

I

Extrait
des Conférences de la
Société de Monsieur le
Comte de la Lippe.



XXXI Assemblée.

Du 14^e Xbre 1743. Présens Messieurs De Bochat
Lieutenant Ballival, Seigneur Bourguemaître, Seigneur
Boursier, Polier Professeur, Baron De Caubade, Du Lignon, D'Ap-
ples Professeur, Seigneur Abbé, Des^t Germain Conseiller, Ba-
ron De Gerdorff.

Monsieur le Comte & Messieurs

Lorsque je me chargeai d'avoir l'honneur de vous entretenir
quelque jour de cette célèbre Société, connu sous le nom de *FRANCS*
Maçons, mon dessein ne fut point de m'engager à vous donner une
Dissertation dans les formes, sur la Nature, l'Origine, et les diffé-
rentes Constitutions de cet Ordre, fameux. Un tel travail n'au-
roit pu avoir quelque mérite, qu'autant qu'il aurait conduit à
faire des Découvertes assez sûres et assez intéressantes, pour se trou-
ver dédommagé du tems & de la peine qu'on y aurait mis. Je n'en
ai fait aucune sur cette Matière, et je ne me suis jamais mis en
peine d'en faire; je me suis même interdit jusqu'aux Conjectures.
Content de ce qu'on a bien voulu me dire ou me communiquer,
c'est à dire, de ce que tout le Monde sait, ou peut savoir, ma Curio-
sité ne s'est point étendue au delà.

Discours de M^r le
Conseiller Des^t Ger-
main sur les Francs
Maçons.

au



I

Extrait
des Conférences de la
Société de Monsieur le
Comte de la Lippe.



XXXI Assemblée.

Du 14^e Xbre 1743. Présens Messieurs De Bochat
Lieutenant Ballival, Seigneur Bourguemaistre, Seigneur
Boursier, Polier Professeur, Baron De Caubade, Du Lignon, D'Ap-
ples Professeur, Seigneur Abbé, Des^t Germain Conseiller, Ba-
ron De Gerdorff.

Monsieur le Comte & Messieurs

Lorsque je me chargeai d'avoir l'honneur de vous entretenir
quelque jour de cette célèbre Société, connu sous le nom de *FRANCS*
Maçons, mon dessein ne fut point de m'engager à vous donner une
Dissertation dans les formes, sur la Nature, l'Origine, et les diffé-
rentes Constitutions de cet Ordre, fameux. Un tel travail n'au-
roit pu avoir quelque mérite, qu'autant qu'il auroit conduit à
faire des Découvertes assez sûres et assez intéressantes, pour se trou-
ver dédommagé du tems & de la peine qu'on y auroit mis. Je n'en
ai fait aucune sur cette Matière, et je ne me suis jamais mis en
peine d'en faire; je me suis même interdit jusqu'aux Conjectures.
Content de ce qu'on a bien voulu me dire ou me communiquer,
c'est à dire, de ce que tout le Monde sait, ou peut savoir, ma Curio-
sité ne s'est point étendue au delà.

au



2
Au lieu donc de chercher à satisfaire la vôtre, (Projet inutile, dit-on, à quiconque n'est pas Franc Maçon,) j'ai cru que je me conformerois mieux à votre gout, en rassemblant aujourd'hui sous vos yeux, - d'un côté, les principaux chefs d'accusation que les Censeurs de cette Société ont accoutumés de lever contre elle, et de l'autre, les moyens de défense que ses Membres ou ses Partisans peuvent employer pour se justifier de ces différentes imputations. Je ne prétens point faire ici l'office d'Avocat, encor moins celui de Juge, et me renfermant uniquement dans les fonctions de Rapporteur, je tâcherai d'observer les règles de la plus exacte impartialité.

La Question, Messieurs, sur laquelle on vous demande Jugement, est celle-ci. L'intérêt de la Société demande-t-il - que l'on s'oppose à l'établissement des Francs Maçons, - ou permet-il qu'on les tolère ?

Il semble que l'ordre demanderoit que je débutasse par vous donner une Définition de ce qu'on appelle un Franc Maçon, ou de la Société qui porte le nom. Mais si l'on se rappelle ce que je viens de dire, que je n'ai fait sur cette matière, aucune découverte, & que je ne suis pas assez instruit sur ce chapitre, pour pouvoir donner quelque chose de satisfaisant, on me dispensera à ce que j'espère de cette Définition; d'autant plus que ne pouvant la puiser que chez les Francs Maçons eux mêmes, ou chez leurs Antagonistes, elle pourroit se sentir de la flatterie, ou de la Satyre, suivant que je me serois servi de l'une ou de l'autre de ces deux sources. Ici j'entens prononcer gravement, Qu'un Franc Maçon est un véritable et parfait Membre de la Société universelle. Là on me dit d'un ton dérisif, Un Franc Maçon est un homme qui commence par être dupe, et qui finit par être Charlatan. A laquelle de ces deux Définitions ou de ces deux portraits ajouterai-je foi, et lorsque j'aurai choisi en serai-je plus instruit ?

Contentons nous donc de savoir qu'il y a dans le Monde des gens qui portent ce titre; que ce titre forme entre eux une espèce de relation, que les uns se piquent de la soutenir, et que les autres ne s'en mettent pas fort en peine; qu'ils se communiquent et se reconnoissent par le moyen de signes qui leur sont particuliers, qu'il

3
y a parmi eux quelque distinction de rang, dont la nature est assez équivoque; qu'ils s'assemblent quelque fois; qu'ils ont des Constitutions particulières, dont quelques unes sont connues; que les Femmes sont exclues de leur Société; enfin qu'il est question parmi eux d'un secret réel ou chimérique, important ou frivole, dont on n'a pas jusques ici une parfaite connoissance.

Voilà en gros ce que c'est que la Société des Francs Maçons autant qu'un étranger dans ses Mystères peut la dépeindre, et qu'il est nécessaire de la connoître pour en porter un jugement; qui après tout ne sera point sans appel de quelque manière qu'il tourne.

S'il y avoit dans le Monde quelque Société, ou quelque Secte particulière, qui se fut déclarée formellement l'ennemie de celle des Francs Maçons, l'équité voudroit qu'on vous la fit connoître aussi par les traits qui la distinguent. Mais heureusement ou malheureusement pour la Société défenderesse, ses Censeurs sont répandus aussi bien que ses Membres sur toute la surface de la Terre, et ils ont à peu près autant de Critiques qu'il y a de gens hors de leur corps qui en ont entendu parler. Je ne décide point si cette multitude d'ennemis qu'ils ont à combattre doit former un préjugé favorable ou désavantageux contre leur institution; Qu'il me soit seulement permis d'observer, que dans le nombre de ces ennemis, il y a sur tout trois Classes de Personnes, qui paroissent un peu plus animées que les autres contre cette Société.

Ces trois Classes sont les Politiques ou ceux qui se mêlent du Gouvernement, le Clergé & les Femmes.

Les premiers craignent que cette Société ne porte un jour quelque atteinte à l'Autorité civile, ils la soupçonnent de vouloir former Imperium in Imperio; ils ne trouvent point de leur gout leurs Assemblées nombreuses, presque toujours suspectes au Gouvernement; et accoutumés à pénétrer dans toutes sortes de secrets et de mystères & à démêler les ressorts les plus cachés de tout ce qui se passe dans le Monde; ils souffrent impatiemment que le secret de cette Société ait échappé jusques à toutes leurs perquisitions.

Le Clergé ne voit pas de bon oeil une Société qui s'est en quelque manière soustraite à sa Jurisdiction, qui n'est assujettie à aucun Formulaire de croyance en particulier, et dont une des principales -
Constitutions

2
Au lieu donc de chercher à satisfaire la vôtre, (Projet inutile, dit-on, à quiconque n'est pas Franc Maçon,) j'ai cru que je me conformerois mieux à votre gout, en rassemblant aujourd'hui sous vos yeux, - d'un côté, les principaux chefs d'accusation que les Censeurs de cette Société ont accoutumés de lever contre elle, et de l'autre, les moyens de défense que ses Membres ou ses Partisans peuvent employer pour se justifier de ces différentes imputations. Je ne prétens point faire ici l'office d'Avocat, encor moins celui de Juge, et me renfermant uniquement dans les fonctions de Rapporteur, je tâcherai d'observer les règles de la plus exacte impartialité.

La Question, Messieurs, sur laquelle on vous demande Jugement, est celle-ci. L'intérêt de la Société demande-t-il - que l'on s'oppose à l'établissement des Francs Maçons, - ou permet-il qu'on les tolère ?

Il semble que l'ordre demanderoit que je débutasse par vous donner une Définition de ce qu'on appelle un Franc Maçon, ou de la Société qui porte le nom. Mais si l'on se rappelle ce que je viens de dire, que je n'ai fait sur cette matière, aucune découverte, & que je ne suis pas assez instruit sur ce chapitre, pour pouvoir donner quelque chose de satisfaisant, on me dispensera à ce que j'espère de cette Définition; d'autant plus que ne pouvant la puiser que chez les Francs Maçons eux mêmes, ou chez leurs Antagonistes, elle pourroit se sentir de la flatterie, ou de la Satyre, suivant que je me serois servi de l'une ou de l'autre de ces deux sources. Ici j'entens prononcer gravement, Qu'un Franc Maçon est un véritable et parfait Membre de la Société universelle. Là on me dit d'un ton dérisif, Un Franc Maçon est un homme qui commence par être dupe, et qui finit par être Charlatan. A laquelle, de ces deux Définitions ou de ces deux portraits ajouterai-je foi, et lorsque j'aurai choisi en serai-je plus instruit ?

Contentons nous donc de savoir qu'il y a dans le Monde des gens qui portent ce titre; que ce titre forme entre eux une espèce de relation, que les uns se piquent de la soutenir, et que les autres ne s'en mettent pas fort en peine; qu'ils se communiquent et se reconnoissent par le moyen de signes qui leur sont particuliers, qu'il

3
y a parmi eux quelque distinction de rang, dont la nature est assez équivoque; qu'ils s'assemblent quelque fois; qu'ils ont des Constitutions particulières, dont quelques unes sont connues; que les Femmes sont exclues de leur Société; enfin qu'il est question parmi eux d'un secret réel ou chimérique, important ou frivole, dont on n'a pas jusques ici une parfaite connoissance.

Voilà en gros ce que c'est que la Société des Francs Maçons autant qu'un étranger dans ses Mystères peut la dépeindre, et qu'il est nécessaire de la connoître pour en porter un jugement; qui après tout ne sera point sans appel de quelque manière qu'il tourne.

Si l'y avoit dans le Monde quelque Société, ou quelque Secte particulière, qui se fut déclarée formellement l'ennemie de celle des Francs Maçons, l'équité voudroit qu'on vous la fit connoître aussi par les traits qui la distinguent. Mais heureusement ou malheureusement pour la Société défenderesse, ses Censeurs sont répandus aussi bien que ses Membres sur toute la surface de la Terre, et ils ont à peu près autant de Critiques qu'il y a de gens hors de leur corps qui en ont entendu parler. Je ne décide point si cette multitude d'ennemis qu'ils ont à combattre doit former un préjugé favorable ou désavantageux contre leur institution; Qu'il me soit seulement permis d'observer, que dans le nombre de ces ennemis, il y a sur tout trois Classes de Personnes, qui paroissent un peu plus animées que les autres contre cette Société.

Ces trois Classes sont les Politiques ou ceux qui se mêlent du Gouvernement, le Clergé & les Femmes.

Les premiers craignent que cette Société ne porte un jour quelque atteinte à l'Autorité civile, ils la soupçonnent de vouloir former Imperium in Imperio; ils ne trouvent point de leur gout leurs Assemblées nombreuses, presque toujours suspectes au Gouvernement; et accoutumés à pénétrer dans toutes sortes de secrets et de mystères & à démêler les ressorts les plus cachés de tout ce qui se passe dans le Monde; ils souffrent impatiemment que le secret de cette Société ait échappé jusques à toutes leurs perquisitions.

Le Clergé ne voit pas de bon oeil une Société qui s'est en quelque manière soustraite à sa Jurisdiction, qui n'est assujettie à aucun Formulaire de croyance en particulier, et dont une des principales -
Constitutions

Constitutions est de regarder comme Frères, d'admettre même dans la Communauté toute sorte de Personnes sans distinction de Secte ni de Religion.

Le beau Sexe enfin dont la curiosité est excitée par l'air mystérieux que les Freres Maçons se donnent quelque fois ne sauroit leur pardonner la fermeté avec laquelle ils ont résisté jusqu'ici aux efforts que les Femmes leur ont livré pour leur arracher leur secret. D'ailleurs elles se trouvent offensées de la Loi qui les exclut de cette Société.

Je n'aurois point osé faire cette observation dans une Assemblée composée pour la plus grande partie des deux premiers Ordres dont je viens de parler, si je n'étois convaincu, Messieurs, que l'intérêt particulier de votre Etat, n'influe jamais sur vos jugemens, lorsqu'il s'agit de faire justice du de rendre témoignage à la Vérité. Aussi bien loin de vous recuser dans cette Cause, je n'ai indiqué les préjugés particuliers à vos Professions que pour faire mieux sentir votre impartialité.

Par la même raison je n'aprehende point non plus de mettre au jour les différens argumens par lesquels on a attaqué cette fameuse Société, quoique j'aie à parler devant un de ses principaux Membres, persuadé que la lumière ne lui sera jamais odieuse, dût-elle servir à découvrir ce qu'il y a de reprochable chez les Freres Maçons.

En général la Société des Maçons libres a à se défendre contre des accusations et contre des soupçons. Je ne parlerai point des soupçons, ils sont trop injurieux pour mériter quelque créance, et les noms seuls de divers Membres de cette Société suffisent pour l'on mettre entièrement à l'abri. Pour ne parler donc que des accusations qui peuvent avoir quelque vraisemblance, je dirai qu'on l'accuse,

- 1^o De vouloir imposer au Public par des Charlataneries.
- 2^o De exiger un Serment qu'on peut considérer comme téméraire, sans nécessité et sans en avoir aucun droit.
- 3^o D'admettre dans son sein toute sorte de gens et de caractères.
- 4^o D'exercer la Charité d'une manière peu utile et peu édifiante.
- 5^o Enfin d'avoir exclu mal à propos les Femmes de leur Communauté, et de leurs mystères.

Reprenons présentement chacun de ces différens reproches en particulier, pour les examiner autant que la juste crainte de vous ennuyer ou de vous fatiguer, pourra me le permettre.

Le projet hardi de former entre les Hommes un nouveau lien, indépendant des Relations accidentelles qui les unissent, l'air d'antiquité que cette Société se donne, joint au langage empoulé, mystérieux et

emblematique

emblematique dont elle se sert à donner lieu de l'auser de Charlatanerie. On ne trouve pas que les Freres Maçons tiennent ce qu'ils promettent; on ne s'aperçoit pas que les Hommes soient devenus meilleurs, plus justes, plus charitables, depuis qu'il y a des Freres Maçons dans le Monde, ni sur tout depuis qu'ils se sont multipliés. Les vestiges de leur existence dans l'Antiquité la plus reculée ne sont aperçus que par eux seuls. Enfin il y a tout lieu de croire que ces termes magnifiques dont ils se servent, ne couvrent que des patibales pour ne rien dire de plus.

A cela un Franc Maçon répondra, qu'il n'est pas sur que le Monde ne fut encor plus méchant qu'il n'est, s'il n'y avoit eu de tout tems des Freres Maçons; que d'ailleurs il n'y a pas de la justice à condamner un projet, seulement par la raison qu'il n'a pas eu tout le succès désiré, et qu'en tout cas on pourra toujours dire de ceux qui l'ont formé, *Magnis tamen excidit ausis*. Par rapport à notre Antiquité, ce n'est pas notre faute, disent-ils, si d'autres que nous n'ont pas les lumières suffisantes pour la reconnoître, et il se peut que nous aions sur ce chapitre des Documents qui ne sont pas entre les mains du Vulgaire. Quant à notre Stile, il peut être emblematique, sans être empoulé, relevé, sans tenir de l'enthousiasme, et il y a de la témérité à juger qu'il ne signifie rien, par la seule raison que l'on ne sait pas ce qu'il signifie.

Passons à un reproche plus sérieux; c'est celui qui regarde le Serment. S'il est vrai, disent les Censeurs de la franche Maçonnerie, qu'on ne doit faire intervenir le Serment, que lorsque la nécessité le requiert, et seulement pour des objets de la dernière importance, n'est-ce pas le profaner, que de l'exiger dans une cérémonie aussi puérile, que l'est celle de l'introduction d'un nouveau Membre? N'est-ce pas s'arroger un Droit qui n'appartient qu'au Magistrat seul? N'est-ce pas sur tout en abuser de la manière la plus étrange, que de faire accompagner du Serment la promesse que l'on fait de ne point révéler un secret que l'on ne connoît point encor, et n'est-ce pas enfin la plus grande de toutes les témérités que de prendre un engagement aussi solennel, avant que de s'assurer, si la chose à laquelle on s'engage n'est point contraire à notre Devoir?

Avant que de décider, c'est un Franc Maçon qui parle, que c'est profaner le Serment, que de le faire intervenir dans la réception d'un nouveau Membre, il faudroit s'assurer si cette cérémonie est aussi puérile qu'on le prétend. D'ailleurs on ne blige personne à entrer dans cette Société, ainsi les engagements qu'on y prend sont absolument volontaires, et par

conséquent

Constitutions est de regarder comme Frères, d'admettre même dans la Communauté toute sorte de Personnes sans distinction de Secte ni de Religion.

Le beau Sexe enfin dont la curiosité est excitée par l'air mystérieux que les Freres Maçons se donnent quelque fois ne sauroit leur pardonner la fermeté avec laquelle ils ont résisté jusqu'ici aux efforts que les Femmes leur ont livré pour leur arracher leur secret. D'ailleurs elles se trouvent offensées de la Loi qui les exclut de cette Société.

Je n'aurois point osé faire cette observation dans une Assemblée composée pour la plus grande partie des deux premiers Ordres dont je viens de parler, si je n'étois convaincu, Messieurs, que l'intérêt particulier de votre Etat, n'influe jamais sur vos jugemens, lorsqu'il s'agit de faire justice du de rendre témoignage à la Vérité. Aussi bien loin de vous recuser dans cette Cause, je n'ai indiqué les préjugés particuliers à vos Professions que pour faire mieux sentir votre impartialité.

Par la même raison je n'aprehende point non plus de mettre au jour les différens argumens par lesquels on a attaqué cette fameuse Société, quoique j'aie à parler devant un de ses principaux Membres, persuadé que la lumière ne lui sera jamais odieuse, dût-elle servir à découvrir ce qu'il y a de reprehensible chez les Freres Maçons.

En général la Société des Maçons libres a à se défendre contre des accusations et contre des soupçons. Je ne parlerai point des soupçons, ils sont trop injurieux pour mériter quelque créance, et les noms seuls de divers Membres de cette Société suffisent pour l'on mettre entièrement à l'abri. Pour ne parler donc que des accusations qui peuvent avoir quelque vraisemblance, je dirai qu'on l'accuse,

- 1^o De vouloir imposer au Public par des Charlataneries.
- 2^o D'exiger un Serment qu'on peut considérer comme téméraire, sans nécessité et sans en avoir aucun droit.
- 3^o D'admettre dans son sein toute sorte de gens et de caractères.
- 4^o D'exercer la Charité d'une manière peu utile et peu édifiante.
- 5^o Enfin d'avoir exclu mal à propos les Femmes de leur Communauté, et de leurs mystères.

Reprenons présentement chacun de ces différens reproches en particulier, pour les examiner autant que la juste crainte de vous ennuyer ou de vous fatiguer, pourra me le permettre.

Le projet hardi de former entre les Hommes un nouveau lien, indépendant des Relations accidentelles qui les unissent, l'air d'antiquité que cette Société se donne, joint au langage empoulé, mystérieux et

emblematique

emblematique dont elle se sert à donner lieu de l'auser de Charlatanerie. On ne trouve pas que les Freres Maçons tiennent ce qu'ils promettent; on ne s'aperçoit pas que les Hommes soient devenus meilleurs, plus justes, plus charitables, depuis qu'il y a des Freres Maçons dans le Monde, ni sur tout depuis qu'ils se sont multipliés. Les vestiges de leur existence dans l'Antiquité la plus reculée ne sont aperçus que par eux seuls. Enfin il y a tout lieu de croire que ces termes magnifiques dont ils se servent, ne couvrent que des patipèdes pour ne rien dire de plus.

A cela un Franc Maçon répondra, qu'il n'est pas sur que le Monde ne fut encor plus méchant qu'il n'est, s'il n'y avoit eu de tout tems des Freres Maçons; que d'ailleurs il n'y a pas de la justice à condamner un projet, seulement par la raison qu'il n'a pas eu tout le succès désiré, et qu'en tout cas on pourra toujours dire de ceux qui l'ont formé, *Magnis tamen excidit ausis*. Par rapport à notre Antiquité, ce n'est pas notre faute, disent-ils, si d'autres que nous n'ont pas les lumières suffisantes pour la reconnoître, et il se peut que nous aions sur ce chapitre des Documents qui ne sont pas entre les mains du Vulgaire. Quant à notre Stile, il peut être emblematique, sans être empoulé, relevé, sans tenir de l'enthousiasme, et il y a de la témérité à juger qu'il ne signifie rien, par la seule raison que l'on ne sait pas ce qu'il signifie.

Passons à un reproche plus sérieux; c'est celui qui regarde le Serment. S'il est vrai, disent les Censeurs de la franche Maçonnerie, qu'on ne doit faire intervenir le Serment, que lorsque la nécessité le requiert, et seulement pour des objets de la dernière importance, n'est-ce pas le profaner, que de l'exiger dans une cérémonie aussi puérile, que l'est celle de l'introduction d'un nouveau Membre? N'est-ce pas s'arroger un Droit qui n'appartient qu'au Magistrat seul? N'est-ce pas sur tout en abuser de la manière la plus étrange, que de faire accompagner du Serment la promesse que l'on fait de ne point révéler un secret que l'on ne connoît point encor, et n'est-ce pas enfin la plus grande de toutes les témérités que de prendre un engagement aussi solennel, avant que de s'assurer, si la chose à laquelle on s'engage n'est point contraire à notre Devoir?

Avant que de décider, c'est un Franc Maçon qui parle, que c'est profaner le Serment, que de le faire intervenir dans la réception d'un nouveau Membre, il faudroit s'assurer si cette cérémonie est aussi puérile qu'on le prétend. D'ailleurs on ne blige personne à entrer dans cette Société, ainsi les engagements qu'on y prend sont absolument volontaires, et par

conséquent

conséquent tout ce qui tend à les rendre plus solennels ne peut être mis que sur le compte de celui qui les contracte. Mais comment justifier ce dernier sur l'accusation de témérité? C'est ce qui seroit facile à faire en comparant la conduite avec celle d'une infinité de gens qui sont dans le même cas, et à qui on ne fait point le même reproche. En effet un Franc-Maçon est il plus coupable de s'être engagé à garder un secret, avant que de savoir en quoi il consiste, qu'un homme qui prendra un emploi dont il connoit les bénéfices, mais dont il ignore les fonctions, ou qu'un époux qui jure au pied des Autels, une fidélité éternelle à une femme dont il ne connoit que les revenus?

Mais ce qui décide la question, et qui doit réduire au néant cette accusation, c'est que réellement il n'est point question de serment dans cette Société, si tant est que par le serment on entende un Acte religieux par lequel on prendra à témoin la Divinité de ce que l'on dit, ou que l'on promet. Or c'est ce que l'on ne exige point, et que l'on n'a jamais exigé; Il est vrai qu'il y a un secret que l'on s'engage à ne point révéler, en se soumettant à de certaines peines corporelles, en cas d'infraction.

Disons un mot sur ce secret qui a subsisté aux Francs-Maçons autant d'ennemis qu'il y a de gens curieux dans le Monde. Ce secret a pour objet sur tout les signes établis entre les Francs-Maçons pour se communiquer et pour se faire connoître les uns aux autres. Dans tout le reste du Monde, on a beau être honnête Homme, on ne le devine pas toujours, il faut du tems pour se faire connoître. Est-on hors de chez soi, il faut des passeports, des certificats, des Lettres de recommandation. Un Franc-Maçon n'a point besoin de tout cela; du moment qu'il est revêtu de ce caractère, il porte avec lui, pourvu que sa mémoire ne lui fasse pas faux bond, passeport, certificat, lettre de recommandation, quelquefois même, quoique le cas soit rare, lettre de charge. Il se trouve en Pais de connoissance, que, dit-je, il se rencontre dans sa Patrie, et dans sa Famille, par tout où il y a des Francs-Maçons. On le reconnoit sans l'avoir jamais vu, on l'embrasse, on l'accueille, quoiqu'on n'ait jamais entendu parler de lui; il est admis comme Frère dans des lieux, où on ignoroit son existence. Tous ces avantages sont les fruits de quelques signes confiés à la Discretion et à la Mémoire; et il n'y a que l'observation religieuse du secret qui puisse mettre ces signes à l'abri d'être contrefaits ou supposés. Qu'on ne fasse donc plus un crime aux Francs-Maçons de ce secret impénétrable, puisqu'il est la base de leur Société, aussi bien que de tous les bons effets qu'elle produit.

Cela seroit fort bien, dira-t-on, si ce prétendu passeport, cette lettre de recommandation, n'étoit accordée qu'à gens véritablement recommandables; mais l'on sait, et vous ne pouvez en disconvenir, que les preuves

nécessaires

nécessaires pour être admis dans votre Corps ne sont pas difficiles à faire; que vos examens ne sont pas des plus rigoureux; que votre zèle pour l'agrandissement de la Société et pour l'augmentation de ses Finances vous rend souvent plus faciles et moins délicats que vous ne le devriez être. De là il doit nécessairement résulter un de ces deux inconvénions, ou que cette espèce de certificat, doit à la fin tomber dans le décri à force d'être prostitué, ou qu'il doit souvent tourner en piège à ceux qui sont après ordules pour s'y fier. Qu'à de gens en ce cas là n'auront pas été en droit de se plaindre de vous et de dire avec Thésée

« Faut-il que sur le front d'un Gibier de galère,
 « Brille d'un Franc-Maçon le saur' caractère!
 « Et ne devroit-on pas à des signes certains,
 « Reconnoître le veur des perfides humains?»

Si un Franc-Maçon est obligé d'avouer qu'il seroit à souhaiter qu'on apportât plus de précautions, pour n'introduire dans la Société personne qui ne lui fit honneur. Ce n'est cependant pas qu'on n'en prenne; les rites qui s'observent dans les introductions en font foi. Mais il faut observer aussi que cette Société ne doit pas être considérée seulement comme un assemblage de gens vertueux et sociables, c'est aussi une Ecole de vertus et de sociabilité. Or qui dit Ecole suppose que l'entrée ne doit pas en être fermée à ceux qui n'ont pas encore atteint ce degré de perfection auquel on peut parvenir dans la suite par le moyen des secours que l'on y rencontre. Il suffit donc qu'on croie y apercevoir les dispositions requises chez le Sujet qui se présente, pour le juger digne d'être reçu. Après cela s'il leur arrive quelquefois de se tromper, pour avoir jugé trop favorablement, c'est que tel est le partage de l'Humanité d'être sujette à tomber dans l'erreur, et que

Pour être Franc-Maçon on n'en est pas moins Homme.

Je viens au reproche qu'on leur fait d'exercer la charité d'une manière peu utile et peu édifiante. On les accuse de ne pas étendre leur bienfaisance & leurs aumônes au delà de la Sphère de leur Confrérie ce qui, dit-on est bien éloigné de cette bienveillance universelle dont ils se piquent.

Leur Apologie sur cet Article ne nous arrêtera pas longtems. Les Registres de la Société témoignent à ce qu'ils assurent que rien n'est plus mal fondé que ce reproche; à moins qu'on ne veuille leur faire un crime de ce qu'à mérite et nécessité égale ou également connue, ils donnent ordinairement la préférence à leurs Confrères, soit dans la distribution de leurs aumônes, soit dans les autres offices de la Vie civile. Leur Charité n'est donc rien moins qu'exclusive, mais elle est dirigée par la Prudence et par l'Équité.

Enfin

conséquent tout ce qui tend à les rendre plus solennels ne peut être mis que sur le compte de celui qui les contracte. Mais comment justifier ce dernier sur l'accusation de témérité? C'est ce qui seroit facile à faire en comparant la conduite avec celle d'une infinité de gens qui sont dans le même cas, et à qui on ne fait point le même reproche. En effet un Franc-Maçon est il plus coupable de s'être engagé à garder un secret, avant que de savoir en quoi il consiste, qu'un homme qui prendra un emploi dont il connoit les bénéfices, mais dont il ignore les fonctions, ou qu'un époux qui jure au pied des Autels, une fidélité éternelle à une femme dont il ne connoit que les revenus?

Mais ce qui décide la question, et qui doit réduire au néant cette accusation, c'est que réellement il n'est point question de serment dans cette Société, si tant est que par le serment on entende un Acte religieux par lequel on prendra à témoin la Divinité de ce que l'on dit, ou que l'on promet. Or c'est ce que l'on n'exige point, et que l'on n'a jamais exigé; Il est vrai qu'il y a un secret que l'on s'engage à ne point révéler, en se soumettant à de certaines peines corporelles, en cas d'infraction.

Disons un mot sur ce secret qui a subsisté aux Francs-Maçons autant d'ennemis qu'il y a de gens curieux dans le Monde. Ce secret a pour objet sur tout les signes établis entre les Francs-Maçons pour se communiquer et pour se faire connoître les uns aux autres. Dans tout le reste du Monde, on a beau être honnête Homme, on ne le devine pas toujours, il faut du tems pour se faire connoître. Est-on hors de chez soi, il faut des passeports, des certificats, des Lettres de recommandation. Un Franc-Maçon n'a point besoin de tout cela; du moment qu'il est revêtu de ce caractère, il porte avec lui, pourvu que sa mémoire ne lui fasse pas faux bond, passeport, certificat, lettre de recommandation, quelquefois même, quoique le cas soit rare, lettre de charge. Il se trouve en Pais de connoissance, que, dit-je, il se rencontre dans sa Patrie, et dans sa Famille, par tout où il y a des Francs-Maçons. On le reconnoit sans l'avoir jamais vu, on l'embrasse, on l'accueille, quoiqu'on n'ait jamais entendu parler de lui; il est admis comme Frère dans des lieux, où on ignoroit son existence. Tous ces avantages sont les fruits de quelques signes confiés à la Discretion et à la Mémoire; et il n'y a que l'observation religieuse du secret qui puisse mettre ces signes à l'abri d'être contrefaits ou supposés. Qu'on ne fasse donc plus un crime aux Francs-Maçons de ce secret impénétrable, puisqu'il est la base de leur Société, aussi bien que de tous les bons effets qu'elle produit.

Cela seroit fort bien, dira-t-on, si ce prétendu passeport, cette lettre de recommandation, n'étoit accordée qu'à gens véritablement recommandables; mais l'on sait, et vous ne pouvez en disconvenir, que les preuves

nécessaires

nécessaires pour être admis dans votre Corps ne sont pas difficiles à faire; que vos examens ne sont pas des plus rigoureux; que votre zèle pour l'agrandissement de la Société et pour l'augmentation de ses Finances vous rend souvent plus faciles et moins délicats que vous ne le devriez être. De là il doit nécessairement résulter un de ces deux inconvénions, ou que cette espèce de certificat, doit à la fin tomber dans le décri à force d'être prostitué, ou qu'il doit souvent tourner en piège à ceux qui sont après ordules pour s'y fier. Qu'à de gens en ce cas là n'auront pas été en droit de se plaindre de vous et de dire avec Thésée

« Faut-il que sur le front d'un Gibier de galère,
 « Brille d'un Franc-Maçon le saur' caractère!
 « Et ne devroit-on pas à des signes certains,
 « Reconnoître le veur des perfides humains?»

Si un Franc-Maçon est obligé d'avouer qu'il seroit à souhaiter qu'on apportât plus de précautions, pour n'introduire dans la Société personne qui ne lui fit honneur. Ce n'est cependant pas qu'on n'en prenne; les rites qui s'observent dans les introductions en font foi. Mais il faut observer aussi que cette Société ne doit pas être considérée seulement comme un assemblage de gens vertueux et sociables, c'est aussi une Ecole de vertus et de sociabilité. Or qui dit Ecole suppose que l'entrée ne doit pas en être fermée à ceux qui n'ont pas encore atteint ce degré de perfection auquel on peut parvenir dans la suite par le moyen des secours que l'on y rencontre. Il suffit donc qu'on croie y apercevoir les dispositions requises chez le Sujet qui se présente, pour le juger digne d'être reçu. Après cela s'il leur arrive quelquefois de se tromper, pour avoir jugé trop favorablement, c'est que tel est le partage de l'Humanité d'être sujette à tomber dans l'erreur, et que

Pour être Franc-Maçon on n'en est pas moins Homme.

Je viens au reproche qu'on leur fait d'exercer la charité d'une manière peu utile et peu édifiante. On les accuse de ne pas étendre leur bienfaisance & leurs aumônes au delà de la Sphère de leur Confrérie ce qui, dit-on est bien éloigné de cette bienveillance universelle dont ils se piquent.

Leur Apologie sur cet Article ne nous arrêtera pas longtems. Les Registres de la Société témoignent à ce qu'ils assurent que rien n'est plus mal fondé que ce reproche; à moins qu'on ne veuille leur faire un crime de ce qu'à mérite et nécessité égale ou également connue, ils donnent ordinairement la préférence à leurs Confrères, soit dans la distribution de leurs aumônes, soit dans les autres offices de la Vie civile. Leur Charité n'est donc rien moins qu'exclusive, mais elle est dirigée par la Prudence et par l'Équité.

Enfin

Enfin l'exclusion des Femmes fournit aussi matière à censure aux Frondeurs de la Société des Francs Maçons. S'il est vrai, disent-ils, que votre Société soit, comme vous l'assurez, une Ecole de Vertu et de Sociabilité, pourquoi en formez l'entrée à une moitié toute entière du Genre humain? Et comment accorder cette séparation avec votre prétendu projet de former entre le Genre humain un lien universel?

Voici de quelle manière un Franc Maçon répond à cet argument. Nos principes, nos maximes, nos constitutions ont pourvu à ce que le beau Sexe fut rendu participant des avantages qui découlent d'un établissement si utile et si louable. Elles recueillent le fruit de nos travaux, et elles sont dispensées de travailler avec nous, parce que leur manière de vivre, leur éducation, leur faiblesse naturelle les rend peu propres à concourir par leur travail au grand et utile ouvrage que nous nous proposons. Ainsi bien loin d'avoir lieu de se plaindre de nous, elles ont tout sujet de s'en louer. Cette dernière objection porterait d'ailleurs sur tous les Peuples du Monde, dont la coutume est d'exclure les femmes des Conseils, des Tribunaux, en un mot du Gouvernement. Mais elle doit sur tout paroître tout à fait frivole dans une Société comme celle devant laquelle j'ai l'honneur de parler, puisqu'elle a jugé à propos de mettre ce même Règlement à la tête de ses Sages constitutions.

Tel est, Messieurs, l'état de ce fameux Procès mille fois plaqué, sans avoir jamais été jugé dans les formes. Daignez suppléer aux fautes et aux omissions que vous aurez pu remarquer dans le rapport que je viens d'avoir l'honneur de vous faire. Et fixez enfin par votre décision, une Question que l'on peut regarder jusques ici comme indécise.

Monsieur DuLignon a dit qu'il louoit fort Monsieur Desl^t Germain de ce qu'il a dit de la Société des Francs Maçons; il trouve qu'il est impartial et obligeant. S'il étoit du Corps, a-t-il ajouté, il auroit pu dire quelque chose de plus fort que ce qu'il a avancé, en leur faveur: que cela n'étant point du secret pourroit être divulgué; mais ce qui a été dit suffit pour attirer votre approbation, à vous, Messieurs, qui êtes éclairés et équitables. La Préface des Constitutions des Francs-Maçons éclaireroit bien des choses, mais je m'abstiens d'en parler, parce qu'elle est publique.

Pour dire en peu de mots quelque chose qui pourra en même-temps servir de réponse à quelques unes des accusations qu'on a rapportées contre les Francs Maçons; 1^o On ne peut rendre ses libertés à tout le Monde, c'est pour cela qu'on se restreint à des gens qui sont liés avec nous. 2^o Il n'y a rien dans l'établissement des Francs Maçons, contre la Religion, contre le bon Gouvernement. On est dans cet Ordre engagé à la bienfaisance, à être bon Citoyen,

oumis

soumis au Gouvernement, bon Ami, complaisant pour ses Confrères. Voilà ce que l'on sait avant que de s'engager. Ainsi on ne s'engage pas aveuglément.

Monsieur Desl^t Germain, suivant Monsieur DeBachat, n'a fait que présenter la Question de l'intérêt que peut prendre la Société Civile à l'établissement des Francs Maçons. On pourroit la présenter de cette façon. Une Société qui s'élève contre le gré du Souverain n'a-t-elle pas lieu d'attirer les yeux de ce Souverain. Il ne convient-il pas de travailler à la dissiper? A cela, on peut répondre que des Souverains qui avoient manifesté que cette Société ne leur plaisoit pas, et qu'ils étoient opposés ont ensuite fermé les yeux. Dans d'autres Pays on a employé la violence, contre eux, on a fait des exécutions; là où cela est arrivé cela vient de la Constitution du Gouvernement & du goût des Peuples. A Vienne et en France cela a été une suite des insinuations du Clergé qui vouloit cacher ses craintes. Il est d'autres États où quoiqu'on n'ait rien manifesté sur ce sujet, on ne peut pas ignorer ce que le Souverain pense. Mais là on pourroit demander si l'utilité qui revient au Public de cette Société, n'est pas assez grande pour mériter qu'on s'expose à l'indignation du Souverain en vue de prouver cette utilité? Je réponds que le Particulier n'est pas en droit de juger de ce qui regarde l'utilité publique, mais le Souverain. Cette réponse est sans réplique.

On ne peut rien décider sur ce qu'on impose d'indécence à la Société des Francs Maçons: les personnes qui en sont imposent silence là dessus, et ne permettent pas qu'on ajoute foi à cette accusation. On ne sauroit douter que cette Société ne procure quelque avantage à ceux qui en sont Membres, puisqu'ils la soutiennent quoiqu'elle les gêne. Par rapport au Secret il est utile pour eux, afin que personne ne s'y fourre en secret. Pour le serment il ne me paroît pas profané, supposé qu'il y en ait un, puisque nous en prêtons aussi. A cet égard on ne sauroit la critiquer.

Monsieur le Baron DeGoridorf n'a pas voulu dire son avis, quoiqu'on l'en ait prié; et Monsieur le Baron DeCaulade s'est contenté de ces mots, Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Quoique j'aie parlé des Francs Maçons dans un de mes Discours précédens, a dit Monsieur le Professeur Polier, je ne laisserai pas d'en dire encore quelque chose. Le secret inviolable qu'ils observent paroît donner atteinte à la Sociabilité.

Les Francs Maçons déclarent qu'ils ne veulent donner aucune atteinte ni à la Religion, ni au Gouvernement, ni aux bonnes moeurs.

Sur

Sentiment de M^{le} le Lieutenant Baillet DeBachat.

Sentiment de M^{le} DuLignon.

Enfin l'exclusion des Femmes fournit aussi matière à censure aux Frondeurs de la Société des Francs Maçons. S'il est vrai, disent-ils, que votre Société soit, comme vous l'assurez, une Ecole de Vertu et de Sociabilité, pourquoi en formez l'entrée à une moitié toute entière du Genre humain? Et comment accorder cette séparation avec votre prétendu projet de former entre le Genre humain un lien universel?

Voici de quelle manière un Franc Maçon répond à cet argument. Nos principes, nos maximes, nos constitutions ont pourvu à ce que le beau Sexe fut rendu participant des avantages qui découlent d'un établissement si utile et si louable. Elles recueillent le fruit de nos travaux, et elles sont dispensées de travailler avec nous, parce que leur manière de vivre, leur éducation, leur faiblesse naturelle les rend peu propres à concourir par leur travail au grand et utile ouvrage que nous nous proposons. Ainsi bien loin d'avoir lieu de se plaindre de nous, elles ont tout sujet de s'en louer. Cette dernière objection porterait d'ailleurs sur tous les Peuples du Monde, dont la coutume est d'exclure les femmes des Conseils, des Tribunaux, en un mot du Gouvernement. Mais elle doit sur tout paroître tout à fait frivole dans une Société comme celle devant laquelle j'ai l'honneur de parler, puisqu'elle a jugé à propos de mettre ce même Règlement à la tête de ses Sages constitutions.

Tel est, Messieurs, l'état de ce fameux Procès mille fois plaqué, sans avoir jamais été jugé dans les formes. Daignez suppléer aux fautes et aux omissions que vous aurez pu remarquer dans le rapport que je viens d'avoir l'honneur de vous faire. Et fixez enfin par votre décision, une Question que l'on peut regarder jusques ici comme indécise.

Monsieur Daulignon a dit qu'il louoit fort Monsieur Desl. Germain de ce qu'il a dit de la Société des Francs Maçons; il trouve qu'il est impartial et obligeant. S'il étoit du Corps, a-t-il ajouté, il auroit pu dire quelque chose de plus fort que ce qu'il a avancé, en leur faveur: que cela n'étant point du secret pourroit être divulgué; mais ce qui a été dit suffit pour attirer votre approbation, à vous, Messieurs, qui êtes éclairés et équitables. La Préface des Constitutions des Francs-Maçons éclaireroit bien des choses, mais je m'abstiens d'en parler, parce qu'elle est publique.

Pour dire en peu de mots quelque chose qui pourra en même-temps servir de réponse à quelques unes des accusations qu'on a rapportées contre les Francs Maçons; 1^o On ne peut rendre ses libertés à tout le Monde, c'est pour cela qu'on se restreint à des gens qui sont liés avec nous. 2^o Il n'y a rien dans l'établissement des Francs Maçons, contre la Religion, contre le bon Gouvernement. On est dans cet Ordre engagé à la bienfaisance, à être bon Citoyen,

soumis

soumis au Gouvernement, bon Ami, complaisant pour ses Confrères. Voilà ce que l'on sait avant que de s'engager. Ainsi on ne s'engage pas aveuglément.

Monsieur Desl. Germain, suivant Monsieur De Bouchat, n'a fait que présenter la Question de l'intérêt que peut prendre la Société Civile à l'établissement des Francs Maçons. On pourroit la présenter de cette façon. Une Société qui s'élève contre le gré du Souverain n'a-t-elle pas lieu d'attirer les yeux de ce Souverain. Il ne convient-il pas de travailler à la dissiper? A cela, on peut répondre que des Souverains qui avoient manifesté que cette Société ne leur plaisoit pas, et qu'ils étoient opposés ont ensuite fermé les yeux. Dans d'autres Pays on a employé la violence, contre eux, on a fait des exécutions; là où cela est arrivé cela vient de la Constitution du Gouvernement & du goût des Peuples. A Vienne et en France cela a été une suite des insinuations du Clergé qui vouloit cacher ses craintes. Il est d'autres États où quoiqu'on n'ait rien manifesté sur ce sujet, on ne peut pas ignorer ce que le Souverain pense. Mais là on pourroit demander si l'utilité qui revient au Public de cette Société, n'est pas assez grande pour mériter qu'on s'expose à l'indignation du Souverain en vue de prouver cette utilité? Je réponds que le Particulier n'est pas en droit de juger de ce qui regarde l'utilité publique, mais le Souverain. Cette réponse est sans réplique.

On ne peut rien décider sur ce qu'on impose d'indécence à la Société des Francs Maçons: les personnes qui en sont imposent silence là dessus, et ne permettent pas qu'on ajoute foi à cette accusation. On ne sauroit douter que cette Société ne procure quelque avantage à ceux qui en sont Membres, puisqu'ils la soutiennent quoiqu'elle les gêne. Par rapport au Secret il est utile pour eux, afin que personne ne s'y fourre en secret. Pour le Serment il ne me paroît pas profané, supposé qu'il y en ait un, puisque nous en prêtons aussi. A cet égard on ne sauroit la critiquer.

Monsieur le Baron De Gersdorff n'a pas voulu dire son avis, quoiqu'on l'en ait prié; et Monsieur le Baron De Caustade s'est contenté de ces mots, Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Quoique j'aie parlé des Francs Maçons dans un de mes Discours précédens, a dit Monsieur le Professeur Polier, je ne laisserai pas d'en dire encore quelque chose. Le Secret inviolable qu'ils observent paroit donner atteinte à la Sociabilité.

Les Francs Maçons déclarent qu'ils ne veulent donner aucune atteinte ni à la Religion, ni au Gouvernement, ni aux bonnes moeurs.

Sur

Sentiment de M. Daulignon.

Sentiment de M. le Lieutenant Baillet De Bouchat.

M. le Baron De Gersdorff. Sentiment de M. le Baron De Caustade.

Sur la Religion je remarque que les Frans Maçons quand ils s'expriment ainsi, doivent entendre la Religion Chrétienne qui est établie dans les Pais où ils se trouvent, cependant ils reçoivent dans leur Société des Juifs, des Mahometans, des Païens même. Tout Chrétien doit soutenir la Religion Chrétienne autant qu'il le peut, il doit chercher à la répandre. Doit-on conclure que les Frans Maçons ne doivent pas se lier avec des Infidèles sans travailler à les convertir? ce qu'ils ne font pas, puisque de leur propre aveu, on ne parle jamais de Religion dans leurs Assemblées. Je n'ai point contre cette Société aucun préjugé particulier, je ne parle point en Théologien qui cherche à étendre son autorité. Je désapprouve ce que les Eclésiastiques ont fait par envie de dominer, mais je parle en Chrétien. Or tout Chrétien doit être convaincu de la vérité de sa Religion; tout Chrétien doit soutenir le règne de Jesus Christ. Mais bien loin d'y travailler, cette Société n'a rien qui tende à ce but. Bien plus elle y déroge, si ce n'est pas directement, c'est au moins indirectement, en ce que ses Membres ne font pas tout ce qui dépend d'eux pour l'avancer.

Je dis un mot des signes des Frans Maçons, ils disent qu'ils se servent à reconnoître ceux à qui ils doivent faire du bien. J'avoue qu'il faut avoir des marques pour reconnoître avec qui on veut se lier. Sur quoi je remarquerai deux choses, l'une que la Religion Chrétienne nous prescrit la bienveillance universelle; & d'ailleurs s'il faut des marques pour reconnoître ceux avec qui on veut se lier d'une façon particulière, la Religion Chrétienne suffit pour cela; on pourroit aussi bien demander à quelqu'un s'il est Chrétien que de lui demander s'il est Frans Maçon.

La Société Civile, a dit Monsieur le Bourguemaître Seigneur, n'a pas beaucoup gagné par la Société des Frans Maçons, mais elle n'y a pas perdu non plus. Ce qui en fait juger ainsi, c'est qu'il y a des Princes, des Magistrats &c. qui sont entrés dans cette Société. S'ils avoient remarqué qu'il se passe parmi eux, quelque chose de contraire au Gouvernement, ou à la Religion, ils s'en seroient retirés. Comme ils ne l'ont pas fait, il y a lieu de conclure qu'il n'y a rien de contraire ni à la Religion, ni au Gouvernement. Malgré le Serment, s'il y en a un, les honnêtes gens, qui en sont, si on les trompoit, et s'il y avoit quelque chose de contraire aux bonnes mœurs, s'en retireroient.

L'argument de Monsieur Polier sur la Religion prouve trop, parce que tous les jours nous sommes obligés de commercer avec des gens d'une Religion différente de la nôtre, sans que pour cela nous soions obligés de travailler à leur conversion. Les Frans Maçons ont défendu de parler de la Religion & du Gouvernement par prudence, & non par indifférence.

Sentiment de M^r le Bourguemaître Seigneur.

Le reprocher qu'on leur fait de faire du bien à leurs Confrères, ce reproche n'a point de force; parce que ce qu'ils donnent vient d'une bourse commune, c'est une contribution réciproque, et une suite de la contribution que chacun a fait.

Une réflexion générale, a dit Monsieur l'Intendant Seigneur, c'est que les objections qu'on fait contre les Frans Maçons, on peut les faire au moins pour la plupart contre tous les autres ordres de personnes. On les accuse de Charlatanerie, et on n'y en a-t-il point? Jemoin le Livre de M^r Mencken qui a pour titre Charlataneria eruditorum. Sur les charités qu'ils distribuent particulièrement à ceux qui sont membres de leur Corps, n'en est-il pas de même de toutes les autres Sociétés, sans qu'on y trouve rien à redire.

Sentiment de M^r le Bourguemaître Seigneur.

XXX

Monsieur De St Germain a fait des Objections fortes contre les Frans Maçons, et il y a répondu un peu faiblement, c'est ce qu'il a fait sur tout dans les objections tirées de la Politique et du Serment, il a fait comme Bayle, lorsqu'il attaque la Religion.

Une chose me fait de la peine au sujet des Frans Maçons, a dit Monsieur le Professeur D'Apples, c'est que quand on a quelque chose de bon dans une Société, on le manifeste, pour attirer plus de Membres, cependant c'est ce qu'ils n'ont pas fait, ce qui donne lieu à des soupçons qui ne leur sont pas avantageux. De plus ils exigent le Serment avant que d'avoir manifesté quoique ce soit de cette Société. Cependant on ne peut s'engager sans crime qu'à des choses connues. Enfin on ne peut s'entretenir que de la Religion, du Gouvernement et des bonnes mœurs, quand on veut parler de choses intéressantes. Comme ils n'en parlent pas, il se fait de leur Société une très mince idée.

Sentiment de M^r le Professeur D'Apples.

En parlant d'une chose qu'on ne connoit pas, il faut parler prudemment, c'est Monsieur le Bourcier Seigneur qui parle, c'est ce qu'a fait Monsieur De St Germain. On ne peut appeller Charlatanerie ce qu'on ne connoit pas; d'ailleurs les choses les plus intéressantes sont souvent liées avec des minuties. Sur le Serment, ils disent qu'il n'y en a point. Si l'engagement se réduit à une simple parole d'honneur, il n'y a pas lieu à aucune accusation. Chaque Société a droit d'exiger que chaque Membre s'oblige à pratiquer les Loix qu'elle a fait.

Sentiment de M^r le Bourcier Seigneur.

Sur ce qu'on y admet des personnes d'un mérite suspect. Il a été impossible à aucune Société de connoître à fond le cœur de l'homme, et de se garantir de tout mauvais Membre. Sur la Charité peu édifiante, ils peuvent répondre que chacun est libre dans la distribution de ses bienfaits. Sur ce qu'ils en ont exclus les Femmes, ils diront qu'ils ne sont pas les seuls qui aient fait ce règlement.

Cette

Sur la Religion je remarque que les Frans Maçons quand ils s'expriment ainsi, doivent entendre la Religion Chrétienne qui est établie dans les Pais où ils se trouvent, cependant ils reçoivent dans leur Société des Juifs, des Mahometans, des Païens même. Tout Chrétien doit soutenir la Religion Chrétienne, autant qu'il le peut, il doit chercher à la répandre. Doit-on conclure que les Frans Maçons ne doivent pas se lier avec des Infidèles sans travailler à les convertir? ce qu'ils ne font pas, puisque de leur propre aveu, on ne parle jamais de Religion dans leurs Assemblées. Je n'ai point contre cette Société aucun préjugé particulier, je ne parle point en Théologien qui cherche à étendre son autorité. Je désapprouve ce que les Eclésiastiques ont fait par envie de dominer, mais je parle en Chrétien. Or tout Chrétien doit être convaincu de la vérité de sa Religion; tout Chrétien doit soutenir le règne de Jesus Christ. Mais bien loin d'y travailler, cette Société n'a rien qui tende à ce but. Bien plus elle y déroge, si ce n'est pas directement, c'est au moins indirectement, en ce que ses Membres ne font pas tout ce qui dépend d'eux pour l'avancer.

Je dis un mot des signes des Frans Maçons, ils disent qu'ils servent à reconnoître ceux à qui ils doivent faire du bien. J'avoue qu'il faut avoir des marques pour reconnoître avec qui on veut se lier. Sur quoi je remarquerai deux choses, l'une que la Religion Chrétienne nous prescrit la bienveillance universelle; & d'ailleurs s'il faut des marques pour reconnoître ceux avec qui on veut se lier d'une façon particulière, la Religion Chrétienne suffit pour cela; on pourroit aussi bien demander à quelqu'un s'il est Chrétien que de lui demander s'il est Frans Maçon.

La Société Civile, a dit Monsieur le Bourguemaître Seigneur, n'a pas beaucoup gagné par la Société des Frans Maçons, mais elle n'y a pas perdu non plus. Ce qui en fait juger ainsi, c'est qu'il y a des Princes, des Magistrats &c. qui sont entrés dans cette Société. S'ils avoient remarqué qu'il se passe parmi eux, quelque chose de contraire au Gouvernement, ou à la Religion, ils s'en seroient retirés. Comme ils ne l'ont pas fait, il y a lieu de conclure qu'il n'y a rien de contraire ni à la Religion, ni au Gouvernement. Malgré le Serment, s'il y en a un, les honnêtes gens, qui en sont, si on les trompoit, et s'il y avoit quelque chose de contraire aux bonnes mœurs, s'en retireroient.

L'argument de Monsieur Polier sur la Religion prouve trop, parce que tous les jours nous sommes obligés de commercer avec des gens d'une Religion différente de la nôtre, sans que pour cela nous soions obligés de travailler à leur conversion. Les Frans Maçons ont défendu de parler de la Religion & du Gouvernement par prudence, & non par indifférence.

Sentiment de M^r le Bourguemaître Seigneur.

Le reprocher qu'on leur fait de faire du bien à leurs Confrères, ce reproche n'a point de force; parce que ce qu'ils donnent vient d'une bourse commune, c'est une contribution réciproque, et une suite de la contribution que chacun a fait.

Une réflexion générale, a dit Monsieur l'Intendant Seigneur, c'est que les objections qu'on fait contre les Frans Maçons, on peut les faire au moins pour la plupart contre tous les autres ordres de personnes. On les accuse de Charlatanerie, et on n'y en a-t-il point? Jemoin le Livre de M^r Mencken qui a pour titre Charlataneria eruditorum. Sur les charités qu'ils distribuent particulièrement à ceux qui sont membres de leur Corps, n'en est-il pas de même de toutes les autres Sociétés, sans qu'on y trouve rien à redire.

Sentiment de M^r le Bourguemaître Seigneur.

XXX

Monsieur De St Germain a fait des Objections fortes contre les Frans Maçons, et il y a répondu un peu faiblement, c'est ce qu'il a fait sur tout dans les objections tirées de la Politique et du Serment, il a fait comme Bayle, lorsqu'il attaque la Religion.

Une chose me fait de la peine au sujet des Frans Maçons, a dit Monsieur le Professeur D'Apples, c'est que quand on a quelque chose de bon dans une Société, on le manifeste, pour attirer plus de Membres, cependant c'est ce qu'ils n'ont pas fait, ce qui donne lieu à des soupçons qui ne leur sont pas avantageux. De plus ils exigent le Serment avant que d'avoir manifesté quoique ce soit de cette Société. Cependant on ne peut s'engager sans crime qu'à des choses connues. Enfin on ne peut s'entretenir que de la Religion, du Gouvernement et des bonnes mœurs, quand on veut parler de choses intéressantes. Comme ils n'en parlent pas, il se fait de leur Société une très mince idée.

Sentiment de M^r le Professeur D'Apples.

En parlant d'une chose qu'on ne connoit pas, il faut parler prudemment, c'est Monsieur le Bourcier Seigneur qui parle, c'est ce qu'a fait Monsieur De St Germain. On ne peut appeller Charlatanerie ce qu'on ne connoit pas; d'ailleurs les choses les plus intéressantes sont souvent liées avec des minuties. Sur le Serment, ils disent qu'il n'y en a point. Si l'engagement se réduit à une simple parole d'honneur, il n'y a pas lieu à aucune accusation. Chaque Société a droit d'exiger que chaque Membre s'oblige à pratiquer les Loix qu'elle a fait.

Sentiment de M^r le Bourcier Seigneur.

Sur ce qu'on y admet des personnes d'un mérite suspect. Il a été impossible à aucune Société de connoître à fond le cœur de l'homme, et de se garantir de tout mauvais Membre. Sur la Charité peu édifiante, ils peuvent répondre que chacun est libre dans la distribution de ses bienfaits. Sur ce qu'ils en ont exclus les Femmes, ils diront qu'ils ne sont pas les seuls qui aient fait ce règlement.

Cette

Cette Société a des caractères qui peuvent ôter tout soupçon au Gouvernement. Ce ne sont pas des Débauchés, des personnes disgraciées, ou mal marquées qui en sont Membres, mais des Princes Souverains, des Magistrats en place, des Ministres de la Religion zélés. Cela doit ôter tout soupçon contre eux au Gouvernement; aux Ministres de la Religion et aux honnêtes Gens. Il est impossible que tant d'individus de différens Ordres puissent jamais se proposer pour but de sapper aucune Société particulière.

XXXII Assemblée

Du 21^e X^{bre} 1743. Présens Messieurs DeBochat Lieutenant Ballival, Seigneur Bourguemaître, Polier Professeur, Seigneur Boursier, Seigneur Assesseur, Baron DeCaussade, DuLignon, D'Apples Professeur, Des^t. Germain Conseiller, Baron DeGersdorff.

On avoit pris la résolution dans la dernière Société de lire un petit Livre sur le Droit naturel, qui a pour titre J. J. Schmausii Dissertationes Juris naturalis quibus Principia novi Systematis hujus Juris, ex ipsis natura humana instinctibus extruendi proponuntur. Göttinge 1740, petit 8^e de 108 pages; Ce Livre est partagé en six Dissertations. Afin qu'on pût le lire plus commodément je me suis chargé de le traduire;

Aujourd'hui on a lu la première Dissertation qui traite, De l'Instinct naturel des hommes, je ne la copierai pas ici, d'un côté parce que l'original Latin de ce Livre est commun, et de l'autre parce que je joindrai ma Traduction à ce présent Livre dans un Cahier séparé, auquel Monsieur le Comte pourra recourir, pour mieux entendre les remarques qu'on a faites à ce sujet. Je n'en ferai pas non plus un Abrégé, parce qu'on le trouvera dans les Discours que Monsieur le Comte a lu, et où il a donné un précis & des Dissertations de l'Auteur & des sentimens de Messieurs les Membres de la Société.

L'Auteur a mieux réussi en considérant les premiers mouvemens de la nature, a dit Monsieur le Conseiller Des^t. Germain, que ceux qui ne l'ont pas fait. Il me paroit aussi qu'il a mieux développé ces premiers mouvemens que ne l'a fait Hobbes. Celui-ci est tombé dans une erreur de fait; il a regardé l'Homme comme appelé à partager les biens de la vie avec ses égaux. Ce n'est pas là le point de vue où il faut envisager l'Homme. Considérons les Hommes transportés par un naufrage ou par d'autres Causes dans une Ile déserte, se battraient-ils pour jouir seuls des biens qui se trouvent

Dissertation de M. Schmaus, De l'Instinct naturel des hommes, l'a fait le sujet de la Conférence.

Sentiment de M. Des^t. Germain.

dans cette Ile? Non sans doute, ils s'uniroient plutôt pour se garantir des maux qui les menacent, pour se défendre. contre les bêtes sauvages, pour cultiver les terres, pour se fournir par leur industrie toutes les choses dont ils ont besoin. L'état de nature, est donc un état de Sociabilité, et non un état de guerre comme l'a vu Hobbes; & c'est de cette fausse supposition que sont nées les erreurs de Droit dans lesquelles il est tombé.

Monsieur DuLignon n'a pas voulu opiner.

Pour juger d'un Auteur, a dit Monsieur le Lieutenant Ballival - DeBochat, il faut se rappeler son but, et l'opposition de ce but avec les autres Systemes qu'il refute sans les indiquer. M. Schmaus parle de l'instinct, de la force de cet instinct, il dit qu'il est irrésistible, et au dessus de toute règle, par où il paroît qu'en le suivant on violeroit quelques uns de ses Devoirs. Mais ce Systeme n'a pour but que de faire voir que ce principe vaut mieux que les autres. Le sien développé dans la suite paroitra peut être le plus naturel.

En cherchant des Règles pour diriger la Nature, il faut la connaître & savoir en quoi elle peut être réglée, et en quoi elle ne peut pas l'être. Sans ce point de vue on pourroit critiquer son plan; mais ces difficultés s'évanouiront, ou seront au moins suspendues, jusqu'à ce qu'on ait vu, si ses Principes sont opposés aux Règles. Quand on les aura vu développés qu'on les compare avec le Systeme commun & avec celui de Hobbes, et on sentira mieux alors ce que celui-ci a de bon & ce qu'il a de defectueux.

Je remarque que de quelque part que l'on parte on arrive au même but, quelque Principe que l'on pose, on en vient également à établir les Règles qui contribuent à rendre la vie heureuse et la nôtre et celle des autres: ce qui paroît une faveur du Créateur.

Monsieur le Professeur D'Apples a dit que les Principes de la Nature sont la vraie Règle du Droit naturel. L'Instinct ou les Desirs naturels, selon notre Auteur, c'est le desir de se conserver, l'esperance et la crainte. Monsieur Schmaus oppose ces Principes à la Droite Raison, en quoi il se trompe: il est vrai qu'il appelle Droite Raison ce qui ne l'est pas, l'idée qu'il en donne est tout à fait fautive, il dit qu'elle est sujette à se tromper &c. La Raison au contraire est une lumière pure, destinée à régler nos Inclinations. La différence qu'il y a entre l'Homme et les Animaux c'est la Raison, qui fait que les Inclinations naturelles communes aux Hommes & aux Animaux, se rapportent chez l'Homme, au bien de chaque Individu et à celui de la Société. Les Inclinations ont été sagement établies par le Créateur, pour nous porter plus efficacement à la recherche de plusieurs choses que nous ne le serions par

M. DuLignon.
Sentiment de M. le Lieutenant Ballival.
DeBochat.

Sentiment de M. le Professeur D'Apples.

Cette Société a des caractères qui peuvent ôter tout soupçon au Gouvernement. Ce ne sont pas des Débauchés, des personnes disgraciées, ou mal marquées qui en sont Membres, mais des Princes Souverains, des Magistrats en place, des Ministres de la Religion &c. Cela doit ôter tout soupçon contre eux au Gouvernement; aux Ministres de la Religion et aux honnêtes Gens. Il est impossible que tant d'individus de différens Ordres puissent jamais se proposer pour but de sapper aucune Société particulière.

XXXII Assemblée

Du 21^e X^{bre} 1743. Présens Messieurs DeBochat Lieutenant Ballival, Seigneur Bourguemaistre, Polier Professeur, Seigneur Boursier, Seigneur Assesseur, Baron DeCaussade, DuLignon, D'Apples Professeur, Des^t. Germain Conseiller, Baron DeGersdorff.

On avoit pris la résolution dans la dernière Société de lire un petit Livre sur le Droit naturel, qui a pour titre J. J. Schmausii Dissertationes Juris naturalis quibus Principia novi Systematis hujus Juris, ex ipsis natura humana instinctibus extruendi proponuntur. Göttinge 1740, petit 8^e de 108 pages; Ce Livre est partagé en six Dissertations. Afin qu'on pût le lire plus commodément je me suis chargé de le traduire;

Aujourd'hui on a lu la première Dissertation qui traite, De l'Instinct naturel des hommes, je ne la copierai pas ici, d'un côté parce que l'original Latin de ce Livre est commun, et de l'autre parce que je joindrai ma Traduction à ce présent Livre dans un Cahier séparé, auquel Monsieur le Comte pourra recourir, pour mieux entendre les remarques qu'on a faites à ce sujet. Je n'en ferai pas non plus un Abrégé, parce qu'on le trouvera dans les Discours que Monsieur le Comte a lu, et où il a donné un précis & des Dissertations de l'Auteur & des sentimens de Messieurs les Membres de la Société.

L'Auteur a mieux réussi en considérant les premiers mouvemens de la nature, a dit Monsieur le Conseiller Des^t. Germain, que ceux qui ne l'ont pas fait. Il me paroit aussi qu'il a mieux développé ces premiers mouvemens que ne l'a fait Hobbes. Celui-ci est tombé dans une erreur de fait; il a regardé l'Homme comme appelé à partager les biens de la vie avec ses égaux. Ce n'est pas là le point de vue où il faut envisager l'Homme. Considérons les Hommes transportés par un naufrage ou par d'autres Causes dans une Ile déserte, se battraient-ils pour jouir seuls des biens qui se trouvent

Dissertation de M. Schmaus, De l'Instinct naturel des hommes, l'a fait le sujet de la Conférence.

Sentiment de M. Des^t. Germain.

Dans

dans cette Ile? Non sans doute, ils s'uniroient plutôt pour se garantir des maux qui les menaënt, pour se défendre. contre les bêtes sauvages, pour cultiver les terres, pour se fournir par leur industrie toutes les choses dont ils ont besoin. L'état de nature, est donc un état de Sociabilité, et non un état de guerre comme l'a vu Hobbes; & c'est de cette fausse supposition que sont nées ces erreurs de Droit dans lesquelles il est tombé.

Monsieur DuLignon n'a pas voulu opiner.

Pour juger d'un Auteur, a dit Monsieur le Lieutenant Ballival - DeBochat, il faut se rappeler son but, et l'opposition de ce but avec les autres Systemes qu'il refute sans les indiquer. M. Schmaus parle de l'instinct, de la force de cet instinct, il dit qu'il est irrésistible, et au dessus de toute règle, par où il paroît qu'en le suivant on violeroit quelques uns de ses Devoirs. Mais ce Systeme n'a pour but que de faire voir que ce principe vaut mieux que les autres. Le sien développé dans la suite paroitra peut être le plus naturel.

En cherchant des Règles pour diriger la Nature, il faut la connaître & savoir en quoi elle peut être réglée, et en quoi elle ne peut pas l'être. Sans ce point de vue on pourroit critiquer son plan; mais ces difficultés s'évanouiront, ou seront au moins suspendues, jusqu'à ce qu'on ait vu, si ses Principes sont opposés aux Règles. Quand on les aura vu développés qu'on les compare avec le Systeme commun & avec celui de Hobbes, et on sentira mieux alors ce que celui-ci a de bon & ce qu'il a de defectueux.

Je remarque que de quelque part que l'on parte on arrive au même but, quelque Principe que l'on pose, on en vient également à établir les Règles qui contribuent à rendre la vie heureuse et la nôtre et celle des autres: ce qui paroît une faveur du Créateur.

Monsieur le Professeur D'Apples a dit que les Principes de la Nature sont la vraie Règle du Droit naturel. L'Instinct ou les Desirs naturels, selon notre Auteur, c'est le desir de se conserver, l'esperance et la crainte. Monsieur Schmaus oppose ces Principes à la Droite Raison, en quoi il se trompe: il est vrai qu'il appelle Droite Raison ce qui ne l'est pas, l'idée qu'il en donne est tout à fait fautive, il dit qu'elle est sujette à se tromper &c. La Raison au contraire est une lumière pure, destinée à régler nos Inclinations. La différence qu'il y a entre l'Homme et les Animaux c'est la Raison, qui fait que les Inclinations naturelles communes aux Hommes & aux Animaux, se rapportent chez l'Homme au bien de chaque Individu et à celui de la Société. Les Inclinations ont été sagement établies par le Créateur, pour nous porter plus efficacement à la recherche de plusieurs choses que nous ne le serions par

M. DuLignon.
Sentiment de M. le Lieutenant Ballival.
DeBochat.

Sentiment de M. le Professeur D'Apples.

par la secours de la Raison seule. Au reste par les Inclinations sagement établies de Dieu, il ne faut entendre que les premières Inclinations, et non pas les Inclinations que la corruption a changé, ou fortifié.

Sentiment de M. le Bourcier Seigneux.

Le Système de l'Auteur suppose le moins, c'est Monsieur le Bourcier Seigneux qui parle, et ceux qui font le moins de suppositions, et qui par la même remontent aux premiers Principes sont les plus vrais. Ceux qui posent pour Principe la Sociabilité, le Decorum, le Gout pour la Guerre sont moins simples. Dans ce Système ci deux choses peuvent arrêter l'Homme, la Raison et les Loix.

En parlant de l'Instinct l'Auteur auroit du distinguer l'instinct des Animaux d'avec celui de l'Homme. Les Animaux ont des Instincts irréguliers, et d'autres ne le sont pas: il auroit du chercher ensuite en quoi l'Instinct de l'Homme lui ressemble. Comme l'Instinct nous détermine & nous pousse vers certains objets l'Homme a plus de mérite quand il y résiste, mais il est aussi moins coupable quand il le suit. On en trouvera qu'on ne peut point modérer, d'autres qu'on ne modère qu'avec peine, d'autres enfin qui sont très foibles. Il faut donc remédier la différence des Instincts des brutes et de l'Homme, et marquer aussi tout ce que l'Éducation ajoute à la Nature. On connoitra par là la Règle de l'Imputation, et jusqu'à quel point un Homme est responsable des actions qu'il fait. On connoitra enor par là quelles sont les bonnes Loix; ce seront celles qui suivront le plus la nature de l'Instinct.

Sentiment de M. le Baron De Gersdorf.

Monsieur le Baron De Gersdorf n'a pas voulu opiner sur la matière il s'est contenté de faire l'Histoire de Mr Schmauff. Il nous la représente comme un grand Génie, qui a beaucoup de lumières, et de réputation, qui a des emplois considérables, mais dont les mœurs n'ont pas été et ne sont pas même aujourd'hui bien réglées. Je ne rapporterai pas tout ce qu'il en a dit, ceci suffisant pour faire connoître le caractère de l'Auteur.

M. le Baron De Caussade.

Monsieur le Baron De Caussade n'a rien voulu ajouter.

Sentiment de M. le Bourguemaître Seigneux.

Monsieur le Bourguemaître Seigneux a observé dans l'Auteur quelques maximes qui ne sont pas justes: par exemple, celle-ci, Que les inclinations des Hommes sont opposées entr'elles. Elles se rapportent à rechercher des biens, des honneurs & des plaisirs. Il ne comprend pas comment cela est utile au Système de l'Auteur. L'Auteur dit enor que la vengeance est utile pour assurer la vie des Hommes, et cependant il dit ensuite que cette vengeance est souvent poussée trop loin: ces deux propositions se contredisent; car si je pousse trop loin la vengeance pour ma défense, celui contre qui je l'aurai exercée, se croira en droit de se venger de moi à son tour; ainsi il pourra arriver que je succomberai; la vengeance n'est donc pas utile pour assurer la vie des Hommes. Lorsque les Hommes sont

sont en Société, l'autorité des Loix vaut mieux pour assurer la vie de chacun. La 3^e proposition que Monsieur le Bourguemaître a critiquée est ce que dit l'Auteur, que l'Inclination des deux sexes est nécessaire au bien de la Société; on pourroit appeler ce penchant plutôt du nom de respect, que du nom d'inclination; car ce dernier terme désigne un desir modéré; outre cela s'il étoit plus foible, il seroit bien plus utile à la Société.

Sentiment de M. le Professeur Polier.

Monsieur le Professeur Polier a dit que le Système de l'Auteur paroît l'éponge de toute Religion. Par exemple, il pose pour principes du Droit le desir de la Vie, mais par la Vie il entend une Vie agréable. Cela est sans justesse. Il parle de la différence des inclinations comme du principe de la Sociabilité, et en détaillant ces inclinations, il ne parle que de celles qui sont des vices; par ou il détruit le bonheur de la Société. Mais il n'a pas voulu pousser ses remarques plus loin, jusqu'à ce qu'il ait vu l'usage que l'Auteur fera de ses Principes. Il parle de l'Instinct comme plus fort que les Loix, et il dit qu'il est tel qu'il n'y a que l'autorité qui puisse le réprimer, ce qui va à détruire toute Religion. Cela va à établir nous la Religion, mais l'Épicurisme, et toute sorte de crimes.

Sentiment de M. le Baron Seigneux.

Monsieur l'Abbé Seigneux trouve que le Principe de l'Auteur est le plus judicieux de tous ceux qu'on a établis jusqu'ici. La Raison se lon lui, le premier Principe dont les Hommes se servent pour régler leur conduite. Le penchant ou l'Instinct se développe le premier, la Raison se développe ensuite et corrige les abus & les excès de l'Instinct.

XXXIII. Assemblée

Du 28^e X^{bre} 1743. Présens Messieurs De Bochat Lieutenant Ballival, Polier Professeur, Seigneux Bourcier, Seigneux Abbé, D'Applés Professeur, De St Germain Conseiller, De Cheseaux fils, Baron De Gersdorf.

Sentiment de Monsieur le Comte.

Messieurs, Vos Discours et vos Conversations sont si utiles pour m'éclairer, vos Maximes & vos Conseils si propres à me former le Cœur, que je ne saurois assez vous en marquer ma reconnaissance. Je serois inexcusable si je ne travaillois de toutes mes forces à mettre à profit ces avantages que vous voulez bien me procurer, Messieurs. C'est pour cela que j'aurai soin de me rappeler ce que vous aures dit, et que je vous l'exposerai toujours en abrégé, afin que vous daigniez me redresser, si par malheur je venois à en oublier quelque partie.

La

La Dissertation de Mr. Schmauff que vous lûtes dernièrement ne ren-
ferme que quelques Principes dont l'Auteur prétend se servir pour établir les
règles du Droit naturel; je n'en ferai point d'autre. Abrégé, quel celui que
l'Auteur en fait lui-même à la fin.

Il dit que la Nature a mis un Instinct dans chaque Homme qui
poursuit à tout ce qui est nécessaire pour lui rendre la vie douce et heureuse
et pour le mettre en état de former des Sociétés: Que c'est à ce but que tend
la diversité infinie d'inclinations qui se trouvent entre les Hommes, que
le désir de la vengeance, et le sentiment d'égalité se rapportent au même
but. Que toutes ces choses sont tellement gravées dans l'ame de chaque
Homme, qu'il n'a besoin pour se conserver, d'aucune autre Loi; et enfin que
ces Principes ne sauroient être détruits, ni effacés par aucune Loi, et qu'il
n'y auroit que les dernières violences qui pussent arrêter l'effet de ces ins-
tincts naturels.

Une partie d'entre vous, Messieurs, a trouvé ces principes solides; d'autres
très les ont condamnés, parce que l'Auteur parloit par les Principes soustrai-
re l'Homme à l'autorité de la Raison, que Dieu a donné aux Hommes pour
les conduire, et le soumettre tout comme les bêtes aux Sens et aux Appé-
tits naturels.

Malgré cette idée peu favorable que quelques uns ont conçue pour
les Principes de Mr. Schmauff, vous êtes tous convenus d'attendre pour vous
déterminer à les recevoir ou à les rejeter, jusqu'à ce que la suite de l'ou-
vrage vous eût appris l'usage que l'Auteur en fait, et que vous eussiez
vu jusqu'où il les étend, et quelles restrictions il y met. C'est votre déci-
sion que j'attens pour savoir ce que j'en dois penser.

Discours de Mr. le Lion
tenant Ballivul De-
Bohat sur cette Questio-
n, s'il est nécessaire
pour la conservation
d'un Etat, que le Sou-
verain connoisse les
Sciences et les y fesi-
se fleurir?

Monsieur le Comte et Messieurs, **III**
C'est dans l'âge tendre que se forment nos goûts, qui, deve-
nant ensuite les Principes et les motifs de nos actions, dépendent par la
des Circonstances les plus intéressantes pour nous, et pour ceux sur le sort
desquels nous pouvons avoir quelque influence.

Je ne parle pas de ces goûts auxquels le Mécanisme a plus de part que
les idées: ils sont l'effet ordinaire du Tempérament; il les ferait naître dans
un jeune Homme, qui n'auroit eu jusques là aucune connoissance de leurs
objets. C'est aux goûts de l'Esprit, si l'on peut s'exprimer ainsi, que j'ap-
plique cette observation également ancienne et commune. Les premières
idées qu'on reçoit du prix des choses, donnent alors pour elles une estime, ou
un mépris, ou une indifférence, qui se changent très difficilement en senti-
ments contraires, quoiqu'elles nous soient présentées dans la suite sous des
faux fort différentes de celles qui avoient décidé de notre goût.

Rien donc n'est plus important dans l'éducation que de donner de
bonne

bonne houx aux jeunes Gens de saines idées de ce qui pourra être un
jour l'objet des délibérations sur lesquelles ils seront très intéressés à prendre
de bon parti. Ces idées leur en feront connoître les avantages, qui produiront
l'estime par laquelle leur goût se réglera.

Mais les Directeurs de l'éducation, ni les jeunes Gens eux mêmes, s'ils
souhaiteroient de parvenir à tout ce qui doit être recherché par des Hommes
raisonnables, dans toute la cours de leur Vie, selon leurs circonstances, ne
sont pas les seuls, qui ne devoient jamais perdre de vue cet effet de la
constitution de l'Esprit et du Cœur humain. L'obligation de contribuer, au-
tant qu'on le peut, au bien de ceux même qu'une vocation particulière
ne vous appelle pas à diriger ou à instruire, d'aige et de la part de la
Société humaine, et de la part de son Protecteur Suprême notre Souverain
Maître commun, qu'on ne néglige aucune occasion de se rendre utile à
la Jeunesse à cet égard, comme à tous autres.

C'est dans cette vue, Messieurs, que, devant avoir l'honneur de vous
présenter la matière d'un Entretien de quelque usage pour Monsieur
le Comte, j'ai cru que vous voudriez bien m'aider à maigritter envers lui
de cet agréable Devoir, en vous donnant la peine d'examiner avec moi,
si sur le pié où sont aujourd'hui les Etats en Europe, leur conserva-
tion demande nécessairement du Souverain la connoissance des Sci-
ences, et quelles y soient florissantes.

Un sujet uniquement de ma Profession auroit pu être moins mal discuté
dans cet Estai, et par là plus du goût de mon amour propre. Mais un peu
plus de succès que votre indulgence m'eût laissé croire que j'aurois eu n'eût
point été suivi d'une Satisfaction comparable à celle de vous voir persuadés,
que je me fais assez de justice pour borner mon ambition à me rendre utili-
le par les autres, quand je suis convaincu que je ne saurois l'être autant par
moi-même: sur tout lorsque je sai, comme je ne puis en douter ici, que les
Personnes à qui je fournis l'occasion d'ouvrir leur trésor, les répandront a-
vec plaisir, pour suppléer au peu que je suis en état d'offrir. Aussi dès que
l'idée de mettre cette Question sur le tapis m'est venue dans l'Esprit, n'ai-je
point balancé à la préférer à toute autre, bien qu'elle soit aussi peu de
mon report, qu'elle est absolument du vôtre, Messieurs; puisque les véri-
tables Savans sont les seuls capables de connoître la multiplicité & l'éten-
due des usages des Sciences dans les Etats où elles fleurissent.

Les Sciences sont cultivées aujourd'hui dans toutes les parties de l'Eu-
rope, d'une manière qui marque mieux que tous les raisonnemens, qu'on
les croit d'une nécessité indispensable pour le bien des Etats. La protection
que les Souverains leur accordent, les Etablissmens qu'ils permettent,
qu'ils favorisent, ou qu'ils font même pour les perpétuer, et en augmenter
les

les progrès dans leurs Etats, par des libéralités dignes de leurs richesses, laisseroient-ils lieu de douter, qu'ils ne regardent ces objets de leur bienfaisance, comme des principaux de l'attention qu'ils doivent donner à tout ce qui a de grandes influences sur la prospérité publique. & ces exemples ne suffiroient-ils pas pour persuader à tous les jeunes Gens, que les Sciences méritent ces soins, et ces sacrifices de la part des Princes & de leurs Sujets? N'est-ce donc pas employer sans nécessité le temps, qu'on pourroit donner à des vérités plus exposées à être contestées, que de le mettre à démontrer ce que la Jeunesse croit déjà sans mélange de doute, et que personne ne tentera de rendre douteux chez elle, à moins qu'il ne veuille renouer au titre d'Homme sensé?

Je dois, Messieurs, défendre mon choix contre cette critique. Speuifs.

Il est vrai, qu'il n'est peut-être aucun jeune Homme dont l'Esprit ait reçu quelque culture, ou qui seulement ait eu quelque commerce avec des personnes judicieuses, qui ne croie effectivement les Sciences utiles aux Individus et aux Etats. Mais I. Qu'est ce que croire dans les jeunes Gens sur de pareilles matières? Ce n'est assurément autre chose que ne point revenir en doute, pour le présent, ce n'est pas déférer à l'évidence des raisons de croire, par dessus celles de douter. Ce n'est être persuadé que de la même façon que la Jeunesse croit les Contes: c'est à dire qu'elle croie de les croire aussi tôt que quelqu'un de confiance lui dit que ce sont des Contes. De telles persuasions, ébranlées par la première difficulté, cèdent à coup sur à toute passion qu'elles gênent ou contredisent. Une mauvaise plaisanterie de quelque Petit maître contre les Sciences & les Savans est capable de les rendre méprisables dans l'Esprit de qui ne les estime ainsi que par tradition.

II. Ceux même qui en font le plus de cas, et dont le goût déjà formé ne laisse pas lieu de craindre qu'ils le perdent, connoissent ils après l'avantage du parti qu'ils ont pris, pour jouir de toute la satisfaction qu'il leur donneroit, s'ils savoient toutes les espérances qu'ils pourroient fonder là dessus? C'est leur fournir un puissant motif de s'affermir dans leur choix, et de redoubler leur zèle en même tems que leur estime pour le savoir.

III. Enfin combien de Personnes, en place même, et Partisans des Sciences, n'ignorent pas encore jusques où elles portent les avantages qu'elles procurent? La plupart ne les envisageant que comme des ornemens de l'Esprit, qui, à la vérité, font honneur à un Prince et à un Etat, mais seulement comme des Palais, des Meubles et des Chambres de raretés, dont, à la rigueur, on pourroit cependant se passer, n'estiment, ne protègent, ne recommandent les Sciences et les Savans, que suivant cette idée, si fort au dessus de celle qu'ils en pourroient avoir, et ne travaillent conséqu-

quemment

à les faire fleurir, qu'à proportion du goût qu'ils ont pour ce qui ne sert que de simple ornement? Leur montrer des utilités réelles, considérables, essentielles à la conservation même de l'Etat, dans les établissemens qui contribuent à les y répandre, n'est-ce pas découvrir un trésor, qu'ils possèdent, sans qu'ils le sussent? Pourroient ils se grever la peine qu'ils auront à suivre quelques momens celui qui les conduira sur les lieux où ils le verront? Cette peine ne sera pas grande. Il ne s'agit que de porter son attention sur les principaux moyens par lesquels les Etats se conservent, voir d'où ils se tirent, et recueillir leurs influences. Les

Les Etats sont des Corps formés par l'union des Membres entr'eux et à un Chef, qui en est l'âme. Ils ont leur maladie et leur mort. Leur intérêt le plus capital est donc de se conserver tous les autres périssent pour eux par cette mort. Elle arrive, ou par des maladies, ou par des forces étrangères qui les détruisent.

La connoissance des Sciences que peut avoir le Chef, et le plus ou le moins de progrès que peuvent y faire les Membres, seroient-ils capables de guérir, ou de prévenir ces maladies, et de détourner ou de rendre inutiles les forces du dehors, qui les attaquent, en fournissant les moyens d'y résister? Au contraire, l'ignorance des Sciences dans le Chef et dans les Membres, peut-elle produire ces maladies, et rendre facile aux ennemis du dehors la destruction de ces corps?

Si l'on doit prendre l'affirmative, sur l'une et sur l'autre de ces Questions, il en résultera nécessairement cette conséquence, que le Souverain et l'Etat n'ont point de plus grand intérêt que celui de bannir l'ignorance, et d'y faire fleurir les Sciences.

Faudroit-il, Messieurs, que j'expliquasse, pour prévenir un mésentendu, ce que j'entends par les Sciences? Mauvseroit-on de prostituer ce beau nom, en comprenant dans sa généralité, les vaines & stériles spéculations de pure curiosité, qui ne donnent à l'esprit ni justesse, ni force, ni lumières propres à connoître et à faire aimer les Devoirs, non plus qu'à les remplir d'une manière utile à la Société? Il y a long tems que de plus saines idées ont mis ces extravagantes recherches dans le rang des plus méprisables occupations, que la vanité et l'ignorance avoient ridiculement, mais bien malheureusement pour le Genre humain, honoré du nom de Sciences, justement rendu & probablement absurde pour jamais, à toutes les connoissances, qui contribuent à former le Cœur, en lui apprenant quels doivent être les objets de ses desirs, et comment il peut les satisfaire; à toutes les connoissances, qui peuvent contribuer à donner à l'Esprit plus de pénétration, de justesse et d'étendue,

à toutes les connoissances, qui peuvent contribuer à l'utilité du Genre humain, par les secours que la perfection des Arts multiplie, et rend plus faciles et plus efficaces contre tous les besoins des Hommes.

Que les influences de ces connoissances à ces différents égards soient plus ou moins directes, marquées, ou étendues, elles s'en méritent pas moins le nom de Sciences; je n'en exclus donc aucune du Sujet que je vai traiter.

La vérité de l'affirmative sur la première Question étant une fois démontrée, conduit, semble-t-il, nécessairement à prendre le même parti sur la seconde. Car, si la connoissance des Sciences dans un Etat, est nécessaire pour en prévenir la ruine ou le sauver, il faudra bien convenir, que l'ignorance, opposée à ces connoissances, doit exposer cet Etat à être renversé, ou envahi & subjugué, toutes les fois que les moyens de le garantir de ces malheurs, ne pourroient se trouver que dans ces connoissances. Cependant, ce qu'il y a à dire sur la dernière de ces Questions, ajoutant de grandes lumières aux considérations bornées à la première, je ne me dispenserai pas de les traiter séparément toutes deux, si le tems me le permettoit. Mais à peine pourrai-je seulement ébaucher celle-ci, à laquelle je ne viens que si tard.

Les Etats, avons nous dit, tombent et sont détruits ou par des maladies internes, ou par les forces d'un autre Etat qui en fait la conquête.

Ces maladies internes, Séditions, Rébellions, ou Guerres civiles, sont de ces deux malheurs le plus grand pour les Sociétés. Qu'un Voisin se rende le Maître d'une République, ou d'une Souveraineté; Au premier cas, la Forme du Gouvernement change, mais l'Etat subsiste; et à moins que la Catastrophe ne soit accompagnée d'effusion de sang et de ravages, les Individus n'en souffrent que peu, le mal est réparable pour eux: c'est le Souverain dépouillé qui perd tout par cette Révolution. Dans une Guerre civile, au contraire, dont la fin n'est pas le détronement du Souverain, le Peuple souffre beaucoup plus que lui, par les désordres auxquels elle donne lieu, et par le changement de Gouvernement, lorsque c'est une République qui en l'usurpateur s'empare.

Pour commencer par cette dernière Cause de la destruction d'un Etat, est-il douteux qu'elle n'y produise ces funestes effets, si ni le Souverain, ni ses Ministres, ne connoissent point I. La Constitution fondamentale de cet Etat; le Droit du Chef à l'égard du Corps, et de celui-ci par rapport au Chef. II. L'Art de pénétrer les dispositions des Esprits du général des Membres de ce Corps, sur la constitution et le Gouvernement actuel: de découvrir les artifices par lesquels on sème le mécontentement, aliène les coeurs, et les excite à desirer une révolution, forme des intrigues pour lier entr'eux ceux par lesquels on veut jeter le trouble et brouiller les

affaires

affaires: l'art de dissiper les cabales, d'en désunir les Chefs, d'en détacher les adhérens, d'en faire avorter les projets; d'employer à propos les raisons, la douceur, la sévérité, la force ouverte même, s'il en faut venir là: enfin l'art de prévoir et de mettre en oeuvre toutes les précautions propres à assurer le repos de l'Etat, quand on est parvenu à rétablir au moins extérieurement la tranquillité.

Si toutes les connoissances sont nécessaires pour sauver le Souverain et l'Etat de ces éminens périls, ne seroit-il point nécessaire que les Sciences, qui les enseignent, fussent cultivées dans tous les Etats? Douteroit-on sur-tout que ces Sciences n'y soient pas nécessaires, par ce qu'elles sont de propre à prévenir ces fatales entreprises?

Elles y contribuent en effet infiniment plus que ne le pensent ceux qui réfléchissent peu sur les causes des actions des Hommes. L'Iniquité, l'Ambition, l'Amour du changement, la Cupidité, la Haine, la Vengeance, et toutes les Passions vives qui se portent aux extrémités, sont les mauvais Conseillers qui s'engagent dans de pareilles entreprises, aussi bien que la férocité & la barbarie. Adoucir les mœurs, calmer les passions, multiplier les occupations, ouvrir des routes pour la fortune, enseigner la véritable Prudence, et à juger sainement du prix des avantages dont on jouit, et des pertes auxquelles un bouleversement de l'Etat pourroit exposer: enfin convaincre de l'obligation de sacrifier ses vœux, nos ressentimens, nos affections, et nos intérêts au repos public, et au Devoir de la soumission aux Puissances de qui nous dépendons. Voilà les remèdes que les Sciences fournissent contre les principes, qui négligés produisent les Guerres civiles.

Aussi combien peu en a-t-on vu en Europe depuis que les Sciences y sont communes? Le nombre en est assurément très petit, en comparaison de ce qu'éprouverent les Siècles précédons. Et si l'on en retranche celles de ces Sortes de guerres auxquelles les Souverains eux mêmes ont contraint leurs Sujets par les abus les plus élatans et les moins supportables de leur autorité, chacun sait que ce nombre seroit fort diminué. Les autres Parties du monde, où les Sciences n'ont aucun aïes, en donnent au contraire des exemples si fréquens, qu'il est impossible de ne pas reconnoître les causes dans l'ignorance qui y entretient la barbarie, et qui rend barbares en moins de tems qu'on ne croit, les Nations les plus civilisées; comme les Grecs le témoignent depuis tant de Siècles par leur déplorable exemple.

Mais supposé que, soit par une suite de l'heureuse Constitution de l'Etat, de la Sagesse de ceux qui le gouvernent, du caractère du Peuple, ou des circonstances dans lesquelles il se trouve, il n'y ait aucun

lieu

22
 aucun lieu de craindre que la tranquillité dont il jouit soit troublée par des Guerres civiles, ou par des révoltes; pourra-t-on compter que l'on y sera toujours en sûreté de la part des autres Etats? Que jamais aucun n'entreprendra de s'en rendre maître? Si l'on ne peut s'en apercevoir, et quel Souverain de bon sens oseroit s'en flatter? De quel prix ne doivent pas être pour tous, les moyens de les mettre en état de rendre ces entreprises inutiles? Or ce sont les Sciences qui fournissent les plus efficaces.

Les invasions ne sauroient aujourd'hui être aussi subites qu'elles l'étoient anciennement. Les facilités que le Commerce entre toutes les Nations de l'Europe donne pour savoir ce qui se passe chez toutes, sont cause que chaque Puissance informée des préparatifs que font les autres, de leurs négociations, voit de loin l'orage se former, et peut aisément prévoir s'il lui doit fondre. Elle sa, le temps de travailler à le dissiper, ou à le détourner, ou de s'en mettre à couvert par des Alliances, ou enfin de se fortifier au point de pouvoir l'éprouer sans en être renversée, ou ébranlée. Mais que lui servirait de le prévoir, et d'avoir le tems de trouver ces ressources, si le Souverain ou ses Ministres ignorent où elles se tirent, comment il faut les employer, et pour voir à tout ce qu'elles demandent de précautions?

Démontrer l'injustice de la Guerre dont on est menacé ou déjà déclarée, est souvent un moyen d'en détourner l'auteur. Quelque insensible qu'il soit on est affecté aux raisons de justice la Prudence l'arrête, lorsqu'elles sont mises dans une évidence, qui le ferait regarder par toutes les autres Puissances, comme un Ambitieux, qui franchit sans pudeur les barrières, que les Princes sont si fort intéressés à paroître respecter, sans quoi ni Sujets ni Souverains ne se fieroient plus à eux.

Or qui démontrera l'injustice d'une manière à la rendre ainsi sensible aux moins éclairés et aux plus aveuglés par leurs passions, que celui qui connoissant les principes du Juste sur les matières qui concernent les Etats entr'eux, saura les mettre en oeuvre dans les Questions dont il s'agit, développer les Sophismes dont on tâche de colorer l'injustice, et la dévoiler de façon qu'on en voie toute la laideur?

S'il faut recourir à des Alliances, qui pourra découvrir tous les intérêts qu'auront les Puissances de qui on peut implorer le secours (c'est l'intérêt qui l'accorde ou qui le refuse), que celui qui sera pleinement instruit des vues de ces Puissances, de leurs prétentions tant actuelles que futures, ou seulement possibles: et qui saura se servir efficacement de ces lumières, que celui qui possèdera l'art d'exposer les influences que la conservation de l'Etat attaqué ou menacé peut avoir et à présent et dans l'avenir, sur les intérêts des Puissances, qu'on veut attirer à sa défense.

Qui, si la Guerre est inévitable, sera capable de pourvoir à tout ce qui

qui peut mettre en état de la soutenir, sans en être avable? Qui, s'il s'agit de la terminer, saura pourvoir par les conditions de la paix, à ce qu'elle soit la moins désavantageuse, et la plus solide que les circonstances le permettent?

Qui, dis-je, sera capable de mettre en sûreté l'Etat; par ces moyens généraux que je ne fais qu'indiquer, les détails qu'importe chacun ne pouvant entrer ici, que le Souverain instruit lui-même par l'étude des diverses Sciences, ou l'on puise ces connoissances, ou dont les Ministres les posséderont?

N'avoir ni sédition, ni révolte, ni Guerre civile, ni invasion étrangère à appréhender, ce n'est pas encore être hors de tout danger dans un Etat, s'il entreprend lui-même des Guerres non nécessaires, et à plus forte raison des Guerres injustes. Savoir éviter les premières & s'abstenir religieusement des dernières, sont les seuls partis qui puissent ne point exposer l'Etat à être détruit. La Prudence suffit pour détourner de celles-là: Elle peut s'acquiescer sans étude, et quoiqu'il la perfectionne et doive l'augmenter, sur tout l'étude de l'Histoire, je ne m'y arrêterai pas: Mais on conviendra que la Prudence ne retiendra d'entreprendre des Guerres injustes, que quand elle sera accompagnée des connoissances nécessaires pour apercevoir l'injustice, et de l'amour de la Vertu qui en éloigne. Les circonstances paroissent quelquefois si favorables aux idées qu'un Souverain a de ses prétentions, que la Prudence même le solliciteroit à les faire valoir à force ouverte, si la Justice ne leur étoit pas opposée. Ne profitera-t-il pas de l'occasion, si l'illusion dans laquelle il est lui fait croire que la Justice même est de son côté? Un Prince éclairé par les principes du Droit, ou capable de sentir la force et la justice des représentations de ses Ministres éclairés eux-mêmes et honnêtes gens, qui travailleront à le détourner d'entreprendre une telle Guerre, ne sera-t-il point plus facilement détrompé et retenu, que celui dont l'ignorance ne verra rien de capable d'arrêter sa cupidité ou son ambition? Celui-ci se jettera donc dans des entreprises injustes, qui lui attireront des ennemis, dont les armées favorisées par le Dieu juste des Armées, les rendront Maîtres de son Etat: pendant que celui là laissant l'épée dans son fourreau, conservera ses Provinces.

Les Sciences qui apprennent à connoître et à respecter la Justice - due aux Etats comme aux Particuliers, dissipant ou prévenant de pareilles illusions, ne sauvent-elles pas par là le Souverain et ses Peuples. Les plus jeunes d'entre nous ont vu des exemples des suites fatales pour des Etats entiers, de Guerres de ce genre.

Pourquoi, dira-t-on, attribuer uniquement aux Sciences, ce que tant d'hommes

D'Hommes dans tous les siècles n'ont-ils que la Nature? Des Génies Supérieurs ne sont-ils pas parvenus, aux divers degrés de capacité que vous dites nécessaires dans un Prince ou dans ses Ministres pour la conservation de l'Etat, sans autre étude que l'expérience? Des Empereurs barbares & sans Lettres, n'ont-ils pas sauvé l'Empire Romain?

Il est vrai. Mais ces Génies Supérieurs sont-ils en assez grand nombre dans l'Histoire, pour que chaque Etat puisse compter qu'il lui en naîtra toujours assez pour sa conservation? Et ces Hommes si rares auroient-ils même servi leur Patrie, avec le succès qu'ils ont eu, si ceux qui travailloient sous eux, n'avoient pas su, chacun dans son département, tout ce qu'il falloit avoir appris pour exécuter ce dont ils étoient chargés? C'est beaucoup de former les projets, et d'imaginer les moyens. Mais les fruits dépendent de l'exécution dont le succès est pour l'ordinaire l'ouvrage des Subalternes. Qu'il en soit, revoque en doute que des Chefs dont l'étude a perfectionné les Talens, et augmenté les connoissances, ne soient plus capables encore de servir utilement le Souverain et l'Etat dans les circonstances capitales dont j'ai parlé, que des Chefs qui n'y apportent que le fond né avec eux, ce seroit douter de la chose la moins incertaine.

Il est également certain par là même, que le Souverain qui a dans le sein de ses Etats le plus grand nombre de Sujets versés dans les unes ou les autres des Sciences nécessaires aux Ministres du premier rang et à chaque Subalterne, dans le Civil et le Militaire, n'aît à cet égard et à tous les autres, qui en sont des conséquences infaillibles, des avantages considérables sur tous les Souverains et les Etats, qui ont moins de tels Sujets. Quelque fidélité, quelque zèle, que puissent avoir les Etrangers qui n'ont prime emploi au défaut des naturels du Pais, jamais ils ne pourront se rendre aussi utiles, à fidélité égale, au moins dans les premières places. Il est donc essentiellement important à tout Souverain et à tout Etat, de se procurer ces avantages.

Et pour cela faut-il que le Souverain lui même possède ces Sciences, ou suffit il qu'il ait de chacune, au moins une idée générale, par laquelle il puisse juger de son utilité?

Je n'ai garde d'imposer au Souverain l'obligation de posséder l'Encyclopédie, ni même aucune Science particulière à fond, pour peu qu'elle soit étendue. Un ou deux Princes ont voulu faire les Savans de profession, et ont montré à l'Univers que la Chaire est le seul Trône où les Pedans puissent figurer. Il n'y a pas lieu de craindre que ces exemples soient contagieux; et grand nombre d'autres, qui ne procuroient des sciences que ce qui serroit à un Souverain, ont regné si glorieusement, que leur regne sont des époques mémorables des temps heureux

de leurs Etats. Ainsi l'on peut admettre que plus les Princes ont poussé leurs connoissances, par l'étude, plus ils sont en état de rendre leur Gouvernement florissant.

Mais si leurs circonstances ou une éducation négligée, les ont laissés dans l'ignorance des Sciences, seront-ils absolument incapables de regner? Ils le serroient apparemment si ils n'avoient pas au moins de l'instinct pour les Rois sages, dont les lumières et la capacité peuvent suppléer à ce qui leur manque à cet égard.

Cette estime bien marquée par les préférences qu'il donne pour les Honneurs & les Emplois, à ceux qui la méritent par leur savoir, et en récompensant ceux qui excellent dans quelque Science, suffira pour multiplier dans ses Etats les Savans utiles. Que dit-je, le goût d'un Monarque forme non seulement bientôt celui de ses Sujets, il réveille même l'émulation parmi les Etrangers. Le Roi Xlvi^e fait par ses libéralités des Savans en bon nombre dans les Etats de ses ennemis, après en avoir rempli les siens propres, sans connoître par soi même le prix des Sciences. La Reine Christine de Suède se voit rendre des hommages éclatans par des Panegyriques solennels, qui prononcèrent à son honneur des Savans d'Italie même, pendant que son Trône, quelle quitta pour les Sciences, étoit entouré de gens de Lettres des Parties de l'Europe plus à portée de s'en approcher.

Et mirabitur quisquam (disoit un de ces Orateurs Italiens) l'homme le plus éloquent de siècle dans le Panegyrique, de cette Princesse mirabitur quisquam, aut in ostentationem regiae munificentiae factum putabit, ut in toto orbe nullus jam sit litterarum ac monumentorum fama conspicuus, qui in comitatu tuo non conspicitur, qui non aut sponte tibi sacramentum dixerit, aut amplissimis tuis premiis in tantam fortunam non sit evocatus? Ex omnibus Academicis, ex omnibus doctorum doctus, ex omni parte terrarum angulo, Italiam tam modicum in hac tempestate prytaeum celebrant, nullique rei familiaris incommodis aut raris advocatis, optima fide immortalitatem meo viantur.

Voilà Messieurs, ce que peut produire le goût d'un Souverain. Dieu fond du Nord il peut exciter les esprits des Regions les plus éloignées, et se les attacher par ce qui les lie le plus fortement les Hammes, et sur tout les grandes Ames, l'admiration et l'amour de la gloire. C'est tout ce que les biens dont je me voyois aidé je que trop fait perdre, soufre que je dise sur nos Etats. Si j'avois pu donner plus d'étendue à mon sujet, en traitant de ces autres avantages que les Sciences procurent aux Souverains et aux Etats, pour en relever et éterniser la gloire, et pour y faire fleurir tous les Arts, soûlés de tous les biens

Octav. Ferrar. Panegy. Reginae Christ. Operum Tom. 1. p. 279.

biens, ainsi que les appelle Xénophon, et reposer qui suppléent à ce qui manque aux Romains, des forces, d'agilité, d'adresse, et de vices naturels pour subvenir à leurs besoins, les soulager dans leurs maux, et les faire jouir d'une infinité de commodités et de douceurs; j'ai vu prouvé par la grande dégré de bonheur dont le Chef et les Membres d'une Société civile peuvent jouir, est nécessairement proportionné au degré de civilisation que ceux qui la gouvernent, ont des Sciences, ou au moins au degré d'estime qu'ils témoignent pour elles. Et on voudrait-il davantage pour leur attacher le cœur de tout Souverain qui souhaitera véritablement de remplir la plus grande et la plus excellente maxime qu'on puisse se proposer entre les Hommes; laquelle Cicéron veut que le Souverain de la République, qu'il désireroit, exécutât glorieusement, savoir de rendre heureuse la vie des Citoyens, afin que l'Etat soit affermi par ses richesses, fort par ses Troupes, fameux par la gloire, et illustre par les Vertus qui y régissent. *Moderatori Republica beata Civium vita proposita est, ut opibus firma, copiis locuples, gloria ampla, virtute honesta sit. Hujus enim operis maximi inter homines, atque optimi, illum effectorem esse volo.*

Monsieur le Bourcier Seigneux a opiné de cette manière; Le Souverain qui procure l'avancement des Sciences, travaille à la gloire, et au bonheur des Peuples.

Pour connaître comment il travaille à sa gloire; il n'y a qu'à parcourir les royaumes où les Sciences ont le plus fleuri. Quand je dis que le Prince pour sa gloire doit procurer l'avancement des Sciences, je ne dis pas qu'il doive les étudier lui-même; je ne parle pas de ces Princes qui ont voulu s'y exceller, quand je dis qu'il faut procurer les royaumes où les Sciences ont fleuri, un Prince qui voudroit s'acquiescer de la gloire par cette voie, devroit s'exceller plus que les autres; mais il suffit pour un Prince qu'il ait le goût des Sciences, qu'il sache distinguer ceux qui ont le plus de mérite. Les Princes se sont acquis beaucoup de gloire par les personnes qu'ils ont mis en place; par les lumières des personnes du Cabinet. On a bien compris que le choix des personnes que le Prince emploie dans la Ministère étoit important pour la gloire du Prince et pour le bien de l'Etat; mais enfin que le Prince ne se trompât point dans son choix, et qu'il eût toujours des personnes sur lesquelles il put compter, qui a voulu établir en Angleterre et en France des Seminaires Politiques. C'est l'établissement a été trouvé difficile; c'est ce qui en a empêché l'exécution; on a cependant établi quelque chose d'approbant en Russie. Les Princes de Russie seroient illustres sans avoir d'illustres, et dans ces cas même leur gloire ne passeroit pas les bornes de leur siècle, s'ils n'avoient

deux des Historiens habiles qui ont fait passer la mémoire de leurs actions à la Postérité. Lui conviendrait aujourd'hui Theodoric Roi des Goths sans Cassiodore, Alexandre le Grand sans Quinte Curce &c.

Les Sciences contribuent encore à la gloire par les établissements qu'il fait pour les avancer. C'est ainsi que les Académies Royales; telles que l'Académie Française, l'Académie des Sciences, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres ont beaucoup contribué à la gloire de Louis XIV. L'Académie de l'Arcadie n'a pas moins contribué à la gloire de la Reine Christine.

Les Sciences étendent aussi la gloire d'un Etat; par l'honneur qui revient à plusieurs Particuliers de cultiver quelque Science, ou toutes. Mais les Sciences ne contribuent pas seulement à la gloire des Etats; elles assurent aussi leur bonheur. Elles produisent cet effet de plusieurs manières; elles occupent les Esprits, il seroit à craindre que les Génies vifs ne se portassent à quelque chose de dangereux pour l'Etat, s'ils n'étoient occupés par les Sciences. Elles sont une source de richesses, et d'honneur. Les Arts se perfectionnent par les Sciences, et chacun sait combien les Arts contribuent à la richesse d'une Nation; le commerce fleurit; l'Agriculture se perfectionne. C'est le goût du Prince qui détermine les Peuples à cultiver ainsi les Arts. C'est Charles II qui a donné à l'Angleterre le goût pour l'Agriculture; goût qui a continué jusqu'à nos jours, et qui a acquis une grande perfection. J'ai dit encore quelles étoient une source d'honneur; plus de Personnes se sont immortalisées par les Sciences que par les emplois de Souveraineté.

Une précaution que les Princes doivent prendre c'est de donner plus d'estime aux Sciences qui sont les plus utiles, en particulier à la Religion. Les Princes Protestans à cet égard ont plus d'avantage que les Catholiques, qui ont perdu le Droit de toucher à la Religion.

L'établissement des Bibliothèques contribue encore à la gloire du Prince, et à l'avancement des Sciences. Les Bibliothèques d'Alexandrie ont immortalisé les Stolemées. C'est là aussi que se sont formés ces beaux Génies, qui ont contribué si efficacement à l'avancement de la Religion Chrétienne; on Origène, Athanase, &c. d'autres.

Un Prince est le premier Magistrat d'un Pais, il doit donc travailler à bien faire régner la Justice dans ses Etats, ce qui ne peut se faire que par la connaissance qu'on y aura du Droit de son Pais. La gloire de l'Allemagne l'emporte sur toutes les autres Pais de l'Europe.

Les Sciences contribuent de bien au bonheur d'une Nation, elles sont si utiles pour conserver ses privilèges, & ses Libertés, que les Princes Français ont tâché d'étaler la barbarie, à d'ailleurs ils ont voulu s'outenir leurs Droits, ils ont regardé la barbarie comme un moyen pour soutenir leur autorité despotique.

Sentiment de M^r le Professeur D'Apples

Le gout des Sciences, a dit Monsieur le Professeur D'Apples, a son influence par tout. Ce gout formé dans un Prince le met en état de tirer toutes les utilités qu'elles peuvent, dont une partie a été développée. Les Sciences peuvent servir aux Maladies d'un Etat, revoltes, guerres civiles, & étrangères, pauvreté, &c. elles peuvent les guérir, comme on l'a bien prouvé: elles peuvent peupler un Etat d'habitans, les faire fleurir, en y attirant les étrangers, en empêchant ceux qui y sont nés, de sortir: multiplient la confiance des Membres les uns pour les autres. C'est ce que fait, sur tout l'étude de la Religion, qui fait qu'on agit par principe de conscience, et qui porte chaque Ordre d'un Etat, et chaque Particulier à remplir tous ses Devoirs avec exactitude.

« Laqueun Prince doit prendre des Sciences, est un gout spirituel, qui n'est qu'un juste discernement qui le met en état du prix des choses & du mérite des Personnes.

Sentiment de M^r De Cheseaux le fils.

Pour bien juger de l'utilité des Sciences, a dit Monsieur De Cheseaux le fils, il faut faire une distinction. Il y a des Sciences utiles, il y en a d'autres qui sont inutiles au moins dans certains Pais. La Morale est utile par tout, l'histoire, la Philosophie. Il y a des Sciences curieuses, p. e. les Mathématiques, la Physique, celles là sont moins utiles; mais elles élèvent l'âme, témoin Platon & Denys, Tyran de Syracuse.

Sentiment de M^r le Seigneur Seigneux.

La première obligation des Hommes est de s'instruire de leurs Devoirs. Les Princes ont plus de Devoirs, par conséquent ils ont plus besoin des Sciences. Il faut cependant fixer les Sciences auxquelles ils doivent s'appliquer. La Religion doit sans contredit tenir le premier rang; il ne doit pas moins s'appliquer à l'étude de la Morale et du Droit pour connoître ses Devoirs et les remplir: Le Droit lui est encore nécessaire, parce qu'il doit juger de diverses choses, il doit aussi juger des actions de ses Ministres, tout cela demande dans le Prince une connoissance étendue, du Droit & des Loix; il doit aussi être en état de juger du caractère des Hommes pour bien discerner ceux qu'il emploiera. Enfin pour établir les Sciences et pour en donner le gout à ses Peuples, le Prince doit les connoître toutes, au moins d'une manière générale.

Sentiment de M^r le Baron De Gersdorf.

Les Sciences sont utiles pour bien régner, on ne sauroit en dire venir, a dit Monsieur le Baron De Gersdorf. C'est ce qui fait qu'on ne sauroit trop déplorer l'éducation de la plupart des Princes d'Allemagne, où les élevés dans la grandeur, on leur apprend à connoître le rang qu'ils sont destinés à tenir dans le monde, on leur explique les biens qu'ils doivent observer, mais on ne leur parle point, ou presque point des Devoirs qu'ils ont à remplir; on ne leur parle des Sciences que de la manière la plus superficielle, on les leur fait envisager comme une occupation indigne d'eux, on ne leur donne pas une bonne connoissance

de la Religion, on se contente de leur dire qu'ils doivent être d'une certaine Religion, sans leur expliquer les fondemens de leur croyance; et enfin on leur fait envisager les Savans comme des Pedans, par là on donne aux Princes du dégoût pour leur commerce, et on les prive de l'avantage qu'ils pourroient en retirer.

Monsieur le Professeur Polier a indiqué deux Causes qui font qu'on cultive mal les Sciences dans les Cours. 1^o On les présente du mauvais côté, les Savans s'attachent aux côtés épineux, plus qu'à ce que les Sciences ont d'agréable, au lieu qu'il faudroit faire le contraire. 2^o On n'a pas assez de liberté dans la manière d'étudier les Sciences & de les enseigner. C'est ce dont on a un exemple frappant en Italie, où les Sciences n'ont fait peu de progrès; on a plus de liberté en Angleterre. La liberté élève les Génies dans toutes les Cours on a des Systèmes, sur tout, dont on n'ose point s'écarter; on en a de même dans la Religion. De là naît la persécution qui est le tombeau des Sciences. Après avoir écarté ces deux Causes, il faut encore établir la Tolérance, permettre à chacun de dire librement son avis sur toute sorte de Sujets, de publier ses découvertes, d'ouvrir de nouvelles routes. Par là les Sciences s'avanceront, & les lumières des Savans se répandront dans le Public, elles y inspireront le gout de la lumière et du travail, elles donneront l'essor aux divers Génies, ce qui fera prospérer les Sciences par une loisible émulation.

Sentiment de M^r le Professeur Polier.

XXXIV Assemblée.

Le 4^e Janvier 1744. Présens Messieurs DeBochat Lieutenant Ballival; Seigneux Bourguemaistre, Polier Professeur, Baron DeCaubade, DuSignon, Seigneux Archevêque, D'Apples Professeur, Des St-Germain Conseiller, DeCheseaux fils.

Messieurs. Permettez qu'avant toutes choses je commence mon Discours, par vous rendre bien des grâces des vœux que vous avez eu la bonté de faire en ma faveur, et des vœux obligans que vous m'avez adressés de moi. Agrées, Messieurs, je vous en prie, ceux que je fais pour chacun de vous en particulier; ils sont aussi étendus que sincères, puis qu'ils sont dictés par la reconnaissance, l'estime, et l'affection. Les plus parfaits.

Discours de Monsieur le Comte.

La Question que vous examinâtes Samedi dernier, Monsieur DeBochat, est celle-ci, s'il est nécessaire pour la conservation d'un Etat

M^r le Lieutenant Ballival DeBochat.

Etat que le Souverain connoisse les Riensils et qu'il les fasse fleurir.
 Pour le prouver vous avez fait que les Etats tombent & sont détruits, ou par des maladies internes, ou par les forces d'un autre Etat qui en fait la Conquête.

La plus facheuse de ces maladies c'est la guerre civile, ou les Citoyens sont armés les uns contre les autres, et ou la victoire de l'un des partis est toujours funeste à l'Etat. Mais comment la prévient-on, à moins qu'on ne connoisse les Droits des divers Membres de l'Etat, et l'art difficile de pénétrer la Disposition des Esprits, de dissiper les Complots, et d'empêcher à propos la sévérité ou la douceur? Par conséquent les Sciences qui apprennent ces choses sont nécessaires à la conservation de l'Etat.

Elles y contribuent enor en occupant les Hommes, en adoucissant leurs mœurs, en leur apprenant à raisonner juste, et en les conduisant à la Fortune.

Elles garantissent l'Etat des invasions étrangères, en fournissant les moyens de les prévoir, de s'en mettre à couvert, de tirer parti de ses forces, et de celles de ses Voisins, quelquefois en démontrant à son ennemi l'injustice de son procédé.

Si les Sciences sont si utiles à la conservation d'un Etat, il est nécessaire qu'on les fasse fleurir. Mais le Souverain ne parviendra à ce but qu'en les favorisant, en faisant des établissemens propres à en inspirer le goût, en récompensant ceux qui s'y appliquent, enfin en excitant par son exemple à s'y attacher. Pour cela qu'il ait lui-même du goût pour les Sciences, & qu'il en ait une connoissance générale, connoissance qu'il doit tâcher d'acquies dans sa Jeunesse.

Vous m'avez fait voir par plusieurs exemples, Monsieur le Doyen, que les Sciences contribuent et à la gloire du Prince, à la gloire et au bonheur des Peuples. Les Savans qui les professent, publient les Vertus du Prince, ils perfectionnent les Arts et les rendent plus utiles à la Société.

Vous m'avez montré, Monsieur le Professeur D'Appled, que les Sciences peuvent guérir les maladies d'un Etat, l'ambition, la fainéantise, les luxes, qu'elles le font fleurir, et qu'elles multiplient la confiance entre les Membres de l'Etat, ce qui en fait la force et le soutien.

Vous m'avez fait comprendre, Monsieur Deltheux, que les Sciences qui ne paroissent pas d'abord utiles à la conservation des Etats, ne laissent cependant pas d'y contribuer beaucoup; parce qu'elles élèvent l'Âme, elles la remplissent de grands sentimens, et l'accoutument à penser juste.

Vous m'avez appris, Monsieur l'Abbé, qu'il est absolument nécessaire

M. le Doyen Seigneux.

M. le Professeur D'Appled.

M. Deltheux fils.

M. l'Abbé Seigneux.

à un Prince de s'attacher aux Sciences; parce que ce sont elles qui nous apprennent à connoître nos devoirs; que les Princes en ayant un plus grand nombre à remplir que le commun des Hommes doivent aussi s'y appliquer avec plus de soin.

Il y a deux Causes, m'avez vous dit Monsieur le Professeur Solier, m. le Professeur de ce qu'on cultive mal les Sciences; c'est 1° qu'on les montre du côté d'elles qui sont les plus difficiles et les moins utiles. 2° Parce qu'on ne laisse pas assez de liberté aux Savans de produire leurs découvertes: il faut les animer par la tolérance qu'on a pour eux.

Enfin, Monsieur le Baron De Gersdorf m'a convaincu que si les Princes ne s'attachent pas aux Sciences, cela vient souvent de la mauvaise éducation qu'ils ont reçu.

Après ce Discours on a lu la Seconde Dissertation de M. Schmaus qui traite De la Raison de l'Homme; je n'en ferai pas l'abrégé par la même raison que je n'ai pas fait celui de la première, mais de plus, parce que Monsieur le Professeur Solier a pris la peine de la faire Article par Article; je vais donc l'insérer ici avec les remarques qu'il a fait sur chacun de ces articles.

J'ai trouvé la Dissertation de M. Schmaus, a dit Monsieur le Professeur Solier, si remplie de propositions fausses, et de principes dangereux, que j'ai voulu faire l'Abregé de cette pièce, et joindre mes remarques à chaque Article, afin de ne laisser rien passer.

Art. 2. L'Auteur entend par la Raison cette Faculté de l'Homme, qui pense, qui connoit, qui a de l'intelligence, et qui est distincte de la volonté et des Sens. Et il avient que la Faculté même de penser, ou l'aptitude à penser nous est aussi naturelle que la Volonté et les Sens. Cependant un peu plus bas il conclut de ce qu'il n'y a point d'idées, ou de propositions innées soit théorétiques ou pratiques, il en conclut que toute Raison humaine est une connoissance acquise, et par conséquent, que la Raison humaine est appelée naturelle, non qu'elle ait naturellement des notions de certaines propositions, ou de certaines vérités, mais parce que la Nature a donné à l'Homme, en les formant, la Faculté, le pouvoir, l'aptitude d'acquies moiennant les Sens et l'expérience, dès qu'il est venu au monde, d'acquies, d'acquies sivement la connoissance vraie ou fausse, et de recevoir également la vérité ou l'erreur.

Remarques. Cette définition convient mieux à l'Âme qu'à la Raison, qui est plutôt ce principe ou ces dispositions que Dieu a mis dans l'Âme pour discerner le juste et l'injuste, le vrai d'avec le faux. Elle est alors distincte de la Volonté, étant que celle-ci regarde le bien

Abregé de la 2e Dissertation de M. Schmaus, De la Raison de l'Homme et remarques sur cette Dissertation par M. le Prof. Solier.

bien et le mal, et est le siège des passions, et tant que source du bien et du malheur. Mais l'une et l'autre sont des Facultés de l'Âme unies dans leur principe, mais distinctes en ce que l'une a pour objet le vrai et l'autre le bien.

La conclusion qu'il tire des idées innées, n'est rien moins que juste puisque sans admettre des idées innées, l'on peut admettre dans l'âme des dispositions à juger, des principes de jugement, des loix attachées à sa Faculté de penser, suivant lesquelles elle se détermine aussitôt qu'elle a pris connoissance des choses pour reconnoître le vrai d'avec le faux; D'ailleurs il est très faux que nos connoissances viennent par les Sens; et quand il seroit vrai que les premières idées viendroient des Sens, et de l'expérience, il n'en est pas toujours ainsi, et l'Âme a de plus la capacité de faire usage des idées qu'elle a acquies par le moyen des Sens, pour en former de tout à fait intellectuelles, telles que sont p. e. tous les raisonnemens qui se font, et les conclusions qui se tirent des prémisses.

Art. III. L'on découvre peu de Vérités par les Sens, l'on ne peut même en avoir toujours de certitude, parce que les Sens nous trompent quelque fois par la distance des objets, et plusieurs autres circonstances, et que les Sens n'aperçoivent que l'essor des choses, et ne pénètrent point dans l'intérieur; outre que l'expérience ne s'étend qu'aux objets qui se présentent journellement, et qu'il est de l'intérêt de chacun de connoître pour sa propre conservation et son utilité, il en tire ces deux conclusions. 1. également absurdes, 1. Que les vérités que nous connoissons, ne sont que des conjectures plus ou moins probables. 2. Que la Raison naturelle de l'homme diffère peu de l'intelligence des bêtes par rapport aux vérités, et que leur connoissance est à peu près la même dans l'homme que dans la bête.

Remar. 1. Si les Sens nous apprennent peu de vérités, c'est une faible source de connoissances. 2. Ce n'est point les Sens qui nous trompent, mais c'est le jugement que nous portons sur ce que les Sens nous représentent. 3. Ce jugement dépend de nous pour le suspendre, l'amener, l'éclaircir et agir en conséquence. 4. Si les Sens ne pénètrent pas dans l'intérieur la Raison le fait par les comparaisons, les analogies, les conséquences, les effets, et cet art est purement intellectuel, et sert beaucoup à étendre nos connoissances.

Art. IV. Si la connoissance de l'homme l'emporte sur celle de la bête, il les doit uniquement à la parole, par le moyen de laquelle ils se communiquent les uns aux autres ce qu'ils ont acquis par les Sens et l'expérience, mais comme par ce moyen il reçoit l'erreur, aussi bien que la vérité, et qu'il va même jusqu'à douter de ce que ses Sens lui démontrent

jusqu'à souffrir qu'on lui persuade des choses très fausses, il faut si à cet égard le son de la parole est plus utile aux Hommes que préjudiciable, et il s'enrichit à croire qu'il lui a plutôt été donné pour d'autres usages que pour connoître et trouver la Vérité.

Remar. La Parole n'est que l'organe, ou le véhicule de la Pensée qui se communique ainsi par le secours des Sens; mais l'Âme qui reçoit son don a le pouvoir de l'examiner, de l'admettre, de la rejeter en tout ou en partie, dans le secours des Sens; par là la Parole n'est imposée à Sen- et la pensée d'autrui par ce moyen- donne; c'est toujours un don excellent et très propre à augmenter nos connoissances, et nous faire parvenir à la découverte de la Vérité, sans parler des autres usages qu'on en tire.

Art. V. Toute cette connoissance acquise par les Sens et l'expérience se borne presque à ce qui se passe dans la Patrie et la Société de chaque individu; de là vient qu'il ne juge du juste et de l'honnête que par les principes reçus dans son Pays, et les coutumes qu'il a apprises dans son enfance, ce qu'il prouve par divers exemples, d'un il arrive que ces principes lui paroissent comme innés, quoiqu'ils ne soient pas les mêmes par rapport à tous les Hommes.

Remar. Ceci est tout à fait contraire à l'expérience d'un grand nombre de personnes, et quand il n'y en auroit qu'une seule qui se seroit affranchie de l'esclavage des Sens, ou des impressions de l'éducation et de la coutume, elle suffiroit pour conclure qu'il y a en nous un principe actif qui nous fait chercher la Vérité, qui en a des idées, et qui la saisit dès qu'elle lui est présentée comme Vérité.

Art. VI. Il conclut de là que la Raison n'est donc pas la même dans tous les Hommes, qu'elle est autant susceptible d'erreur que de Vérité, qu'elle ne sauroit servir par conséquent de règle universelle: et de plus qu'elle est incapable de connoître des vérités certaines, si ce n'est un petit nombre que l'on aperçoit par les Sens; mais comme ils ne découvrent point l'essence des choses, et qu'on ne peut rien connoître à priori, la Raison est par là renfermée dans des bornes très étroites: mais ce n'est pas une imperfection, ni un malheur, parce qu'elle ne nous a été donnée que pour passer heureusement cette vie, et qu'il n'est nécessaire pour cela que de suivre l'instinct des Sens auxquels la Raison peut servir de garde, ou de conseiller, mais elle n'a pas d'autre usage.

Remar. La Raison considérée comme simple Faculté intelligente et la même, mais considérée comme douée de plus ou de moins de sagacité, de pénétration, capable de plus ou de moins d'attention et de réflexion est très différente, quoiqu'elle fonde le même, sur le même, sur voir de chercher et d'embrasser la vérité quand elle lui est présentée comme

comme telle, et la variété qui arrive à cet égard ne provient point des Sens, mais des attributs de l'Âme même.

2. Il est faux que l'un ne connoisse rien a priori, quand même les Sens seroient la première Source de nos connoissances. 3. Ce seroit un très grand malheur d'être borné dans ses idées à celles que les Sens nous fournissent, puisqu'elles seroient une source deerreurs, si la Raison ne les corrigeoit pas.

Art. VII. Puisque la Raison ne sert qu'à conduire la volonté au but que chacun se propose, que cette volonté varie dans chacun, et que chacun n'est heureux qu'autant qu'il vit au gré de son bon plaisir, il en conclut qu'il étoit nécessaire que la Raison fut formée différemment dans chacun, pour satisfaire ses différentes inclinations, mais cette règle qui varie incessamment, mesurant tout par son utilité & son bon plaisir, n'est propre à chercher et découvrir la vérité, qu'autant que l'utilité propre s'y trouve.

Rem. Les Principes et la conclusion sont également faux, ils tendent également à la ruine de la Religion et de la Société, parce qu'il n'est pas possible, d'un côté d'aider la Religion avec la satisfaction des Sens, et de l'autre que la volonté ou la fantaisie de l'un ne pouvant être satisfaite que par la destruction de la volonté ou de la convoitise de l'autre, ils ne sauroient être tous deux heureux, dans la possession de ce qu'ils ne peuvent posséder en commun.

Art. VIII. Cependant si l'intérêt particulier ne s'y trouve point, et que la volonté ne penche d'aucun côté, la Raison peut alors connoître la vérité, et c'est ce qui fait que plusieurs hommes se rencontrent dans les mêmes idées ou sont imbus des mêmes principes. Outre qu'il y a certains desir communs que la Raison approuve, aussi bien que les propositions qui tendent à les satisfaire, ce qui établit une espèce de conformité entre les Hommes, quoique d'ailleurs il y ait un beaucoup plus grand nombre de vérités sur lesquelles ils diffèrent.

Rem. L'expérience nous convainc que bien des gens préfèrent l'intérêt public à l'intérêt particulier, que la Raison triomphe souvent des passions, que l'amour de la Vérité, l'emporte sur l'amour du monde, ou de ses propres intérêts. D'ailleurs dou viennent ces principes communs indépendans des Sens, si ce n'est de ces dispositions qu'il y a dans l'Âme à juger des choses indépendamment des Sens et de la volonté.

Art. IX. De tout ce que dessus il s'en suit selon l'Auteur, que la Raison est la connoissance acquise de chaque Homme, qu'elle est susceptible du vrai et du faux, pour lequel elle a un égal attachement, qu'elle n'est nullement propre à établir des principes pour le Droit naturel. Elle est soumise à la volonté ou plutôt au caprice de chacun, et elle se laisse harasser que de ce qu'elle est utile; en quoi elle se trompe souvent.

en s'éloignant des véritables instincts de la Volonté, qui sont les seuls chemins du bonheur.

Rem. L'on peut tirer de ce que dessus des conclusions tout opposées à celles là et dire que la Raison est un principe ou une disposition de l'Âme imprimée par le Créateur, qu'elle cherche la Vérité, et qu'elle se détermine toujours pour le vrai réel ou apparent, et non pour le faux: que c'est à l'aide de ces dispositions ou de cette capacité qu'elle juge du juste ou de l'injuste, du vrai et du faux: que pour l'ordinaire elle dirige la volonté, quoique celle-ci ait le pouvoir de ne pas suivre sa direction, et que ce n'est que dans l'accord de l'entendement et de la volonté à chercher le vrai réel et le bien réel, que consiste le bonheur de l'homme soit dans cette vie, soit dans l'autre.

Monsieur le Bourguemaître Seigneux a dit qu'il trouvoit que l'Auteur se devoit de confondre la Raison avec l'instinct, et l'homme avec les animaux; l'Auteur confond la Raison avec l'exercice de la Raison. La Raison est le guide de la plus sur que la Providence nous ait donné pour nous conduire.

L'Auteur, a dit Monsieur le Professeur D'Apples, se forme une idée peu juste en disant qu'elle est une connoissance acquise &c. La Raison est le meilleur moyen par lequel l'Âme opère. Il confond la droite Raison avec la fautive. La droite Raison ne doit pas être soumise à la Volonté, mais commander à la Volonté & aux passions. La principale faute de l'Auteur consiste en ce qu'il ne donne pas une bonne idée de la Raison et qu'il confond la droite Raison avec la fautive. Il désapprouve ce que l'Auteur dit de la parole, savoir qu'on peut douter, si l'usage de la parole n'est pas aussi nuisible que profitable à l'homme; il trouve au contraire que la parole est un des grands secours que Dieu a donné aux hommes non seulement pour se procurer des connoissances, mais aussi toutes les choses dont il a besoin. Il approuve ce que M. Schmaufs a dit des avantages de l'état civil, en effet c'est cet état qui donne aux hommes de l'émulation, qui leur a fait inventer et perfectionner les Arts et les Sciences, choses auxquelles ils n'auroient jamais pensé s'ils eussent toujours vécu dans l'état naturel & séparés les uns des autres. L'Auteur aiant dit que l'homme ne cherche et ne doit chercher que son utilité particulière, il approuve cette idée, pourvu qu'on ne sépare pas l'utilité d'avec le Devoir, et qu'on ne regarde pas comme utiles des choses qui sont contraires à nos obligations.

Monsieur le Baron De Caussade et Monsieur Du Lignon n'ont pas voulu dire leur avis.

La Raison, suivant Monsieur l'Abbé Seigneux, n'est ni une connoissance, ni un acte, mais une Faculté qui n'est point innée, puisque

M. le Baron De Caussade et M. Du Lignon.

Sentiment de M. l'Abbé Seigneux.

le,

les enfans nés, font point usage, et quelle ne se perfectionne que par l'expe-
rience et le commerce. La Raison est une Faculté plus forte dans les uns et plus
faible dans les autres. Comme la Raison seule n'est pas perfectionnée, et un
guide peu sûr, il faudroit s'appliquer à l'exercer et à la perfectionner.

La Raison ne paroît à Monsieur DeCheseaux le fils, qu'un sur des saux étrangères, qu'elles
ou la Faculté de composer les Idées, d'en découvrir les rapports, et d'en tirer des
conclusions. Tout ce que l'Auteur dit de l'inutilité de la Raison tombe sur les
mauvais usages que les Hommes en font; sur des saux étrangères, qu'elles
portent à ce mauvais usage, mais nullement sur la Raison même; que ces
causes influent pour le moins autant sur l'Instinct qu'il prétend y sub-
stituer: que l'Instinct nous porte directement à ce qu'est conforme à nos
intérêts, ou à l'utilité particulière, et ne nous porte qu'à ce qui est utile
que par accident & dans les cas où l'utilité particulière se trouve joint au
bien public, que l'instinct peut nous faire travailler à celui-ci. Aux com-
truire la Raison peut également se tourner sur la considération de l'un
et de l'autre, et par conséquent que le Droit naturel aiant pour fonde-
ment le bien public, la Raison est un guide beaucoup meilleur pour nous
en faire découvrir et pratiquer les Maximes, que l'Instinct: et qu'on
peut ajouter que l'Instinct est beaucoup moins dépendant de nous et
moins flexible, que la Raison, cause de la Faculté de juger par Idées.

Sentiment de M. De-
Cheseaux le fils

Sentiment de M. le Lieu-
tenant Ballival De-
Bochat.

Monsieur le Lieutenant Ballival DeBochat a fait ses remarques sur
deux choses, sur le but de l'Auteur, et sur les choses qu'il a dit. Il faut
voir si les choses que l'Auteur présente vont au but qu'il se propose. Si
elles conduisent à ce but, on en jugera différemment que d'une Dissertation
séparée. Voici son but. Il veut établir un principe de Droit naturel. Pour
cela il faut faire abstraction de toutes les Sciences; l'Auteur ne s'embarasse
point si les conséquences des faits qu'il pose sont contraires ou ne le sont
pas à ces Sciences. Si la manière dont il parle de la Raison prouve que les
Auteurs qui ont écrit sur le Droit, ont eu tort de prendre pour principe
la Raison, il fait bien de dire ce qu'il en dit.

Par rapport aux choses. Si la Raison peut prendre le vrai comme le
faux, il a raison de la décrier. Si la Raison a plus d'aptitude au vrai
qu'au faux, mais que cependant les Hommes s'en servent mal, il a enor
raison de la rejeter. La Raison est l'Âme raisonnante, est l'Âme com-
parant les différences des choses qui se présentent à elle, soit par les Sens
soit par une suite de comparaisons précédentes; or cette Âme raisonne
souvent contre la nature des choses. Le plus grand nombre des Hommes
raisonne mal le plus souvent, on ne peut donc pas prendre la Raison pour
principe; il faut chercher un principe antérieur. D'ailleurs il faudroit
prouver l'obligation de suivre la Raison, avant qu'il y eut aucune Révé-
lation.

l'ation. Voilà le but qu'a eu M. Schmauff dans son Livre. Mais en suivant
ce but l'Auteur n'auroit pas dû établir quantité de principes offensans, qui
peuvent fournir sujet à des propositions dangereuses.

Si l'Auteur a eu un bon but et qu'il y parvienne, a dit Monsieur le
Conseiller De St Germain, il faut dire qu'il commence par embrouiller les
choses pour les éclaircir ensuite, par poser du faux pour en tirer le vrai.

La Raison est la Faculté de tirer des conséquences de principes plus ou
moins clairs; elle se développe peu à peu. Il ne voit pas que la généralité
des hommes fasse un mauvais usage de la Raison plutôt qu'un bon sur
tes Idées intellectuelles, comme l'a établi Monsieur DeBochat. Et en ce
cas là même on ne devoit pas condamner la Raison, il faudroit se con-
tenter de dire qu'on en fait un mauvais usage. Ce que l'Auteur dit
sur la parole est outré, quand il établit qu'elle seule nous distingue des
bêtes; car la parole est un signe et on peut faire des signes par tous les
sens. Ainsi ce que dit l'Auteur revient à ceci, qu'un homme qui n'auroit
point de Sens ne seroit pas Homme.

XXXV Assemblée.

Du 11. Janvier 1744. Présens Messieurs DeBochat Lieutenant Pal-
lival, Seigneux Bourguemaitre, Polier Professeur, Seigneux Dourcier, Ba-
ron DeCaussade, Duzignon, DeCheseaux Conseiller, D'Apples Professeur, De
St Germain Conseiller.

Medicurs. Avant que de vous faire la précis des réflexions que Discours de Monsie-
vous fites samedi passé, je vais vous rappeler en peu de mots le contenu le Comte.
de la Dissertation qui y a donné lieu.

M. Schmauff s'y proposoit de nous donner une idée de la Raison
de l'Homme, et voici ce qu'il entend par là. La Raison, dit-il, est la connoi-
sance acquise de chaque homme, elle est susceptible du vrai et du faux, pour
lequel elle a un égal attachement; ce qu'il prétend prouver en disant, que
dans différens Païs, et dans le même Païs, mais dans des tems différens les
Hommes regardent comme vrai, ce que dans d'autres Païs ou dans d'au-
tres tems on regarde comme faux. Il conclut de là que la Raison n'est
nullement propre à établir des principes pour le Droit naturel; parce
qu'elle est soumise à la volonté, ou plutôt au caprice de chacun, et qu'elle
le ne s'embarasse que de ce qui lui est utile; en quoi enor elle se
trompe souvent, en s'éloignant des véritables instincts de l'Homme, -
qui sont les seuls moyens de le conduire au bonheur.

Vous

Vous êtes tous convenus, Messieurs, de regarder cette définition comme mauvaise, que l'Auteur pose des principes faux, et qui conduisent à de dangereuses conséquences, et qu'il confond la Raison avec l'exercice de la Raison. La Raison, m'avez-vous dit, est cette Faculté ou ces Dispositions que Dieu a mis dans notre Âme pour discerner le juste d'avec l'injuste, le vrai d'avec le faux; que la Raison est la guide le plus sûr pour nous conduire. Qu'elle se détermine toujours pour le vrai réel ou apparent, et jamais pour le faux: Que pour l'ordinaire elle dirige la volonté. Que c'est à l'entendement à montrer la vérité, mais que la Raison n'y acquiesce qu'autant que l'entendement lui fait envisager chaque proposition comme vraie. Que c'est enfin dans cet accord de l'entendement et de la volonté que consiste le bonheur de l'homme, et non pas dans la dépendance ou la Raison peut être des instincts de l'homme.

Monsieur le Lieutenant Ballival vous nous avez fait envisager les sentimens de l'Auteur dans un autre point de vue. Vous nous avez dit que sans doute l'Auteur n'a voulu parler que de la Raison, telle que les Hommes l'exercent, et non telle qu'elle est en elle-même. Que chaque homme prétend que sa Raison est préférable à celle de tout autre, quoique souvent il ne suive que ses préjugés. Qu'ainsi chacun prenant pour Raison ce qui ne l'est point, et voulant s'en servir pour établir des principes du Droit naturel, ces principes ne sauroient être fixes; et que l'Auteur a bien fait de recourir à quelque chose de plus solide.

La Dissertation que nous allons lire aujourd'hui nous mettra un peu plus au fait des sentimens de Mr. Schmaufs.

On a donc lu la III^e Dissertation de Mr. Schmaufs qui traite De l'Origine & de la nature de l'obligation morale et legale: Je n'en ferai point d'abregé non plus que des précédentes & cela par les mêmes raisons, que j'ai déjà indiquées.

Monsieur le Professeur Polier croit, comme Mr. Thomafius, que l'esperance naît toujours avec les premiers mouvemens de nos affections, et que la crainte ne vient que de ce que le mal s'est introduit dans le Monde par la faute de l'homme. L'Auteur met la crainte pour le plus fort motif, il croit au contraire que l'esperance est le premier et le plus fort; car si l'homme n'eût pas péché il n'y auroit point eu de crainte; L'Auteur dans l'article 8^e établit que Dieu a voulu le bien de l'homme et le plus grand bien: l'esperance et la crainte ne sont donc pas la source des obligations qui sont imposées à l'homme, mais comme des moyens par lesquels nous devons regarder comme des Loix proprement ainsi nommées tout ce que les Loix naturelles nous prescrivent. Ce

sont deux dispositions que Dieu a mis dans l'homme pour tendre à ce qui nous est nécessaire, et pour mettre un frein à nos passions qui nous persisteroient dans cela à ce qui nous est contraire. Le fondement de l'obligation est dans le Législateur qui nous a donné cette crainte, ou dans les Loix qu'il nous a données. L'Auteur dit dans le dernier article, que selon le Droit naturel les traités n'ont aucunes force, qu'il n'y a aucune obligation à les remplir que celle qui vient de la crainte qu'on a de la vengeance de celui à qui on a traité, ou de la crainte de perdre quelque avantage que l'observation du traité nous peut procurer. Monsieur Volier a remarqué là dessus que les traités ont toujours une force obligatoire, si nous les avons fait selon la Raison et selon la volonté de Dieu. Le desir de se conformer à la volonté de Dieu qui est un Être tout parfait, et qui de plus est notre Maître, de qui notre bonheur absolu dépend, est un motif assez fort pour nous les faire observer. Il auroit souhaité que l'Auteur en parlant de la crainte eût parlé de l'influence que des maux à venir, mais très grands doivent avoir, et de l'impression qu'ils devoient et qu'ils pourroient faire sur l'homme. A la vérité les Hommes n'y font pas attention, mais ce que les Hommes font n'est pas la règle de nos Devoirs.

Monsieur le Bourguemaître Seigneux trouve que l'Auteur en prenant la crainte pour fondement de nos Devoirs fait peu d'honneur à la Nature humaine. Plusieurs personnes se conduisent par d'autres motifs; sans les indiquer tous, je me bornerai à dire que chacun doit réfléchir sur la réciprocité de la conduite des autres envers nous, suivant que nous violerons ou que nous observerons les Loix envers eux, ^{ou cela} est un motif assez fort pour nous déterminer à ne rien faire que ce que nous voudrions qu'on nous fit, et à nous porter à remplir à l'égard des autres tous les devoirs de la Justice, de même qu'à observer les Traités que nous aurons contractés avec eux.

Monsieur le Conseiller Dechesaux pense qu'il faudroit avoir surtout le Sentiment de Mr. le Conseiller Dechesaux. le Livre pour le bien comprendre, avant que de juger de ses principes. Car il peut poser dans la suite d'autres principes qui modifieront ceux-ci, ou en tirer des conséquences différentes de celles que nous apercevons à présent que nous n'avons lu qu'une partie de l'ouvrage. Il me paroît pourtant que l'Auteur a mal défini l'obligation, en disant que ce n'est que ce n'est que l'esperance de nous procurer quelque avantage, ou de éloigner de nous un mal qui nous détermine à agir. L'obligation vient de la crainte de la peine, ou de l'esperance de quelque bien, il est vrai, mais ce n'est pas cela seul qui la produit; elle vient enor de la connoissance de son Devoir, et des Loix, et de la connoissance que nous avons du Législateur qui nous

am: le Lieutenant Ballival De Bochat

La 3^e Dissertation de Mr. Schmaufs sur l'origine et la nature de l'obligation morale et legale a fait le sujet de la conférence.

Sentiment de Mr. le Professeur Polier.

a donné ces Loix et de son autorité. Sur nous, de la connoissance que nous avons de son Sage et de sa Sainteté.

Monsieur le Conseiller De St Germain a dit que toute obligation suppose un Supérieur; que si des Peuples barbares, les Tartares, par exemple, sentent l'obligation de tenir un Traité, ce ne peut être que parce qu'ils reconnoissent un Supérieur. Les Payens les observoient, mais ils reconnoissoient aussi des Dieux, desquels ils dépendoient. Pour décider si l'espérance ou la crainte doivent servir de fondement à l'obligation, ou ~~cependant~~ ~~la crainte~~, il faut définir la crainte et l'espérance. Peut être se trouveroient-elles, ni être qu'une seule et même chose...

Il faudroit, suivant Monsieur le Professeur D'Apples, que l'Auteur eut plus développé le sentiment qu'on a, ou qu'on doit avoir de l'obligation. Il établit l'espérance et la crainte conjointement pour fondement de l'obligation; mais il se trompe. Le sentiment de l'obligation, ou ce qui fait que nous voulons soumettre notre volonté à la volonté d'autrui, c'est l'espérance ou la crainte, mais le fondement de cette obligation, ou celui qui a droit de nous proposer des récompenses, et de nous imposer des peines pour nous porter à exécuter ses ordres, c'est un Supérieur.

La crainte, selon Monsieur l'Espeur Seigneux, est le premier degré qui nous pousse, parce que le premier degré du bien, c'est la privation du mal, cependant il ne sépare pas ces deux choses, parce qu'elles agissent toutes deux sur nous, et qu'il y a des cas, où une seule peut faire impression sur notre âme. La crainte est le vrai principe de la Moralité. Monsieur Dulignon a appuyé le sentiment de Monsieur l'Abbé de...

Monsieur le Baron De Caussade a dit que la crainte vient un plus grand nombre de personnes à ne pas manquer à leur devoir que l'espérance. Toute Personne qui craint une Divinité doit tenir les Traités qu'il a fait.

L'Orateur en examinant quelle des deux l'espérance ou la crainte, doivent agir plus fortement sur nous, n'agit, a dit Monsieur le Bourgeois Seigneux qu'une Dispute de mots. L'espérance et la crainte sont les motifs de nos actions, mais cela est différent du principe obligatoire. Il ne remonte pas au vrai principe, qui consiste à savoir, s'il y a quelqu'un qui ait droit de me demander raison de ma conduite, et de m'engager à la conformer à sa volonté. J'appelle celui qui a ce droit un Supérieur, par ou j'entens un Supérieur absolument Supérieur. S'il est tel, il aura donc un Droit parfait sur moi; et c'est ce Droit qui m'oblige à me soumettre

Monsieur le Lieutenant Ballival De Dochat a dit que l'espérance et la crainte sont généralement parlant des motifs suffisans pour déterminer les Hommes à agir, puisque la plupart des Hommes n'en reconnoissent

pas d'autre: il n'adopte cependant pas les sentimens de l'Auteur. Sous ceux qui ont traité la matière de l'obligation ne l'ont pas satisfait. On a adopté jusqu'à Thomasius la définition de Tribonian; Obligatio est vinculum juris, mais cette définition ne regarde que l'état civil. Thomasius y a suppléé. Ce Jurisconsulte a critiqué les définitions des autres; et il convient en même tems qu'il est très difficile de définir l'obligation. Il la distingue en obligation interne et obligation externe; l'obligation interne est selon lui la persuasion du bien et du mal qui résultera infailliblement de nos actions sans que personne nous l'inflige. L'obligation externe, c'est le bien ou le mal qui nous sera infligé d'ailleurs. Monsieur Schmauff n'a pas déterminé ce que c'est que la moralité des actions: cette moralité c'est la convenance ou la disconvenance des actions avec une certaine règle qui les fait appeler bonnes ou mauvaises.

XXXVI. Assemblée

Du 18^e Janvier 1744. Présens Messieurs Polier Professeur, Baron De Caussade, Dulignon, Seigneux Bourdier, Seigneux Appelieur, D'Apples Professeur, De Cheseaux fils, Rottet Chatelain.

Messieurs, Dans la Dissertation que vous lûtes Samedi M^e. Discours de Monsieur le Comte. Schmauff traite De la nature de l'obligation morale et légale.

Il établit d'abord que l'Homme tend naturellement à rechercher ce qui lui est agréable, et à s'éloigner de ce qui lui est désagréable et nuisible, mais qu'il est beaucoup plus officieusement porté à éloigner le mal qu'à se procurer le bien, et qu'il préfère souvent de renoncer à un bien pour se garantir d'un mal.

C'est ce penchant de l'homme qui le rend, selon lui, susceptible d'obligation, c'est à dire, qui le met en état de modérer et de renoncer à des appétits qui le portent vers ce qui lui est agréable, si cela lui paroît accompagné d'un mal plus grand que le bien qu'il espéroit de se procurer en suivant ses appétits.

A la vérité les Hommes varient dans l'idée des biens qu'ils doivent rechercher et des maux qu'ils doivent fuir, cependant tous conviennent en ce qu'ils redoutent plus un mal présent qu'un mal éloigné, et les maux qui menacent le corps ou la vie plus que tous les autres.

De tout cela l'Orateur conclut que la Nature et la Force de l'obligation est placée dans la crainte. On l'appelle naturelle et interne, quand l'Homme s'impose à lui même librement et volontairement la

Sentiment de M^e. le
Conseiller De St Germain.

Sentiment de M^e. le
Professeur D'Apples.

Sentiment de M^e. l'Abbé
Seigneux, et de
Monsieur Dulignon.

Sentiment de M^e. le
Baron De Caussade.

Sentiment de M^e. le
Bourgeois Seigneux.

Sentiment de M^e. le
Lieutenant Ballival
De Dochat.

la nécessité de renoncer à quelques plaisirs pour éviter les maux qui en pour-
 raient être la suite. On l'appelle extérieure, quand on s'y renonce par la crainte
 de des maux, parce qu'il en plus puissant que nous veut nous infliger, si nous
 ne renoncions pas à ce qui d'ailleurs paroit agréable pour faire ce qui lui plaît.
 Enfin l'Auteur ajoute que les Traités particuliers faits dans l'état de na-
 ture n'auraient aucune force qu'autant qu'ils sont soutenus et appuyés par la
 crainte de quelque mal qui pourroit en revenir à celui qui les violera.

M. le Professeur
 Polier.

Vous m'avez montré, Monsieur Polier, que l'espérance et la crainte
 ne doivent pas être envisagées comme la source de nos obligations, mais
 comme des moyens par lesquels Dieu veut que nous Soions instruits de
 sa Volonté, qu'il veut que nous pratiquions tout ce dont l'observation
 est accompagnée de récompenses, et la violation suivie de ces peines na-
 turelles. Que ce qui fonde notre obligation, c'est l'autorité de Dieu et le
 droit qu'il a de nous commander.

Par rapport aux Traités particuliers, vous m'avez dit qu'ils devoient
 toujours avoir une force obligatoire. Les motifs, quand même nous n'au-
 rions à craindre aucun mal en les violant, ne peuvent être le desir de nous
 conformer à la Volonté de Dieu doit être un motif assez fort pour
 nous les faire observer.

M. le Conseiller
 De Choiseaux.

Vous m'avez dit, Monsieur De Choiseaux, que l'Auteur avoit
 mal défini l'obligation. Elle vient de la crainte de la peine, ou de
 l'espérance de quelque avantage, de la connoissance de son Devoir et
 des Loix, et de la connoissance du Législateur.

M. le Conseiller
 De St Germain.

Vous m'avez fait voir, Monsieur De St Germain, qu'on ne peut
 se sentir obligé à observer des Traités faits hors de la Société qu'en
 reconnaissant un Supérieur qui veut que nous les observions.

M. le Professeur
 D'Apples.

Vous avez distingué, Monsieur D'Apples, le sentiment de l'obli-
 gation, d'avec le fondement de l'obligation. Le sentiment est chez nous,
 c'est l'espérance et la crainte qui nous le donnent, mais le fondement
 de l'obligation, c'est un Supérieur.

M. le Seigneur M.
 Lejeune et Dulignon.

Vous m'avez dit, Messieurs, que la crainte est ce qui nous pousse et
 nous excite avant toutes choses, parce que le premier degré du bonheur
 que nous recherchons c'est de n'avoir point de mal. Et vous avez ajouté
 que la crainte est le vrai principe de la moralité.

M. le Baron De
 Cauffade.

Vous avez remarqué, Monsieur De Cauffade, que la crainte retient
 dans le devoir un plus grand nombre de personnes que l'espérance. Que
 toute personne qui craint Dieu doit observer les Traités.

M. le Bourcier
 Seigneux.

Vous m'avez montré, Monsieur le Bourcier, que le principe de l'ob-
 ligation, c'est le droit que quelqu'un a de me demander compte de ma
 conduite, celui qui a ce droit est un Supérieur: et que celui qui a ce

droit

droit absolument et entièrement est le vrai et le premier Supérieur.

Vous avez remarqué, Monsieur De Brochat, que l'espérance et la crainte
 sont deux motifs suffisants pour retenir les Hommes dans le Devoir, puis-
 que le général de nos obligations ne reconnoît pas d'autres. Vous avez dit que
 vous n'approuviez pas ce que M. Schmaus a dit sur l'obligation, mais
 que, de même que Monsieur Solier vous regardoit l'espérance et la crainte
 comme des indices par lesquels nous pouvions nous assurer de la Vo-
 lonté de Dieu, dont la bonté paroît en ce qu'il ne vouloit pas que
 nous fissions rien qui ne nous fut agréable.

Après ce Discours Monsieur le Bourcier Seigneux a eu une Préface
 sur la Fable des Abeilles. Il s'étoit chargé de refuser cet Auteur qui dé-
 crie dans son Ouvrage les Ecoles de charité. Mais avant que d'examiner
 cette matière il a examiné si M. Mandeville Auteur de cet Ouvrage
 l'a écrit sérieusement, ou en style ironique.

Monsieur le Comte et Messieurs,

Vous vous êtes proposé dans ces Conférences de tendre toujours à la
 vérité, et de tendre par diverses routes, pour multiplier les avantages
 et les agrémens qu'elle nous présente. Tantôt vous la puisez dans un
 sujet de votre choix traité d'abord avec méthode, et enrichi ensuite
 par une espèce de cotation volontaire que chacun fournit selon ses
 forces. Tantôt par des Lectures intéressantes et variées vous ouvrez de
 nouvelles carrières à la réflexion toujours impartiale et indépendan-
 te des Systèmes, souvent assez forte pour les redresser, quelquefois et
 assez neuve pour y ajouter encore.

Sans épuiser les Sujets, ni vous épuiser vous même, sans vous épuiser
 proposer des travaux Académiques, vous vous en procurez, Messieurs, l'uti-
 lité et le plaisir. Tout ce que vous avez fait jusqu'ici tendoit à rendre
 la Religion plus respectable, l'Homme plus humain, l'Esprit plus juste, et le
 Cœur plus droit. Les Princes (jose le dire) auroient pu y trouver des
 quoi se faire adorer du Genre humain, en adoptant les principes, les
 maximes, et les motifs qui substituent la vraie grandeur à celle dont
 la basse adulation les enivre. Les Politiques subtils et toujours flo-
 tans y auroient reconnu des règles plus sûres, que celles qui n'ont pour
 base que l'intérêt et l'ambition démesurée des Rois. Ceux qui pronon-
 cent tous les jours de l'air du monde le plus dérisif sur ce qu'ils ne com-
 noissent pas, auroient appris avec quelle mesure et quelle délicatesse
 on en doit parler.

En tout cela, Messieurs, vous avez recueilli les fruits du savoir
 des uns, et les réflexions simples et naturelles des autres. Vous n'avez
 rien méprisé, et c'est le seul fondement de ma confiance. Appellez

à vous présenter quelque chose, j'ai tâché de réunir vos deux objets, en tirant d'une Lettre, le sujet de l'Essai que je soumetts à vos lumières.

J'avais choisi l'Essai de M. Mandeville sur les Exces de Charité, et comme l'Auteur traite au paravant de la Pitié et de la Charité qui en sont les sources, blesé de ses principes, je cherchai attentivement s'il étoit possible de les justifier à l'aide de l'Ironie pour laquelle il se détermine, et qu'il met en effet très souvent en oeuvre sur le sujet des vices et des faiblesses des hommes: le desir que j'avois de trouver ce beau Génie exempt des sentimens honteux de l'Irreligion, ou de ce grossier mépris que les Libertins affectent, pour les sources les plus pures de la Morale, me fit recourir à tous les moyens possibles. Je quittai la plume pour lire sans distraction, ce qu'il avoit fait de mieux. Sa Fable des Abeilles passe dans l'esprit des Anglois pour un Chef d'œuvre de fine Satyre. Outre tous les traits faits pour la Matière, il est vrai qu'il y a d'admirables morceaux sur les richesses et le luxe, sur la prodigalité et l'avarice, sur l'économie et la pauvreté, sur le faux honneur, sur la parure &c. On trouve par tout un feu, un sel, une liberté qui dévoile tout, qui ne ménage rien, qui fait tomber tous les masques, et qui dépouille l'homme de ces enveloppes trompeuses sous lesquelles il a coutume de cacher ses vices réels, sa nudité, sa misère. Un Philosophe le lira avec fruit, et souhaitera pourtant qu'il ne tombe pas en toutes sortes de mains. Dans ce que je viens de dire je lie le Commentaire sur la Fable avec la Fable elle même, comme on la fait assez communément dans les divers jugemens qu'on en a portés.

Cet Ouvrage fut dénoncé au Duc du Roi par les Grands Jures de Middlesex, comme tendant à renverser toute Religion et tout Gouvernement civil, et une lettre fulminante adressée à Mylord C... contre le même ouvrage, jointe à la dénonciation précédente, donnerent d'assez fortes impressions pour engager M. Mandeville à y répondre par une espèce d'Apologie.

Comme ce que je rapporte indique la Route que j'ai tenu pour chercher à disculper cet Auteur, j'avouerai que sa défense m'a paru froide, cavalière, et insuffisante. Il ne paroît pas même prendre fort à cœur le soutien d'une Irreligion cachée sous un fond de Liberté Philosophique. Il ne se défend proprement que d'avoir élevé le vice au dessus de la Vertu, d'y avoir excité les Hommes, et d'avoir usé d'aucune parole blasphématoire, profane ou scandaleuse. Il proteste de n'avoir eu aucun mauvais but, il se retranche sur ce qu'il n'a point écrit pour le vulgaire, et se félicite d'avoir fait un Livre dont la Morale, dit-il, est également sôvere et sublimé

Il s'aplaudit en particulier d'avoir suivi l'amour propre pas à pas dans ses plus ténébreuses retraites.

Quoiqu'il convienne (et sans doute ironiquement) que son Livre n'est qu'une Rhapsodie sans ordre, ni méthode, d'un style fort inégal, &c. il conclut ainsi: "Cependant je suis satisfait de mon Livre, puisque tel qu'il est, il a divertit des personnes également vertueuses et spirituelles, et qu'il ne peut manquer de produire cet effet sur toutes celles qui s'en ressemblent par de si beaux traits. Les accusations affreuses, qu'on a fait contre la Fable des Abeilles, m'autorisent à lui donner plus de louanges que je ne ferois dans toute autre circonstance." Quand je dis qu'il s'excuse de cette manière, je ne dis pas que ce soient ses dernières expressions de son Apologie, qu'il termine en protestant que s'il se trouve dans la Fable des Abeilles aucun trait profane ou blasphematoire, il consent qu'elle soit flétrie par la main de Bourreau, ou souffre de la main lui même en public avec les désaveux le plus solennels.

Malgré cela je crois qu'on peut s'en tenir au jugement des Auteurs de la Bibliothèque raisonnée. Tom. III. Part. II. p. 410, 411. "Lecteur s'il se trouve dans cet ouvrage des pensées fautes, hasardées, et dangereuses, il s'y trouve des réflexions justes, ingénieuses et peut être nouvelles." Il m'a paru que et M. Mandeville, et tout homme qui publie volontairement un ouvrage, dont le Public n'est jamais pressé, aura les plus grands reproches à se faire, en s'expliquant sur des sujets importants de Religion, d'Etat, ou de moeurs, s'il ne les fait de la manière du monde la plus mesurée; et combien ne sera-t-il pas plus coupable encor, si touchant à la base de ces augustes édifices, il paroît les heurter sans précaution et sans correctif.

C'est ce que je n'oserois entreprendre de justifier dans M. Mandeville, fût-il même l'un de ses plus outrés admirateurs. Car si après lui avoir accordé toute la faveur dont il a besoin pour la Fable des Abeilles, je vais ensuite le rechercher dans les Discours, ou il étoit le plus indispensablement obligé de respecter les principes fondamentaux de la Morale, appelé du moins à s'expliquer à cet égard avec retenue, je ne saurois en trouver aucune.

Ainsi lorsque dans ses Recherches sur l'origine de la Vertu morale (Dissertation particulière qui se trouve à la tête du II Volume) au lieu de chercher l'origine de la Vertu dans ses sources les plus respectables, toute son industrie se tourne à donner à la Vertu une base purement humaine; que dis-je! à ne lui donner d'autre base que la ruse et l'intérêt des Législateurs humains, l'orgueil & la crédulité des Peuples, qui se sont laissés prendre à cette chimère d'honneur

neur et de honte; Que puis-je penser d'un tel système et des vues secrètes qui l'ont fait naître?

Tom. II. p. 14. Peut-être croirait-on que l'Auteur cherche au moins les rapports si visibles de la Vertu avec la nature de l'homme, avec ses besoins, ses espérances, et son bonheur? Non; voici tout le parti qu'il en tire: "Plus, dit-il, nous examinons la nature de l'homme, plus nous nous conduirions que les Vertus morales sont des prédictions politiques que la flatterie engendra de l'orgueil." Qu'on ne se croie rempli de mépris pour le genre humain, dont les faiblesses favorisent son goût dominant pour la Satyre, il se plaît à confondre en toute rencontre les Vertus fausses qui ne sont que trop commu- nées avec la Vertu elle-même, dont l'idée primitive ne sauroit dépen- dre d'une pratique si vicieuse.

Si l'on veut avec attention le petit Discours dont je parle, l'opposi- tion continuelle de Mr Mandevil met la nature et la Raison, le vi- dicule qu'il jette tantôt à pleines mains, quelquefois avec mesure et d'une façon plus imperceptible, sur le raisonnement à soi-même, sur la Vertu sublime, sur les victoires apparentes que le Sage remporte sur lui-même; on sera presque forcé de croire qu'il a voulu ruiner de fond en comble toute idée de Moralité et d'imputation.

Je sai bien que, cet Auteur, et tous ceux qui parlent de cette ma- nière, croiront éviter le blâme, en avertissant qu'ils placent la scène dans l'état de nature, et qu'ils ne dégradent tout au plus que la Vertu Païenne, dont la base étoit la chimère de la vaine gloire.

Mais que l'on se pose ses paroles, que l'on en embrasse l'art et l'en- chaîneure, et l'on sentira combien la transition est fautive d'une Epoque à l'autre. Combien les raisonnemens qui s'appuient la Vertu même Païenne, deviennent spécieux contre la Vertu en général. En sorte qu'il sera malaisé à des Lecteurs qui perdent le fil, et auxquels cet Auteur cherche souvent à le faire perdre, de n'en pas conclure, que si l'idée primitive de la Vertu n'est que Politique, la Vertu elle-même n'est que folie, et tous ses sacrifices des productions ridicules d'un enthousiasme qui fait bien des dupes.

L'Auteur avoit trop de pénétration pour ne pas sentir combien son système seroit revoltant; aussi avoue-t-il sur la fin de cette pièce, que "le Lecteur croira peut-être ses idées sur la Vertu mor- ale, contraires au Christianisme". La Religion en imposant aux hommes les plus corrompus, il falloit du moins la respecter en appa- rence; comme si l'on pouvoit respecter la Religion en méprisant la Vertu, dont la pratique soutenue est le principal objet qu'elle se propose.

Ibid. p. 23.

"J'espère, dit-il, que le Lecteur reprimera ses censures s'il fait attention

attention que ces notions servent à relever la gloire de la Sagesse éter- nelle. Rien ne peut en effet faire briller à nos yeux avec plus d'éclat la profondeur impénétrable de la Sagesse Divine que la considération de cet homme destiné par la Providence à vivre en société. Cette créature peut non seulement être mise dans le chemin du bonheur temporel, par le moi- en de ses faiblesses et de ses imperfections, mais enor elle peut recevoir, de la considération du défaut apparent des Causes secondes, une teinture de cette connoissance que la vraie Religion doit perfectionner dans la suite pour son bonheur éternel."

Mais comment, je vous prie, le sentiment de ses faiblesses le fera-t-il remonter à l'excellent secours de la Religion, si ce sentiment intérieur ne mérite pas d'être écouté, et c'est ce que me paroît dire l'Auteur d'une manière assez expresse dans la période qui précède immédiatement son Apologie. Voici comme il parle sur cet important Article.

"L'homme le plus humble qui y ait au monde est obligé de recon- Ibid. p. 22.

noître que la satisfaction intérieure qui sert de récompense à l'action ver- tueuse, consiste dans un certain plaisir que cause la vue de son mérite personnel. Or ce plaisir et la cause qui le produit, sont des indices aussi certains d'orgueil, qu'un visage pâle et que des genoux tremblans le sont de la peur; qui nous saisit à la vue de quelque danger.

Et si la satisfaction de l'homme de bien n'est autre chose que l'a- plaudissement de sa vanité, les remords du méchant ne seront à leur tour que les reproches, ou le mécontentement de l'orgueil blessé de ne pouvoir voir son triomphe de ces actions que les sages Législateurs ou l'imbécille vulgaire font passer pour vertueuses.

C'est ainsi que la Conscience, ce Tribunal de Dieu dans l'homme, devenant, s'il n'est permis de le dire, le méprisable bureau de l'amour propre, ce n'est sans doute que par une pure mommerie qu'un Auteur qui avilit ainsi la Conscience veut paroître enor lui supposer quelque sentiment de moralité et de Religion.

Suspendons néanmoins, Messieurs, autant que nous le pourrons avec justice, l'indignation que de pareils traits méritent. Peut-être l'or- gueil que Mr Mandevil regarde comme la cause de la satisfaction inté- rieure, est-il par cela même une preuve que la Vertu pure est propre à relever l'homme, et pour quelle lui donne quelque dignité, il faut qu'elle ait nécessairement une réalité permanente, une valeur et une beauté intrinsèque. Tout comme pour pouvoir se féliciter de la dignité que donne la Vertu, il faut pouvoir s'assurer de la réalité par des caractères indubitables.

C'est là précisément ce qu'avoit établi Mylord Shaftesbury dans ses

ses Caractéristiques &c. et voici comme M. Mandeville le rapporte au commencement de sa Dissertation intitulée Recherches sur la Société.

"Considérant de plus la Vertu et le Vice, par rapport au Genre humain, Mylord est dans l'idée que ce sont des réalités permanentes, qui doivent toujours être les mêmes dans tous les Siècles. Il croit que toute personne, qui a l'entendement sain, peut, en suivant les règles du bon Sens, non seulement découvrir le BEAU, et L'HONNÊTE dans la Morale, tout comme dans les Ouvrages de l'Art et de la Nature, mais enor se gouverner par le moyen de sa Raison avec autant de facilité qu'un bon Cavalier conduit par le moyen du mors et de la bride un cheval bien dressé."

Voilà, Messieurs, deux idées, bien simples, découvrir l'honnête et se conduire en conséquence à l'aide de la Raison qui nous est donnée. Mais selon M. Mandeville nous ne pouvons ni le connaître ni le pratiquer. Quiconque (dit-il) aura lu avec attention les pièces qui ont précédé, s'apercevra sans peine, qu'il n'est pas possible de trouver deux systèmes plus opposés que celui de ce Seigneur et le mien.

En effet l'un établit une règle fixe de conduite, l'autre n'en veut aucune, et y attache même un ridicule dont le système opposé n'est point susceptible. Ses notions (dit-il) je l'avoue, ont quelque chose de généreux et de sublime... à l'aide d'une petite dose d'enthousiasme &c."

et plus bas voici comme il le qualifie. "Des plans de conduite aussi mitigés, et des vertus aussi tranquilles, les que celles qui sont recommandées dans les Caractéristiques ne valent rien que pour former des génies pesants. Elles peuvent donner à un homme les qualités requises pour goûter les plaisirs stupides d'un vie monastique, ou tout au plus pour exercer l'emploi de Juge à paix à la Campagne."

Voilà, Messieurs, dans quels termes cet Esprit hardi espère de se lever au dessus d'un des plus beaux génies d'Angleterre pour le triompher qu'il croit avoir remporté sur le beau et l'honnête. Or pour juger bientôt, Messieurs, si tout autre que lui-même lui eût décerné la Palme.

Son grand but étoit de prouver la nécessité absolue du Mal moral pour établir & pour conserver les lustres et la prospérité d'une Nation; objet déjà bien propre à calmer les inquiétudes que donne le vice, pour ne rien dire davantage.

"Dans le dessein (voici ses propres paroles) j'examinerai toutes choses, si le BEAU et L'HONNÊTE, le τὸ καλὸν dont les Anciens ont tant parlé, est effectivement quelque chose de réel. Je discuterai s'il y a des mérites et une excellence réelle dans certains

objets. J'examinerai s'il y en a quelques uns qui aient effectivement quelque prééminence qui soit apperçue par tous ceux qui les connaissent; ou s'il y en a bien peu pour ne rien dire, de plus, qui aient été également estimés, et dont on ait porté le même jugement dans tous les Siècles et dans tous les Siècles."

Pour procéder à l'exécution, le raisonnement leur mal servi, le plus court étoit de brouiller tout, et de replonger tout dans le cahos; d'envelopper les plus grands & les plus petits objets dans la même incertitude, et au lieu de convenir des Sujets sur lesquels les hommes raisonnables de tous les tems ont eu des idées fixes et déterminées, son unique souci devoit être de ne présenter à ses Lecteurs que de continuelles variations. Pour cela il parcourt celles qu'on a observées de tout tems dans les goûts & les Sentimens des hommes par rapport aux ouvrages de l'art et de la nature, aux modes et aux usages reçus ou abolis selon le caprice, blâmés ou applaudis selon l'intérêt dont on se laisse tenter. De ces légers traits plus amusans qu'utiles M. Mandeville conclut ainsi.

"Nous voyons par là que l'amour ou l'approbation que nous donnons aux choses dépend principalement de la mode, et de la coutume, des réglemens & de l'exemple de nos Supérieurs, ou en général de ceux que nous croions en quelque manière nous surpasser."

Enfin de ce que la Tulipe, l'auricule et l'ocillet ont partagé les Fleuristes, ou de ce qu'on a inhumé les morts tantôt dans du linge et tantôt dans des étoffes de laine, notre habile voltigeur conclut qu'il n'y a pas plus de certitude dans la Morale.

Si l'on n'aura nulle peine à comprendre ce qu'il dit en finissant cette pièce; "J'avoue qu'en écrivant cet ouvrage, je me suis moins proposé de gagner l'approbation que de m'amuser."

Il n'y a qu'une chose qui m'embarrasse et que je ne puis comprendre, c'est comment il est possible qu'un homme qui n'est pas blepé s'amuse à rendre suspectes la Morale et la Religion.

Je dis la Religion, car comme elle doit, si elle est réelle, avoir au plus haut degré le beau et l'honnête dont la réalité est l'objet de sa critique, il a fallu nécessairement s'expliquer sur cet objet de la vénération commune des hommes.

"Quelle est, dit-il, la meilleure Religion?..... Demandez la à Peking, à Constantinople et à Rome, vous recevrez trois réponses extrêmement différentes. Informés vous des différentes Sectes qui divisent les Chrétiens, quelle est la véritable Eglise de Christ? ceux de chaque Secte vous diront que c'est celle dont ils sont

membres, et pour vous en convaincre ils vous prendront par les oreilles. Lisez vous, Messieurs, de ce misérable lieu commun du Déisme, par lequel on cherche à rendre la Verté responsable des vices des hommes?

Dira-t-on ici, comme on a osé l'avancer dans l'Advertisement qu'on lit à la tête du I Volume, "que l'Auteur s'est primé d'une manière à convaincre le Lecteur qu'il parle ironiquement," et quelques lignes plus bas, "nous ne comprenons pas comme on a pu se méprendre sur la manière d'écrire de cet Auteur, il dit lui même qu'il a écrit ironiquement."

Si nous pouvions nous arrêter à discuter la nature, le but et les usages de l'Ironie, je crois, Messieurs, qu'il seroit aisé de prouver, qu'il est des Sujets avec lesquels ce jeu de l'esprit est inalliable: tels sont ceux qui ne réveillent rien que de grand, et dont la seule idée écarte tout ce qui a l'air de jeu, de liberté excessive, et de bagatelle. Ainsi la majesté des Loix, l'Autovité souveraine sont des objets trop nobles et trop imposans pour admettre le badinage inséparable de l'Ironie.

Il est même des Sujets dont le caractère sérieux exclut absolument une figure aussi enjouée. Je mettrois dans ce rang toute passion assez vive pour remplir l'ame toute entière, l'affliction, la terreur, le desespoir. Dans la douleur l'Ironie seroit choquante, dans l'expression d'un amour violent elle seroit peu probable.

Il est enfin d'autres Sujets plus privilégiés encore, ce sont ceux qui joignent à leur nature sublime, l'idée des Devoirs les plus indispensables, et des routes les plus décisives pour notre bonheur. Ainsi la Divinité, la Religion, la Vertu présentent des idées si graves, si respectables & si intéressantes, qu'il n'est pas possible qu'un Esprit sensé s'en laisse distraire par des minuscies, ni qu'il puisse en supporter l'absurde mélange. Le but de l'Ironie étant de donner une espèce de change à l'Esprit, de le tenir dans une sorte de doute, ne sauroit quadrer avec les idées fixes et invariables qu'il importe d'avoir de ces grands objets.

Je laisse donc à penser si l'Ironie étoit à sa place dans les Sujets et dans les endroits que j'ai indiqués, si même il est à présumer qu'un Auteur ait eu dans l'Esprit cette figure de Rhétorique dans un Discours qui venoit précisément aux propositions suivantes,

- La Religion n'est que variation;
- La Morale n'est qu'une certitude;
- La Vertu n'est que Chimère et le phantôme de la Politique;
- La Conscience n'est que le langage de la vanité et de l'amour propre.

Si ces propositions ne decoulent pas nécessairement du langage de cet Auteur, il faut convenir du moins qu'il n'a rien négligé pour y donner lieu, et pour induire un Lecteur peu affermi ou mal disposé à tirer ces pernicieuses conséquences.

Par rapport à la Religion, si son unique but étoit de blamer les divisions, le schisme, l'opiniâtreté, et l'intolérance, il falloit du moins mettre à couvert les objets fondamentaux et invariables de la Religion, donner quelque azyle à la Vérité, bien loin d'insinuer qu'elle ne trouvoit nulle part.

Par rapport à la Morale, quand il seroit vrai comme il l'est en effet que les Législateurs humains ont su profiter prudemment des impressions que faisoient sur les hommes, l'honneur et la honte, la gloire ou le blâme, l'Auteur devoit du moins laisser apercevoir que ces habiles Politiques batissoient sur des notions générales et certaines dont ils n'étoient pas les Auteurs; que leurs Loix les plus sages étoient entées sur des principes constamment reçus qui n'étoient rien moins que l'ouvrage de leur artifice.

Sur la Vertu, il est inconcevable que M. Mandevill ait osé mettre en doute, s'il y a quelque chose au monde qui ait une bonté et une excellence réelle; s'il se trouve quelque idée, quelque principe ou quelque sentiment qui soit beau et honnête en soi, qui en ait incontestablement les caractères de l'aveu du plus grand nombre ou de la partie la plus saine du Genre humain, sans que le caprice et les variations dont il parle aient jamais pu détruire ces notions communes.

Enfin par rapport à la Conscience, il étoit sans contredit infiniment dangereux de confondre le plaisir que l'homme prend à se flatter dans tout ce qu'il fait de bien, avec cette satisfaction pure qui anime et qui récompense déjà dans ce monde la Vertu. Les combats qui précèdent le crime, cet effroi qui saisit ceux qui le commettent, ces terreurs qui les accompagnent, les remords qui les poursuivent au milieu de leurs grandeurs et de leurs plaisirs, dans le tems même que la gloire et le pouvoir le plus absolu les environne; indiquent une force majeure et respectable qui y préside, un mobile plus puissant que celui de l'amour propre supérieur aux préjugés les plus enracinés de l'éducation. Ces sentimens irréfragables montrent, avec une évidence victorieuse, des Loix éternelles, un Juge suprême, les peines et les récompenses d'une autre vie.

C'est là ce qu'il ne falloit pas si soigneusement cacher au Lecteur, au point même de lui rendre suspecte et méprisable une

voix qui lui parle bien différemment lorsqu'il daigne l'écouter, une voix qui ne parle jamais que pour le bonheur du Genre humain, et pour l'amendement de chaque homme en particulier.

Ce ne sera donc pas juger l'Auteur d'une manière trop sévère de dire que, s'il ne peut être convaincu d'avoir formellement enseigné les propositions les plus irreligieuses et les plus contraires aux bons moeurs, il s'explique du moins à tous les égards d'une manière très relâchée, et très imprudente; d'autant plus dangereuse quelle est revêtue des ornemens du style, égale par un badinage assez neuf, et abondamment assaisonnée du sel piquant de la raillerie. On sait combien un tour vif et plaisant; une liberté sans mesure, et une route presque nouvelle, a de charmes pour la jeunesse. On s'embarasse peu ou l'on marche, pourvu que ce soit parmi les fleurs. On ne songe guères au péril en y allant au bruit des acclamations, et l'on est sur de les recevoir en flatant le goût dépravé de la multitude. C'est la léceuil ordinaire d'un bel Esprit qui brule d'être applaudi. Il ne seroit qu'approuvé en écrivant des choses judicieuses, il sera admiré s'il hazarde les plus hardis paradoxes; Il charmera sur tout une foule de gens corrompus, s'il ose briser le joug que la Raison et la Religion leur impose.

Voilà sans doute la vraie Cause de la Fortune qu'ont fait les Ouvrages de M. Mandevil. Heureux l'Auteur qui craint une telle réputation, et le Lecteur qui les lit avec une sage défiance.

l'interromps pour le coup les Essais de Critique, crainte que la justesse de votre gout ne la fasse retomber sur moi.

Monsieur Delcheseaux le fils croit que M. Mandevil a de la version pour tout ce qui sent la règle, et qu'il tâche d'entraîner ses Lecteurs dans son sentiment. Monsieur Seigneux l'a jugé bien doucement.

Monsieur le Professeur D'Apples voudroit qu'on eut le lan Dissertation de M. Mandevil en entier, afin qu'on en pût mieux juger, non qu'il ne se rapporte bien à l'extrait que Monsieur le Broussier en a fait, mais seulement pour en juger avec plus d'impartialité; ou si on ne vouloit qu'exposer dans quelles idées M. Mandevil est, qu'on se fut borné aux articles qui sont à la fin de la dissertation de Monsieur Seigneux. Carque l'Auteur dit de la Religion, de la Morale, du juste et de l'injuste, suffit pour montrer qu'il donne de fausses idées de toutes ces choses. Il croit aussi que M. Mandevil et M. Lord Shaftesbury sont à peu près dans les mêmes idées, quoique M. Mandevil dise qu'il est dans de différentes.

Jur

Sur ce que l'Auteur dit qu'il n'y a point de principe fixe de juste et de l'injuste, Monsieur D'Apples croit que l'Auteur a peint plutôt les Hommes, qu'il n'a donné des principes, pour leur servir de règle de conduite. Entièrement soarnit les principes de la vérité et des Devoirs, la Raison les met en pratique; mais l'homme abandonne ces idées, se jette dans le doute, et suit ses passions. Si donc l'homme n'a point de principes ce n'est pas qu'il n'y en ait, et qu'il n'en puisse avoir, mais cela vient de ce que ces principes l'incommodent et qu'il aime mieux n'en avoir point.

Monsieur l'Appenseur Seigneux a dit que ce qui lui a fait de sentiment de M. Mandevil, c'est qu'il tâche de se justifier et de prévenir ses Lecteurs pour leur faire recevoir cette proposition, par exemple, et plusieurs autres de même nature, que les vices sont aussi nécessaires au bonheur de la Société que la Vertu: quoique, de la manière dont les choses sont établies dans le monde, on puisse justifier cette proposition, à quelques égards, il croit cependant que l'Auteur est libertin et son ouvrage dangereux.

On doit s'indigner mauvais gré, a dit Monsieur le Baron de Caup. Sentiment de M. le Baron de Caustade. de, à ceux qui abusent de leur esprit pour détruire la Religion qui est la base du bonheur de la Société. Il n'y a pas de personnes de mérite qui qui croient, comme Mandevil, qu'il ne faisoit pas trop multiplier les Ecoles de charité, parce que l'éducation qu'on y donnoit aux jeunes gens leur étoit lespirit et le coeur, et leur faisoit mépriser le travail rude et grossier, qu'il falloit cependant des ouvriers pour cultiver les terres. M. Mandevil et Bayle, qui écrivent d'une manière agréable, sont d'autant plus coupables d'avoir donné des ouvrages où ils attaquent les bonnes moeurs & la Religion, qu'ils se font lire avec plaisir.

Monsieur DuLignon a trouvé que Monsieur Seigneux a bien dévoilé les mauvais dessein de M. Mandevil; cet Auteur s'est justifié, il n'avoit besoin pour se cacher. Il pense qu'il ne faut pas trop multiplier les Ecoles de charité, crainte de tomber dans des inconvéniens que Monsieur de Caustade a remarqués. M. Mandevil dit qu'il est d'un sentiment différent de M. Lord Shaftesbury, mais il ne le dit à M. DuLignon, que pour gagner l'attention de ses Lecteurs qui sont convaincus du peu de Religion de ce Lord. Il trouve aussi que les Auteurs qui ont de l'esprit et qui écrivent avec délicatesse auront un bien grand compte à rendre, lorsqu'ils emploient ces talens comme M. Mandevil & Bayle à soutenir le parti de l'erreur & du vice; et à entraîner dans leur égarement un grand

XXX

Sentiment de M. De Choiseaux la f. 4.

Sentiment de M. le Professeur D'Apples.

grand nombre de personnes, qui auroient rejetté leurs maximes avec horreur, si elles eussent été proposées d'une manière simple et éloignée de tout ornement.

Sentiment de M. le Professeur Polier.

Monsieur le Professeur Polier approuve Monsieur Seigneux d'avoir montré le faux des principes de M. Mandeville, il les a aussi battus par cette raison, c'est qu'il n'y a point de Société sur ces principes elle croit bientôt quelques florissantes qu'elle parait être d'abord. L'auteur laisse paroître trop à découvert son mauvais but pour qu'on en puisse douter; Les Pensées libres &c. qui sont un ouvrage du même Auteur n'avoient donné aucune mauvaise idée à Monsieur Polier contre lui. M. Mandeville ne s'est justifié que parce qu'on l'a accusé; mais il se défend de manière à faire savoir que les principes qu'on lui suppose étoient dans son cœur. Il avoit que l'Auteur est dans ses mêmes sentimens que Mylord Shaftesbury. Ce dernier croit que l'homme pourroit se soutenir dans la Société et la rendre heureuse par les seules idées du beau et de l'honnête, il considérait l'homme avant le péché. Mais comme personne n'a ces principes dans un degré parfait, que l'homme n'a pas toujours ces idées présentes, qu'il réfléchit peu, et que souvent mépris, entraîné par ses passions il agit contre les lumières, en un mot que l'homme tel qu'il l'a supposé ne se trouva point, il en conclut que l'homme ne peut point suivre les principes & que par conséquent il n'a aucune règle fixe. M. Mandeville au contraire envisage l'homme tel qu'il est, et montre qu'il ne suit point de règle.

Mandeville établit que les vices sont utiles à la Société, qu'ils font fleurir le commerce et les Arts, tels sont, par exemple, le luxe, la vanité, la gourmandise, l'avarice, &c. mais la Société en seroit elle moins heureuse si ces vices en étoient bannis; les Arts utiles, et le commerce y fleuriroient ils moins. L'auteur se contente de faire voir le désavantage de la destruction des vices, la Société, dit-il, languiroit, on se contenteroit du simple nécessaire, l'activité, le goût, et tous les Arts n'y paroitraient point; mais il n'établit tout cela que parce qu'il suppose les hommes sans vertu, de même que sans vice, au lieu qu'il s'en substitue la vertu, l'amour du prochain, l'ardeur à faire valoir ses talents, à se rendre utiles à la Société dont on est membre, la générosité; la Société n'aura peut-être pas le même lustre qu'elle a à présent, mais elle en aura un autre qui ne brillera pas, mais, au contraire il n'en sera que plus beau. D'ailleurs l'auteur auroit dû envisager la Société par rapport au contentement de l'esprit; et à cet égard il seroit facile de montrer qu'elle tiroit un grand avantage de la destruction des vices.

XXXVII Assemblée

Du 25 Janvier 1744. Présens Messieurs De Bochat Lieutenant, Bellival, Seigneux Bourguemaitre, Polier Professeur, De Chesaux Conseiller, Seigneux Apeleur, D'Apples Professeur, Desf. Germain Conseiller, De Chesaux fils, Roffet Châtelain.

Messieurs, Monsieur le Bourcier dans son Discours m'a fait comprendre que la Lecture de l'Ouvrage de M. Mandeville est très dangereuse. C'est une satire extrêmement poussée des Vertus. Les Grands & les Petits veulent se glorifier. On a, dit-il, condamné cet Ouvrage, parce qu'il renversoit tous les fondemens de la Morale et de la Religion. L'auteur a voulu se justifier en disant qu'il avoit parlé uniquement; Monsieur le Bourcier m'a fait voir la dessus, 1^o Les Sujets étoient trop importants pour les traiter par une ironie que chacun ne peut pas sentir, et qui peut jetter dans des erreurs et des écarts très pernicieux. 2^o Qu'il y a bien des endroits où l'on ne peut pas regarder ce qu'il dit de plus étrange, comme une ironie, mais comme une expression naturelle de ses mauvais sentimens. 3^o Enfin, après avoir détruit toutes les idées des Hommes sur la Religion et la Morale, il ne donne aucun principe fixe, ni aucune lumière sur ces articles si importants, et qu'il cherche au contraire à faire croire qu'il n'y en a point, ce qui met l'homme dans un état d'incertitude et d'inquiétude le plus contraire à son repos et au bonheur de la Société; au lieu qu'il n'y a rien de plus simple, de plus fixe, de plus incantestable que les principes de la Religion, et de la Vertu, et on ne peut éprouver de plus grande satisfaction qu'en s'y affermissant, et en y affermissant les autres.

Messieurs, vous vous êtes tous auordés à trouver l'Ouvrage de Mandeville dangereux, par cette raison qu'il n'a sujetté les hommes à aucune règle, sous prétexte qu'ils n'en doivent aucune.

Monsieur le Comte aiant fini orna le la IV^e Dissertation de M. Schmaiff qui traite Du véritable état naturel des hommes. Monsieur le Conseiller De Chesaux entre dans les idées de M. Schmaiff qui condamne Hobbes sur l'idée qu'il a donné de l'état de nature, qu'il représente comme un état de guerre; mais l'auteur a aussi le mot trop ren beau, il suppose que l'amitié, et la bienveillance s'y procuroient, qu'on y verroit un penchant continuel à procurer le bien et

Discours de Monsieur le Comte.

La IV^e Dissertation de M. Schmaiff, Du véritable état naturel des Hommes, sur jet de la Conférence. Sentiment de M. le Comte de Chesaux.

et l'avantage commun, qu'ils uniroient leurs forces pour s'entraider, avec d'autant plus d'ardeur que chacun seroit persuadé de trouver son avantage dans le bien commun. Pour prouver que cela est exagéré, examinons ce qui se passe, par exemple, dans une seule famille. Pendant qu'elle est peu nombreuse, et que par là ils se trouvent tous réunis, ils ont facile à comprendre que les membres de cette famille, vivront dans l'union, et qu'ils se rendront des services mutuels; mais à mesure que cette famille se multipliera, qu'ils vivront plus éloignés les uns des autres, que leurs liaisons ne seront plus si étroites, les intérêts particuliers s'augmenteront, on ne sentira plus comment l'intérêt public sera à l'avantage de chaque particulier; il en est de même d'une Association; le zèle, l'amitié, l'empressement à se rendre service diminuera, tôt ou tard il naîtra de la division, des querelles, des querres entr'eux, ils tomberont dans l'anarchie, et il n'y aura plus de frein qui puisse les réunir. Il en faut dire de même du Genre humain; lorsque le nombre s'en est accru, ils ont eu besoin de Loix pour prescrire à chacun sa tâche, et pour l'engager à la remplir, par l'esperance des promesses et par la crainte des peines qui accompagnent ces Loix. M. Schmauff sur ce qu'il a dit dans l'Article III de sa Dissertation, qu'il n'est point nécessaire qu'il y ait des Loix Divines pour diriger les hommes dans l'état de nature, il prétend au contraire, qu'elles sont d'une nécessité absolue, ce qu'il a appuie par le témoignage de Mr. Warburton, qui dans sa IV^e Des Dissertations qu'il a donné sur l'Union de la Religion, de la Morale, et de la Politique, fait voir que tous les Législateurs anciens étoient si convaincus de cette nécessité, que c'est pour cette raison qu'ils ont tous supposé que leurs Loix leur avoient été dictées par quelque Divinité. Sans cela si on ne peut trouver son avantage et sa sûreté que dans la Société, on l'entreprendra, si non, ou qu'on soit le plus fort, on pourra son avantage, on l'étendra, et on cherchera à se le procurer sans aucune attention au dommage que les autres pourroient en recevoir. Il approuve au reste la méthode de l'Auteur d'avoir commencé par établir ce que c'est que l'état naturel, pour tirer de cette connoissance l'origine du Droit naturel.

IV

Sentiment de M. le Bourguemaître - Senjeux

Monsieur le Bourguemaître Seigneur a aussi approuvé la méthode de l'Auteur. Il a ajouté que l'état naturel ne sauroit durer long-temps; car la Loi de l'état de nature consistant à faire pour autrui, ce que nous voudrions qu'il fût fait à notre égard, cette Loi nous engage de force pour les engager à nous rendre tous les services dont nous aurons besoin, et ils sont engagés par quelques intérêts présents, il faudra nécessairement en venir à ces conventions qui forment l'état civil, à

cause de la malice des hommes, qui après avoir reçu des services de vous ne veulent point user de retour. Pour le mieux comprendre, supposons que quelques personnes échappées d'un naufrage, abordent dans une île déserte, d'abord ils s'aideront réciproquement à se procurer les choses nécessaires à leur subsistance et à leur conservation, ils se bâtiront des habitations, ils tâcheront de détruire ou au moins de se mettre à couvert de l'insulte des bêtes féroces, des invasions étrangères, ils travailleront en commun à se procurer par la culture des terres non seulement ce qui leur est nécessaire pour le présent, mais aussi pour l'avenir, ils se marieront, ils exerceront les arts utiles à tous, ils se prêteront leur secours réciproquement pour retenir leurs enfans dans le devoir; ils feront, dis-je, tout cela sans être gênés par aucune Loi; et sans penser même à en faire. La vue de leurs besoins présents auxquels ils ne peuvent pourvoir que par cette union suffira pour les y déterminer. Mais quand ils se seront multipliés, que leur état sera fixé, il faudra venir à l'état civil. Si les hommes sentoient l'avantage qui leur revient à chacun de l'association, ils n'auroient pas besoin de l'autorité des Loix Divines pour les porter à remplir leurs devoirs; mais comme ils ne réfléchissent pas sur cet avantage, et que d'ailleurs ils ont le coeur mauvais, elles sont non seulement très avantageuses, mais de plus nécessaires.

Monsieur le Professeur D'Apples trouve que M. Schmauff accuse injustement de M. le mal à propos Puffendorf d'avoir trop suivi les sentimens d'Hobbes, pour ce qui regarde l'établissement de l'état civil. Il dit qu'on se donne une peine inutile pour découvrir l'état naturel des hommes, état dans lequel ils n'ont vécu que peu de tems, qu'il est encoir moins utile de pénétrer quel auroit été l'état des hommes avant la chute. Il faut seulement s'attacher à savoir ce que l'homme est aujourd'hui. L'homme a une raison, dont il abuse souvent, il a un corps dont il peut se servir bien ou mal. Voilà ce qu'il faut recourir pour connoître les vrais besoins de l'homme et pour savoir quelles regles il faut lui prescrire. Il condamne au reste ce que dit l'Auteur, que les Loix humaines ont plus de force sur le coeur de l'homme que les Loix Divines. Celles-ci au contraire avoient beaucoup de force aux Loix humaines. Ces dernières font des hypocrites, elles exigent une obéissance, il est vrai, mais elles ne prescrirent point le principe de cette obéissance, quelle soit volontaire ou involontaire, c'est ce dont elles s'embarrassent peu. Au reste le principe de l'intérêt que l'Auteur établit par tout, s'il étoit bien entendu, ne porteroit à faire aucune injustice.

Monsieur le Conseiller De St Germain croit qu'il est utile de distinguer l'état naturel d'avec l'état civil, puisque les Souverains ne reconnoissent

Sentiment de M. le Conseiller De St Germain

connoissent pour eux point d'autre état que l'état de nature. L'état naturel, selon lui, est l'état de personnes qui vivans sur la Terre, ne reconnoissent d'autre Supérieur que le Créateur. Il trouve que Mr Schmauss a assez bien réussi à représenter cet état, de même qu'à établir les principes qui doivent diriger cet état; qui sont la sociabilité et l'amour propre.

Sur ce que l'Auteur relève les Loix humaines au dessus des Loix Divines, cela prouve, a-t-il dit, que l'Auteur est bizarre, comme on nous la représente, et comme nous nous l'imaginons à la lecture de ses premières pages: en effet les Loix humaines n'expliquent par tous les cas, détail qu'on ne pourroit faire sans de grandes peines, & qui peut être, même seroit impossible, il est donc très utile d'avoir une Révélation qui le fasse. L'Auteur se trompe aussi en n'attribuant l'origine de l'état civil qu'à une usurpation, il peut en avoir d'autre.

Sentiment de Mr l'Apposeur Seigneux.

Mr Schmauss n'avançant pas beaucoup, a dit Monsieur l'Apposeur Seigneux, en établissant l'état naturel des hommes; puisque l'état naturel des hommes étant, selon lui, le fondement du Droit naturel, il ne peut cependant y avoir d'obligation que là où il y a supériorité; ainsi il suffisoit d'établir un Supérieur. D'ailleurs cet état a peu duré sans être trouble. L'écriture qui nous fait l'histoire des premiers tems, nous parle aussi d'un Caïn, et d'autres; ces exemples ont bientôt fait comprendre qu'il falloit réprimer par la force ceux qui étoient factieux. Le Prince n'est pas, comme l'a établi Monsieur De St Germain dans un état naturel, mais dans un état civil; parce qu'il y a des conventions entre lui et ses Sujets, de même qu'entre lui et les autres Princes. Il ne peut y avoir de Droit naturel à moins qu'on ne reconnoisse l'existence d'un Créateur; sans cela il n'y aura d'autre Droit que la convenance.

Sentiment de Mr Dulignon.

Monsieur Dulignon trouve que Mr Schmauss a grand tort de diminuer l'autorité des Loix Divines, d'établir que les Loix humaines ont plus d'efficacité, qu'elles ne sont pas même nécessaires pour diriger les hommes dans l'état; par là il éloigne l'idée de la Divinité qui est la base de tous les Devoirs. Les hommes sans l'idée de Dieu ne subviroient que leur intérêt propre mal dirigé, & ne seroient arrêtés par aucun frein, quand ils auroient envie de se procurer quelque chose, s'ils avoient la force en main; la justice ne regneroit plus parmi eux, le plus faible seroit toujours opprimé par le plus fort, et le plus simple seroit exposé aux tromperies d'un plus rusé que lui. Mais l'Ordre d'un Dieu qui voit tout, et qui hait le Desein, arrête et réprime les mauvais dessein quand on en forme.

Sentiment de Mr

Pour bien juger Mr Schmauss, a dit Monsieur le Lieutenant Ballival

Ballival De Bochat, il faut avoir devant les yeux les Auteurs qui ont traité du Droit naturel: or chacun d'eux a fixé différemment l'idée du Sujet, qui étoit l'objet de ce Droit. Hobbes croit que l'Homme n'est à point fait pour la Société, il n'y entre que par force, d'ailleurs il croit que l'Homme considéré dans une famille étoit dans un état monarchique dont le Père étoit le Roi, qu'ainsi il faut qu'il revienne à un état monarchique. D'autres effrayés de cette peinture, l'ont représenté plus en beau: Ces différentes idées ont occasionné bien des disputes. Quelques-uns ont dit que l'état naturel ait duré, il est cependant très difficile de rechercher quel il a été, puis que les Princes y vivent en or soit les uns à l'égard des autres, soit à l'égard de leurs Sujets, et que le seul caractère distinctif de la Souveraineté est d'être dans l'état naturel, il est vrai qu'il regne entre les Princes des traités et des conventions, mais il n'y a personne sur la terre qui puisse les contraindre à les exécuter. Le Prince en devenant Prince n'a point gêné sa liberté, et personne n'est en droit de lui faire rendre compte de sa conduite, mais le Sujet a renoncé à sa liberté, et le Prince peut le forcer à remplir ses engagements, au lieu que le Prince ne reconnoissant au dessus de lui que Dieu ne peut point être obligé par l'autorité de qui que ce soit à tenir ses engagements. Aussi faut-il bien faire sentir au Prince que s'il ne rend compte de ses actions à personne ici bas, il a cependant des Loix auxquelles il est soumis, que ces Loix viennent de la part d'un Etre de qui il dépend et qui dans l'examen qu'il fera de ses actions lui, auordera des récompenses, ou lui infligera des peines suivant qu'il aura suivi ou méprisé ses Loix: or on ne peut découvrir ces Loix qu'en connoissant exactement ce que c'est que l'état naturel.

Il me semble, a dit Monsieur De Cheseaux le fils, que pour connoître la nature du Droit naturel, il n'est point nécessaire de recourir à la considération d'un état imaginaire dans lequel les Hommes ne se trouvent jamais, puisqu'il n'y en a aucun, pas même des Souverains, qui ne soient assujettis à quelques relations, comme celles de ceux-ci avec leurs Sujets. Il est plus naturel de considérer les Hommes dans l'état civil où ils se trouvent. En effet en faisant seulement abstraction de ces circonstances particulières qui varient suivant les lieux et les tems. Il ne faut pas se borner non plus à la considération de l'état de l'Homme, mais il faut y joindre celle du but que l'on se propose dans le Droit, ou de sa fin, pour en pouvoir conclure exactement, quelle est sa nature. Je dirois donc que le Droit naturel étant destiné à conserver, par les regles qu'il nous propose de suivre, la Société humaine dans un état

état

Sentiment de Mr De Cheseaux le fils.

état heureux, ou de la rétablir lorsque sa prospérité est troublée, ce droit doit être fondé sur la connoissance des désordres dans lesquels la société peut tomber, et sur celle des remèdes qu'on peut y apporter. La connoissance des uns et des autres demande celle de la nature de l'homme considéré physiquement par rapport à ses facultés corporelles, et spirituelles; moralement par rapport à ses passions, et civilement par rapport à toutes les différentes relations dans lesquelles il peut se trouver. Ce droit naturel doit être fondé soit sur l'art de combiner les intérêts de chaque individu entr'eux; de telle manière que l'équité y soit toujours gardée, et que la prospérité du tout soit la plus grande qu'il se peut; et c'est cette combinaison, qui jointe à la connoissance de la manière de gouverner, et de mettre en jeu les passions de l'homme qui fait le fondement de plusieurs Loix, et de plusieurs règles du droit civil, en apparemment contraire aux libertés que l'on pourroit avoir dans ce qu'on appelle état de nature, s'il y en avoit effectivement un tel; Mais il s'ensuit par là même que ces Loix et ces règles ne sont rien moins que contraires ou étrangères à la nature de l'homme et des choses

Sentiment de M. le Professeur Polier.

Monsieur le Professeur Polier a dit que M. Schmauff envisageoit les Hommes dans l'état naturel, sous une idée qui ne leur étoit pas honorable, qu'il ne parloit que de leur corps, et de ce qu'il y a de machinal chez eux, de l'instinct des pères pour leurs enfans, de leur amour pour la vie et pour leur conservation, mais qu'il ne faisoit aucune mention ni de leur ame, ni de ses facultés: que c'étoit les confondre avec les brutes qui ont toutes ces qualités aussi bien que les hommes. Qu'il en auroit donné une idée plus avantageuse, et qu'il en auroit fait un portrait plus juste, s'il avoit dit qu'ils ont une Ame capable d'acquiescer des connoissances, de comparer des idées, d'en tirer des conséquences, qui voit le rapport des choses; que ce n'est pas seulement leur intérêt grossier et temporel qui les porte à vivre en société, mais leur raison, qui leur apprend qu'ils sont les créatures de Dieu, qui en leur donnant des Talens a voulu qu'ils en fissent usage, qui les a mis dans la nécessité d'avoir recours à leurs semblables pour avoir les secours qui leur manquent, et qui leur a fait comprendre par là en même temps qu'ils se doivent tout entiers à celui qui les a formés; mais que la meilleure manière de lui marquer leur dévouement & leur reconnaissance, c'est de faire l'usage de leurs Talens qu'ils veut qu'ils en fassent, c'est de répondre aux vues qu'il a eu en les créant, savoir de vivre en paix et en société avec leurs frères enfans comme eux du même Créateur.

XXXVIII.

XXXVIII Assemblée.

Le 1^{er} Février 1744. Présens Messieurs DeBochat Lieutenant Bailivat, Polier Professeur, Seigneux Asepeur, D'Apples Professeur, Baron DeCaussade, Dulignon, De St Germain Conseiller, De Chezeaux la 4^e.

Messieurs, Je vais vous faire un court abrégé de la Dissertation de M. Schmauff et de vos remarques. Discours de M. le Comte.

L'Auteur dit qu'il est utile de connoître le vrai état naturel des hommes; parce que cette connoissance nous apprendra s'il y a un droit naturel; et nous montrera ce que c'est que ce droit.

Il dit ensuite que l'état naturel des Hommes est l'état de société, ce qu'il prouve en montrant que l'homme naît dans une société domestique; qu'il y est nourri, et entretenu avec beaucoup de soin; que les Pères & sur tout les Mères ont une grande tendresse pour leurs enfans, et les enfans en ont une réciproque pour leurs Parens.

Les deux Sexes ont un grand penchant l'un pour l'autre, qui les porte à vivre dans une société très étroite; que de cette union naissent les familles qui continuent à vivre ensemble, jusqu'à ce que leur nombre les oblige à se séparer.

C'est cet amour inné des Hommes les uns pour les autres qui est le principe et le fondement de toute société.

Enfin chaque individu a un penchant inné pour travailler à son propre avantage, et comme il remarque qu'il ne peut pas se le procurer s'il est privé de tout secours étranger, cela l'engage à s'unir aux autres, et à entretenir une société avec eux.

De cet état que l'Auteur appelle l'état naturel primitif des Hommes, il en naît un autre qu'il appelle le second état naturel, ou l'état naturel accidentel; C'est celui des diverses familles qui faisant réflexion sur les mauvaises suites des divisions que causoit la trop grande avidité de quelques particuliers pour leur propre avantage, se sont unies par des traités mutuels. A ces traités on a joint plusieurs établissemens, pour rendre ces états plus commodes et plus tranquilles: c'est ce qui a introduit une diversité de coutumes, d'arts, de Religions, de Droit et de plusieurs autres choses.

Enfin l'Auteur établit qu'il n'est pas nécessaire de recourir à des Loix

Loix Divines pour gouverner les Hommes dans l'état naturel; parce que les Loix humaines que chacun peut faire suivant que la nécessité le demande, ont plus de force sur la Loi de l'homme que les Loix Divines naturelles.

III XXX

M. le Conseiller
De Choiseaux.

Vous m'avez dit, Monsieur De Choiseaux, que vous approuviez la méthode de Mr Schmauff, mais qu'il mettoit trop en heu l'état de nature qu'il supposoit, que les Hommes auroient par là vivés continuellement en paix; l'expérience prouve au contraire, qu'il n'y a point de famille un peu nombreuse où il ne s'éleve des disputes; que par conséquent il s'en seroit élevé bien davantage parmi le Genre humain.

Vous avez condamné l'Auteur, et vous avez, Messieurs, tous en général, sur ce qu'il dit qu'on n'auroit pas eu besoin des Loix Divines pour gouverner les Hommes dans l'état naturel.

M. le Bourgeois
maître Seigneux.

Vous m'avez montré, Monsieur le Bourgeois maître, par un exemple tiré de personnes qui seroient échappées d'un naufrage, comment elles pourroient vivre en Société sans avoir besoin de tablir sur elles des Magistrats et des Loix, mais vous avez aussi dit que si le nombre d'une telle Société venoit à s'accroître, vu la malice des hommes, il faudroit recourir à l'état civil.

M. M. D'Apples, Bro.
Seigneur De Choiseaux
le fils.

Vous avez remarqué Messieurs D'Apples et De Choiseaux qu'il n'étoit pas nécessaire de se donner beaucoup de peine pour découvrir l'état naturel des hommes, qu'il faut seulement s'attacher à savoir ce que l'homme est. L'homme a une Raison, et il en abuse, il a aussi un Corps dont il fait souvent un mauvais usage.

M. le Conseiller
De St Germain.

Vous m'avez montré, Monsieur De St Germain, qu'il est très nécessaire de discerner l'état naturel, d'avec l'état civil des Hommes; — parce que les Princes qui ont une si grande influence sur le bonheur des Hommes sont enor dans l'état naturel, et qu'il faut leur montrer que quoiqu'ils soient dans cet état, il y a cependant des Loix auxquelles ils sont obligés de se soumettre. Cet état, m'avez-vous dit, c'est l'état des personnes qui ne reconnoissent d'autre Supérieur que le Créateur, et vous m'avez aussi fait voir l'utilité des Loix Divines, en ce qu'elles instruisent plus exactement les Hommes de leur devoir, que les Loix humaines.

M. l'Assesseur
Seigneux

Vous avez dit, Monsieur l'Assesseur, que les Princes ne sont plus dans l'état naturel, parce qu'ils sont liés à leurs Sujets par des Traités. Vous avez ajouté que Mr Schmauff en établissant l'état naturel des hommes auroit du parler d'un Supérieur, puisqu'il ne peut y avoir d'obligation que là où il y a une Supériorité.

Vous

Vous m'avez fait sentir, Monsieur De Bochat, l'utilité qu'il y a à rechercher ce que c'est que l'état de nature, puisque les Princes vivent encore dans cet état, et qu'il faut leur faire connoître les règles qu'ils doivent suivre dans cet état: règles qu'on ne peut découvrir que par la connoissance exacte qu'on auroit de l'état naturel.

Vous m'avez dit, Monsieur Polier, que Mr Schmauff envisageoit les Hommes dans l'état naturel sous une idée qui ne leur étoit pas honorable, qu'il ne parloit point des Facultés de leur Ame, mais seulement de leur Corps, et de ce qu'il y a de matériel chez eux. Qu'il en auroit donné une idée plus juste, s'il avoit dit que ce n'est pas seulement leur intérêt grossier et temporel qui les portoit à vivre en Société, mais leur Raison, qui leur apprenant qu'ils sont les créatures de Dieu, leur fait comprendre en même tems qu'ils doivent répondre aux vœux que Dieu a eu en les créant, savoir de vivre en paix et en Société les uns avec les autres.

Monsieur Dulignon a lu ensuite une lettre de M. Gordon qu'il a traduit de l'Anglois, sur cette Question, savoir si le meurtre de César étoit légitime, ou non?

Monsieur l'examinera dans cette Lettre une grande Question, savoir si le meurtre de César fut une bonne action ou un crime.

Le Docteur Prideaux le condamne fort, et il y a bien des gens de son sentiment. Je vous transcrirai ce qu'il en dit. Il fut assassiné dans le Sénat, par une conjuration de Sénateurs. Ce fut une basse et infame action, et ce qui en augmenta l'infamie, c'est que les Chefs de ces meurtriers étoient Brutus, Cassius, Trebonius et quelques autres, personnes à qui César avoit fait le plus de bien. Et ils exécutèrent cette action dans l'idée que c'étoit faire une action héroïque de vertu, que de délivrer leur Patrie d'un homme qu'ils regardoient, comme un Tyran; et il ne manque pas de gens aujourd'hui disposés à approuver cette action, mais la Justice divine s'est déclarée là dessus d'une manière bien différente, en faisant éclater sa vengeance d'une manière remarquable sur tous ceux qui y avoient eue part, qu'ils périrent tous en peu de tems, de mort violente, et quelques uns même par leurs propres mains.

Voilà les paroles de ce Docteur et le jugement qu'il porte de cette action; sentiment qui a été fort suivi. Mais si c'est avec raison, c'est ce que je souhaite de vous faire voir dans cette Lettre; car il ne nous a point dit pourquoi la personne de César étoit sacrée. Un pouvoir et des succès acquis par la violence et de mauvais moyens, étoient les seuls titres de César. Or il est certain que tout pouvoir qui n'est fondé que sur la force est tyrannie, et les heureux succès ne font pas chez un homme

de

M. le Lieutenant
Général De Bochat.

Polier.

Lettre de M. Gordon
sur cette Question
si le meurtre de César
a été légitime
ou non, traduite de
l'Anglois par M.
Dulignon.

De bon sens une preuve d'un bon Droit: et ceux qui ont fait de César une personne sacrée, déclarent en mêmes tems celle d'un Tyran et d'un Usurpateur sacré: car il n'y a jamais eue d'homme à qui ces momens conviennent mieux qu'à César. Tous les privilèges et la Souveraineté que l'on doit accorder pour un légitime Souverain, qui protège ses Peuples, qui se conduit et les conduit par les Loix appartiennent-ils à un Usurpateur, qui ne se conduit point par les Loix, et qui aiant la force en main, est plus méchant que tous ceux qu'il gouverne, et qui sous le faux nom de Magistrat public est un oppresseur, un bourreau, et un pillard. D'où s'ensuivroient ces belles conséquences, que tout l'usage du Droit public et particulier et les règles du juste et de l'injuste seroient, que chaque Magistrat peut être un Tyran, et tout Tyran un Magistrat légitime; qu'il n'est pas permis de s'opposer au plus grand de tous les maux qui nous viennent de la part des hommes et que tous les moyens que l'on peut employer pour sa propre conservation sont illégitimes. Mais si l'on doit et s'il est expédient pour le bien de la Société de faire périr les petits voleurs qui ont autant de Droit, et qui sont moins coupables que les grands voleurs, puisqu'ils ne font ce métier que parce que la nécessité les y force, il y auroit de l'injustice à faire périr les grands voleurs, qui font le même métier; qui se portent aux derniers excès de brutalité, d'avarice, de cruauté et d'impudicité, qui se rendent maîtres de la vie et des biens des particuliers, et détruisent les Nations selon leur bon plaisir. Suffit-il de donner un beau nom aux crimes les plus grands, et dont les effets sont de la plus grande conséquence, pour en faire l'apologie et celle de ses Auteurs? Par là les Auteurs des crimes seroient protégés, et pourroient commettre des violences, et opprimer en toute sûreté sous le nom de Souverains. S'il est illégitime d'être un destructeur, et un meurtrier, sera-t-il illégitime d'en faire périr un? Et ne sera-t-il pas permis de prévenir et de punir un scélérat qui transgresse les Loix? Enfin il s'ensuivroit encore de là que tout homme qui se trouvera en état d'opprimer le monde le rendre esclave, détruire les Nations, le plus grand nombre et les plus honnêtes gens qu'il y a, ou qui en fait des esclaves, a pu par cela même faire impunément tout cela. Si César étoit un légitime Souverain, tout homme qui a la force en main, et autant de scélératesse que lui, peut devenir un légitime Souverain; et les Magistrats légitimes seroient ou pourroient être établis par la force et la scélératesse. Mais si par un bouleversement des Loix et par l'épée l'on n'acquiert pas légitimement la Souveraineté, Jules César n'étoit point légitime Souverain, et ne devoit point jouir des privilèges et des immunités des Souverains légitimes. Contre tout homme qui use injustement de la

force

force, tout homme est en Droit d'user de la force. Aussi on trouve à Rome un particulier coupable, ou quelques particuliers de Rome coupables, qui dans commission de l'Etat auroient tué Marcellus, Attala ou Brennus, lorsqu'ils envahissoient les terres de la République? Jules César étoit plus criminel qu'eux: il joignit le parricide, l'ingratitude, la perfidie à l'usurpation. Les Goths et les Gaulois avoient violé le Droit des gens, en s'emparant du territoire des Romains, sur lequel ils n'avoient aucun Droit; mais César viola les Droits de la Nature, et de sa Patrie, en rendant esclaves ses Concitoyens, qu'il devoit protéger et défendre.

Tout le monde conviendra que quand une personne fait la guerre à sa Patrie, elle est en Droit de la lui faire, et son tour est de faire périr cette personne, puis qu'elle cherche à la détruire. Et la Patrie auroit-elle perdu ce Droit par les heureux succès qu'a eue celui qui lui a fait la guerre, et qui a ajouté à ses crimes l'usurpation et la scélératesse, et dont la mort étoit d'autant plus nécessaire. Or comme il est permis de se défendre et de tuer un voleur avant qu'il nous ait volé, mais non après qu'il est pris, un scélérat deviendra-t-il une personne sacrée et inviolable, parce qu'il a le parfait mérite d'avoir achevé sa mauvaise action. Si César étoit coupable comme effectivement il l'étoit par les Loix de Rome, n'étoit-il pas permis de s'en défaire par les mains de trente personnes, comme par les armes de trente mille, et dans le Sénat, tout comme dans un champ de bataille?

Dans la Société un particulier n'en peut pas tuer un autre, quand même il mériteroit la mort, parce que dans la Société personne ne peut être son propre Juge; ni de vanger soi-même, parce qu'on a établi des Loix justes et des Juges pour les faire exécuter; mais si celui qui offense se met au dessus des Loix et des Juges, il met l'offensé en Droit de chercher d'autres voies pour se faire faire raison; et celui qui se met dans un état de guerre avec moi, me met dans le Droit d'être en guerre avec lui, et quand il n'y a point d'autre remède, il faut employer la violence, contre la violence.

Le Droit qu'ont tous les Hommes dans l'état de nature, de se venger et de se vanger des offenses qu'on leur fait, de la manière qui leur convient le mieux a été transféré aux Magistrats quand les Sociétés civiles se sont formées, et les Magistratures établies. Mais quand les Sociétés sont détruites, chacun reprend ses Droits; car les Sociétés peuvent être détruites, ou parce que ceux qui les gouvernent se sont démis de leur autorité, et que l'on ne les a pas remplacés; ou, quand par une force supérieure, et une injuste violence, les Magistrats ne peuvent plus protéger l'innocence; Et ce droit a été confié à tous les hommes,

hommes, avec leurs autres Droits naturels, parce qu'ils sont membres et Sujets de la Société. C'est une proposition absurde et impie que de dire, que tout un Peuple puisse jamais être dans une telle situation qu'il n'ait pas le droit de se défendre et de travailler à sa conservation, lors qu'il n'y a point d'autre pouvoir qui puisse le protéger et le défendre; il est enor plus absurde de croire que l'on ne peut pas s'opposer à un Tiran, à un traître, à un voleur public, qui par violence, trahison, raptine, nombre de meurtres et de ravages prive un particulier de la protection des Loix.

Toutes ces horribles qualités étoient dans César, le fait est indisputable, ou il n'y a jamais eu de traître ni de tiran dans le monde, ou César l'étoit. Il avoit rompu et outrageusement rompu tous les liens qui engagent les hommes, honneur, vertu, Religion, Loix, confiance, humanité, et tout ce qu'il y avoit de sacré et de respectable parmi eux. Il étoit sujet et au service de la République Romaine, ce qui le faisoit honorer et con sidérer; il étoit Sénateur & grand Pontife, il avoit été Consul; il étoit Général d'une des plus considérables armées de la République, et Gouverneur d'une de ses plus considérables et meilleures Provinces. Mais que fait César de tout ce pouvoir, de tout ce crédit, de ces emplois et de ces forces; il les emploie d'une manière ingrate, traîtreuse et barbare contre ses Maîtres; et il se rend maître de sa Patrie avec ses richesses et ses armes.

César employa pour commettre un crime si grand et si achevé tous les moyens qui pouvoient convenir à son but; il ne se fit conspuer de rien, point de sorte de bassesse qu'il n'employât; il se livra de la jeunesse à la plus infame prostitution; il entra dans toutes les factions pour brouiller et renverser l'Etat. D'abord il eut part aux des seins sanguinaires de Marius, il fut ensuite de l'horrible conspiration de Catilina, pour massacrer les Consuls et le Sénat, brûler Rome, et s'emparer de tout le pouvoir de la République, et quoiqu'il eut échoué dans cette conspiration, il ne cessa de conspirer, il corrompit le Peuple, et se fit Chef d'un parti de désespérés, pour effraier ceux qu'il ne pouvoit corrompre, il opprima les Provinces, en détruisit les habitans, dépouilla les Temples, fit périr les armées de la République, s'empara du Trésor public, s'empara du monde, et détruisit la liberté. Ecoutez la terrible consternation ou se trouva le Sénat et le Peuple Romain dans cette horrible occasion; Lucain nous la ainsi décrit,

Fuit hæc mensura timoris

Omnia Cesar erat, privata Curia vocis,

Si Regnum, si Tempia sibi; jugulumque Senatûs

Velle

Velle putant quodcumque potest;

Testis adest, sedere Patres, censere parati,

moi Eadlunneque petat

Ainsi Rome la gloire et la maîtresse du monde tomba sous le joug d'un Tiran qui augmenta ses crimes pour acquerir ce pouvoir, et ce fut le plus grand. L'on ne peut pas douter qu'il n'en fût venu au malheur. L'on s'en étoit trouvé de la résistance, mais la plupart des Sénateurs étoient alors avec Pompée: Rome étoit abandonnée, et ne pouvoit se défendre contre les armées de l'Usurpateur.

Si l'on devoit donc faire les Romains dans une si triste situation, et sous un Tiran qui approuvoit qui devoit leur être fidèle, et faire son devoir, puisqu'il étoit un de leurs Citoyens, mais qui agissoit avec eux en étranger, et en Conquérant barbare, qui serroit leurs liens avec la même épée qu'il leur tenoit sur la gorge; il n'y avoit plus alors ni Loix, ni liberté, ni appels, tout avoit disparu. Le Tiran étoit le seul Magistrat & sa volonté la seule Loi. Pour avoir fait périr une partie du Peuple Romain, avoit-il par là acquis le Droit de gouverner le reste? Et parce qu'il lui avoit pris une partie de ses biens, étoit-il obligé de lui donner le reste? Les heureux Sujets d'un criminel sanctifient-ils son crime, et la grandeur des crimes en détruit-elle la nature? Et son fait-elle de bonnes actions? Si l'intention de détruire l'Etat est un crime de haute trahison qui mérite la mort, est-ce que celui qui y a réussi devient par là un légitime Souverain, et en a-t-il acquis les Droits?

Que restoit-il donc à faire aux Romains? Un jugement contre César ne pouvoit avoir lieu. Omnia Cesar erat. La République n'avoit pas des forces à lui opposer; il avoit détruit ou corrompu les armées de la République, et si l'on en avoit voulu former une nouvelle, César étoit en état de la détruire, avant qu'elle fût formée. Et étoit-il permis pour faire périr César, de faire périr avec lui vingt ou trente mille hommes de son parti, et peut-être autant de celui de la République? Ces bons & malheureux Romains que César n'avoit pas fait périr? Étoit-il injuste et contre les Loix de tuer César sans apparat, sans dépense, et sans faire du mal à d'autres qu'à lui? Doit-on trouver étrange et regarder comme une action héroïque de surprendre et de tailler en pièces un crime horrible qu'on ait tué par surprise un traître et un parricide, qui avoit souillé sa vie en violant les Loix Divines et humaines, et regarder comme une action héroïque de surprendre et de tailler en pièces une armée? Chez les Sages et généreux Anciens qui aimoient la liberté, c'étoit une maxime établie qu'un Tiran est un

un oiseau de proie, que l'on peut tuer à coups de lance dans sa cour, tout
 me dans une chasse régulière, ou dans son camp, et qu'on ne doit aux
 justice, à celui qui foule aux pieds toutes les Loix, et qu'on ne doit hon-
 en droit de détruire celui qui veut les détruire tout. Que comme
 Hercule détruisoit les monstres, il étoit glorieux d'employer toute sorte de
 moyens pour délivrer le monde d'un tyran.

Si nous lisons l'histoire, nous y verrons que ce qui a donné cette
 tion et ce haut degré de gloire, aux Rois de l'antiquité, et qui
 transmis si glorieusement leurs noms à la postérité, ces hommes
 dont le siècle présent n'est pas digne, sont ceux qui ont résisté, fait
 périr, ou subjugué les tyrans et les usurpateurs, ces pestes, redoublées de la
 terre, et ces voveurs du Genre humain.

En effet qu'est-il de plus grand? Luy a-t-il de plus méritoire
 que de sauver quelques millions d'hommes en faisant périr un cruel
 meurtrier, un homme sans pitié et qui a désole l'univers? Peut-on
 faire quelque chose de mieux que de tuer un coupable pour sauver la
 vie d'un innocent? Le meurtre de César étoit une action si glorieuse,
 pour ceux qui l'exécutèrent, si sage et si utile pour ceux en
 faveur de qui on le fit, qu'il n'a jamais été blâmé, si dans tous
 tems, il n'y avoit eu de misérables flatteurs et de serviles créatures,
 du pouvoir arbitraire, toujours prêts à sanctifier et à soutenir les plus
 énormes méchancetés, pourvu qu'ils en profitent, et qui ont si souvent
 précipité d'honnêtes gens dans de très grands malheurs.

Timoleon, un des plus sages et des plus vertueux hommes, qu'il
 y ait eu sur la terre, employa sa longue et glorieuse vie à détruire
 des tyrans, et n'ayant pu persuader à son frère d'abandonner le pou-
 voir qu'il avoit usurpé, il le fit périr, ou consentit à sa mort, ne
 trouvant point d'autre moyen pour sauver sa patrie. Et si ensuite
 cette action l'affligea beaucoup, ce fut à la bonté et à la tendresse de
 son cœur, aux imprecations et aux reproches d'une mère trop indul-
 gente qu'on doit l'attribuer, et non à ce que son amour pour le Genre
 humain avoit diminué. Il se surmonta et fit connoître qu'il ne s'é-
 toit pas repenti d'avoir fait périr un tyran, mais d'avoir fait périr
 son frère, et il immortalisa le reste de sa vie en continuant à détruire
 les tyrans, et en rétablissant la liberté.

Mais si le meurtre de César est un si grand crime, pourquoi a-t-
 on généralement détesté Catilina? Est-ce pour avoir seulement projeté
 ce que César exécuta? Mais dira-t-on César n'a point troublé Rome.
 Il ne le fit point par bonté de cœur, mais pour sa propre sûreté; et
 s'il n'employa pas le fer, ce fut parce que le fer lui avoit suffi. Je de-

manderai

manderai si Olivier Cromwell eut péri dans une conspiration, la Posté-
 rité auroit elle désapprouvé cette action par la raison que l'on ne pour-
 roit le faire périr que de cette manière?

L'on trouve dans l'histoire Romaine un fait qui donne un grand
 jour sur cette matière. C'est l'histoire de Spartacus esclave Thrace,
 et gladiateur qui fut sur le point de se rendre maître de l'Empire Ro-
 main. Il avoit, ce me semble, les mêmes talens, et dans un aussi haut
 degré que César, sans en avoir la naissance, ni l'éducation; et bien
 moins criminel que lui: car j'espère que tout le monde m'accordera sa
 gloire et a moins de crime à travailler à recouvrer sa liberté, qu'à dé-
 truire cruellement et traitreusement la liberté de sa Patrie.

L'on ne peut considérer qu'avec étonnement comment un pauvre
 esclave hors de ses chaînes, et délivré du fouet, suivi de 70 gladiateurs
 fugitifs, aiant formé une revolte dans le plus puissant Etat qu'il y
 ait eu dans le monde, ait pu, par son courage et par son habileté,
 assembler et former une formidable Armée; inspirer de la résolution
 et de la fidélité à la lie du Genre humain; changer en soldats des
 voleurs et des vagabonds; leur faire soutenir la vue, et détruire les
 Légions Romaines qui étoient la terreur du monde, et qui l'avoient
 conquis; qu'il ait pu retenir dans l'union, sans paix, et sans autori-
 té, une populace dans expérience et indisciplinée, avec laquelle il
 ne laissa pas de vaincre deux Armées Romaines, dont l'une étoit une
 Armée Prétorienne. Et même lorsque Crixus, jaloux de sa gloire et
 de ses succès l'eut abandonné et eut emmené une partie de ses for-
 ces et qu'il eut été défait avec vingt mille hommes par le Préteur
 Arrius, Spartacus ne laissa pas de continuer ses conquêtes, défait et
 tua ce même Arrius, défait le Consul Lentulus, vainquit L. Gellius
 l'autre Consul. Il y a bien de l'apparence que s'il n'avoit point été
 affaibli par la désertion Crixus, il auroit pu vaincre Crassus, et se
 rendre maître de Rome.

Je demanderai donc aux défenseurs du pouvoir sans bornes,
 aux admirateurs de César, si Spartacus eut défait Crassus, auroit-il
 été légitime Souverain de Rome? N'auroit-on plus été en droit
 de lui résister? Le Sénat, le Peuple Romain, et la plus grande
 partie du monde connu, lui auroient-ils dû obéissance et fidélité?
 Car, ou Spartacus n'auroit pas continué à vivre en voleur et en
 brigand, ou il auroit continué; et s'il auroit continué, n'auroit-il
 pas été en droit par les Loix de la Nature, pour sa propre conser-
 vation, de même que par les Loix municipales de tous les Rois du
 monde de s'en saisir ou l'on auroit pu, et de le tuer s'il s'en fût
 tenu, ou s'il résistoit?

Dites

Dites-moi donc, vous parfaits esclaves, qui comme des bêtes, êtes soumis à un pouvoir sans bornes, vous qui mettez de niveau le juste et l'injuste, César avoit-il de meilleurs titres, que Spartacus, pour s'emparer de la toute-puissance? Spartacus étoit aussi brave que César, mais il ne fut pas si heureux, et ne causa pas d'aussi grands maux. La différence qu'il y avoit entre eux, c'est que Spartacus étoit un grand homme, et César un grand traître, et un parfait tyran.

Que si M^r Robert Filmer et ces autres habiles gens qui ont découvert le véritable héritier d'Adam, vivoient dans ce siècle, après avoir découvert qu'il étoit César, ils n'auroient pas manqué de le complimenter, et lui auroient dit, qu'ils étoient certains qu'il avoit un droit hérititaire sur Rome, par un tel et tel vagabond Prince étranger: ils l'auroient appelé l'Œil du Seigneur, titre qu'ils ont donné à d'autres, et auroient en même temps donné les noms les plus affreux à son apostat, l'auroient traité de rébellion et de crime plus grand que la mort. Mais je ne crois pas que quoique César fit valoir sa descendance de ce vieux Héritier de Troie, et qu'il crût avoir droit à la Dictature en vertu de cet illustre parentage, j'aie eu tort de le qualifier de traître, d'usurpateur et de vrai tyran.

Monsieur De Cheseaux croit qu'il est plus utile de considérer les prérogatives dues aux Souverains que d'examiner la Question. Ces prérogatives consistent en ce qu'il ne faut pas leur résister, ni leur ôter la vie, leur Personne est sacrée. Il faut distinguer ce qui leur est dû en qualité de Souverains, de ce qu'on leur doit au regard de la Société. Les égards qu'on leur rend à l'égard de la Société, ils les ont par eux-mêmes en ce qu'ils ont décidé la Question; car César ayant violé tous les droits de la Société, on n'étoit tenu à aucun regard envers lui — C'est ce qui lui fait croire que la mort de César étoit la plus belle action qu'on ait pu faire.

M^r Gordon a prouvé, a dit Monsieur De Bruchat, que César a usurpé l'autorité Souveraine; mais ce n'est pas de là qu'il faut tirer des principes pour décider la Question. De quelque manière qu'on ait acquis le pouvoir il n'est pas libre de lui résister.

Il faut pour décider la Question examiner les Différences relatives qu'il y a entre César et les Romains. 1^o César doit être considéré comme Magistrat Romain; or il n'étoit pas permis d'ôter la vie à un Magistrat par les Loix de Rome: il falloit que le Sénat décidât la chose, pour pouvoir le faire légitimement. 2^o Peut-être, envisagé comme Prince; or il n'est pas permis d'ôter la vie à un Prince quel qu'il soit. Mais César, dit-on, étoit un Tyran et non un Prince légitime.

Je réponds à cela, qu'il n'est pas permis à un Particulier de décider si un Prince est un Tyran, ou s'il ne l'est pas. Sans cela, que deviendrait la Société? Et quels troubles ne seroit-elle pas exposée? D'abord qu'un Particulier pourroit décider par cette Question, ne serroit-on pas tous les jours des personnes mal intentionnées, ou qu'on le fût, n'auroit pas contenté parce qu'elles demandoient des choses injustes, ne les verroit-on pas courir à la révolte, à près avoir décidé que le Prince est un Tyran? Qui voudroit se charger d'un emploi, sujet à tant de revers? Bientôt on tomberoit dans l'anarchie. Les hommes ont renoncé à ce droit en formant des Sociétés.

César, dit-on, a été des années contre la République, il est traité de la Patrie; j'en conviens; mais Pompée étant été tué, César fut reconnu pour légitime Souverain, et par cette délibération on effaça tout ce que sa révolte avoit d'odieux. Dès là quelque méchant qu'il fut auparavant n'étoit en droit de lui ôter la vie. Si on parle pas du bien qu'il fut préjudiciable à d'autres circonstances de son meurtre, qui toutes rendent condamnable ceux qui l'ont commis, il n'est jamais permis à un Particulier d'ôter la vie du Prince.

M^r Gordon outre les choses en décrivant les maux que César a fait pour s'emparer de l'Autorité Souveraine; mais si on comparoit le sang répandu pour le recouvrement de la liberté, cela prouveroit qu'on y a plus perdu que gagné. En France tandis qu'on a cru être en droit d'examiner la conduite du Souverain, et agir contre lui lorsqu'on trouvoit qu'il avoit violé les Droits du Peuple, cette Nation a été malheureuse. Dès qu'on a ôté ce prétendu droit au Peuple, cette Nation a été plus heureuse, par rapport à chaque Particulier. Par rapport à la Société il est donc utile de n'accorder à aucun Particulier le droit d'examiner la conduite du Souverain.

Examinons de plus les suites de ce meurtre; les Romains n'y gagnèrent rien: il y eut un Triumvirat qui s'empara de l'autorité; Auguste les lui enleva par des liens indissolubles, ainsi leur joug ne fit que s'affermir.

Disons de plus que César n'étoit pas méchant; ainsi tout ce que M^r Gordon dit de son mauvais caractère, pour autoriser ceux qui lui donnèrent la mort, n'a aucune force. Je ne les condamnerai pas non plus par les réflexions que M^r Pridcaux fait sur la mort violente qu'ils ont souffert, parce que cette mort étoit, ou pouvoit être, une suite des circonstances où ils se sont trouvés, et il étoit assez ordinaire aux Romains de se donner la mort, quand il leur arrivoit de faire de mauvais revers.

J'ajouterais

Sentiment de M^r De Cheseaux le fils.

Sentiment de M^r le Lieutenant Bailly de Bruchat.

ajouterai, à ce que j'ai déjà dit, que si on regarde César comme Prince; il y a une obligation à ne pas attenter à la personne du Souverain, nous avons renoncé à ce Droit, nous ne sommes plus dans l'état naturel, et le Souverain y est. C'est là une conséquence du traité entre le Souverain et les Sujets, ceux-ci n'ont qu'un Droit imparfait contre le Souverain, et ils ne peuvent pas par conséquent exiger par la force qu'il remplisse ses engagements envers eux. Les traités entre le Souverain et les Sujets doivent rendre la personne du Souverain sacrée. C'est ce qui peut se démontrer

Mais si le Souverain abuse de son autorité, et viole tous les engagements qu'il a pris avec les Sujets, quel devient son titre, qu'on ne lui permettrait pas de faire pour se mettre à couvert de la violence; ils pourront alors lui refuser l'obéissance, et lui déclarer qu'ils ne veulent plus dépendre de lui. S'il use de violence pour les faire rentrer sous son obéissance, alors étant délié de ses engagements, ils pourront repousser la force par la force; et se défendre contre ses attaques.

Sentiment de M. le Baron de Caussade.

Monsieur le Baron De Caussade est tout à fait dans les idées de Monsieur De Bochat, à quoi il a ajouté que César s'est trouvé dans des circonstances délicates de la République; elle commençoit à vouloir sous le poids de sa propre grandeur, Mole vult sua. César étoit autant de courage que Pompée, et proposoit à ce dernier de congédier ses Troupes. Pompée l'ayant refusé, César le poursuivit, aiant de l'esprit, de la prudence, de la valeur; de l'expérience dans les affaires, il usurpa l'autorité Souveraine que la République ne pouvoit plus conserver. Et entre César & Pompée qui aspiraient tous deux à l'Empire, n'étoit-il pas plus avantageux aux Romains d'être soumis à César qui étoit bon, et qui avoit déclaré qu'il pardonneroit à tous ceux qui avoient pris parti contre lui, que d'être soumis à Pompée qui ne vouloit point pardonner à ceux qui avoient embrassé le parti de César. César étant une fois Maître, si les Romains avoient raisonné juste n'auroient-ils pas pensé qu'il valoit mieux lui démettre les mains, que de replonger la République dans de nouveaux malheurs; car on savoit qu'Octavien son neveu devoit être son héritier, et l'on pouvoit aisément comprendre qu'il mettroit tout en usage pour se venger des meurtriers de son Oncle, et pour reprendre l'autorité dont il avoit été en possession. La conjuration étoit donc le plus mauvais parti à prendre pour sauver la Liberté.

D'ailleurs tout est sujet à des révolutions et à des changements, les Etats, comme toute autre chose; & sous quel prétexte voudroit-on rendre

rendre une espèce de Gouvernement perpétuelle? En France Monarchie nous vient mieux qu'à de grands Etats que l'état Républicain.

M. Prudeau et M. Gordon ontrent tous deux suivi le sentiment de Monsieur D'Apples; Le 1^{er} attaché à la Cour s'efforce de prouver qu'il est injuste d'attenter à la vie des Princes; ce qu'il remarque dans les mortelles meurtriers de César, qu'il regarde comme dirigée par la Providence qui condannoit leur action, ne doit pas être tirée; cette circonstance manquée de justice. M. Gordon d'un autre côté, partisan du zèle des Libertés d'Angleterre déclame contre César, et fait tous ses efforts pour justifier ceux qui l'ont fait mourir.

La Question se réduit donc à examiner ces deux points. Si les Conjurés avoient dû punir César, supposé qu'il fut coupable. Si César étoit réellement coupable. Je commencerai par ce dernier article, César ne peut pas être appelé, tyran, on ne donne ce nom qu'à ceux qui abusent de l'autorité, qu'ils ont pour opprimer ceux qui leur sont soumis. Cependant César n'est pas innocent; le Gouvernement étoit Républicain, et César cherchoit à s'emparer de l'autorité. César est donc blâmable, par conséquent il auroit dû venir du vœu du consentement universel, comme lorsque les Romains chassèrent les Rois. Le Sénat pouvoit donc déclarer César ennemi.

2. Mais les Conjurés avoient-ils droit de le punir? Non. C'étoit à la République à prononcer sa sentence et à la faire exécuter. Si le Sénat auroit eu assez de courage il auroit poursuivi César, et si César en eût appelé au Peuple, et que le Peuple l'eût approuvé, le Gouvernement auroit changé légitimement; puisque c'étoit dans le Peuple que résidoit l'autorité Souveraine. C'étoit donc des factieux qui avoient mis à mort César, qui s'arrogeoient une autorité qui résidoit dans le Sénat. Mais on dira qu'ils ont agi selon l'intention du Peuple Romain; il s'en faut beaucoup que ce ne fut la l'intention du général des billets que César reçut dans ce temps là, ou on lui disoit César tu dors, qu'on s'occupoit de ce qu'un grand nombre attendoit de lui. Si César eût fait comme Sylla, Brutus auroit eu grand tort de lui faire violence.

Pour bien juger de l'action de Brutus, il ne faut pas envisager César comme Souverain, il ne le devoit pas envisager tel; il ne le regardoit que comme un homme qui a violé les Loix & de qui on doit attendre, autant de violence & de plus grandes ennuis que celles qu'on avoit éprouvées jusques là. De plus pouvoit-on espérer que la République se rétablirait quand on lui imposoit un profond silence? Et quand les maux sont grands chacun peut être le vengeur de la Liberté. Chaque Romain peut juger des Sentimens des autres par les siens: il peut et il doit

doit leur supposer d'autres de zèle, et d'amour pour la Patrie qu'il en a lui-même. Si la République eut prouvé, César avoit des Armées & les auroit fondés à certains, ou à changer d'avisement. Chacun donc dans cet état d'oppression, dans l'état naturel, et qu'on ne voit pas qu'on en a plus de violences, elles étoient permises. Je ne juge pas de leur action par les effets qui en résultent, cela vient de ce qu'on négligea de faire copier le Testament, et les Ordonnances de César, & de ne pas, a-t-il dit, avoir pour eux. M. Gordon qui a fait une Philippique, mais je trouve l'histoire de Brutus bien fondée.

Sentiment de M. le Professeur Polier.

Monsieur le Professeur Polier a dit qu'il envisageoit Jules César comme un simple Particulier, mais qui avoit causé de grands desordres, il ne dépend pas d'un Particulier de se venger au nom de la Société, à moins que ce Particulier n'ait une certitude que son action sera agréable au plus grand nombre; mais comment s'en assurer quand on n'est pas le maître de la vie? Il faut garder Brutus comme un Particulier ordonné à l'égard de la Nation. Ses actions étoient violentes, & n'avoit pas droit de la tuer. Si la vérité de son caractère étoit démontrée, César, et dans la suite on se batoit de le parti de César ennemi de la République. Si dans l'Ordre de l'Assemblée de l'Assemblée de la Société, il pouvoit croire qu'il agissoit au nom de la République. Mais il ne le pouvoit pas, parce qu'une partie des Sénateurs avoit suivi l'empereur, et que ceux qui étoient demeurés à Rome, gardoient la sidence. Il auroit donc dû attendre un temps plus favorable, que la République auroit pu parler ouvertement. César devoit partir dans peu pour une expédition contre les Parthes; et alors en son absence, on auroit pu prendre des mesures contre lui. Les Conjurés n'avoient donc aucune autorité connue pour les autoriser. Bien loin de là, on auroit pu présumer que le Sénat ne les auroit pas approuvés; car peu de jours après Octave étant venu à Rome, le Sénat se déclara pour lui. On ne peut pas non plus considérer César comme un Souverain, il ne l'étoit pas: il étoit Général d'une armée, et s'il exerçoit une autorité absolue, c'étoit une usurpation.

Il n'est pas au reste du sentiment de Monsieur DeBochat qui croit que le Souverain représente toute la Société, il en est seulement le Chef, et il a été établi tel pour son bien; il ne doit donc pas en violer les privilèges, parce que les Peuples ne se sont établis ce Chef que pour leur bien. Il n'agit au nom de la Société qu'autant qu'il travaille au bien de cette Société, et par conséquent il est différent de la Société. Ce n'est pas à dire, que toutes les fois qu'il fait une faute, on soit en droit de lui en demander compte, à cause des maux qui en résulteraient

résulteraient pour la Société. Mais quand les maux sont grands, que le Gouvernement dégénère en Tyrannie, Monsieur DeBochat a lui-même établi qu'on peut refuser l'obéissance. Chacun donc doit conserver ses Droits.

On doit envisager, a dit Monsieur l'Espeur Seignieux, la Lettre sentiment de M. de M. Gordon, mais comme tendant à justifier la mort de César, qu'à justifier la goutte et les idées des Anglois. Il est dangereux d'attenter sur un Souverain, par les raisons qu'a avancé Monsieur DeBochat, mais de plus il n'y a presque aucun Souverain qui ne soit tyran à quelques égards, qui n'ait enfreint quelques privilèges, qui n'ait conquis des Paix, & il seroit très dangereux d'user de violence contre eux à cet égard, à cause des troubles qui naîtroient dans chaque Société. Par là chaque Particulier seroit juge de son Souverain, et après bien des troubles les maux ne seroient pas moindres; parce que si le Souverain avoit le dessus, il ne manqueroit pas de punir ceux qui se seroient opposés à son pouvoir, et de prendre des précautions violentes pour empêcher de pareils troubles à l'avenir; & si les Particuliers étoient victorieux dans ces démêlés, ils ne manqueroient de venir insolens, et de pousser trop loin leurs privilèges, ce qui affoiblirait l'union qui doit régner entre le Prince et les Sujets, union qui fait la force de la Société; enfin cela établirait une perpétuelle défiance entre le Prince et ses Peuples. La Liberté est un être de raison, on y a renoncé dans l'état civil, soit Monarchie, soit République. Dou je conclus que les maximes qui tendent à attenter sur la vie des Souverains sont dangereuses et condamnables.

XXXIX Assemblée

Le 8^e Février 1744. Présens Messieurs DeBochat Lieutenant-Ballival, Seignieux Bourguemaître, Polier Professeur, Seignieux Bourcier, D'Apples Professeur, Seignieux Apôtre, De St Germain Conseiller.

Messieurs, Toutes les matières que vous traitez dans cette Assemblée sont des plus intéressantes pour moi, et je sens avec autant de plaisir que de reconnaissance, le soin que vous avez de ne choisir que de telles, et de préférer en cela mon avantage à votre propre satisfaction. Quelque fois vous cherchez à me donner des idées justes et exactes de mes Devoirs, d'autres fois vous m'en montrez la beauté, et vous tâchez de m'engager à les pratiquer, par la vue des avantages que je me procurerai

le Comte.

procurerai par là: vous vous proposez aussi de me détourner d'une conduite contraire à la Sagesse et à la Vertu, en me faisant comprendre les maux, et les auidens funestes, dans lesquels elle me précipiteroit, si j'étois apes déraisonnable pour la suivre.

C'est l'effet qu'a produit sur moi la lettre de M. Gordon, que Monsieur DuLignon eut la bonté de nous lire Samedi Dernier. Ces Auteurs établit qu'il est permis de tuer un Tyran soit ouvertement, soit par finesse, et qu'il n'y a aucun lieu ou on ne puisse légitimement lui donner la mort. Quoique vous ne suez pas tous, Messieurs, de cet avis, il suffit qu'il y en ait un, pour empêcher qu'un Tyran vive tranquillement, et qu'il soit sur de sa vie.

M. Gordon se propose de faire voir que César étoit un Tyran; il appelle Tyran une personne qui par la violence cherche à s'emparer des biens, et à détruire la liberté d'un Peuple, celui qui viole les Loix établies, parce qu'il est soutenu par la force.

Il tâche ensuite de prouver qu'il est permis d'oter la vie à un Tyran: et voici ses preuves. Il est permis de tuer un voleur, ou un homme qui veut nous oter la vie; il est donc permis de tuer un Tyran. Personne ne blâme ceux qui ont fait périr Catilina ou Spartacus; César viola autant les Loix de sa Patrie que ces deux personnes, donc les meurtriers de César ne sont point blamables.

Vous m'avez dit, Messieurs D'Apples et De Cheseaux que le meurtre de César étoit une très belle action, que l'on ne doit rien au Souverain considéré tant qu'homme, que ce n'est que par rapport à la Société qu'il gouverne et au bien de laquelle il travaille, qu'on lui doit des égards; qu'ainsi lorsqu'un Prince, au lieu de faire du bien à la Société, lui fait du mal, on peut le traiter comme on feroit un simple homme qui nuiroit à un autre.

Vous m'avez montré, Monsieur DeBachat, qu'il n'est jamais permis d'oter la vie à un Prince, quand même il seroit un Tyran, parce qu'il n'appartient pas aux Peuples, d'être les Juges de leur Prince, et parce qu'une telle action entraîne après elle de plus grands inconvénients pour la Société, que la tyrannie même, savoir les guerres civiles. Que les Peuples peuvent seulement déclarer au Prince qu'ils ne lui obéiront plus, s'il les gouverne mal; qu'après cela s'il veut les soumettre par la force, ils peuvent se défendre contre lui, comme contre un ennemi.

Vous avez remarqué, Monsieur Polier, que l'action de Brutus qui tua César étoit une action violente, parce qu'il ne dépend pas d'un Particulier de se venger au nom de la Société, du tort qu'un Tyran

a M. le Professeur
D'Apples et M. De
Cheseaux le fils.

a M. le Lieutenant
Ballival DeBachat

a M. le Professeur
Polier

Tyran fait à cette Société. Qu'il faudroit pour excuser Brutus qu'il eut eu un ordre du Sénat ou du Peuple, et c'est ce qu'il n'avoit pas.

Il est dangereux, m'avez vous dit Monsieur l'Appescur, d'attor à M. l'Appescur à la vie d'un Souverain; parce qu'après qu'on leur auroit ôté la vie, la Société auroit autant de maux à souffrir, peut être même davantage, que pendant que le Tyran vivoit. D'ailleurs par là chacun viendroit Juge de son Souverain, et dans ces cas là, la vie d'un Souverain dépendroit de la violence de chaque Particulier qui se croiroit en Droit de regarder un Souverain comme un Tyran, s'il n'auroit pas agi envers lui, comme sa passion voudroit qu'on eût agi; et alors combien ne seroit pas à plaindre la condition d'un Souverain, et qui voudroit se charger d'un pareil emploi?

Après ce Discours Monsieur le Dousier Seigneur a tu Sans Second Esai Critique sur les Ouvrages de M. Mandeville, ou il parle particulièrement de la Pitié ou de la compassion, qu'il envisage comme une branche de la Charité.

Monsieur le Comte et Messieurs, Dans mon premier Esai sur les Ouvrages de M. Mandeville, qui traite de la morale et de la Religion. Selon lui les Règles de la Morale ne sont que le Chef d'œuvre de la Politique, et la Religion un Labyrinthe d'incertitudes, d'où il n'est pas possible de se démenter. Le Beau et l'Honnête, la Vertu & la Vérité n'ont aucune réalité permanente, aucun caractère fixe auquel il soit possible de les reconnoître. C'est du moins ce qu'il donne lieu de penser de son Système, par la précision de ses termes. On ne sauroit pecher, quand même on lui feroit tort, parce que c'est lui seul qui y donne lieu, en s'exprimant d'une façon qui y conduit nécessairement le Lecteur le plus dépravé occupé, à le penser. Je souhaite que l'on puisse mettre tout ce qu'il hazarde à l'égard de ces Sujets importants, sur le compte des fautes d'idées, de la pratique vicieuse et des bizarreries des Hommes; Mais j'estime que pour cela il lui importeroit de trouver un fond inépuisable de cette Charité dont nous allons examiner avec lui le caractère.

La Charité, dit-il, est cette Vertu qui nous engage à transporter sur les autres une partie de cet amour sincère, pur & sans mélange que nous avons pour nous mêmes. Il ajoute, qu'il faut que ceux à qui nous accordons cette faveur, n'aient avec nous aucune liaison ni d'amitié, ni de parenté.

Après cette définition si raisonnable, on s'attendroit de trouver les caractères d'une Vertu saine, éclairée et généreuse; mais bientôt elle

elle va devenir moins estimable par illusion ou le principe vicieux qui
 l'a produit. Dans le dessein où étoit l'Auteur de décrier les Ecoles de
 Charité, il n'étoit pas indifférent de faire tomber la mépris sur la Cha-
 rité elle-même, en donnant lieu de la regarder comme la Vertu des
 Dupes et des Imbecilles.

1^o Nous pourrions dit-il, excuser cette Vertu, et par l'idée que nous
 avons des autres, et par les choses que nous ferons pour eux. Par rap-
 port à l'idée que nous devons avoir de ceux envers qui nous exerçons
 notre Charité, cette Vertu nous oblige à interpréter leurs actions le
 plus favorablement qu'il est possible.

Jusqu'à cela va fort bien; Voilà une idée de Vertu, d'obligation à
 la pratique et des objets de cette pratique. Pour rendre cette idée res-
 pectable, il ne reste qu'à prouver quelle est posée dans la Raison, et
 qu'elle a sa base dans les relations étroites que le Créateur a mis en-
 tre ses créatures. C'est ce que le raisonnement le plus simple pourroit
 faire apercevoir. M. Mandeville le néglige avec une affectation assez
 marquée. A ce défaut il pourroit donner des caractères, et des exem-
 ples d'une Charité bien entendue. Tel étoit son devoir et voici com-
 me il s'en acquitte.

1^o Un homme, par exemple, batit une maison: Il ne donne, il est
 2^o vrai aucun signe d'humilité, il la meuble magnifiquement, Il fait des
 3^o dépenses considérables en vaisselle d'or et d'argent, et en peintures; La
 4^o Charité nous défend de soupçonner qu'il fasse tout cela par vanité.
 5^o Son but unique dans toutes ces dépenses est d'encourager les Arts,
 6^o de donner de l'occupation aux Artistes, de faire vivre le pauvre, et
 7^o de faire fleurir le négoce et les Manufactures de la Nation. On voit
 8^o de même une personne qui dort à l'Eglise: nous devons croire, pour-
 9^o vu quelle ne ronfle pas, qu'elle ferme simplement les yeux, afin
 10^o d'être plus attentive. Pourquoi cela? parce que nous avons besoin
 11^o à notre tour qu'on appelle frugalité, notre crasse avarice, et vraie
 12^o dévotion notre hypocrisie.

13^o Ajoutons un troisième exemple pour le moins aussi frappant
 que ceux de M. Mandeville. Un Génie pénétrant et qui sait penser
 s'avise d'écrire sur la Morale, la Religion et la Vertu, et sans leur
 assigner nulle part aucune base assurée, il confond par tout les prin-
 cipes les mieux établis avec les incertitudes des hommes: tout chan-
 celle dans son édifice, ou pour mieux dire, il ne batit rien. Il laisse
 14^o crouler ce qu'il pourroit le mieux soutenir. En ses funestes mains le
 15^o vrai le plus lumineux perd sa clarté, et les règles les plus respecta-
 16^o bles ne sont qu'artifice, comme la Vertu qui semble les suivre n'est
 qu'un

qu'un jeu d'opus ou vains combiné de nos diverses passions. Il se joue dans
 l'entemps qu'il devrait instruire, et par des écarts propéutels d'imagination,
 par un chemin nouveau qu'il sème de fleurs, il trompe le Lecteur dont
 il s'empara, sur la bonne route qu'il lui fait perdre.

Tel est l'art et la méthode de ce Génie élevé, dans les Sujets
 qui intéressent le plus le bonheur présent et avenir d'un genre humain.
 Cependant la Charité nous défend d'en juger de cette manière: tantôt
 elle veut que nous sourions du voile de l'ironie; ses traits ne sont
 moins d'écarts: tantôt elle veut qu'en le Pyrrhonisme le plus marqué
 on soit que le craion de nos doutes, ou que le faux des vertus ne soit
 que la peinture de nos faiblesses. Là où la Religion est affoiblie, ce
 n'est pas la Religion qui souffre, c'est le peu de Religion des Hommes qui
 est attaqué. S'exprime-t-il d'une façon trop claire pour pouvoir être
 soutenue, l'on doit s'écrier que c'est du sublime, et qu'il n'a pas
 écrit pour le vulgaire. Voilà enor le caractère, le devoir et les ob-
 jets de la charité. L'Auteur le moins retenu sur la Morale, et la
 Religion doit être un moral et religieux; tout comme celui qui
 dort à l'Eglise doit passer pour attentif; et comme le vain et fastu-
 eux prodigue doit passer pour un excellent Citoyen, qui n'étale ses
 richesses que pour le bonheur de sa Patrie.

Mais, Messieurs, ne sentons nous pas qu'il la Charité dégène
 et devient l'imbecillité la plus achevée? Elle fait faire à l'homme
 en faveur d'autrui un jugement de beaucoup plus favorable qu'il ne
 le ferait pour soi même; il ne pourroit se cacher qu'il dort par pa-
 resse, ou qu'il batit somptueusement par vanité; tout comme M.
 Mandeville se rend en secret le témoignage, qu'il a écrit pour être
 applaudi par une jeunesse libertine.

La Charité n'est point soupçonneuse que lorsque le bon Sens,
 et la vérité la forcent de l'être. De mille exemples d'un jugement
 charitable, M. M. en a choisi tout exprès deux absolument ridicules.

Il fait plus; selon lui la Charité des jugemens n'est qu'un échan-
 ge d'une tolérance criminelle, ou d'un aveuglement politique. On
 fait mine de support, et l'on ne se supporte point en effet. C'est une
 pure grimace, à laquelle le bon cœur et le sentiment de sa propre
 imperfection n'ont aucune part. On ne démasque personne, pour
 ne l'être pas à son tour. Telle devroit être en effet la Charité d'un
 ne troupe de Libertins, qui ne voudroient point troubler leurs plai-
 sirs.

Après ce préliminaire qui ne tend à rien moins qu'à rendre la
 Charité estimable et recommandable, l'Auteur indique comme un
 défaut

défaut de confondra souvent la Charité avec la Pitié," Paffion, dit-il, qui en a en effet plusieurs marques, et qui n'est selon lui qu'un sentiment machinal, et une faiblesse involontaire. Il avoue, que tous les Hommes sans exception en sont plus ou moins susceptibles; mais il trouve auj. qu'il est plus communément la partage des esprits faibles.

Je crois qu'en effet la Pitié est une paffion dans le sens Philofophique, et la Charité, une Vertu Morale, à laquelle la Pitié sert de véhicule, et de véhicule, par le Jugt institué de la Providence. Je me propose de faire voir, non point avec M. M. et le Vulgaire, que la Pitié est une faiblesse, qu'elle ne sauroit être le partage des grandes Ames, non pas simplement avec une émotion vague, inconnue et purement machinale, excitée par la présence des objets, mais avec l'instinct divin et d'un grand usage mis en usage par l'Être Suprême, et de plus un guide et un secours préparé pour la pratique de la Charité. Secours qui prouve d'autant mieux la Bonté de Dieu, que sans gêner la Liberté de l'Homme, l'instinct dont je parle le pousse d'une manière vive et pressante, à pratiquer la Vertu que Dieu lui-même appella la plus excellente de toutes, et à laquelle il attache les plus grandes récompenses.

Je commencerai par redresser, si je le puis, les idées peu justes, ou du moins très incomplètes que nous en donne M. M. Après quoi j'y substituerai des vues plus vastes, et d'une plus grande influence, que lui-même eût été beaucoup plus en état de rendre sensible, en les mettant dans le beau jour que j'en cherche.

D'abord, je conviendrai avec M. M. que la Pitié entre dans notre Ame par les yeux et par les oreilles. J'irai plus loin encore, si l'on désire, en disant que tous les Sens peuvent être les canaux de cette tendre émotion. La puanteur d'une plaie l'inspirera par l'odorat seul sans le concours des autres Sens. Un aveugle auquel on fera toucher une main coupée frémira et sera pénétré par le seul attouchement d'une si funeste privation. Qu'on fasse goûter à un Homme délicat du pain de son, et qu'on lui dise, Voici ces pauvres Gens, voilà leur nourriture ordinaire, il sera ému d'une vie si dure et si misérable.

J'avouerai encore avec M. M. que nous ne sommes que peu ou point émus des désastres éloignés, ou pour mieux dire, que nous ne le sommes en ce cas qu'à proportion du rapport qui de tels malheurs ont avec notre conservation. Car quoique nous soions médiocrement touché d'une bataille ou trois mille hommes périssent, ou d'une peste qui détruit il y a cent ans notre Patrie; si nous observons en même temps que la Guerre s'allume par tout, et que notre Etat, jusques là préservé de ses ravages, pourroit s'y trouver enveloppé, nous sommes tout à la

fois

fois émus du malheur d'autrui et de la crainte du nôtre propre. La frayeur rapproche, pour ainsi dire, de nos yeux le théâtre sanglant; et ces Villes fumantes enier de leur incendie. Il en est de même d'une peste qui ravage de nos jours une Province dont nous ne sommes séparés que par une vingtaine de lieues; l'éffray qui cause un fleau de cette nature fait disparaître cet éloignement, et nous peint d'une manière si vive la rapidité funeste de cette infection, des hommes tombant par millions sans secours et sans sépulture, qu'elle nous force à sentir les extrémités cruelles du Peis qu'elle dépeuple.

Tout cela prouve que les Sens sont les canaux par lesquels cette compassion s'insinue dans mon ame. Mais en conclurai-je que la Pitié étant purement machinale, on ne peut tenir aucun compte des sentiments qu'elle inspire? En conclurai-je que l'humanité exige de nous une sensibilité, dont la Raison nous dispense des quelés objets ne sont plus à notre portée? Serai-je en droit d'en inférer que les soins de la Charité & de la bienfaisance ne sont dans leur plus beau point de vue, que les effets d'un amour propre soigneux de lui même, qui écarte de sa vue tout ce qui le blesse, et qui ne fait du bien que pour faire disparaître le mal dont le voisinage bat triste, l'incommode et l'humilie? Telles sont cependant les insinuations que donne à ses Lecteurs M. Mandevill.

Que si l'on ajoute avec cet Auteur, que l'orgueil et la vanité ont plus bati d'Hopitaux, que toutes les Vertus ensemble, quoique le fond de cette exagération soit peut-être une vérité, sera-t-on fondé à conclure, que la Charité elle-même n'est qu'un sacrifice plus ou moins déguisé de l'intérêt à l'orgueil, et qu'il est comme impossible que le coeur humain sujet à tant de faiblesses et s'aimant si passionnément soi-même admette une Vertu désintéressée.

Mettons ici dans un plein jour le Sophisme généralement répandu dans cet Ouvrage. Il semble que tous les efforts de M. M. tendent à nous persuader ces deux choses; l'UNE, que la Vertu n'est qu'une belle idée, une espèce de Type qui n'existe nulle part; la vapeur d'une Imagination échauffée. Que les Principes, les règles morales, le devoir ne sont que de subtiles chaînes, forgées par des hommes d'un esprit supérieur pour brider les Sots. D'où il suit que dès qu'on regardera ces idées primitives et ces maximes importantes comme imaginaires, ces freins si nécessaires, comme des entraves inutiles et contraires à la nature, on s'en débarrassera avec joie; l'on fera taire sa Conscience, et l'on en étouffera les remords. L'autre idée favorite de M. M. qui n'est pas moins nuisible à la pratique de la Vertu, que la première l'est

à la Vertu même. C'est que supposé la réalité de ces principes, et de ces Vertus que la Philosophie et le Christianisme recommandent, leur caractère sublime les met presque hors de la portée des Hommes. Les principes et ces Vertus sont trop contraires à la nature, et en opposition trop directe avec nos penchans, pour pouvoir se flatter d'y parvenir. Que lors même qu'on croiroit les avoir domptés, ils se présentent bientôt avec la même vigueur sous une autre forme. Que celui qui s'imagine avec le plus d'apparence, d'être vertueux, ou d'avoir fait une bonne action ne se connoit pas soi-même. Qu'il n'est que des Vertus fausses et simulées. Quelles conséquences devra-t-on tirer, Lecteur.

1^o Qu'il doit renoncer sagement à la peine inutile, de se vaincre et à gravir contre le Sommet escarpé auquel il ne parviendra jamais. Que la pente est sa véritable règle, et qu'il se trompe, lorsqu'il s'écarte d'autre voie que celle de la nature. Les plus vertueux tombent dans un découragement total, lors sur tout qu'ils auront autant de timidité et de défiance d'eux mêmes, que de goût pour la Vertu.

2^o Dans les jugemens qu'on aura à porter sur les autres, la Charité fera une espèce de honte, dès qu'on la regardera comme une vieille imbécille. La Satyre, la médisance paroîtront les caractères de la vraie pénétration, et en se tirant aux jugemens les plus désavantageux, on rompra à chaque instant les liens de la Paix, après avoir brisé ceux de la Vertu.

La première de ces insinuations sur la chimère de la Vertu est trop importante pour être discutée en peu de paroles, et d'ailleurs, j'ai lieu de croire, qu'elle se détruira presque d'elle-même.

Pour ce qui est de la seconde, sur la difficulté de bien juger des vertus réelles, ou en soi, ou dans les autres, voici ce que j'ai pour le coup à y répondre.

Par rapport à soi, je sais qu'il est des replis si cachés et si tortueux dans le cœur de nombre d'hommes, qu'on peut convenir qu'en certains cas l'illusion est fautive et dangereuse. Cependant je crois pouvoir asseurer sur l'expérience de chaque homme attentif à ce qui se passe dans son propre cœur, que le jugement intérieur que nous appellons le sentiment de la Conscience est d'une droiture et d'une exactitude presque toujours sûre et décisive; en sorte qu'il sera à peu près impossible qu'aucun homme tant soit peu raisonnable, se cache à lui-même le véritable motif qui l'a fait agir, qu'il ne le prouve, ou qu'il ne le blâme avec justice.

Par rapport aux autres, La droiture et le caractère sensé de ce jugement intérieur nous donne de grandes lumières sur le vrai prin-

cipe des actions humaines en général. C'est une Clef dont notre cœur propre se sert très habilement pour découvrir ce que l'on nous cache. Jamais nous ne sommes plus ingénieux que lorsqu'il s'agit de pénétrer de fausses vertus, et surtout de ceux qui se font de tous est celui qui fait la dépense d'une telle mascarade. Rapports nous en à l'œil pendant du Public blessé de tout ce qui veut lui arracher d'injustes éloges; jamais nous ne le verrons enenser ni à un riche usurier qui batit des Temples du fruit de ses rapines, ni à cet homme vain qui ne rentes des Collèges que pour y faire annuellement retentir son nom. Les Fondations d'un mauvais Saieur, d'un Père dénaturé, ou d'un Epicurien qui croit paier en mourant les arrérages accumulés d'une fort mauvaise vie ne trouveront nul approbateur, et nous discernons à merveille la peu de valeur d'une somme que l'importunité arrache, lorsqu'on la fait à un faquin qui persécute, et à qui, si l'on oseroit, on donneroit des coups de canne. C'est un des exemples de M. M. Cependant, ajoute-t-il, la coutume et la politesse veulent que nous appellions cela Charité. Ce ridicule n'est point du tout puisé dans le vrai; car il n'y eut jamais de charité, ni de politesse plus mal observée. On n'est nullement disposé à confondre l'exercice de la vraie charité, pure, modeste, éclairée, avec ces libéralités tardives, injustes ou glorieuses qu'il a dérites.

De reviens aux idées de l'Auteur sur la Pitié, et en vérité il me semble que lorsqu'il nous peint les sentimens de la Nature, ou il les ouvre ou il nous en dérobe les beautés, quoiqu'elles soient comme le sceau et le caractère visible de l'Être parfait qui les a gravés.

Selon lui la Pitié n'est qu'une foiblesse, qui, quoiqu'aimable comme il en convient, ne sauroit être le partage des grandes Ames. Ce n'est qu'une sensation purement accidentelle, un ébranlement subit et machinal des fibres de notre cerveau. Plus faibles dans les uns, elles cèdent à l'impression des Objets; plus fortes dans les autres, elles y résistent. A une certaine distance cette impression s'affoiblit et s'amortit presque entièrement par l'habitude. "Il en est, dit-il, de la Pitié comme de la fraieur, plus nous fréquentons les objets qui excitent l'une ou l'autre de ces passions, moins leur impression nous trouble: Ceux mêmes à qui ces sensations sont familières, n'en sont plus touchés du tout." Voici les conséquences qui naissent de cette idée.

Toute foiblesse est un défaut auquel il conviendrait de résister. Si l'on est beau et honnête de la combattre; il y aura autant de mérite à la vaincre, qu'à un Soldat de surmonter sa crainte, lorsqu'il est appelé à témoigner de la fermeté, ou qu'à un jeune Orateur de faire

taire sa timidité lorsqu'il doit parler en Public. Mais si l'on étouffe la Pitié que donnera la Charité qui a sa source dans la compassion ?

Annoblissons cette idée qui sur le pied que M. le Comte de Serris des plus communes et des plus bornées.

1. Montrons que ce sentiment tendra et compatissant se trouve naturellement dans la cœur de tous les hommes.

2. Que loin qu'un sentiment si universel soit une faiblesse, c'est une des plus belles prérogatives de l'humanité, une source de vertus, un saisissement à toutes celles qui ont pour objet les autres hommes, un préservatif contre les maux qui leur sont les plus funestes, et un organe qui font du bonheur du Glorieux humain.

3. Que dès lors, on ne sauroit douter que ce sentiment ne fasse une partie et une beauté essentielles de la constitution de l'Homme, et qu'il n'ait été donné de Dieu pour une fin excellente, également digne de sa Bonté, & de sa Sagesse.

4. Enfin que puis que le sentiment part d'une main si respectable, loin que nous devions chercher à l'étouffer, comme une faiblesse, nous devons le cultiver avec soin comme tous les autres dons de Dieu, et suivre la destination en l'appliquant à propos et le réduisant à ses justes bornes.

En traitant la Pitié de faiblesse, on suppose que l'âme jouit naturellement d'une force et d'une vigueur qui doit l'exempter de cette émotion. Mais à cet égard on juge déjà mal de la constitution de l'Homme. On lui fait trop d'honneur en lui attribuant une fermeté qu'elle n'a point, comme une qualité naturellement inhérente, et qui lui est propre.

D'un autre côté on fait tort à l'âme, en appelant faiblesse une sensibilité qui l'honore comme on le verra dans la suite, et qui est même beaucoup plutôt le propre des grandes Âmes que des Esprits faibles.

Si l'on considère la Pitié comme une espèce de mollesse ou de maladie d'une Âme qui dégénère, on en a une idée peu judicieuse. Dans ce sens la Pitié n'est pas plutôt une faiblesse que l'amour, la haine, le plaisir. Dire-t-on que l'amour de Dieu, ou de la Patrie, la haine du vice, le mépris d'une action basse, le plaisir de faire du bien soit une faiblesse ? Ce sera tout au plus l'application vicieuse du sentiment qui sera défectueuse, et non le sentiment lui-même, ou la disposition générale à aimer, à haïr, à être touché qui n'est qu'une simple Faiblesse.

J'avoue que si la Pitié alloit jusques à ne pouvoir souffrir la mort d'un poulet, ou à ne pouvoir s'approcher d'une personne qui souffre, si elle étoit à un Chirurgien la force de faire une opération qui doit sauver le malade, à un Père celle de châtier son enfant, à un Juge le courage de condamner un criminel, pour donner un exemple salutaire, dans tous ces cas la Pitié dégénéreroit en véritable pusillanimité. Elle seroit non seulement une faiblesse, parce qu'elle seroit excessive, mais elle seroit impardonnable, en ce qu'elle violeroit les règles du Devoir, et de la vraie compassion. Et ces divers sentiments nous ne reconnaitrions plus une pitié raisonnable. Elle porteroit au mal général, tandis qu'elle est donnée pour porter au bien. Dès que l'on réduira la Pitié à ses justes bornes, dès qu'on lui donnera des objets légitimes, ce sentiment si juste, si raisonnable, si propre à notre nature, ne pourra plus être qualifié de faiblesse. On se convaincra que c'est au contraire une branche essentielle de l'humanité, dont elle ne diffère que parce qu'elle n'a pas une aussi grande étendue.

Qu'on réfléchisse un moment sur la constitution de l'âme, on trouvera que le fond de la nature est l'intelligence et la sensibilité. On verra que tantôt cette sensibilité se dirige sur nous mêmes par l'impulsion vive et pressante de l'amour propre; Que d'autrefois elle s'applique aux peines et aux souffrances d'autrui, et devient une charitable Compassion.

Observons ici une chose très remarquable et qui donne un grand poids à ce que j'ai à dire de la Pitié; C'est que tantôt cette sensibilité de l'âme se tourne en préférence pour nous mêmes, lorsque cela est indispensable à notre bien être, quelquefois l'amour propre se soumet et se sacrifie, pour ainsi dire, lorsque le péril est imminent pour les autres, comme on en voit mille et mille exemples. Les excès qui se trouveront dans les divers actes de cette double sensibilité seront quelquefois des traits de cette précieuse liberté que le Créateur a laissée aux Créatures intelligentes; ce seront aussi assez souvent des preuves de leur imperfection et de leur faiblesse; mais jamais ni l'une, ni l'autre ne sera faiblesse de la nature: On verra même avec admiration par quels tempéramens notre amour propre est balancé en certains cas, par celui que Dieu a gravé dans nos cœurs si profondément — pour nos semblables.

Après cette idée de la Pitié Monsieur le Doyen a interrompu la lecture de son Discours, et il a renvoyé la traitation des 4 articles qu'il s'étoit proposé de traiter, à une autre fois.

Amour

Sentimens de M. le Bourguemaistre Seigneux.

Monsieur le Bourguemaistre Seigneux a dit qu'il croioit que la pitié étoit très naturelle à l'homme, et qu'il n'y en avoit aucun, à moins d'une très grande Stupidité qui en fut exempt; il n'étoit pas, que le son la compaixion et la pitié qui attire aux Spectacles, ou à voir des malheurs, des supplices qu'on inflige, ce n'est point par compaixion pour les victimes de la surêté publique qu'on les suit, et qu'on veut être le témoin de leur punition; ce n'est que par curiosité, c'est ce principe qui conduit de Spectateurs dans tous les endroits, ou ils peuvent être les témoins de quelque événement considérable.

Sentimens de M. le Professeur D'Appol.

Monsieur le Professeur D'Appol croit, comme la marquis Monsieur le Boursier que le but de M. M. est de plaire, à de jeunes gens Libertins, et qu'au lieu de cette vue qu'il emploie toutes les graces du langage pour répandre du ridicule sur tout ce qui pourroit gêner leurs passions. Il donne, p. e. une mauvaise idée de la charité qui est une si excellente vertu; sous prétexte de la définir, il la décrit simplement, mais il faut avouer qu'il la décrit assez bien, et qu'on pourroit lui passer sa description, s'il n'en tiroit pas de mauvaises conséquences.

Au reste il croit qu'il n'est point de vertus désintéressées, ce sont des Chimères selon lui, la charité et les autres vertus ont un retour sur nous mêmes: nous ne les pratiquons que parce que par là nous nous perfectionnons, nous nous procurons cette douce satisfaction qui naît de l'idée que nous remplissons nos devoirs, ou nous nous aperçons du bonheur à venir.

Par rapport à la Pitié, l'homme aime l'émotion, tout ce qui l'agite, et le tire de la langueur, il est vrai, mais comme la pitié est accompagnée de sentimens désagréables, quelle nous fait repentir plus ou moins vivement les maux d'autrui, à cet égard on aimeroit mieux la tranquillité. La Pitié nous porte à faire du bien et nous y porte vivement, l'émotion qu'elle nous fait repentir, nous fait réfléchir à ce qui la cause, et par là nous engage à faire du bien.

Les Romains aimoient les combats des Gladiateurs, ce n'étoit pas par principe de compassion, mais comme ils aimoient la guerre, ils se plaisoient à ces spectacles qui la leur représentoient. Le Peuple non plus ne suit pas un criminel par pitié, c'est pure curiosité.

Sentimens de M. le Lieutenant Ballival De Bouchat.

Monsieur le Lieutenant Ballival De Bouchat a fort approuvé le but de Monsieur le Boursier, il a trouvé son Discours si beau et si bon, qu'il seroit tenté de pardonner à M. M. ses mauvaises intentions, en faveur de ce Discours auquel il a donné lieu.

Sentimens de M. le Conseiller Desf Germain.

Pour excuser M. M. on dit qu'il a écrit ironiquement, mais son ironie est trop soutenue, a dit Monsieur le Conseiller Desf Germain.

Quand on emploie cette manière de parler, il faut avertir de quelque manière qu'on ne doit pas prendre nos Discours au pied de la lettre. Quand M. De Croquié donna au Public ses Nouvelles Maximes, ses autres Ouvrages faisoient assez connoître quelles étoient ironiques, c'est ce que ne fait pas M. M., au contraire il paroît que ce qu'il dit, il le pense.

On peut distinguer deux sortes de Pitié, la première est une faiblesse, c'est quelque chose de machinal, c'est une émotion, un trouble que le corps ressent: quoiqu'Homère l'attribue à ses Dieux, c'est cependant une faiblesse. Il y a une autre sorte de Pitié qu'on peut appeller raisonnée, c'est celle que nous éprouvons lorsqu'après avoir été émus de quelque malheur nous réfléchissons là dessus, et nous nous déterminons à y apporter du remède; il n'y a que celle là qui soit secourable. Ce n'est qu'elle qu'on peut appeller Vertu. Un Juge qui signe l'arrêt de mort d'un criminel - avec répugnance n'éprouve qu'une pitié machinale; mais le Juge réfléchissant sur les désordres de quelques dévotés, et étant touché du malheur dans lequel ils se précipitent, et prenant ensuite des précautions pour les retirer de ce désordre, ou cherchant à mettre à couvert des innocens de la violence que des scélérats veulent leur faire, ce Juge alors est touché d'une Pitié secourable, raisonnée, sa Pitié est une Vertu. Il souhaite que Monsieur le Boursier donne dans la suite de son Discours des caractères auxquels on puisse reconnoître les deux sortes de Pitié.

Sentimens de M. le Professeur Seigneux.

Monsieur l'Abbé Seigneux a dit que la Pitié vient toujours d'un retour sur soi même, c'est pour cela qu'on voit plus de pitié machinale que de pitié raisonnée. Ce n'est pas la Pitié qui conduit le Peuple à la suite d'un homme qu'on traîne au supplice: C'est plutôt parce qu'on aime à sentir ses passions émues, quand on est sans émotion on languit, c'est pour cela qu'on suit tout ce qui est capable de nous agiter et de nous émouvoir. C'est aussi par curiosité. Chez les Romains ce goût pour les spectacles de Gladiateurs et de bêtes féroces étoit la suite d'une humeur sanguinaire, et sous Les Empereurs on entretenoit ce goût parmi le Peuple pour le détourner de réfléchir sur le Gouvernement.

La Pitié est un Instinct, mais cet Instinct s'il est seul n'est pas un principe suffisant pour nous porter à la Charité; il faut joindre à cet Instinct la réflexion, c'est elle qui nous fournira d'excellens motifs pour nous y porter, tels sont l'envie de plaire à Dieu, de s'attirer sa bénédiction, d'attirer sur nous dans nos malheurs la compassion des autres. Quand l'instinct sera secondé par ces motifs nous n'aurons point de peine à donner à ceux qui seront dans le malheur tous les secours dont nous serons capables, nous serions au contraire mécontents de nous,

si nous ne faisons pas, ce à quoi tant de motifs nous portent, et nous en repentirions des regrets.

Monsieur le Professeur Polier a trouvé peu juste la définition que Mr. M. donne de la Charité; ce n'est pas un transport, nous ne perdons rien de l'amour que nous avons pour nous-mêmes par la Charité, et notre Charité ne s'affaiblit point par le nombre des personnes qui en sont les objets, nous l'affermissons au contraire en l'exercant, nous communiquons nos sentimens à autrui.

L'amour de nous-mêmes entre dans les actes de charité, comme dans toutes les autres vertus. La Charité renferme ces deux actes: 1. Quand on juge des actions des autres, il faut leur prêter de bons principes, quand on le peut; mais quand tout manifeste les mauvais sentimens d'autrui, il ne faut pas le nier. Dans ce dernier cas, il ne faut grossir le mauvais principe que nous découvrons, mais l'extenuer. Il faut examiner par ces deux règles les deux exemples de Charité que Mr. M. rapporte. Si un homme batit une maison, je ne dois pas supposer que ce soit par vanité, mais par nécessité, ou pour donner de l'occupation aux ouvriers, encourager les artisans; &c. cependant si dans toute occasion le même homme manifeste des sentimens de vanité, s'il est dur à l'égard des pauvres, si au lieu de payer ses ouvriers il leur retient leur salaire, et les empêche par là de travailler avec courage, qu'il leur en ôte les moïens, je ne puis dans ce cas la ^{donner} que cet homme n'ait bâti sa maison par vanité, ou par quelque autre mauvais principe. J'en dis de même d'un homme qui dort à l'Eglise; si ordinairement je le vois attentif, s'il prend autant qu'il le peut la posture ou il peut le moins se distraire, je ne dois pas d'abord que je lui vois les yeux fermés supposer qu'il dort; mais si étant auprès de lui, je remarque que le sommeil le saisit, je m'aperçois qu'il y succombe, je ne puis le nier; mais je ne l'accuserai pas de manquer de respect pour la Religion, par ce que je l'aurai vu dormir une fois, quand d'ailleurs je connois ses sentimens raisonnables & sa conduite régulière. Le dessein de Mr. M. est toujours quand il parle d'une Vertu de la présenter par ses endroits faibles, & y ajouter quelques traits qui ne lui appartiennent point, pour la tourner en ridicule.

La pitié est une sensibilité aux maux: cette sensibilité est plus ou moins grande suivant les tempéramens; le naturel, l'éducation, les habitudes, la disposition actuelle ou l'on se trouve l'augmentent aussi ou la diminuent. Quand elle vient du tempérament, quoiqu'elle soit alors purement machinale, c'est cependant quelque chose de bon,

ou ce qu'elle peut porter au bien. Quand les Vertus sont fondées dans le tempérament, elles n'ont pas un grand prix; mais cette disposition est toujours bonne; c'est un don de Dieu qui nous aide à pratiquer les Vertus. La pitié prise dans ce sens, c'est à dire, considéré comme excitée par le tempérament; dans ce principe elle n'est ni vertu, ni vice, elle peut devenir vertu ou vice, suivant l'usage que nous ferons de ces mouvemens, si la réflexion s'y joint & quelle nous porte à quelque chose de bon, ce sera alors Vertu, mais si on néglige ces mouvemens, ou qu'on y résiste, alors c'est un vice.

XL Assemblée, Du 15.

Février 1744, Présens Messieurs De Bochat Lieutenant Ballival, Polier Professeur, De Cheseaux Conseiller, Baron De Causade, Seigneux Professeur, D'Apples Professeur, De St. Germain Conseiller, De Cheseaux le fils.

Monsieur le Comte n'a point fait d'analyse de la Société proposée, par ce que Monsieur le Bourcier n'a pas pu lui communiquer son Discours pour en faire l'extrait; il le lui remettra quand il l'aura lu en entier.

On a lu aujourd'hui la V.^e Dissertation de Mr. Schmauss qui traite du véritable Droit naturel des Hommes & de son Origine. Je vais mettre ici abrégé ce que Monsieur le Professeur Polier en a fait article par article, et je joindrai à chaque article les remarques qu'il y a fait.

Art. I. Pour trouver l'origine du Droit naturel, il faut considérer la nature de l'Homme, dans son état primitif, sans révélation.

Remarque Je conviens que pour trouver l'origine du véritable Droit naturel, il faut envisager l'homme dans sa nature primitive, sans égard ni à la Révélation, ni aux Loix civiles, ni aux préjugés de la Raison. Mais il faut considérer cette nature dans toutes ses Facultés et tous les attributs et tous les dons qu'elle a reçu de Dieu, avec les Devoirs qui y sont attachés par rapport à une nature intelligente et libre.

Art. II. Le Droit de vivre donné à l'homme: par où il entend la Faculté par laquelle il lui est permis de vivre de son droit, et non par le bienfait d'autrui, et par laquelle il a un juste droit à la vie, sans que personne puisse l'en priver sans lui faire tort.

La V.^e Dissertation de Mr. Schmauss, Du véritable Droit naturel des hommes, et de son origine, sur de la Conférence.

Abregé de cette Dissertation par Mr. le Professeur Polier et son sentiment.

il conclut qu'il est né pour lui et non pour les autres.
 Rem. C'est mal à propos qu'il appelle la vie un droit, c'est plutôt un don qu'un droit, car la justice suppose une comparaison qu'on ne peut attribuer à tout ce qui a vie, et si l'homme a droit par rapport à l'homme, ce n'est qu'autant qu'il est de même d'un principe arbitraire et libre qui lui fait admettre l'avantage qu'il a. de vivre et de se procurer qu'il en doit faire.

L'Auteur confond encore la volonté par laquelle Dieu a donné la vie à l'homme, avec le prétendu droit qu'il se fait attaché à la vie et sa volonté étant absolument libre et arbitraire, il la peut continuer ou la retirer selon son bon plaisir, sans que l'homme puisse s'en plaindre; au lieu que s'il y avoit attaché un droit proprement dit, il ne pourroit la lui ôter, sans lui faire tort. D'ailleurs il ne lui a fait ce don que sous de certaines conditions qu'il doit remplir, et avec de certaines facultés dont il doit faire usage, sans qu'il puisse l'en priver. Le soin que prennent les Pères et Mères de leurs enfans n'est pas seulement un instinct que Dieu a donné par le Créateur, comme aux animaux; mais dans une créature raisonnable c'est un devoir que la Raison ajoutée à cet instinct leur impose, et dont ils seroient responsables aux yeux de Dieu, s'ils négligeoient le soin de leur enfans.

Art. III. Le droit de vivre agréablement et heureusement selon que chacun le trouve à propos, jusques à s'abandonner à tous les plaisirs du corps et de l'esprit pour lesquels il se sentira du penchant en préférant toujours son utilité à celle des autres.

Rem. Une vie telle que l'Auteur donne à chacun le droit de se procurer, si ne sera en rien différente de la vie des animaux destitués de Raison, ou ce sera une source de désordres dans la société humaine par l'abus que le plus grand nombre en fera, si l'on n'est dirigé ou par des principes de l'honnête et du juste, que la Raison lui peut fournir, ou par les Loix d'un Supérieur auquel il doit la vie et tous les agrémens dont elle est accompagnée.

Art. IV. Cet article ne fait qu'appuyer le contenu du précédent.

Rem. Il y a les mêmes réflexions à faire que dans le précédent.

Art. V. De ce droit de jouir de la vie et d'une vie agréable autant que possible, naît le droit de conserver la vie et tout ce qui peut la rendre agréable, et de profiter pour cela de tous les moyens qui se présentent: en sorte que chacun ait par là droit sur toutes choses qui tendent à ce but.

Rem. Le droit de conserver sa vie et de la rendre heureuse par tous les moyens qui se présentent, suivant son goût, accompagné des

passions qu'il y a dans l'homme, ne peut qu'être aussi sujet à de très grands désordres, malgré la diversité des goûts, parce qu'il arrivera souvent que deux personnes auront en vue le même bien, ou les mêmes avantages dans la même tems et sur le même sujet, aux quels ils ne pourront satis faire sans se faire tort l'un à l'autre, et sans se causer à eux mêmes de très grands maux, à moins que ces passions ne soient dirigées par d'autres règles et d'autres principes qui préviennent ces passions, comme l'Auteur s'en reconnoît dans la suite; c'est donc en vain qu'il établit ici que ces moeurs dépendent de la volonté de chacun.

Art. VI. De ce droit de conserver sa vie naît le droit de la défendre et de la garantir, aussi bien que tout ce que l'on possède qui peut contribuer à sa conservation, contre tout ceux qui voudroient les lui ôter, ce qui comprend le droit inviolable que chacun a de se garantir de toute violence, les coups et injures.

Rem. Les forces du corps et de l'esprit que je dois employer pour me garantir des injures qu'on peut me faire, doivent toujours être réglées sur l'importance ou le mérite de la chose qu'on veut me ravir, et si c'est un bien de petite importance, il vaudra sans doute mieux m'en priver que de faire souffrir à celui qui voudroit me l'enlever une peine infiniment plus grande que je ne souffrirois en m'en privant. Par conséquent on ne doit lui ôter la vie, que quand la mienne propre sera dans un danger très éminent.

Rem. sur l'art. VI. Les mêmes réflexions que ci dessus reviennent encore ici: mais de plus il faut que ce droit de garantir sa vie de toute injure, soit réglé par des principes communs à tous les hommes, et qui soient tels, qu'ils ne se heurtent ou ne se combattent pas les uns les autres, non plus que l'usage légitime des facultés que chacun possède.

Art. VII. De la naît le droit de guerre, qui ajoute au précédent le droit de se servir de toutes ses forces du corps et de l'esprit, jusqu'à tuer l'agresseur, si je ne puis défendre autrement ma personne et mes biens. Voir la remarque VII. ci dessus, elle a été transposée.

Art. VIII. Les hommes très libres et indépendans les uns des autres: ce qui emporte le droit d'impunité, ou d'exemption de tout châtiment de la part des autres.

Rem. L'homme naît avec des besoins qui demandent nécessairement le secours des autres, leurs soins & leurs directions, pour la conservation de la conduite de la vie; don naît une certaine dépendance de ceux-là à l'égard de ceux-ci: comme des enfans à l'égard des Pères et des Mères, dépendance qui emporte avec elle la soumission au châtiment s'il est trouvé nécessaire par ceux de qui l'on dépend pour le besoin de ceux qui

dependent

12
dépendent, et à qui l'on donne ses soins.

Art. IX. Il distingue avec Claveus, pour établir le Droit naturel, entre la faculté naturelle d'agir, faculté légitime sans laquelle n'est pas réservée à juste titre, par d'autre, autrement dit droit de concession; et la défense de celui qui peut à juste titre empêcher l'usage de cette faculté et lui donner des bornes, autrement dit droit de précepte. De la 1^{re} naît la Liberté, de la 2^e l'obligation.

Rem. Il n'y a rien à dire sur cette distinction, il faut voir quel usage en fait l'Auteur.

Art. X. Toute obligation a sa source dans la Loi Dieu Supérieur: mais la Liberté nous met dans une parfaite indépendance, et est incompatible avec toute contrainte. D'où il infère que chacun dans l'état de nature est le maître de ses actions, ce qui exclut toute autre obligation que celle qui est naturelle, ou qui dérive de l'instinct naturel, savoir de la crainte du mal: ainsi chacun peut s'oter la vie pour finir sa misère.

Rem. La Liberté sans être contrainte est une faculté dont on peut faire un bon, ou un mauvais usage, c. à d. un usage conforme ou opposé à sa destination, ou au but pour lequel elle nous a été donnée: ce qui suppose qu'elle est sujette à des Loix qu'elle peut ou ne pas suivre; mais si l'on suppose aussi le premier instinct de l'homme, qui le porte à rechercher tout ce qui lui parait bien, ou qui contribue à son bonheur, la Liberté est par là dépendante de ce premier instinct, à moins qu'elle ne veuille l'étouffer: mais alors elle détruit sa nature, ses facultés, et elle se met au rang des animaux ou des créatures destituées de Raison: auquel cas elle peut bien s'oter la vie. Mais supposant que la vie lui a été donnée pour en faire tel ou tel usage, conformément au but tout sage de son Créateur; tant qu'elle peut lui être utile à cet usage, il doit la conserver, à moins que le même Créateur qui la lui a donnée ne la lui redemande, auquel cas il doit la remettre comme un dépôt qui ne lui avoit été confié que pour un temps.

Art. XI. Nécessité imposée à tous également de ne point toucher au droit des autres qui leur appartiennent dès leur naissance: autrement le droit d'inviolabilité que la nature a donné à l'homme pourroit être lésé sans injustice, et par conséquent il ne seroit plus inviolable: à quoi il faut ajouter le sentiment d'équité donné à tous qui a sa source dans l'aveu de l'égalité et de l'inviolabilité dont les autres jouissent comme moi, et qu'il fait consister dans cette règle connue, Ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse, ne le faites pas à autrui.

Rem.

93
Rem. Il me semble que l'Auteur détruit ici ce qu'il a posé précédemment, en imposant à l'homme la nécessité de se conduire d'une certaine manière, nécessité qui est opposée à la liberté ou à l'exercice de toute contrainte, et qu'il a été donnée à l'homme par sa naissance. D'ailleurs le sentiment d'équité qu'il accorde à tous les hommes et dont il fait ensuite la base du Droit naturel; c'est cette règle, ces principes suivant lesquels il doit diriger les autres instincts, et cette règle lui aiant été donnée par l'Auteur même de la nature, il doit reconnaître par là même qu'il en est dépendant, et qu'il n'est maître, ni de sa vie, ni de sa manière de vivre, qu'autant que cela est conforme au but de son Créateur, et aux règles qu'il lui a données à cette fin. Outre que l'Auteur reconnoît à la fin de cette Section que Dieu a donné à l'homme la faculté de raisonner pour diriger le droit d'inviolabilité donné à tous.

On n'a pas achevé de lire cette Dissertation parce qu'on a cru que ce qu'on en a lu pouvoit suffire pour cette Conférence, et que cette pièce étoit encoir fort longue.

Monsieur le Professeur D'Apples a encoir ajouté de vive voix dit. Sentiment de M. le Professeur D'Apples. que l'Auteur représente l'homme comme né par accident, & qu'il conclut qu'il peut s'oter la vie dans certains cas. Mais cette décision de l'Auteur est la suite du mauvais principe sur lequel il la fonde. L'homme a reçu la vie, et il n'y a aucun homme qui ne puisse reconnaître qu'il tient sa vie d'un Etre, qui la lui a donnée dans de certaines vues et pour un certain but, qu'il ne doit donc la quitter que dans le tems et de la manière qu'il plaira à cet Etre.

Monsieur le Baron De Caussade n'a pas voulu opiner.

M. le Baron De Caussade

Monsieur le Conseiller De Cheseaux a dit que l'Auteur a mal à propos mis de côté l'idée du Créateur. Mais pour rendre ses idées plus simples, il a considéré seulement l'homme comme naissant, sans aller jusqu'à la cause de cette naissance. De là ses conséquences sont solides il peut s'oter la vie. Mais pourquoi ces idées si simples sur la naissance? C'est pour faire voir que l'homme ne doit rien à un autre et en établissant ensuite l'idée du Créateur il rectifiera sans doute les idées qu'il a posées. Il a voulu aller pie à pie.

Sentiment de M. le Conseiller De Cheseaux.

La définition que l'Auteur a donné du Droit est un peu obscure elle m'a paru telle: mais je trouve ses principes les meilleurs que j'aie vu jusques ici, ils me satisferoient entièrement si l'Auteur établisoit plus clairement ce que c'est que le Droit.

L'Auteur, a dit Monsieur De Cheseaux le fils, fait grand cas de l'instinct, c'est là la cause des erreurs ou il est tombé. Il établit que l'homme

Sentiment de M. De Cheseaux le fils.

l'homme

L'homme a droit de se préférer à tout autre. Mais l'instinct qu'il prend pour son grand principe conduiroit au contraire, un enfant et un Père, p. e. à sacrifice dans certains cas leur vie à l'un pour l'autre. Il a aussi trouvé que l'Auteur définit mal le Droit.

Sentiment de M. le Comte de Mailly tenant le Collier de l'Ordre de St. Louis.

L'Auteur a dit Monsieur DeBoichat considère l'homme isolé et indépendamment de toute relation, même de celle qu'il a avec Dieu. C'est le moyen de connoître tous les Droits de l'homme: par là les Droits naturels sont distingués des Droits adventices, si on peut les appeler ainsi. Il ne rejette pas un Supérieur, il l'établira dans la suite, &c. qui fortifiera ses principes. Quand nous considérons que ce qu'il dit d'un Supérieur nous commande, nous le devons déjà faire, cela fortifiera notre soumission. Pour revenir à l'Auteur, si ce qu'il dit dépend de ses principes, il mérite d'être approuvé; s'il n'en dépend point, il faut le condamner. Les définitions de l'Auteur paroissent défavorables, cela vient des idées particulières qu'on s'est formées des choses dont il parle.

Grotius dit que le Droit est le pouvoir ou la faculté de faire une chose, ou il suit que si quelqu'un nous empêche de faire une chose que nous avons le pouvoir de faire, il n'a point de droit qui nous appartient. Le mot de Droit a plusieurs significations; quelquefois il signifie une Loi, d'autrefois un Système de Droit, d'autrefois une Collection de Loix. Toutes ces significations ont rendu ce terme équivoque. Droit, c'est ce qui est licite; tout est licite à moins qu'un obstacle ne s'y oppose: Je ne parle pas des obstacles physiques, je dirai seulement qu'un Supérieur est un obstacle moral; la crainte de la vengeance est aussi un obstacle moral dans un sens.

Les conséquences que l'Auteur tire de ses principes me paroissent liées avec ces principes. Celle où il dit qu'il est permis de se tuer, choque d'abord, il est vrai: cependant considérons un homme par rapport aux autres, personne n'a droit de l'en empêcher. Si l'on considère l'homme en Société, les autres ont droit de l'empêcher de se tuer, parce qu'il leur a donné ce pouvoir. Si on considère l'homme comme créature on verra qu'il ne doit pas ôter la vie, puisque Dieu en le créant a eu des vues qu'il doit suivre.

On pourra par ces principes donner des idées plus nettes du droit de chaque homme, et plus nettes aussi de ce qu'il a perdu de sa liberté en entrant en Société. Si le Prince en prend plus qu'on ne lui en a donné, il prend ce qui ne lui appartient pas; il convient donc qu'il connoisse ce qu'il en peut prendre, il faut qu'il connoisse aussi ce qu'on ne lui a pas donné, et à quoi on n'a pas pu renoncer.

Monsieur l'Abbé Seigneux trouve que les principes de l'Auteur

n'ont rien de choquant, qu'ils vont au contraire à affermir l'autorité des Laïcs, de Dieu, en faisant voir que ce qu'il commande, notre Raison nous l'auroit également dicté. On ne peut pas dire qu'un homme fasse quelque chose d'injuste par rapport à soi-même, parce que la justice n'est rapportée qu'à des êtres différens de nous. Mais un Homme est généralement supérieur, ou, par ses Conventions, la justice l'engage à ne rien faire qui détruise ce qu'il leur a promis.

L'Auteur paroît à quelque chose près avoir opéré bien-tôt ses conséquences de ses Principes, p. e. la permission de se tuer. Mais à quoi sert de représenter l'homme sous une idée si fautive, sans Maître qui qu'il ait un Créateur, sans relation quoiqu'il en ait naturellement avec ceux qui l'ont mis au monde. Je ne comprends pas bien à quoi ces Suppositions faites peuvent conduire. Rien ne me paroît plus propre à donner p. e. à un Souverain une juste idée de son pouvoir que l'idée d'un Supérieur. Il est au contraire dangereux de leur proposer un Système tel que celui de l'Auteur; il est dangereux sur tout dans un Souverain de leur proposer ces maximes, que l'on peut se tuer, qu'on n'est redevable de rien à personne, qu'on peut se préférer à tout le monde.

Monsieur le Professeur Polier après avoir oui toutes ces réflexions Sentiment de M. le Comte de Mailly a ajouté, que si qu'on ait représenté en beau les sentimens de l'Auteur, et qu'on ait supposé qu'il viendra enfin à parler d'un Créateur, sa dernière position ne le fait pas espérer. A la vérité ce qu'il dit du Sentiment de M. le Comte de Mailly de ce qu'il dira dans la suite; mais en général ses principes sont dangereux.

D'ailleurs l'Auteur envisage mal l'homme, ne le considérant que comme animal, ou comme naissant. Il faudroit l'envisager comme ayant des facultés dont il peut faire usage: ce n'est que sous cette face qu'il est susceptible de Droit. L'homme dans sa naissance n'a pas plus de droit à la vie qu'une bête. Il faut considérer la nature de l'homme dans tout ce qu'elle a de plus parfait.

XLI. Assemblée

Le 22. Février 1744. Présens Messieurs Polier Professeur, Seigneux Boursier, DeCheseaux Conseiller, Seigneux Abbé, Baron DeCausade, Dulsignon, D'Apples Professeur, Doff-Germain Conseiller, DeCheseaux fils, Rostat Chatelain.

Messieurs,

Sentiment de M. l'Abbé Seigneux.

MESSEURS Vous avez traité la Question du véritable Droit naturel des hommes et de son origine, et vos sentimens là dessus ont été un peu partagés.

M. Schmaufs croit qu'il faut pour le découvrir faire attention à ce que la nature toute simple nous présente, et à deux différentes circonstances dans lesquelles les hommes se trouvent soit dans leur naissance, soit après qu'ils sont nés.

1^o La Nature en donnant la vie à l'homme lui donne par là même le droit de vivre, droit que personne ne peut lui ôter.

2^o La Nature lui donne le droit de vivre heureuse, et de suivre son goût pour parvenir à ces bonheurs.

3^o Il a le droit de conserver sa vie, de se procurer tout ce qui peut contribuer à son bonheur, et d'en jouir, c'est-à-dire qu'il donne lieu au droit que chaque Individu a sur toutes choses.

4^o Il suit de là que la Nature a donné à l'homme le droit de se défendre, ce qui emporte le droit d'Inviolabilité.

5^o De là suit le droit de la Guerre, et pour soutenir ce droit on peut se servir de la force aussi bien que de la ruse.

6^o De tout cela il conclut que le droit n'est autre chose que ce qui est permis.

7^o L'homme peut renoncer à tous ces droits et par conséquent à la vie.

8^o De là l'Auteur passe à la nature de l'obligation, qui ne tire sa source, selon lui, que de ce que les autres ont le même droit d'Inviolabilité, auquel il ne nous est pas permis de toucher, à moins que nous ne voulions nous exposer à leur ressentiment. C'est donc la crainte de ce ressentiment, qui est le fondement de l'obligation, et de cette Règle d'Équité, Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse.

Vous avez condamné Monsieur D'Apples, l'Auteur en ce qu'il dit que l'homme peut ôter la vie, par cette raison qu'il la recue de Dieu.

Vous m'avez dit, Monsieur DeCheseaux, que l'Auteur se trompe en disant que l'Instinct nous porte à nous préférer à tous les autres Hommes.

Vous blamez M. Schmaufs de ce qu'il n'a pas parlé du Créateur, en dérivant la naissance de l'homme; mais, Monsieur, vous pensez qu'il n'a fait cette omission que pour rendre ses idées plus simples et vous supposez qu'il en parlera dans la suite.

Vous m'avez dit, Monsieur DeBachat et Monsieur Seigneux, que

M. le Professeur D'Apples.

M. DeCheseaux le fils.

M. le Conseiller DeCheseaux.

M. le Lieutenant

M. Schmaufs considère l'homme hors de toute Société, et qu'il ne Ballival DeBachat et à fait point d'attention aux relations qu'il a avec Dieu, et puis que M. l'Apposeur Seigneux. dans cet état là, il a déjà des obligations, elles seront bien plus fortes quand il y joindra, comme il le fera dans la suite, l'état de Sociéte et de relation avec Dieu, qui anéantira aussi le pouvoir de se tuer soi même.

Vous trouvez, Monsieur Desl. Germain, qu'il ne convient pas - M. le Conseiller De de représenter l'homme sans relation, lorsqu'il en a, parce qu'il en St Germain. peut abuser, sur tout un Souverain.

Vous pensez, Monsieur Polier, que les Principes de l'Auteur sont a M. le Professeur dangereux, parce qu'il ne parle pas d'un Créateur, et qu'il ne fait - Polier. pas attention aux Facultés de l'homme, qui le distinguent des animaux; Facultés dont il doit faire usage, pour apprendre quels sont ses Droits et ses véritables Devoirs; et il ne doit pas s'arrêter uniquement à ce qui regarde le corps & la vie présente.

On a achevé la Lecture de la V. Dissertation de M. Schmaufs, et V. Dissertation de M. Schmaufs Du véritable une Lettre de M. Gordon que M. Dudiignon a traduit de l'Anglois sur - mes et de son origine Droit naturel des hom. cette Question, Si Brutus et les autres Conjurés étoient en droit de tuer César? Sujet de la Conférence.

Monsieur le Professeur Polier a dit que si l'Auteur avoit de Sentiment de M. le développé ses principes comme il l'a fait à présent, il auroit épargné Professeur Polier. bien des remarques. P. c. Il avoit posé si devant qu'on pouvoit ôter la vie à un homme pour conserver ses biens quelque petit qu'ils fussent, ce qu'il détruit à présent. Sur le droit qu'il dit que chacun a sur toutes choses, ce qui paroit d'abord considérable et contraire aux principes de la Sociabilité, quand il l'a expliqué comme il vient de le faire, en disant que ce n'est que le droit de s'emparer de ce qui n'est à personne, il fait voir que ce droit n'a rien d'incompatible avec les principes de la Sociabilité, et il le réduit à peu de chose.

Le principe de l'utile à quoi l'Auteur a envie de venir, et qui est son grand principe, quoique vrai dans le fond, deviendroit dangereux s'il étoit généralement établi; parce que beaucoup de personnes ou aient le coeur mauvais, ou parce qu'ils réfléchissent peu, et qu'ils ont des idées bornées prendroient pour utile ce qui ne l'est pas, ou ce qui le peut être pour le moment, mais qui leur seroit nuisible dans la suite. C'est ainsi qu'une telle personne manquant de quelque chose, se croiroit permis d'en dépouiller celui qui la possède, peut être même de le tuer si il se défendoit. Il faut donc joindre à ce principe, pour empêcher qu'on n'en abuse, les Loix que Dieu a gravées de l'homme dans le coeur, qui

qui lui ordonnent de ne faire aucun tort à personne, de même que de travailler à l'acquisition de ce qui lui est utile, et il faudra entendre par l'utile, une utilité qui regarde le corps et l'âme, le présent et l'avenir, en un mot le Souverain bien.

Sentiment de M. le Procureur D'Apples.

Monsieur le Professeur D'Apples condamne l'Auteur en ce qu'il dit que l'homme est né pour lui seul, il est aussi né pour les autres, c'est un principe du Droit, que les Sages ont bien reconnu.

Le principe de l'utile ne peut pas servir de principe du Droit, parce qu'en se formant de fausses idées de l'utile, on en aura de fausses du Droit, et il est très facile de s'en former de fausses de l'utile parce qu'on est entraîné par ses passions, et que le cœur est de la partie: il n'en est pas de même des autres principes qu'on peut poser, quoique nos passions nous écartent souvent de la règle, cependant la règle subsiste, et par là on peut toujours reconnaître ses égarements et rentrer dans le devoir. D'ailleurs l'utile ne peut être envisagé que comme un accompagnement et une suite du juste. Le juste est ce qui résulte de la relation que les hommes ont les uns avec les autres, ou avec le Créateur, ou avec les autres créatures.

Sentiment de M. l'Appesieur Seigneux.

Sur ce qu'on a dit que le Droit qu'on a de s'emparer des choses qui ne sont à personne, Monsieur l'Appesieur Seigneux, a montré qu'il est assez étendu, puisqu'il y a encore bien des Païs qui n'appartiennent à personne; exemple de cela c'est ce qui s'est passé dans l'île de St Domingue. Mais ce Droit cause des guerres, lorsque quelqu'un vient trop puissant par ses nouvelles acquisitions, et qu'on a à craindre de sa part, ou lorsque ce dont on s'empare se trouve à la bienséance d'un autre.

Sentiment de M. le Baron De Coufades.

Il paroît, a dit Monsieur le Baron De Coufades, qu'on est en droit de se conserver préférablement à tout autre, mais cela est sujet à beaucoup d'exceptions. Cicéron dit qu'il ne faudroit pas ôter une planche à un homme faible qui s'en seroit emparé dans un naufrage, quand même, sans secours, nous serions exposés à périr. Ce sentiment est bien délicat, et a bien de la grandeur d'âme.

Sentiment de M. De Chesaux le fils.

Monsieur De Chesaux a dit qu'il ne comprend pas comment l'Auteur tire toutes les conséquences du principe de l'instinct, ce qui en marque l'insuffisance. Blâmer, comme fait M. Schmauff, ceux qui tirent tout le Droit de la Raison, ce seroit la même chose que de trouver à redire à quelqu'un qui tire des sons de Musique d'un instrument; la Raison est un instrument qui nous aide à découvrir le Droit.

L'utile peut être regardé comme un vrai principe du Droit, pour

vu qu'on voit de véritables idées de l'utile, et qu'on entend par là l'utilité de la Société.

Monsieur le Baronsieur Seigneux a dit que le Droit de se préférer Sentimens de M. le Procureur D'Apples. à tout autre n'a point d'autre fondement que d'individu à individu, que la pensée de Cicéron est une fausse délicatesse. Chacun qui se trouvera dans ce cas, que Cicéron suppose se préférera à tout autre. Cet intérêt vif, et instant par lequel la Nature pousse chacun à se conserver, est une preuve de la bonté et de la justice de ce sentiment.

Pour dire un mot du Droit de tous sur toutes choses, ce Droit subsiste par rapport à quantité de parties du monde qui ne voit point d'individu occupé. C'est ce principe invariable qui est nécessaire pour fonder la propriété, et pour mettre chacun en état de transmettre à la postérité la possession de ce qu'il a.

Par rapport au principe de l'utile, on ne peut entendre l'utilité particulière, elle varie trop, il faut l'expliquer de l'utilité générale; mais ce principe là même sera encore insuffisant. Il faudroit expliquer cette utilité de cette manière c'est que tout ce qui est juste est utile, et vice versa, que tout ce qui est utile doit être juste. Mais on s'exprimera d'une manière claire et solide, si par l'utile, on entend l'utilité entière de l'homme dans ce monde et dans l'autre.

Sur l'instinct: L'instinct est un sentiment plus fort que la Raison contre lequel nous ne saurions aller, sans faire de grands efforts, qui a été donné à l'homme comme un secours pour le porter vers certains objets, pour le mettre dans la voie de la félicité. Il y a un instinct du bonheur, un instinct de l'immortalité; ce sont des devoirs vifs & pressans qui nous portent à faire tout ce qui dépend de nous pour parvenir au bonheur et à l'immortalité. Ces instincts sont excellens, puisque sans eux nous demeurerions dans l'inaction à l'égard de ces objets si intéressans.

Monsieur le Conseiller De Chesaux a dit qu'il étoit surpris de ce que l'Auteur qui établit pour principe l'instinct, en tire les conséquences qu'il en a tiré, p. c. celle de l'équité. — Conseiller De Chesaux.

Par le principe de l'utile, les Jurisconsultes ont entendu par là l'utile particulier; mais ce n'est pas là le fondement du Droit, parce que l'utile me porteroit à m'approprier tout ce qui m'est avantageux, or c'est que je chercherois ainsi à m'approprier appartiendra peut être à autrui, s'il lui appartient, il y a un droit; mais le droit qu'il y a est un droit exclusif. Il en seroit de même de ce que je posséderois, le Droit que j'y ai exclut tout le monde de sa possession, quelque utilité qu'il y présente trouver à me le ravir. L'utile ne peut donc pas être le fondement

ment du Droit, puis qu'on cherche un Droit exclusif, et que l'Utilité ne peut pas le fournir.

Letra de Mr. Gordon traduite par M. Deslignem. Sur cette Question, si Brutus et les autres Conjurés avoient Droit de tuer César. Monsieur Je crois vous avoir promis dans ma dernière lettre d'une manière à laquelle il n'y a rien à répondre, que le meurtre de César étoit légitime. Je veux présentement examiner si Brutus et les autres Conjurés étoient en Droit de le faire, et j'en pense qu'il a été démontré qu'on devoit le tuer comme un ennemi de tout le Citoyen Romain, & que tous les honnêtes gens, que tout le Citoyen Romain, quel tout homme vertueux étoit en Droit de le tuer.

Mais puisqu'il y a dans ce Monde tant d'Esprits stupides et bornés, qui n'osent penser et sortir du sentier vulgaires, qui sont si forts dans l'obscurité, et peut-être étourdis dans l'ignorance et l'ignorance des petits Génies, qui en recevant les Systèmes vident les choses dans de mauvais miroirs, ou les choses sont représentées par de fortes préjugés de pratiques établies, souvent entraînés par la corruption et l'esprit de parti, je travaillerai, si je puis, à dissiper les épais et trompeurs brouillards devant ces yeux faibles, et j'examinerai de cette Lueur avec autant d'attention que d'autres l'ont fait avant moi, et comme elle est naturellement indépendante des chicanes des Pédaus & de l'étroite Jurisdiction des Tribunaux inférieurs, je veux les mener devant le grand Tribunal du Ciel, et établir la cause de la Liberté et de la Vérité, par des arguments tirés du Sens commun, et du bien commun du Genre humain.

L'on allégué ordinairement contre Brutus et ceux qui se joignirent à lui dans cette grande action, qu'ils avoient reçu des bienfaits de César, ce qui est une faible objection, en quoi lui étoient-ils obligés? Il avoit conservé la vie à Brutus, mais pouvoit-il la lui ôter sans crime, et étoit-ce une action fort généreuse à César de ne pas faire mourir Brutus, parce qu'il défendoit sa Patrie, qu'il étoit animé d'un esprit plein de probité, et qu'il seutoit à quoi l'engagement des Loix de Rome? Brutus avoit la même obligation à César que celle que l'on a à un Voleur de grand chemin, qui vous aiant pris tout l'argent que vous aviez, vous laisse obligamment la vie, êtes vous obligé en honneur, en conscience, et suivant les règles du bon Sens, de pardonner ce Voleur, parce qu'il n'est pas meurtrier, et êtes vous obligé à ne pas le poursuivre, à ne pas le prendre, à ne pas le tuer s'il refuse de se rendre? César étoit un des plus grands voleurs, et un des plus grands meurtriers qui aient jamais vécu, et ceux qui avoient été tués dans une guerre si injuste, si sanglante et si contraire à la Nature, que César avoit traitreusement

malicieusement

malicieusement fait à sa Patrie, n'avoient-ils pas été assassinés? et de s'être emparés de l'Empire par le meurtre et la rapine, n'étoit-ce pas un grand vol? C'étoit-en un mot, un homme consommé dans le crime, et quelques expressions fortes que vous puissiez employer, pour le prendre lui et ses actions différemment de ce qu'il étoit, le faible ne découvrira de quel on fera la comparaison de lui et de ses actions.

Les emplois et les faveurs que Brutus avoit reçu de César n'appartenaient pas à César, mais à Rome; il étoit Rapti largitor. César n'étoit point en Droit de disposer du bien public, ni de ses intérêts; c'étoit un usurpateur d'emis que. D'ailleurs les faveurs de qui que ce soit et de quelle nature qu'elles soient, ne dispensent pas une personne de son Devoir; ce sont des amorce et des aces de corruption qui n'obligeent et ne lient personne, et qui ne tiennent jamais, sur tout un homme de bien. Aussi Brutus qui étoit un des plus honnêtes hommes qu'il y eut sur la Terre le conçut bien, il méprisa ses faveurs qui n'étoient que des fers artificieux d'un Tyran, qui avoit dessein de le lier à ses intérêts. L'esprit fier et libre de Brutus qui ne devoit de fidélité qu'à la République, méprisa les trompeuses caresses et les libéralités de son oppresseur, qui le vouloit suborner pour en faire son esclave, par des présents et des emplois qui étoient à la Patrie, et sur lesquels il n'avoit aucun droit, et Brutus en avoit. C'étoit donc une indépendante générosité que Brutus ne pouvoit que détester, et une honteuse et triste preuve de la Tyrannie de César, et de la soumission ou l'état Rome: C'étoient des fourberies et de pernicieuses faveurs. Celui qui les avoit étoit coupable de haute trahison et un traître: ne méritoit-il pas la mort? Brutus en la lui donnant vouloit procurer un heureux rétablissement.

César avoit usurpé l'Empire Romain, il le partageroit en Tyran à ses créatures, il récompensoit du bien public les personnes qui lui avoient été attachés. Les plus grands Tyrans veulent avoir quelques amis, parce qu'ils savent que d'avoir d'honnêtes gens pour amis, cela leur donne du crédit, et ils tachent de s'en faire. César pensoit et savoit bien qu'il ne pouvoit acheter trop cherement Brutus; ainsi il lui fit bien des faveurs, mais Brutus vit le dessein du Tyran, et combien il se deshonoreroit; toutes les caresses donc qu'il en reçut furent de nouveaux aiguillons à sa vertu. Si un Voleur après avoir forcé la maison d'une Dame disoit à son fils, Monsieur, permettez moi de couper la gorge à Madame votre Mere, et de prendre tous ses trésors, je vous en récompenserai généralement; je vous donnerai la vie et un ou deux de ses Diamans, que vous conserverez aussi longtemps qu'il me plaira. Mais à quoi une civilité aussi infame engage-t-elle un fils, sur tout un fils vertueux, si ce n'est à la vengeance,

et peut-elle prendre un autre chemin pour prendre le bon ?

César avoit été à Brutus sa liberté & son titre légitime, sur sa vie & sur sa condition, il lui avoit donné à la place une faveur précieuse pendant son bon plaisir & suivant sa volonté; il lui avoit donné sous les mêmes conditions quelques emplois mexicainois, comme un gage, pour porter ce grand homme, cet homme de bien, à lui fournir son secours, et à supporter sa tyrannie, mais l'âme grande, et libre de Brutus rompit ses liens. Brutus ne pouvoit être l'instrument, et le complice d'un injuste. Brutus ne pouvoit recevoir des gages pour devenir un oppresseur, ce grand, vertueux et populaire Brutus, qui, si la République avoit subsisté, auroit pu, par sa réputation, sa naissance, son habileté et son grand mérite, prétendre aux plus grands emplois qu'il y avoit, sans avoir aucune obligation à César.

Ainsi les torts que César avoit fait à Brutus étoient en grand nombre, ils étoient atroces, et il n'en avoit point reçu de véritables faveurs. Toute l'humanité que César avoit fait paroître, n'étoit qu'artificielle, affectation et amour propre. César avoit trouvé dans le Peuple Romain une si grande horreur pour les sanglants moyens que Marius, Cinna et Sylla avoient employés, il trouvoit l'Empire si affaibli & si énérvé par tant de proscriptions et de massacres, qu'il crut, qu'il étoit de son intérêt d'établir sa nouvelle puissance par d'autres moyens, et se concilier les esprits, une fausse et hypocrite apparence de clémence, en n'ajoutant que la saignée aux anciennes blessures qu'il avoit fait pour soutenir son usurpation. César ce destructeur, et cet usurpateur qui avoit massacré des millions d'hommes, qui avoit ravagé le Genre humain, n'avoit d'autre compassion qu'une compassion politique et trompeuse; et ceux qui connoissent l'histoire Romaine n'en peuvent douter. Brutus étant donc l'homme de Rome le plus respecté et le plus populaire, le Tyran, habilement, en vouloit faire son ami, et ajouter une manière de sainteté à une mauvaise cause. Si César avoit fait mourir Brutus, il se seroit rendu odieux, et se seroit en même tems rendu redoutable à son propre parti.

Mais, dira-t-on, Brutus s'étoit soumis à César, n'étoit-il pas lié par cet acte? Le fait est vrai, mais la conséquence est fautive. Brutus s'étoit soumis à César comme des gens, qui quoiqu'ils ne soient point criminels sont forcés d'aller en Galère, ou à être roués ou pendus. Brutus s'étoit soumis à César comme un homme qu'un voleur lie et vole après lui avoir mis un pistolet sur la gorge, le force à lui découvrir ses trésors et lui promet de ne lui point faire de mal. De tels engagements sont non seulement nuls de leur nature, mais aggravent l'offense, et sont de nouvelles offenses.

Par

Par la Loi de nature et par la Raison, de même que par les institutions positives de tous les Pais; toutes promesses, obligations ou sermens extorqués par la force, et à d'autres voies illégitimes, comme emprisonnement ou menaces ne sont point obligatoires; mais au contraire c'est un crime de les exécuter, par conséquent donner son assentement à aux crimes des scélérats, c'est encourager les scélérats.

Mais outre cela Brutus ne pouvoit pas manquer à la fidélité qu'il devoit à la République, à laquelle il étoit engagé, et qui n'auroit rien fait pour qu'on put lui en manquer; il est permis à des Sujets de se soumettre à un Conquérant qui dans une guerre les a soumis, et qui n'est pu être défendu, ou à un nouveau Magistrat que l'on a élu, lorsque les Magistrats ont malversé ou résigné: mais il est ridicule de dire que l'on doit la même obéissance à un traître domestique, et à un voleur qui a les mêmes liens d'obéissance, et qui par des actes de violence et de trahison extorqua la soumission de ses Maîtres qu'il a opprimés. Une pareille obéissance ne peut obliger dans l'état de nature et l'on peut employer toute sorte de moyens pour délivrer le monde d'un pareil monstre.

C'est une imputation bien faible contre Brutus, que de dire que César vouloit le faire son héritier et son successeur. Brutus s'étoit dédaigné de succéder à un tyran, quoi de plus glorieux pour Brutus? Il faut en convenir, et que la vue du plus grand pouvoir qu'un mortel put posséder étoit dangereuse et enchanteresse; mais elle ne le corrompit point, elle ne branla pas le ferme et vertueux cœur de Brutus, ni son intégrité: et il faut reconnoître, que nulles considérations personnelles, et tout ce qu'il y avoit de plus grand sur la Terre, ne put l'attacher au Tyran; il préféra la liberté du Monde à l'Empire du Monde.

Les plus fortes accusations que l'on fait contre Brutus ne peuvent venir que de ceux, qui, comme le profane et servile Esau, qui vendit son droit d'aînesse pour un plat de soupe, veulent sacrifier leurs devoirs à leur intérêt, et qui sont indifférens pour tout ce qui peut arriver au reste du Genre humain, qui contribueront à augmenter la tyrannie dès qu'ils apercevront quelques intérêts personnels, mais un cœur honnête, un esprit grand et vertueux, méprise et hait toute ambition, hors celle de faire du bien aux hommes, et à tous les hommes, s'il le peut; il méprise les gens qui tout d'un coup amassent des richesses, et tout pouvoir mal acquis; il ne veut pas jouir des cruels et vicieux plaisirs, qui naissent de la misère des autres hommes; mais il souhaite et fait ses efforts pour procurer à tout l'Univers un bonheur universel, étendu, et désintéressé. C'est là le caractère d'une âme grande et belle, et telle étoit l'âme grande et sublime de l'immortel Brutus.

Sur

Sur ce que j'ai dit, combien les faveurs des Tyrans sont dangereuses et difficiles à conserver, je ferai cette remarque que je croi vraie, que tout homme qui estime la liberté et la vertu, qui a trente livres sterling de rente, dans un Pais libre, doit sentir que son état est préférable à celui du premier Ministre du Grand Seigneur, qui par son emploi et par la fin d'élité qu'il lui doit, est obligé d'être un oppresseur; et est souvent récompensé des plus fidèles services qu'il a rendus à son Maître par la carde d'un arc, et peut être même pour des services qu'il lui a rendus par son ordre.

Mais pour revenir à Brutus, il avoit pour lui la propre conservation et pour principe la constitution de Rome, de ses Loix et de la liberté, qui avoit duré près de cinq cens ans, et qui venoit d'être détruite par un usurpateur; pendant ces siècles où la liberté avoit brillé, il étoit glorieux et héroïque de faire mourir les tyrans. Toutes les Loix de la République étoient contre César, qui étoit un ennemi déclaré de la République et toutes les Loix étoient pour Brutus, le plus grand et le meilleur sujet qu'il y eut; les Loix que César avoit fait étoient nulles et plus que nulles, et toute la vie et les actions de Brutus étoient conformes aux Loix de la Patrie.

Si l'on supposoit que Brutus après qu'il eut tué César, lui eut succédé, il n'auroit pas été plus grand usurpateur que César, et dans ces cas il n'auroit pas voulu être moins sacré et inviolable. J'espère que l'on ne me dira pas que d'avoir opprimé le Genre humain soit un moindre crime, que celui d'avoir tué un Oppresseur.

Ce Brutus ne pouvoit plus avoir d'affection pour César qui avoit usurpé l'autorité Suprême et qui avoit détruit la liberté que l'ancien Brutus en avoit pour ses fils, qu'il fit mourir pour avoir formé le dessein de rétablir le tyran Tarquin, mille fois moins coupable que César. Brutus ne s'est pas moins distingué par la manière imprévue dont il le tua. Mutius Scaevola s'est immortalisé par l'entreprise hardie de tuer par surprise Porcenna Roi des Toscanes, qui étoit un ennemi étranger qui faisoit une guerre injuste aux Romains pour rétablir Tarquin. Judith ne s'est-elle pas acquise la même immortalité pour avoir tué Holoferne par tromperie, ne pouvant y réussir autrement, Ces deux hommes étoient des ennemis déclarés, mais ni l'un ni l'autre des traitres déclarés, et César étoit l'un et l'autre. Dolus an virtus quis in hoste requirat? A-t-on jamais blâmé Aratus? et Mont: Prideaux lui a-t-il reproché d'avoir surpris et chassé Nicolas tyran de Sicone, et Aratus n'a-t-il pas acquis par cette digne action une réputation immortelle? Le petit tyran Nicolas n'étoit pas moins une personne sacrée que le grand tyran César, qui avoit fait des millions de misérables de plus que Nicolas.

Mais

Mais voions un peu ce que dit le Docteur Prideaux de César. Après avoir avoué que César avoit été animé par son ambition et par sa méchanceté, dont il fut puni bien justement; le Docteur ajoute, "César avoit fait périr onze cens nonante et deux mille hommes; et qui prouve bien qu'il avoit été un terrible fleau dans la main de Dieu pour punir le méchant d'Israël, et par conséquent on doit le regarder comme une des plus grandes pestes et des plus grands fleaux qui ont affligé le Genre humain; mais malgré cela, ses actions lui ont acquis une grande gloire, quoiqu'il soit vrai que la véritable gloire ne soit due qu'à ceux qui font du bien au Genre humain & non à ceux qui le détruisent." "Tout ce que dit ce Docteur me paroît juste et honnête, mais j'avois puis les concilier avec ce qu'il avoit dit auparavant sur la mort de ce destructeur, & il est sur suivant ses propres principes que nul mortel n'a acquis une plus véritable gloire que Brutus, dont la vie et les efforts n'avoient eu pour but que le bien du Genre humain, ad hoc quædæm la plus grande peste, et le plus grand fleau que eût alors le Genre humain; car outre les maux qu'il fit de sa main et par ses conseils, il rendit nulles la vertu, la valeur, et les justes vues des anciens Romains, qui avoient établi la liberté en conquant, et en polissant; et en rendant libre une grande partie du monde barbare.

Toutes les batailles que César donna furent pour son avantage particulier, et tout le sang qui fut versé se répandit pour lui. César prit tout, et bouleversa tout: outre cela tous les malheurs que l'Empire Romain souffrit par les tyrans qui lui succédèrent doivent être mis en grande partie sur son compte, puisque ce fut un gouvernement de Tyrans, et l'on peut dire qu'il a été l'auteur de toutes les barbaries et de tous les massacres qu'ont fait ensuite dans l'Empire les Goths, les Huns, les Vandales, et les autres barbares qui se rendirent Maîtres d'un Empire affaibli et quasi détruit par la folie, les emportemens, la cruauté, et la prodigalité des Tyrans qui lui succédèrent.

Ce Docteur remarque que Cassius de Parme qui fut le seul meurtrier de César qui restoit, fut mis à mort par le commandement d'Auguste, et il fait là dessus cette réflexion, "Que rarement un meurtrier évite la main vengereuse de Dieu et sur tout les meurtriers des Princes." Ce fait est peut être vrai, mais qu'est ce que cela fait en faveur de Jules César. S'il étoit Prince, tout voleur et tout meurtrier, qui aura eue de force et de coquinerie sera Souverain, et l'on deviendra Souverain en répandant le sang et par trahison. Chaque Soldat de l'Armée de César avoit autant de droit au gouvernement de Rome que César, et parloit-il en Prince et en Père de la Patrie, lorsqu'il disoit selon Petrone

à ses Soldats. — — — Iter furentes
 Ita omni comitas, et caudam dicitur ferro.
 Indivisa fortuna cadet aliam, submielle bellum
 Inter haec fortis armatus nescio vinci.

Nétoit-il pas établi son titre sur une violence ouverte et sur son épée? Si le Roi Robert avoit conquis l'Esoppe avec sa barbare Armée de Montagnards, auroit-il été légitime Souverain d'Esoppe? Cromwell étoit-il un Souverain légitime? Si Maxianello et Jacques Straw avoient réussi, auroient-ils été de légitimes Princes? Les bonnes qualités de César augmentoient extrêmement ses crimes, elles ne servirent par la manière dont il les employa, qu'à le rendre plus capable de faire du mal. Maudites soient ses vertus qui ont ruiné la Patrie! D'ailleurs il est sur qu'il y avoit à Rome quantité de gens, qui avoient autant de qualités que César, et qui avoient infiniment plus de mérite, que lui, et en particulier Brutus. Le Diable a plus de capacité que César n'en avoit. C'est aussi un Prince et un grand Prince, et l'exécuteur des vengeances divines, et un très grand exécuteur; il est cependant ordonné de lui résister. La peste est souvent un instrument des Jugemens de Dieu, et pour cela ne devons nous pas prendre des mesures pour nous en garantir, soit par un régime de vivre, soit par des préservatifs? La morsure d'un Serpent peut être un jugement de Dieu, et sera-ce un péché de lui marcher sur la tête et de le tuer? Il sera permis d'employer des antidotes contre la peste, et il ne sera pas permis d'en employer contre la plus dangereuse la plus durable, et la plus destructive de toutes, qui est la tyrannie; Lusi un Serpent est-il moins sacré qu'un tyran, et pourquoi? Dieu n'a-t-il pas fait les Serpens comme César? Un orage peut être un jugement de Dieu, et à cause de cela ne pourra-t-on pas tirer un coup de canon pour le dissipier? Y auroit-il une sorte d'instrument de la Justice Divine plus sacrés que d'autres? Je suis sur que Dieu déteste les tyrans, et s'ils sont ses Ministres, ils le sont comme la Peste, les Serpens & Satan même.

Brutus étoit la personne la plus propre à tuer César, parce qu'il étoit l'homme de Rome le plus respecté, et le plus populaire. Sa Sagesse sa vertu, et son amour pour le bien public étoient connus et le faisoient adorer: il avoit l'approbation du Sénat et des plus honnêtes gens de Rome, et il n'y avoit que les prostituées créatures du pouvoir de César, et ceux qui par ambition cherchoient à y avoir part, avec leurs dupes et leurs mercenaires Sectateurs qui ont condamné Brutus; mais Brutus fit une faute par trop de bonté et de générosité; il épargna Antoine qu'il devoit faire

accompagner César, parce que tant que le féroce Antoine vivoit la racine du mal n'étoit pas entièrement arrachée; il commença en effet une nouvelle guerre, à la Patrie. Le Sénat se déclara pour les tyrannicides, déclara Antoine ennemi public, parce qu'il faisoit la guerre, à Decimus Brutus un des Conjurés, en vain, avec Armée et les deux Consuls contre Antoine au secours de Brutus, et sans le traître et l'ingrat jeune César, la République auroit été apparemment rétablie dans son premier état; mais ce jeune traître imita son Oncle Jules, et tourna les armes de la République contre elle même, et pour l'opprimer se joignit à son oncle Marc Antoine

Les terribles procédés et les sanguinaires proscriptions qui suivirent ce traité sont après connus: il n'est point d'extraordinaires qu'aucun des tyrannicides ne survécut à la guerre civile, et mourut de mort naturelle. Ils étoient presque tous gens de guerre, la plupart étoient tués dans les combats, et les autres par l'ordre des vainqueurs; leurs ennemis avoient eu l'avantage, et ils n'avoient aucun endroit dans le monde à se retirer: les usurpateurs s'en étoient emparés Brutus et Catrius s'étoient tués eux mêmes, plutôt que de tomber entre les mains de leurs ennemis, et d'orne le triomphe des traîtres qui étoient succédés. Plusieurs de l'autre parti se tuèrent eux mêmes pendant cette guerre, et entre autres Dolabella et quelques autres Chefs, pendant qu'ils étoient assiégés par Cassius à Antioche. Etoit ce aussi par un jugement de Dieu que Brutus et Catrius se tuèrent eux mêmes, et pourquoi? Parce que des Romains, tels qu'étoient les vertueux et anciens Romains devoient préférer la mort à l'esclavage. C'étoit là leur esprit, et ceux qui l'avoient méprisoient autant d'être tyrans que de se soumettre à la tyrannie, et cet esprit des Romains les portoit à mépriser une vie honteuse, qu'ils n'avoient tenue que de la faveur d'un usurpateur, en flatant sa stéléatope, dit en approuvant son usurpation, courage que ceux qui ne l'ont pas ne peuvent pas admirer. Les petits Génies ne sentent pas le mérite des Grands. Il est indubitablement vrai que par les préceptes du Christianisme, nous ne pouvons pas disposer de notre propre vie, mais qu'il faut attendre une invitation du Ciel pour soulager ou finir nos calamités; mais les Romains n'avoient que les préceptes naturels d'une raison corrompue. La demande-rois à ces prétendus grands Philosophes et à ces habiles Moralistes, qu'ils me donnent une bonne raison pour me prouver qu'un Romain, que Brutus et Catrius duoient préférer une vie misérable à une mort honorable, qu'ils duoient supporter la soumission, les chaînes, et les tourmens du corps et de l'âme, lorsqu'ils pouvoient éviter tous ces maux, en faisant une que par le cours de la Nature, tous les hommes doivent bientôt faire. Il vaut mieux ne pas être, que d'être malheureux, et le plus sévère jugement

des méchans est qu'ils vivront toujours et qu'ils ne verront jamais de fin à leurs misères. Il est inutile à la Société d'entretenir en vie par force ou par art un de ses tristes et misérables membres qui lui sera à charge par l'âge et les infirmités.

C'est dans ce point de vue que nous devons envisager les actions des anciens Romains qui n'étoient conduits que par les Loix naturelles, et qui par aucun principe de leur Religion ne croient pas la meurtre de soi-même de fonder. Nous voyons au contraire dans l'Histoire quantité de beaux exemples de ces grands et respectables Héros de l'Antiquité, qui ont volontairement choisi une mort volontaire en parfaite santé et dans une situation d'esprit tranquille, ou parce qu'ils étoient rassasiés de la vie et de la gloire, ou parce qu'ils avoient vu qu'ils n'en pouvoient acquiescer davantage, et enfin parce qu'ils appréhendoient que les caprices de l'inconstante fortune ne vinsent à ternir leurs actions passées, mais enior plus pour se mettre à couvert des disgrâces et de la servitude. Une mort volontaire fondée sur de pareils motifs étoit chez les Anciens un des sentiers qui mènent à l'immortalité, et dans certaines circonstances il n'y avoit que des Ames faibles qui l'évitoient. Des Dames Romaines l'avoient souvent fait. Cléopâtre Reine d'Egypte choisit une mort longue et méditée plutôt que d'être menée captive à Rome: et quand Persée écrivit à Pèul Emile le supplieant ardemment qu'un Prince tel que lui qui se voyoit devant étoit Prince de Macédoine, et d'une partie de la Grèce, ne fut point mené comme un esclave enchaîné aux roues de son char pour orner son Triomphe, ce Prince en reçut cette courte réponse, qu'il étoit en son pouvoir de le prévenir, lui faisant entendre qu'il méritoit cette disgrâce, s'il vouloit vivre pour la souffrir.

Il est arrivé quelque chose de semblable sous la nouvelle Religion que Dieu Tout-puisant a daigné donner lui-même pour instruire les hommes, leur penchant à emporter sur les vérités révélées, et l'on a approuvé les morts volontaires dans plusieurs circonstances, ou au moins elles n'ont pas été condamnées par la plus grande partie du Monde. Des personnes dans des souffrances et aux abois ont souvent refusé des remèdes et les moyens de prolonger leur vie de quelques jours, de quelques semaines, ou de quelques mois. Des hommes dans des maladies fureuses et désespérées sont montés à la brèche sans être commandés, ou dans un combat se sont jetés au milieu des ennemis pour y trouver une mort certaine. De grands Généraux en ont fait de même, lorsque les affaires tournoient mal, plutôt que de survivre à leur défaite. Des Capitaines de vaisseau se sont fait jeter en l'air eux et leurs vaisseaux plutôt que de tomber entre les mains des ennemis. Il

à l'économie de la

est arrivé quelque chose dans les Villes assiégées, quand les habitans n'ont pu continuer à se défendre, ils y ont mis le feu, et se sont de désespoir jetés au milieu des ennemis pour se procurer une mort honorable et se venger en même temps. Combien n'y a-t-il pas de malheureux qui choisissent plutôt de mourir que de découvrir leurs complices, et qu'ils se sont fait par là une grande réputation? Et les histoires de Décius, de Calpurnius un grand Caton et même d'Otton, et d'autres grands exemples de l'Antiquité, les ont immortalisés par cet ancien acte d'héroïsme qu'on lit avec admiration.

Monsieur Belcheseaux le fils a dit qu'ayant établi ce sentiment de M. De Césaire méritoit la mort, il trouve que Brutus a eu raison de le tuer, et véritablement pourroit lui faire un reproche c'est d'avoir accepté les bienfaits de César; c'est là une tache pour lui.

Dès que par une convention, & par un décret public, a dit Monsieur l'Abbé de Seigneux, on avoit reconnu César pour Maître, on n'étoit pas en droit de le tuer, enior moins Brutus qui en avoit reçu des faveurs. Mais M. Gordon n'a soutenu cette opinion que pour montrer au Roi d'Angleterre ce qu'il a à craindre s'il devient tyran; il a eu en vue de critiquer le Docteur Prideaux qui a soutenu l'opinion contraire.

On sent, a dit Monsieur le Professeur Polier, qu'il y a beaucoup de déclamation dans la Lettre de M. Gordon, il se chauffe plutôt qu'il ne prouve. Mais pour venir à la Question qui fait le sujet de cette Lettre, je dirai qu'il manque trois qualités à Brutus trois qualités pour être autorisé à faire l'action violente qu'il a fait. 1^o Il n'étoit pas le Juge de César. César étoit à la tête des affaires, il étoit premier Magistrat, et il ne relevoit pas du tribunal de Brutus seul ou de quelques autres avec lui. 2^o Brutus n'étoit nullement autorisé par la Société; quand il tua César il n'avoit aucun décret ni du Sénat, ni du Peuple qui lui donnât ce pouvoir. On pourroit dire que quoique il n'eut pas un ordre positif du Sénat, il avoit cependant suivi l'intention des Sénateurs, puisque d'abord que ce meurtre fut commis le Sénat se déclara pour les tyrannicides; mais cette décision n'est pas décisive, puisque bientôt après le Sénat changea d'avis. 3^o C'est que l'action qu'il a commise n'a abouti à rien. Si Brutus avoit été sur de rendre la liberté à sa Patrie, il pourroit être excusable, mais bien loin de là, il lui fit beaucoup plus de mal que ne lui en avoit fait César, par les guerres civiles auxquelles il donna lieu: évènements qu'il auroit pu et qu'il auroit dû prévoir. D'ailleurs si on envisage Brutus comme particulier, il devoit la vie à César, action qui méritoit de la reconnaissance de sa part.

On a

Sentiment de M^r le
Professeur D'Apples.

On a parlé ci devant du meurtre de César, a dit Monsieur le Professeur D'Apples, il ne s'agit que de savoir, si Brutus pouvoit tuer César? Supposant donc la première Question pour vraie, savoir que César étoit un tyran qui avoit envahi la souveraine autorité, et qui avoit détruit la liberté de ses concitoyens, qu'il méritoit par conséquent la mort? Je pense que la considération du bien public admettant que tout souverain homme doit travailler, autorise une personne indépendamment de toute relation à faire périr celui qui détruit ce bien public. Je réponds à ce que l'on a dit que l'action de Brutus ne prouva aucun avantage à la République, qu'au contraire il ne fit par là que la plonger dans des maux beaucoup plus considérables, je réponds que Brutus n'envisa point les suites de son action, qu'il la crut salutaire à la République, et qu'il ne pouvoit pas prévoir qu'elle auroit des suites aussi funestes qu'elle en eut. Après tout la République souffrit avant la mort de César, elle souffrit ensuite. Ainsi on ne doit point mettre ces maux sur le compte de Brutus, ni l'en rendre responsable.

Sentiment de M^r le
Baron DeCausade.

Les bons Citoyens, a dit Monsieur le Baron DeCausade, doivent toujours éviter de jeter leur Patrie dans des malheurs plus grands que ceux qu'elle souffre, et travailler toujours pour le plus grand bien de leur Patrie. C'est ce qui fait qu'on a raison de blâmer Brutus pour n'avoir pas fait assez d'attention aux suites de son entreprise. De plus peut être que les motifs qui le portèrent à chercher à rétablir la liberté ne furent pas aussi purs qu'on veut l'insinuer. Au moins remarque-t-on pour l'ordinaire que les Défenseurs de la Liberté sont plus tyrans que les autres. Enfin avoit-il raison de vouloir perpétuer l'espèce de Gouvernement qui avoit subsisté jusques là? Doit-on penser qu'une République doive toujours rester République? Les Etats sont sujets aux changemens comme tous les autres corps qui sont sur la Terre. Brutus auroit-il voulu qu'on eut poignardé l'Ancien Brutus qui avoit détruit le Gouvernement Monarchique pour introduire le Republicain?

Sentiment de M^r le
Conseiller DeCheseaux.

Les idées de Monsieur DeCausade, a dit Monsieur le Conseiller DeCheseaux, ne sont pas tirées du fond de la chose, mais de quelques circonstances. Supposé que Brutus se soit trompé il faut le juger selon les idées qu'il avoit, et non selon celles qu'il auroit du avoir. Les suites d'une entreprise ne prouvent pas qu'elle soit mauvaise, on ne doit pas juger par les événemens. Regardons en par cet exemple. Il y a de mauvaises Loix qu'on n'abolit pas, non qu'on ne les regarde comme mauvaises, mais parce qu'on craint les suites de cet

et abolissement, il n'y a que la politique qui retienne. Dira-t-on que ces Loix sont bonnes, ou pensera-t-on que les Magistrats les trouvent bonnes, parce qu'on les laisse subsister?

La Question est de savoir si Brutus, a fait ce qu'il a fait? M^r Gordon pose que les obligations qu'il avoit à César ne l'empêchoient pas de faire ce qu'il a fait. Pour en bien juger, il faut comparer obligation à obligation; Brutus en avoit envers la République, il en avoit aussi envers César. S'il croioit que le plus grand mal que la République put souffrir que de changer d'état, il devoit faire ce qu'il a fait. Par rapport à ce qu'il n'a point pris l'avis du Sénat, du du Peuple, il ne pouvoit l'assembler. Ainsi il ne pouvoit prendre conseil que de lui même.

Monsieur le Bourcier Seigneux a dit qu'il n'y a qu'un Anglois Sentiment de M^r le Bourcier Seigneux qui puisse prendre le parti qu'a pris M^r Gordon, de traiter d'esprit faible ceux qui craignent de tuer un Tyran. Mais il se trompe en soutenant le parti violent qu'on prend contre un Roi, comme celui qu'on a pris contre quelques Rois d'Angleterre. Ainsi on ne sauroit justifier la Nation Angloise du meurtre de Charles I. Dail leurs c'est passer d'un genre à un autre, que de dire, on peut tuer César, donc on peut tuer un Roi d'Angleterre.

Mais voyons à présent si Brutus a pu tuer César? La tyrannie délie de toutes les obligations. Si Brutus a pensé que César étoit un Tyran, et qu'il ait cru que les obligations qu'il avoit à sa Patrie demandoient qu'il la délivrât, il a dû le faire.

Monsieur Seigneux croit cependant qu'il n'est jamais permis à un Particulier de décider si un Prince est un Tyran, c'est ce qui fait qu'il condamne Brutus. Il manquoit l'autorité pour décider cette Question: et de plus par son entreprise il a plongé sa Patrie dans de grands maux. Vu les grandes richesses de plusieurs Particuliers il étoit impossible que la Patrie ne fût opprimée. César aima mieux s'en saisir que de laisser l'autorité à d'autres. Brutus auroit pu voir qu'il ne faisoit par son action que de remettre le trouble dans la République, et qu'en tuant César qui s'étoit déjà rendu Maître de l'autorité, il ne faisoit que donner lieu à d'autres Citoyens aussi ambitieux que lui de la disputer entr'eux. Dailleurs, César avoit toutes les qualités propres pour commander. Outre cela il n'avoit pas formé le projet d'opprimer sa Patrie, il y fut porté par les circonstances. Brutus fut donc un imprudent d'avoir remis sa Patrie à la merci de plusieurs Ambitieux.

Monsieur De St Germain est sorti avant qu'on opinât, et Monsieur M^r Dullignon, de même que Monsieur Rosset n'ont pas voulu dire leur avis.

XLII Assemblée.

Le 29^e Fevrier 1744. Présens Messieurs DeBoschat-Lieutenant Ballival, Seigneux Bourguemaistre, Seigneux Boursier, Polier Professeur, Seigneux Apôtreur, D'Apples Professeur, Baron De-Caussade, Dudignon, Dest Germain Conseiller, DeCheseaux le fils.

Messieurs. Je n'entendrai pas beaucoup l'abrégé. que je dois faire des matières que vous examinerez Samedi passé. Elles sont trop vastes et vous arrêteront trop longtems.

La Dissertation de M. Schmaus regarde le Droit de la Guerre. L'état de Guerre est, selon lui, tout état dans lequel notre vie est en danger, ou le bon état de notre corps. Soit que cela arrive par ce qu'on veut nous bleiser, ou nous enlever des biens qui sont absolument nécessaires à notre conservation. Dans ce cas je puis repousser la force par la force, et employer la ruse, fallut-il même ôter la vie à celui qui veut me nuire.

Il n'en est pas de même quand il ne s'agit que des biens qui ne sont nécessaires que pour l'agrément et le plaisir. Dans ce cas je dois me contenter de faire mes efforts pour me les conserver, mais il vaut mieux y renoncer que d'ôter pour cela la vie à mon prochain, à moins que les suites de la querelle ne mettent ma vie en danger.

Dans le premier cas qui est celui d'une guerre juste, je dois me contenter d'être à couvert de tout danger, et je ne dois en venir à aucune extrémité, qu'autant que je ne puis me garantir autrement. J'ajoute que celui qui est le plus fort ne doit exercer aucun acte de barbarie et de cruauté, dont il ne tireroit aucun avantage pour sa sûreté.

Par rapport au droit que chacun a sur toutes choses, il n'a lieu que sur les choses dont personne ne s'est encore emparé; il n'est permis à personne de priver un autre de ce dont il s'est rendu maître légitimement; d'autant plus que les choses nécessaires sont en abondance, ainsi je puis m'en procurer d'ailleurs sans troubler qui que ce soit; ou si elles sont plus rares, chacun n'a pas le même goût et la même ardeur pour elles, ainsi je pourrai aisément me passer de ce qui est entre les mains d'un autre.

De tout cela l'Auteur conclut que le sentiment intérieur est la

la règle du Droit, plutôt que la Raison, et que l'utile est le principal but auquel tend le Droit naturel.

Vous vous êtes accordés tous deux, Messieurs, à me dire que l'utile ne sauroit être le fondement du Droit; que ce principe est dangereux, parceque plusieurs personnes se permettraient de grands excès, s'ils trouvoient qu'ils pussent se procurer par là quelque utilité.

Vous m'avez dit, Monsieur l'Apôtreur, que le Droit de Remparer à M. l'Apôtreur de ce qui n'est enuë à personne est fort étendu, puis qu'il y a enuë plusieurs parties de la Terre que personne n'a occupée.

Vous avez remarqué, Monsieur DeCaussade, qu'on ne devoit pas à M. le Baron DeCaussade porter trop loin le Droit qu'on a de se préférer aux autres, que les

Payens, et Cicéron entre autres, établissent qu'il n'étoit pas juste d'ôter à un homme qui se sauve d'un naufrage une planche sur laquelle il se soutient, pour s'en servir soi même. Bien des Chrétiens ne sont pas aussi délicats, ni aussi justes que le Payen.

Monsieur le Boursier vous m'avez prouvé qu'on ne pouvoit établir l'utilité particulière pour principe du Droit, par la raison que cette utilité varie trop. Qu'il faut entendre par l'utile, l'utilité générale, et le bien commun de la Société. Du bien il faut entendre l'utilité générale de l'homme dans ce monde et dans l'autre. C'est aussi ce que vous avez établi sur cette matière, Monsieur DeCheseaux.

Les Jurisconsultes, m'avez vous dit, Monsieur le Conseiller DeBois-Seaux, ont entendu par l'utile qu'ils ont établi pour fondement du Droit, l'utilité particulière, en quoi ils se sont trompés; parceque s'il m'est permis de m'approprier tout ce qui m'est utile, je pourrois prendre à un autre ce qui lui appartient, et alors le Droit qu'il a sur cette chose ne seroit pas un Droit exclusif, qui est cependant ce qu'on cherche.

Sur la Lettre de M. Gordon, vous êtes convenus généralement, Messieurs, que Brutus n'avoit pas Droit de tuer César, par ces quatre raisons.

- 1^e Parce que César étoit Souverain Magistrat reconnu publiquement.
- 2^e Parce qu'il n'étoit pas autorisé par le Sénat et le Peuple, et qu'il n'est pas permis à un Particulier de décider si un Prince est un tyran.
- 3^e Parce qu'il n'étoit pas sur par le meurtre de rendre la liberté à sa Patrie.
- 4^e Parce qu'il pouvoit et qu'il devoit prévoir que par cette action il attireroit plus de maux à sa Patrie, qu'elle n'en souffroit par la domination de César.

Monsieur le Boursier Seigneux a achevé la lecture de son second

Essai sur M. Mandeville, dans lequel il traite de la Compassion. Il faut donc joindre ce qui va suivre à la page 85.

2. Essai sur les Ouvrages de M. Mandeville, qui traite de la Pitié ou de la Compassion, par M. le Comte de Ségur.

Pour prouver combien cette sensibilité, pour les maux d'autrui est inséparable de notre nature, je présenterai d'abord quelques preuves de fait tirées de choses les plus connues, et de l'expérience journalière. La Pitié est une passion douce et agréable. L'homme se plaint et s'aggrave dans l'émotion, lorsqu'il voit qu'on souffre, et qu'il se voit lui-même en danger de souffrir. C'est sur tout qu'en s'y livrant, il sent le secret plaisir d'être exempt du mal qui le touche. On n'a pour s'en convaincre qu'à voir cette foule de peuple qui suit un criminel au dernier supplice.

La Tragédie a pour but d'exciter la Terreur et la Compassion et par l'intérêt si facile y fait prendre, de faire écouter avec plaisir les maximes qui en naissent.

Ordonne Art Poët.

Si d'un beau mouvement l'agréable fureur,
Souvent ne nous remplit d'une douce terreur,
Qu'il ne se vante en notre âme une pitié charmante,
En vain vous étalez une science savante.

Qu'est ce qui fait aimer si fortement les Spectacles qui peuvent nous émouvoir, une Tragédie, un Tableau, une Histoire naïve des disgrâces de quelque personne illustre? Si non parce que nous sommes faits pour en être émus, et parce que la pitié est faite pour nous?

D'où venait cette passion des Romains pour l'Amphithéâtre ou ils allaient par milliers, voir égorger des Gladiateurs, ou des hommes, des chiens souvent par des Lions, ou par des Panthères?

D'où venait que les Anglois si difficiles à punir de mort les coupables se récréent des combats des animaux, et quelque fois même de celui des hommes, qui pour de l'argent s'exposent aux coups de ces épées sanglantes, si ce n'est par le goût qu'ils trouvent dans l'émotion et la sensibilité?

L'attrait des Tournois, celui des combats en champ clos avoit aussi en bonne partie la même principe. Ainsi l'on vit sous les auspices d'Henri II toute la Cour assister au duel fameux de Jarnac et de la Chataigneraie.

Le Spectacle donné par un volageur, n'a de prix que par les tourments périlleux, qui l'exposent à se briser à chaque instant.

Combien de gens seroient avides Spectateurs tranquilles d'une grande bataille, ou curieux de suivre de quelque bord élevé, tous les mouvements d'un Vaisseau luttant contre les horreurs d'une Tempête?

Lucrece l'exprime de cette manière,

Juave

Juave mare magno turbantibus aequora ventis

Et terra alterius magnum spectare bovis
Le Pathétique de l'Eloquence. montre ordinairement la Pitié est un puissant et universel organon pour saisir le cœur des hommes. C'est à quoi se rapportent Cicéron pour ses figures, et les autres orateurs de ses mains les comparses qu'il tenoit en ce moment, oubliant presque qu'il fut assis sur le Tribunal, est un monument d'éloquence. On se traitait de ce Pathétique qu'on nous entends et qu'on nous touche.

Ajoutons encore l'exemple de l'innocente ruée de ceux qui dans les Romains faisoient quelques Collèges pour rassurer leur dignité, et qui pouvoient mettre en œuvre ce grand mobile, faisoient porter devant eux le Tableau du naufrage ou de l'incendie dont ils étoient les victimes. Je sais bien qu'on pourra opposer dans les exemples que j'ai donnés, pour prouver d'être ému, celui de la curiosité, et chez les Romains le goût pour tout ce qui étoit sans image de la guerre; mais il me suffit que ce que je viens de dire, prouve combien ces dispositions à être ému, et être touché sont généralement répandues. Je vois pour moi ajouter qu'elles sont universelles. J'en suis tellement persuadé, que je crois qu'à l'exception d'un très petit nombre de créatures intelligentes, toutes sont prêtes à sentir du trouble à la vue des accidents qui affectent la nature humaine, et cela dans un degré plus ou moins fort, selon que ces accidents se présentent des plus près.

Elles en seront émus, d'un côté, par un effet de ce vis-à-vis, et de l'autre, par un effet de cette harmonie puissante que le Créateur bienfaisant a mis entre les créatures de même genre, pour les disposer à se rendre mutuellement heureuses.

De l'autre part, un effet de cette harmonie puissante que le Créateur bienfaisant a mis entre les créatures de même genre, pour les disposer à se rendre mutuellement heureuses.

Selon ce sage institut aucun homme ne sera tout à fait exempt de pitié et de compassion. Le Père sentira ses entrailles émus à la vue d'un châtiment qu'il voit pourtant devoir infliger à un enfant vicieux et refractaire. Le Prince signera en tremblant un Arrêt de mort, et le Juge conduira à regret au supplice ces victimes malheureuses de la sûreté publique. Un Général véritablement Héros soupirera à la vue du champ de bataille jonché de morts, qui est néanmoins le théâtre de sa valeur, et le monument de sa victoire. Tous dans leurs différentes vocations paieront ce tribut à la nature.

Je veux que ce soit en partie l'effet d'un juste retour sur soi-même.

Mais

Mais ce sentiment n'exclura pas un autre sentiment qui, s'y lie et qui s'y conforme. C'est celui d'un intérêt tendra pour le sort des malheureux de ses semblables.

Lorsque M. M. subjetera "qu'il en est de la pitié ainsi que de la crainte; que plus nous fréquentons les objets qui existent l'un ou l'autre, moins leur impression nous trouble. Que ceux à qui ces scènes sont familières, non sont plus touchés du tout." Je conviendrais qu'à force d'épreuves de l'un et de l'autre genre, un certain ordre d'esprits pourra s'endurcir et contre la compassion et contre la crainte. Mais ce ne sera jamais le général des hommes qui mêmes en affaiblissant plus ou moins la crainte naturelle des maux, ou la pitié qu'ils sentoient d'abord à la vue des maux qu'éprouvent les autres, sentiront l'impossibilité totale d'être ébranlés en eux ces deux grands mobiles. Que s'il se trouve des personnes qui en sont venues si parfaitement à bout qu'elles en ont contracté une espèce de fermeté, à coup sur ce ne sera pas pour l'ordinaire les personnes les plus cultivées, ni du meilleur caractère. Ce sera ceux que des organes robustes, et une éducation presque barbare auront portée à des mouvements toujours violents, accoutumés par là à devenir moins sensibles pour eux mêmes. Ceux qui joignent à cette force et à cette habitude un défaut ordinaire de réflexion; tandis que nombre d'autres hommes qui pensent ou qui suivent sans effort la voix de la Nature, ne pourront jamais parvenir à cette insensibilité totale, malgré la fréquence des cas qui devraient, ce semble, les y aguerrir.

Ainsi quoique les circonstances particulières dans lesquelles se sont trouvés nombre d'hommes les rende peu susceptibles de sentiments de pitié, peut-être par la honte qu'on leur en a fait dès leur enfance, il se trouvera, je pense, qu'elle est généralement répandue, et que là même où elle manque, il a fallu et des soins et du temps pour pouvoir la vaincre.

Quoiqu'il y ait sûrement des âmes plus ou moins sensibles, comme il y en a de plus ou moins fermes, toutes peut-être ont payé dans les commencemens le tribut à cette sensibilité. Que savons nous si les plus féroces n'ont pas eu besoin de s'en défendre? Il est bien probable qu'ils ne sont parvenus que par degrés à cette dureté qui a fait enfin leur caractère. Comme l'on dit *Nemo repente fit malus*, on peut dire aussi que personne ne devient tout d'un coup cruel. La pudeur et d'autres vertus se perdent ainsi par nuances, si j'ose le dire, comme les lys et

les roses d'un beau visage. Il n'en est pas moins vrai que telle femme aujourd'hui très affrontée avoit d'abord un caractère naïf et modeste, comme un visage livide et chargé de rides offroit aux yeux les plus belles couleurs du Printemps.

On se convaincra dans ses pensées que cette pitié est profondément empreinte dans notre nature, lorsqu'on observera qu'un nombre infini de personnes se soumettent presque de leur sensibilité, se combattent sans succès, et donneroient tout au monde pour en être moins susceptibles. Quoi d'agitation involontaire! Que d'émotions subites! Que d'objets auxquels on ne peut refuser des larmes! Pourquoi ce que le pape hier de nous a-t-il un pouvoir si prompt, si actif, si insupportable sur nous mêmes? Pourquoi notre repos en est-il si considérablement altéré? et qu'il nous vient autant et plus souvent de soucis, d'alarmes et de douleurs même des maux des autres que des nôtres propres? Tel qu'un amas de boules dont l'une ne peut être ébranlée sans faire mouvoir toutes les autres, les individus du Genre humain sont tellement unis par la nature, que tant que chaque homme est véritablement homme, tant qu'il ne perd pas son caractère et l'empreinte que son Créateur a mis en son âme, il est inévitablement agité des maux de ses frères.

Pourquoi lorsqu'une personne est en péril de la vie entend-on s'élever des cris confus qui marquent l'effroi des Assistans? Pourquoi à la vue d'un homme qui se noie, ce passant s'élançant dans le fleuve au risque de périr avec lui, ou pourquoi ce brave inconnu voyant un homme assailli avec avantage sort-il tout à coup de son assiette tranquille, vole du côté le plus faible et hazarde-t-il tout pour sa défense?

Assurément il y a un ressort plus fort que nous, qui nous met et qui sert d'organe aux plus grands et aux plus pénibles offices de l'humanité.

Appellons, si l'on veut, Instinct ce mouvement si vif & si prompt, par lequel même il ne sera point l'effet du hasard. L'animal le suit, l'homme l'écoute; En un instant cette voix se fait entendre à son âme. Elle parle, elle est obéie. Ce principe qui se fait si bien respecter, qui dans un sein d'oeil est obéi, qui remue si fortement toutes les puissances de l'âme, ne sera-t-il qu'un sang agité, des organes ébranlés par la proximité des objets? Mais qui dans cette supposition aura donné aux objets qui sont hors de nous un pouvoir si absolu sur notre cœur? Qui est ce qui a formé ces ressorts intimes entre nos cœurs et les objets qui les touchent

touchent? Non, rien n'est plus naturel, rien n'est même plus indispensable, que de remonter au Divin Auteur des uns et des autres, pour en admirer la Sagesse dans un principe si agissant & si efficace. A moins que nous ne fussions résolus de refuser au Créateur la gloire qui lui vient de ses Ouvrages, à moins que d'avoir l'âme assez abrutie pour être incapable d'apercevoir la Cause éternelle, nous ne pouvons être tentés de sentir que cette disposition à être ému de ce qui trouble le bonheur de nos semblables, n'est rien moins que le ouvrage du hasard ou l'effet d'un pur mécanisme, comme le servitude d'un organe tiré & inévitablement un Archet de la corde d'un instrument.

Il est prouvé que cette disposition à être touché est générale, & répandue dans le cœur de tous les hommes, & comme l'on consent qu'elle n'y eût jamais d'erreur universelle, l'on peut conclure de même qu'un sentiment universellement répandu ne saurait être erroné, ni defectueux.

Il me semble démontré au contraire par la nature même des choses, qu'un sentiment commun à toutes les créatures d'un certain genre fait partie de leur être, et part visiblement de l'Auteur de leur existence.

Lui pourra s'empêcher de le reconnoître, lors qu'il sent qu'il n'y résiste jamais sans ressentir les justes remords de sa Conscience? L'ail ne l'évite jamais, sans éprouver de douces consolations. Ne verra-t-il pas le Sceau de l'approbation de Dieu, ou l'avant-coureur de sa disgrâce, à proportion de ce qu'il est dur ou pitoyable?

Pour sentir la beauté et la Sagesse de ce sentiment, développons en avec quelque détail, la nature, avec les merveilleuses combinaisons qu'elle renferme.

1^{re} Observation.

Il y a indubitablement dans la Compassion quelque chose de machinal; cependant ce machinal n'est point de la nature de celui que nous observons dans les brutes. Elles ont d'autres Instincts aussi admirables que celui là, mais elles ne paroissent point avoir celui de la Compassion. De là j'ai lieu de conclure que la Compassion n'est pas une passion purement machinale.

Il est vrai qu'on pourroit le croire d'un côté sur la rapidité de l'impression, de l'autre sur ce qu'elle se fait malgré nous; mais le sentiment de la Conscience n'est ni moins prompt, ni moins difficile à étouffer: nous ne nous aviserions cependant pas de dire que l'action ou l'impression de la Conscience fussent entièrement machinales. Peut-être en trouverons nous le noeud en observant que par tout où la vérité se présente avec une clarté parfaite, l'acquiescement

est d'une promptitude proportionnée, en sorte qu'entre la vérité et l'acquiescement que nous lui donnons, nous n'apercevons (si je puis m'exprimer ainsi) aucun intervalle. (Cela n'empêche pas que la Raison n'agisse; mais l'opération est si courte qu'elle n'est presque pas aperçue. Tel est l'acquiescement de l'Âme à ce que nous appelons Evidente, soit une proposition d'une vérité incontestable, soit une Application exacte au sentiment, et en particulier à celui de la Pitié; Dès que l'objet est de nature à l'exalter par une juste & parfaitement exacte de rapport, ce sentiment se réveille & s'excite avec la même promptitude que notre acquiescement à l'Evidente. Ce sentiment, quoiqu'il approuve ou un aveu, tacite, prompt & vif de ce que nous devons sentir. De cette manière chaque sentiment renfermera un raisonnement sans un acte de la Raison, mais si bref & si rapide que la perception et le sentiment se confondent, pour ainsi dire, en une seule et unique texture.

2^e Observation. Un autre caractère de la Pitié, est qu'elle s'unit à un sentiment de peine et un sentiment de plaisir, qui se mélangent & se tempèrent. Douleur à être ému d'un mal qui est au dehors de nous, et d'être ému par un sentiment véritablement humain qui marque la bonté du cœur; Peine lorsque cette émotion croit au point d'altérer notre santé, ou de troubler notre repos par une agitation trop forte, ou trop douloureuse. A la vérité la peine ou le plaisir prédominent selon les cas ou les circonstances. Plus le mal que nous voyons chez les autres est funeste, réel, sans remède, plus la personne qui en souffre est digne d'estime, plus elle supporte ses maux avec grandeur d'âme, et plus aussi nous sommes sensibles à ses malheurs.

L'on pourra observer ici ce que la Compassion a de sensé, de réfléchi, de raisonnable. A la vue d'un pariaque qu'un bourreau déchire, l'âme du Spectateur sera plus émue; mais à la vue d'un Martyr, elle sera indubitablement plus touchée. Dans le premier cas l'horreur du crime, l'idée des supplices éternels de ce misérable, s'unissent aux sentimens de la nature pour les souffrances, augmenteroient de beaucoup l'effroi et l'agitation. Dans l'autre le sentiment de la Vertu, l'estime et l'admiration qu'inspireroit ce généreux Confesseur, les Cieux qui semblent s'ouvrir pour le recevoir, la palme qui le couronne seroient une diversion des plus consolantes aux rigueurs de son supplice. Il souffre parce qu'il veut bien souffrir, et pour la plus belle de toutes les causes. Le Spectateur en est attendri, mais d'une manière beaucoup plus douce, qu'à la vue d'un Innocent qu'on fait souffrir malgré lui, ou d'un empoisonneur détestable qu'on voit passer

passer du bacher qui le consume dans les flammes éternelles.

De même nous serons plus touchés de ce qu'on fera souffrir à une femme qu'à un homme, à un enfant qu'à un homme fait, à un vieillard infirme, qu'à un homme robuste et qui pourroit se défendre. Par la même raison nous fait sentir que le Sexe, la faiblesse de l'âge, ou la délicatesse du tempérament deviennent maîtres des personnes à couvert du traitement qu'on leur fait souffrir, car, les j rend elles mêmes plus sensibles. Par la même raison le cœur souffrira infiniment davantage en voyant souffrir des personnes souffrantes, qu'en voyant souffrir des personnes robustes, et qui sauroient se défendre sous le poids de leurs peines, que des personnes faibles qui supportent, ou qui nous cachent une partie de leurs souffrances, nisi vis me fleve dolendum est primum ipsi tibi.

« C'est en voir par l'effet d'une Pitié raisonnable, que moins le caractère, la vertu, et le mérite des personnes les rend dignes du mal qu'elles souffrent, plus aussi nous sommes émus de leur sort. En voir à cet égard, serons nous plus émus et plus agités du mal qui leur vient de la part des hommes, et plus touchés de celui qui paroît leur venir immédiatement de Dieu, parce qu'en ce dernier cas, le mal semble porter avec lui la consolation et son dédommagement. En considérant le Chrétien dans les maux, on voit l'or au creuset, et la vertu dans les bras de son rémunérateur. »

« Ajoutons enfin que plus le mal qui arrive aux autres est subit et imprévu; plus il demande un prompt secours, plus aussi notre émotion est prompte, vive et en apparence machinale par les raisons que j'en ai rendu.

Voilà, Messieurs, les principales circonstances qui augmentent ou qui adoucisent la peine inséparable de la pitié, et ces considérations sont tirées du jugement que nous portons des personnes même qui souffrent.

Par rapport à nous, la Pitié est plus ou moins vive à proportion, que l'objet qui l'inspire affecte de plus près notre sûreté, notre repos, et notre amour propre. Plus les misères d'autrui sont sous nos yeux, plus elles blessent nos organes, plus elles se lient avec notre situation présente, plus elles paroissent réfléchir sur nous, et nous menacer d'un semblable sort, plus les misères sont combinées; plus aussi selon ces diverses circonstances, elles nous frappent, elles nous travaillent, elles nous émeuvent.

C'est en rapprochant en quelque sorte de nos yeux les disgrâces humaines, que la description qu'on nous en fait nous touche à proportion qu'elle est naturelle, et qu'on s'écrit de vive voix qui rend

cette

cette description plus vivante encore, nous touche beaucoup plus qu'en lecture, et par la même raison que le rôle d'un Stoïcien qui invite de nous étonner, nous paroîtroit ennuyeux, et qu'un Acteur froid et tranquille nous paroît rien pour nous, lors sur tout qu'il est appelé à être ému.

« Voilà pourquoi encore une Émotion causée par l'imitateur est la seule proprement qui puisse nous plaire. Nous ne saurions entendre pleurer dans le sentiment de la peine, tandis que nous voyons sans répugnance ceux qui se font quimer ou de plaines lamentations. C'est Diogène de Laërte qui s'exprime de cette manière, et qui lamento nos imitantur libenter, qui autem vere lamentantur nos sine voluptate audimus. C'est ces descriptions de ces Imitations touchantes qui nous font trouver du plaisir dans la Poésie, à la lecture de l'Histoire, ou à la Déclamation d'une Tragedie, parce que nous n'y éprouvons qu'une agitation passagère, une émotion qui effleure et qui chatouille légèrement la superficie de notre Ame. C'est proprement à ce seul genre d'émotion que nous nous plaisons.

Ainsi pour nous charmer, la Tragedie en pleurs,
D'Oedipe tout sanglant fit parler les douleurs,
D'Oronte parricide exprima les allarmes,
Et pour nous divertir nous arracha des larmes.

Boileau Art-Poet.

Voilà je pense, Messieurs, les divers genres de Pitié que nous éprouvons, et comme ce sentiment se diversifie selon la nature des objets; mais il ne se diversifie pas moins selon le caractère des hommes.

Lorsque j'ai établi la disposition universelle à être touché, je n'ai pas dit que tous les hommes dussent l'être également; Comme lorsque Horace a dit
Ut ridentibus arident, ita flentibus adflent
Humani vultus.

Il n'a pas voulu faire entendre que chaque rieur dut nous faire rire, et que chaque personne qui pleure nous tirât des larmes. Comme on a vu un Empereur qui n'a jamais ri, on a vu sans doute quelque autre homme qui n'aura jamais pleuré, et d'autres peut être après d'ignobles pour n'avoir jamais été attendris. Horace en fait comme moi une disposition générale, comme l'Apôtre en fait un devoir qui ne doit pas être pris au pied de la lettre, lorsqu'il dit Soies en joie avec ceux qui sont en joie, et pleurez avec ceux qui pleurent.

Ce qu'on peut inférer de cette disposition générale, c'est que ceux qui sont émus des peines des autres suivent la voix de la nature, et sont [je ne dirai pas avec M. M.] plus faibles ou plus imbecilles, mais plus hommes ou plus humains que les personnes dures, et impitoyables.

Il est pourtant indubitable que le Tempérament, le Caractère, l'éducation et l'habitude, le Sexe et l'âge rendent les Hommes plus ou moins sensibles. A la vue d'un cas attendrissant tous les Spectateurs seront touchés, mais diversement. Le Magistrat, le Soldat, la Femme, le Jeune homme, tous donneront des signes divers de l'intérêt qu'ils prennent à l'événement, et c'est l'expression de cette façon si différente d'être touché qui forme une des plus grandes beautés de la Peinture, beautés que l'on admire dans les Tableaux du Jugement de Susanne, du sacrifice d'Iphigénie, et de la mort de Britannicus, parce que chaque Spectateur y conserve son caractère et paraît touché comme il lui convient de l'être.

L'éducation, le genre de vie, l'habitude, l'exemple, tout cela forme en quelque sorte une seconde nature peuvent rendre les hommes moins pitoyables et moins sensibles pour les autres, en les rendant moins sensibles pour eux mêmes. TITE-LIVE nous donne un trait du pouvoir de l'habitude pour aguerrir, en quelque sorte l'âme naturellement tendre, et compitissante. Antiochus, Epiphane ayant compris combien les Spectacles sanglants contribuent à rendre les Romains redoutables et supérieurs dans les Combats, voulut transporter, pour ainsi dire, la même valeur chez les siens, en usant du même artificie. Il leur donna à grands frais les jeux barbares des Gladiateurs. D'abord la nature en frémit, et s'y accoutuma ensuite; l'horreur précéda, et fut suivie par degrés d'une sorte de plaisir. *Gladiatorum munus Romana consuetudinis, primo majore cum terrore hominum insuetorum ad tale Spectaculum, quam cum voluptate dedit. Deinde &c.*

Cependant il n'est pas impossible que ceux qui s'accoutumaient ainsi à voir répandre le sang, ne conservassent quelqu'autre genre de pitié, peut-être même pour les accidens les plus ordinaires de la vie. C'est ce qu'on voit tous les jours en divers Guerriers. Ceux qui ont constamment vécu dans une heureuse prospérité ne sont pas sans doute autant propres à entrer dans les misères des autres, que ceux qui en ont fait la fatale expérience. C'est ce que Virgile fait dire à Didon, lorsqu'elle reçoit si humainement Enée,

Non ignava mali, miseris succurrere disco.

Elle avoit éprouvé les mêmes peines en fuyant de sa Patrie, et l'on se prête bien plus aisément à plaindre des maux qui nous rappellent les nôtres propres. L'on suit alors dans le cœur d'autrui le même sentiment qu'on avoit trouvé dans le sien.

Voici, Messieurs, les conséquences que j'ai à tirer des considérations que je viens de faire

1. Que

2. Que le sentiment de la Pitié est un composé de Raison et d'Instinct, plus muet et plus réfléchi, lorsque les circonstances le permettent, plus près de l'Instinct, lorsque pour produire son effet il faut nécessairement qu'il soit rapide.

C'est dans cet Instinct que j'en veux bien voir le coup reconnoître tel, que je découvre les plus grandes beautés de ce sentiment, et les merveilles qu'il a répandues par la Providence. Si la Pitié n'étoit comme grâce dans le cœur de tous les Hommes, si en qualité d'Instinct elle n'étoit comme involontaire et en certains cas plus prompte et plus forte que la réflexion, à quelles extrémités ne seroient parvenus les misérables à quels excès ne monteroit pas l'amour propre. La Pitié, qui force, pour ainsi dire, par son activité à se prêter au besoin d'autrui, met un frein à cet amour propre, qui sans cela neût pris soin que de lui même.

Si à chaque besoin même pressant, le malheureux en seroit été exposé à de longues et froides délibérations avant que d'être secouru, si celui qui pouvoit le secourir n'eût rien senti d'après, s'il pour remouvoir ses entrailles en faveur du misérable; combien de personnes auroient péri faute d'assistance, Combien n'en périroit-il pas tous les jours?

Pour prévenir de si tristes inconvéniens, la Bonté de Dieu met dans l'âme de chacune de ses créatures intelligentes un instinct vif qui ne tarde pas un instant à s'expliquer; un sentiment également prompt et tendre prévient toute incertitude, donne à celui qui se trouve le plus près, une agilité, une adresse, une force surprenante pour rendre ce service important qui ne sauroit être différé. On est surpris de voir aux autres, et de se trouver à soi même des ressources dont on se croit incapable; l'on vole, et l'on est frappé d'avoir exécuté sans préparation des choses qu'on n'eût même osé entreprendre de sang froid. L'un se jette dans le feu pour en arracher un malade enveloppé dans un incendie; un autre se précipite dans les ondes pour arracher à la mort une personne qui lutte inutilement contre elles.

Entre les branches de cette Pitié d'Instinct, n'oublions pas celle que nous avons pour les animaux, et qui nous porte à ne pas les détruire sans nécessité. C'est ainsi que la Providence entretient par tout une correspondance de soins et de bons offices, et qu'il lui a plu d'affectionner l'homme aux espèces qui lui servent, ou qui le servent.

3. Je tire une autre conséquence, de ce que la Pitié offre un mélange de peine réelle et de satisfaction intérieure, lorsqu'on

est

est touché raisonnablement. C'est là une de ces beautés admirables qu'on découvre par tout dans les établissemens de la Providence. Elles seules par une heureuse harmonie font accorder les choses, les plus diverses. La même cause qui a uni l'Esprit et le Corps, fait trouver dans un même sujet la crainte et le desir d'être enu, la peine et la consolation, l'approche des misérables, le soin de soi-même et le soin des autres. Par ces mouvemens opposés, mais pendant conciliés par un mélange imperceptible, l'homme naturellement rempli de lui-même ne peut se soustraire à la Pitié, ni s'écarter tout à fait à son prochain la portion d'amour qu'il lui doit. La Pitié est à cet égard le germe de la Charité. L'une dispense, l'autre pratique. La Pitié nous peint les maux, la Charité les console et les guérit. La Pitié indique le besoin qu'on a de notre secours, la Charité nous persuade de le donner.

3^e: On a observé enior que la Compassion étoit un Compromis d'amour pour nos Frères & d'intérêt pour nous mêmes; autre conciliation difficile, si la sage Providence n'y avoit mis ordre, en rendant comme impossible une séparation totale d'intérêts. Nous voudrions pour notre repos être moins susceptibles de pitié, mais si nous en étions les maîtres, si elle ne s'exécutoit dans nos coeurs à notre insçu, que deviendroient des autres hommes dans leurs détresses? et que deviendrions nous nous mêmes dans nos alarmes, si les autres n'étoient émus, et si ce puissant aiguille ne les pressoit de nous secourir? C'est un frein général et réciproque, un gardien de la sûreté commune.

Que de bienfaits ne résultent pas de cette impression mutuelle qui fait la base de la sociabilité! Combien d'actes généreux ne produit-elle pas, pour prévenir même les cas qui existeroient la Compassion?

Ajoutons une réflexion qui montre enior la conciliation de ce double intérêt, et la Sagesse de cet institut de la Providence, qui en nous donnant ce vif sentiment pour les autres, en fait jaillir sur nous mêmes les avantages. Par là l'homme est averti par mille canaux différens de la faiblesse de sa nature. L'attention que ce sentiment lui donne pour les misères des autres, lui montre sans cesse comme en un miroir la sienne propre. Quelle voie plus prompte et plus sûre pour nous instruire? Que de réflexions peuvent naître de tant de cas funestes et humilians qu'on sent qu'ils peuvent nous arriver, et qui nous forcent à dire homo sum. Si nous avions le coeur autrement disposé, quel orgueil insupportable ne

nourririons

nourririons nous pas, tandis qu'accablés et soupirans avec nos Frères tout nous rappelle notre fragilité commune. Motif excellent que le Créateur nous donne sans cesse à la Vertu. Nous y parviendrions sans peine dès que nous concluons que ce seroit mal nous aimer nous mêmes que d'être froids et indifférens pour les autres.

4^e: Par monté que le sentiment de la Pitié se combine à l'infini, selon les objets, les circonstances et les caractères. Que de divertissemens dans l'application d'une seule Faculté, et dans l'exercice d'un seul mouvement de l'Âme! Que de beautés ne résultent pas de ce contraste, où la Vertu est toujours généreuse et empressée reçoit un nouveau lustre par les négligences et les froideurs qui l'environnent! 5^e: Les Hommes sont plus du moins disposés à être touchés. Mais s'ils étoient tous également, on ne discerneroit pas les degrés et l'excellence des divers actes de la Vertu. On ne distingueroit peut être pas avec assez de justesse les devoirs pressans d'avec ceux qui le sont moins, ce qui est dû par préférence à certains objets, à certains cas, à certaines relations. On ne verroit pas des traits marqués de générosité, ou de reconnaissance, et par là moins d'exemples et d'émulation. On tiendrait moins de compte des preuves de bonté que l'on reçoit. Un sentiment si commun et si uniforme ne feroit plus d'impression. Il lieroit moins le Genre humain, en paroissant l'unir tout à fait.

6^e: Enfin si les Hommes étoient également touchés, ou ils ne le seroient pas assez, ou il ne se trouveroit pas assez de ces personnes fermes qui rassurent et qui consolent les autres: il n'y auroit pas assez de cette constance si nécessaire aux Princes, aux Généraux, aux Magistrats dans les tems de crises, ou dans les calamités publiques.

Par cela même que ce sentiment dépend en partie de la Raison, qu'il varie chez les Hommes, qu'il est susceptible de diminution ou d'accroissement, il est susceptible de culture, et de bonification. En tant qu'il se rapporte à l'Instinct, l'homme sage y voit la main et le but de Dieu; Dès lors il juge que ce seroit un crime ou une folie d'y résister. Il cultive cette sensibilité en nourrissant dans son coeur tout ce qui appartient à l'humanité. Il la cultive en la rendant plus raisonnable et plus généreuse. Cette sensibilité vient de Dieu, il faut donc la subordonner à sa Volonté, la soumettre avec respect aux ordres de sa Providence. Cette sensibilité vient de Dieu, il faut donc ne lui donner que des objets légitimes, n'être touché que comme Dieu veut que nous le soions, ne s'éloigner jamais par une sensibilité masculine des objets de Pitié qu'il nous donne pour exciter et pour éprouver la nôtre. La Raison y peut-elle quelque chose? Il faut sur-

monter

monter sa répugnance à approcher des objets de compassion que la Providence met si souvent à notre portée; Il faut travailler à rendre cette sensibilité plus judicieuse que machinale, en l'appliquant à propos, en salmant autant qu'il se peut les émotions trop légères et absolument infructueuses.

7^e Dans ce sentiment généralement répandu, dans cette disposition qui doit faciliter l'exercice de la Charité et en multiplier les actes, je trouve une preuve parlante de la bienveillance universelle et réciproque que Dieu a mis au cœur de l'homme pour tous ses semblables contre le Système erroné de Hobbes. Nombre de passions turbulentes comme l'envie, la haine, l'avarice, la calomnie, l'ambition, l'amour excessif des biens ou des aises de la vie doivent trouver dans ce sentiment primitif d'amour et de compassion un contre-poids capable de en réprimer les excès. Pour peu que ces passions laissent de relâche, il est naturel de se dire, ce que je dis, et que je vous propose, ce que je vais faire ne fera-t-il le malheur de personne? (C'est dont je la prave, bien, repos, réputation, n'est-il point essentiel à son bonheur: son état quand je me serai satisfait, ne sera-t-il point digne de pitié; à coup sur j'en serai touché, moi même, quand ma passion sera refroidie.

C'est ainsi qu'un sentiment qu'on a cru d'abord faible du de très peu d'importance, se trouve, en l'examinant de près, capable de basculer les plus dangereux effets des passions. C'est du moins à quoi Dieu la destine, nouveau motif pour se convaincre de sa Bonté infinie, par le dessein marqué de rendre les hommes heureux.

J'ai taché, Messieurs, de prouver dans cet Essai combien l'idée de Mr M. est bornée, lorsqu'il nous peint la pitié comme une faiblesse de l'ame, ou comme le méprisables partage des Esprits faibles. N'avoue que je n'ai pu voir sans une espèce de Pitié ou d'indignation cette manière rampante d'envisager les nobles organes dont nous a doué la Providence.

J'ai laissé d'autant plus volontiers cette occasion de m'expliquer avec un peu d'étendue, que c'est une faute fréquente dans les ouvrages de cet Auteur. S'il n'a rien connu de plus que ce qu'il nous donne, j'ai lieu de m'étonner qu'avec tant de pénétration en d'autres sujets, il en manque à un si haut point dans celui-ci, et que dans les divers Sentimens dont Dieu a orné l'Âme humaine, il ne voie, ce semble, que du faux & du ridicule.

Mais si contre mon inclination j'ai mal jugé de ses vues, et qu'il ne résulte rien de ses écrits, ou de son silence qui soit contraire aux idées de la Religion, de la pure Morale, et d'une saine Philosophie, je

je me contenterai de m'être appris à moi même de la façon la plus convaincante, que si le Monde matériel fournit des preuves magnifiques de la sage direction d'une Providence, le Monde intellectuel se présente qui ne lui sont pas moins glorieuses; et que toute personne attentive. doit sentir, si je ne me trompe, qu'il n'y a pas moins d'art, de grandeur, et de sagesse dans la formation d'un seul sentiment de l'Âme que dans l'agencement de tout l'Univers.

Mr Mandeville traite la Pitié du nom de faiblesse, a dit Monsieur le Professeur Polier, mais il a tort de lui donner ce nom. Ce n'est pas non plus une Vertu. C'est un Instinct, qui cependant n'est pas machinal, comme chez les bêtes. Ce n'est pas non plus une Vertu réfléchie, comme le doit être tout ce qui porte à juste titre le nom de Vertu. C'est un sentiment qui naît en nous et comme malgré nous sans qu'il y ait de réflexion qui l'entretienne. C'est un sentiment bon qui nous portera à des actions louables. Ces actions ne sont plus la Pitié, c'en est l'effet. La Pitié n'est pas un mélange de plaisir et de peine, comme la table Monsieur le Boursier, c'est seulement un sentiment de peine. S'il nous devient utile, qu'il nous porte à des actions louables, alors il devient un sentiment agréable, par la satisfaction que nous éprouvons, lorsque nous nous rendons le témoignage d'avoir fait ce qui est conforme à notre devoir. L'agrément n'y vient donc que par la réflexion, et par une liaison avec notre amour propre.

Les Consequences de Monsieur le Boursier sont très judicieuses et très justes. Cependant j'ajouterai que comme on peut abuser de la Pitié, il ne faut l'envisager comme quelque chose de bon, que lorsque elle produit de bons effets. Il faut perfectionner la Pitié, puisque ce sentiment ne nous a été donné que pour nous porter à la Vertu, plus ce sentiment sera épuré, plus il sera éclairé, plus il sera agissant, plus aussi il nous portera efficacement à ce qui est beau et vertueux. Nous avons bien des graces à rendre à Dieu de nous l'avoir donné ce sentiment. Ce don qu'il nous a fait prouve enor que Dieu a fait l'homme pour la Société, puisqu'il lui a donné des Sentimens qui vont au bien des Hommes, et que ces Sentimens seroient inutiles à l'homme s'il vivoit dans une parfaite solitude et éloigné de tout commerce.

Monsieur le Boursier, c'est l'avis de Monsieur l'Especeur. Ce sentiment de Mr M. touche, a distingué la signification de ces mots, être ému, et être touché, à l'occasion des divers Spectacles qu'on voit, je crois cependant que ces deux termes sont synonymes. Ce n'est pas que je ne reconnoisse divers

Divers degrés de sentiments dans la Pitié, mais je ne crois que ces deux termes les expriment.

imont de M. le Baron de Launay.

Monsieur le Baron de Launay a dit qu'il a vu un exemplaire d'une bien grande compassion, un homme à Genève se jeta dans le Rhône pour sauver son jeune homme, qui s'y noyait, et il le renvoya de son tir. Celui qui donna cette preuve de sensibilité s'appellait M. le Fort.

Du Lignon.

Monsieur Du Lignon n'a rien voulu ajouter. Je trouve, a dit Monsieur le Conseiller Des^s Germain, la manière qu'on vient de traiter très intéressante, qu'il seroit à souhaiter qu'on travaillât à donner de justes idées des vertus dont la pratique est si utile au bonheur de la Société, comme Monsieur le Bourcier l'a fait, je crois que rien n'est plus à proposer tout que de recommander l'exercice de la compassion, qui est d'un si grand usage dans le commerce de barrière. Je me persuade encore que la Pitié peut s'accroître et s'augmenter en la cultivant, on se rendant attentif aux raisons qui nous engagent à être sensible aux maux d'autrui, en attachant ses regards sur ces maux, en se transportant auprès de ceux qui les souffrent. La Pitié doit surtout être cultivée chez les Grands, qui pour l'ordinaire n'y sont pas fort sensibles. Etant tout à soi-même, ils n'ont point d'idées du malheur des autres, il seroit donc à propos de les leur faire connaître, et de les y faire réfléchir, puisque la Pitié a été donnée pour le bien des hommes, on doit d'autant mieux le faire qu'elle aura chez eux des influences plus grandes que chez toute autre personne.

imont de M. le Baron de Launay.

La Pitié est un pur mécanisme, a dit Monsieur le Professeur D'Apples, c'est une suite du mouvement des esprits, et du sang, mais les effets de ce mouvement peuvent être moraux. Un mouvement aussi rapide que celui de la Pitié ne peut être la suite de la réflexion. J'avoue cependant que le mouvement de la conscience est rapide, mais on s'aperçoit, on sent que ce mouvement est réfléchi; au lieu que dans la Pitié on ne l'aperçoit pas.

Ce mécanisme est très utile, s'il est dirigé par la Raison; mais si on en suivoit aveuglément les impressions, il pourroit porter à des actions blâmables. Par exemple, il seroit mauvais dans un Juge qui pardonneroit à un scélérat qui tout l'engage à punir, par pure compassion. La Pitié seroit blâmable dans un Père de famille qui exposeroit sa vie pour des étrangers, et qui par là laisseroit sa famille sans appui.

Il me paroît que Diogène Laërte se trompe quand il dit qu'il

ny a que ce qui est réel qui puisse nous émouvoir, j'en appelle pour cela à l'expérience. Les Tragedies viennent à elles par des sentiments vifs de compassion, quoi qu'on soit convaincu que tout cela est feint et étudié.

Les sentiments de compassion peuvent se diminuer & s'éteindre même. Nous en avons pour preuve les jeux sanguinaires qu'établissent les Indiens dont nous a parlé Monsieur le Bourcier. Ces jeux de même que chez les Romains, au commencement excitent la compassion des spectateurs, mais dans la suite quand on y fut accoutumé, ils n'en étoient plus avides.

Les conséquences que Monsieur le Bourcier a tiré des principes qu'il a posés sont très solides; entre autres celle-ci qu'il faut cultiver chez nous le sentiment de la Pitié. Quoiqu'il soit un mécanisme, il ne laissera pas de produire de grands avantages pour le bien public, parce que ce sentiment est une aide pour nous porter à de bonnes actions, et que plus il sera fort, plus ainsi nous y porterons-t-il efficacement.

Comme l'Anatomie a produit bien des avantages pour la Médecine, de même, a dit Monsieur le Lieutenant Ballival, l'Anatomie des sentiments sera utile pour la Morale et la Politique. Entens par ce dernier terme, l'art de diriger les actions des hommes au bien public.

On ne sauroit disconvenir que la Pitié ne soit machinale, elle est une suite de la disposition de notre machine, voilà pourquoi elle doit être et qu'elle est effectivement générale. Ce qui montre la Bonté du Créateur, c'est la Sagesse et la Bonté de cette institution. Si elle dépendoit de la Pitié, de la réflexion, trop peu de personnes en seroient susceptibles, ils n'en sentiroient pas l'obligation et la nécessité.

Mais si ce sentiment est bon, s'il est utile au Genre humain, et digne de Dieu, on doit le perfectionner. Ce sentiment peut aussi produire de mauvais effets, il faut donc le conduire par la Raison. Il produiroit, par exemple, de mauvais effets dans un Juge qui en seroit trop susceptible. Il en produiroit encore de mauvais dans un Prince qui s'épuiseroit, en répandant des bienfaits, et en accordant des dons et des pensions à tous ceux qui s'adresseroient à lui, ou qui appliqueroit mal ses grâces et ses bienfaits.

Pour bien diriger ce sentiment de la Compassion, il faut distinguer ce que l'on doit à Dieu, ce que l'on doit en regard à la justice, ce que l'on doit à sa propre conservation, avec ce qu'on doit aussi aux autres.

autres par pure bienveillance; toutes ces considérations seront un grand préservatif pour empêcher que la Compassion ne nous porte à quelque chose de mauvais. Un Juge, p. e., doit considérer les relations qu'il soutient dans la Société, il est obligé d'en procurer l'avantage, et d'éloigner ce qui peut la troubler. S'il ne faisoit attention qu'au criminel qui est devant ses yeux, dont les larmes, l'émeuvent, et à l'horreur du supplice auquel il doit être condamné, il pourroit l'absoudre; mais la compassion qu'il auroit pour ce scélérat seroit funeste à la Société. Comment accorderoit-il ces deux sentimens? Il faut qu'il examine ce qu'il doit à la Société, et ce qu'il doit non pas ce qu'il doit à un particulier; mais à un particulier qui a le cœur corrompu, et dont les mœurs sont irrégulières, il trouvera que la Justice l'engage à maintenir la paix dans la Société, qu'il est obligé de protéger les gens de bien, d'empêcher que la corruption ne se glisse dans le Public, et qu'il ne doit rien négliger pour éloigner les exemples qui pourroient être corrigés: au lieu qu'il ne doit à cet homme qui est devant lui qu'une bienveillance générale; les premiers de ces devoirs sont parfaits, ce dernier n'est qu'un devoir d'une obligation imparfaite, les premiers le tient à Dieu qui l'a élevé au poste qu'il occupe, et à la Société entière; et le dernier ne le lie qu'à un seul homme, s'il manque aux premiers il agit contre la Justice, et s'il n'a garde pas absoluement à ce dernier, il ne la viole point. Il doit faire taire ses mouvemens de compassion dans cette circonstance; on ne peut conclure en général qu'il ne faut pas s'abandonner aveuglément, et sans réflexion aux mouvemens de compassion qu'on éprouve, et qu'il faut les comparer avec ses autres devoirs, pour savoir s'ils s'y accordent, ou s'ils nous en écartent.

La Pitié est un sentiment qu'on peut considérer comme double de même que la peur et d'autres. Une femme par exemple, qui entendroit tirer le canon, pourroit dans certaines circonstances, l'entendre sans être effrayée, la peur la saisiroit infailliblement si l'on lui apprenoit que l'on tire à boulet, ou cela redoubleroit sa frayeur, si le bruit l'avoit déjà émue. De même la compassion est machinale et réfléchie. La machinale nous avertit, et la réfléchie nous porte à agir. La première quelquefois nous empêcheroit d'agir sans la seconde.

Suivant que la Pitié est mêlée avec l'amour ou avec d'autres passions, ou d'autres mouvemens, elle est agréable ou pénible: en elle-même elle ne donne ni peine, ni plaisir.

Les

Les Grands ne connoissent pas la Compassion, il la leur faut inspirer, en leur faisant voir les objets qui en sont dignes, il faudroit les conduire dans les Hôpitaux, et leur faire faire des réflexions sur le malheur des pauvres et des malades. La réflexion les conduira plutôt à faire du bien qu'à la Pitié machinale.

La Pitié, a dit Monsieur le Bourguemaître-Seigneur, doit être cultivée pour le bien commun, sur tout chez les Grands, par le Bourguemaître-Seigneur. qu'ayant beaucoup de pouvoir en main, s'ils en sont pénétrés ils pourroient répandre leurs secours sur un plus grand nombre de personnes, et en donner à chacun de plus considérables. Mais quand je dis qu'un Souverain, p. e., doit y être sensible, je n'entends pas par là, qu'il doive pardonner à des malfaiteurs, ce qui seroit un mal, mais qu'il doit être très attentif à ce que les Magistrats qui dépendent de lui, remplissent bien leurs devoirs, et n'oppriment pas les Peuples: c'est là une Pitié raisonnable. Il faut donc bien l'inspirer aux jeunes gens, sur tout à ceux qui sont destinés à commander aux autres.

Les animaux paroissent avoir quelque sentiment de compassion.

XLIII Assemblée

Du 7^e Mars 1744. Présens Messieurs De Bochat Lieutenant Ballival, Polier Professeur, Seigneur Boursier, Deltheaux Conseiller, DuLignon, D'Apples Professeur.

Messieurs, Dans votre Conférence de Samedi dernier Discours de Monsieur Boursier vous avez parlé de la compassion, vous m'avez si bien montré l'utilité de ce sentiment, & son influence sur le bonheur de la Société, que je me fais un grand plaisir de rappeler ce que vous m'avez dit sur un sujet si intéressant.

Monsieur le Boursier dans le Discours que vous avez eu la bonté de nous lire vous avez prouvé les quatre Propositions.

- 1^e Que la Compassion est universelle et gravée dans le cœur de tous les Hommes.
 - 2^e Que le sentiment de la Compassion n'est pas une faiblesse.
 - 3^e Que ce sentiment a Dieu pour Auteur.
- Enfin qu'il ne faut pas étouffer ce sentiment, mais le cultiver et en suivre les mouvemens.

De là vous avez tiré quelques conséquences, 1^o Que cette com-

passion

passion que nous avons pour les maux d'autrui: est une preuve de la bienveillance universelle que Dieu a mis au cœur de l'homme pour ses semblables.

2^e. Que dans le degré de sensibilité que nous avons pour les maux d'autrui, on peut distinguer les âmes, qui ont plus de vertu et de générosité.

3^e. Que dans ce sentiment de la compassion on voit briller d'une manière bien forte le soin que la Providence prend des Hommes, puisqu'elle a mis dans le cœur de chaque Individu un sentiment très-vif qui le porte à soulager les misères des autres.

Enfin que ce sentiment qui nous porte à faire attention aux maux d'autrui, nous engage à réfléchir sur notre faiblesse, et sur notre fragilité, ce qui est un excellent motif pour nous détourner de l'orgueil, et pour nous porter à la Vertu.

le Professeur Solier. Vous m'avez montré que le sentiment de la compassion qui est répandu dans le cœur de tous les Hommes, est une grâce que nous avons à rendre à Dieu, puisque c'est pour nous un secours puissant à la vertu, à la charité, à la bienfaisance.

le Baron De Courcy. L'exemple que vous avez cité d'un homme qui se jeta dans le Rhone pour sauver un jeune garçon qui se noyait, prouve la force du sentiment de la compassion, et même de son utilité, puisque sans ce sentiment le jeune homme seroit péri.

le Professeur Appley. Vous m'avez dit que quoique la compassion soit un pur mouvement mécanique, cependant il est très utile pour la société, & qu'il produira de grands avantages pour le bien public, pourvu qu'il soit dirigé par la raison, et qu'en s'y livrant on ne néglige pas d'autres devoirs essentiels.

le Lieutenant Ballival DeBochat. Vous m'avez bien fait comprendre que la compassion étant un sentiment machinal, il faut le régler par la raison; que pour cela il faut s'instruire à fond des devoirs que la Justice exige, de ce que nous devons aux autres hommes par bienfaisance, et de ce que nous nous devons à nous mêmes, afin que la compassion ne nous porte pas à manquer à aucun de ces devoirs.

le Conseiller De Germain. Vous m'avez dit que la compassion doit être cultivée avec soin, sur tout chez les Grands qui n'y sont pas fort sensibles pour l'ordinaire, parce que chez eux la pitié aura de grandes influences pour le bonheur de la société.

le Comte de Bernheim. Vous m'avez fait remarquer qu'un des effets les plus utiles de la compassion chez un Prince, c'est de le rendre attentif à la conduite de ceux qui gouvernent sous lui, pour les empêcher d'opprimer les Peuples.

J'aurai

J'aurai soin, Messieurs, d'augmenter chez moi ce sentiment de compassion, qui est si beau, et si digne de Dieu qui nous l'inspire, en recherchant les occasions où je pourrai m'instruire des maux auxquels les Hommes sont sujets, et je tâcherai de faire que la compassion pour un malheureux ne me porte jamais à oublier ce que j'endois aux autres Hommes.

Après ce Discours on a lu la VI^e et dernière Dissertation de Mr. Schmauff, qui traite des Conventions, et de la force qu'elles ont de lier ceux qui les font, et voici ce qu'on a pensé sur ce sujet.

Monsieur le Conseiller DeCheseaux a dit que les Conventions n'engagent à les tenir qu'au cas que quelqu'un souffre de ce qu'on s'est engagé à remplir. Mais je parle, a-t-il ajouté, des Conventions faites hors de toute Société et avant qu'il y eut aucune Loi.

Je suis dans ces idées, a dit Monsieur le Professeur Polier, mais j'y ajouterai qu'on ne doit pas faire attention à ce qui est utile quand il s'agit de faire des conventions ou de les tenir, il faut de plus considérer ce que demande le bien de la Société, et les règles du juste et de l'injuste. Ces deux considérations doivent intervenir dans nos Conventions, soit pour les faire, soit pour les exécuter, autant que la règle de l'utile.

Il faut faire attention, a dit Monsieur le Professeur D'Appley, pour que les Conventions soient obligatoires, que les Personnes qui les contractent soient libres, que leur consentement soit volontaire, et qu'il n'ait point été gêné. Cela rend une Convention solide. Sans faire attention au dommage qui peut venir d'une Convention, le consentement donné selon les règles ci dessus, et le sentiment de l'équité doit rendre la convention valable, si un des deux Contractans veut la tenir. Dans l'état civil l'intérêt de la Société demande aussi qu'on soutienne la foi des Traités, indépendamment de l'intérêt que chaque Particulier peut y trouver.

Cette matière de l'origine des Conventions, a dit Monsieur le Lieutenant Ballival DeBochat, demande beaucoup de précision. Les Auteurs que j'ai vu n'ont rien de bon là dessus, ils n'ont pas remonté assez haut, par là ils n'ont pas fait sentir, comme il faut l'obligation que les Conventions imposent.

Elle se trouve cette obligation dans l'usage de la Parole, et dans le Droit que donne la manifestation de la volonté pour obliger. Cet usage de la Parole nous a été donné pour que les Hommes

mes

mes découvrent ce qu'on a dans l'Âme, et pour qu'ils puissent compter sur les sentimens qu'on leur manifestera, il étoit nécessaire à l'Homme de connoître et de s'assurer sur les sentimens d'autrui, parce qu'il ne peut pas se passer du secours des autres hommes.

Je dis que toute Convention n'a aucune force si on la considère seulement comme une simple Proposition. Qu'est-ce donc qui lui donne la force nécessaire? Sera-ce les Loix civiles, il est vrai qu'elles y ont ajouté une force pour obliger les contractans. Mais avant toute Société il falloit que les Conventions eussent déjà la force d'obliger, car pour se former en Société, il a fallu en convenir, et si cette première Convention n'avoit aucune force, la Société qui est fondée sur cette Convention la seroit nulle.

La Société ne sauroit subsister à moins que chacun ne puisse se compter sur la parole d'un autre. Cela étant je dis que la manifestation de ma volonté par la parole m'impose l'obligation d'exécuter ce que j'ai prononcé, et donne droit à celui à qui j'ai manifesté ma Volonté de l'exiger de moi. Les Hommes doivent penser qu'en manifestant ce qu'ils pensent, on doit croire qu'ils pensent ainsi. Or quand je m'empare le premier d'un bien, la déclaration que je fais de la volonté ou je suis de le posséder, me donne un droit d'exclure tout autre de la possession de ce bien, mais si la déclaration de ma volonté me donne droit sur une chose pour me l'approprier, la déclaration de ma volonté par laquelle je témoigne que je veux l'abandonner doit avoir la même force, et donner aussi le même droit.

La déclaration de la Volonté doit avoir plus de force encore dans les Conventions, 1^o Parce qu'elles regardent des choses nécessaires, et d'un besoin pressant. 2^o Parce que le but des contractans est de s'acquiescer un droit, qui donne à l'un le pouvoir de forcer l'autre à lui accorder ce sur quoi ils ont contracté.

Le bien de la Société, non seulement de la Société civile mais de la Société universelle du Genre humain demande qu'on puisse compter sur la manifestation de la Volonté, lors qu'on se manifeste par quelque signal connu et en usage qu'on étoit résolu de la tenir, et qu'on transportoit à un autre le droit de nous obliger. Il faut donc convenir que le but de l'usage de la Parole, et la manifestation que l'on fait de sa Volonté donne une force obligatoire aux Conventions.

Cu'on peut montrer l'usage de la distinction que Grotius fait

des trois degrés de Consentement. Le 1^{er} n'est qu'un vœu, un simple desir de s'engager à faire telle ou telle chose. Le second, est cette volonté exprimée, mais sans donner à un autre aucun droit sur nous; et le dernier est celui dans lequel nous transportons sur un autre ce droit de nous obliger, et alors ce dernier est tout à fait obligatoire.

Monsieur le Boursier Seigneux croit que le Systeme de Mr. Schmaus sur l'utilité particulière qu'il établit pour règle de la validité des Conventions peut se rapporter à l'utilité générale. Si il importe à la Société que les Conventions soient observées, il n'est pas moins important aux Particuliers.

Les différentes espèces de Consentement sont utiles à, cannoitra, aux Juges, aux Avocats & aux Parties; aux premiers pour savoir comment ils doivent décider les cas qui se présentent, et aux Parties pour se porter d'elles mêmes à remplir les engagements ou elles sont entrées, et pour n'exiger rien de trop les uns des autres.

Dans les Conventions du 3^o degré, l'obligation doit être cherchée dans l'usage de la Parole. La volonté manifestée par la Parole dans ce cas, doit avoir une force obligatoire; car on en seroient les Particuliers si elle ne l'avoit pas. Cette obligation devient plus forte lorsque les engagements sont réciproques. Mais devant Dieu et dans la conscience, il n'y a pas moins d'obligation dans les premiers, et c'est là où on peut reconnoître la délicatesse d'un Homme, lorsque ensuite d'un pareil engagement il le remplit. Les Loix civiles ont ajouté de la force dans les Conventions du 3^o degré, mais devant Dieu on ne pourroit pas se justifier d'avoir abusé de la Parole, la solennité des Loix civiles n'y ajoute point de force qui intéresse la conscience, mais seulement la crainte d'une peine.

XLIV Assemblée

Du 14^o Mars 1744. Présens Messieurs Polier Professeur, D'Apples Professeur, DeCheseaux le fils, Seigneux Appesour, Monsieur Seigneux qui avoit promis de lire un Discours sur la véritable Politesse étant venu fort tard, et tous les autres Membres aiant manqué à cause de l'arrivée des Zurichois, qui revenoient de Geneve, on n'a rien fait aujourd'hui.

XLV Assemblée

Du 21^e Mars 1744. Ceux qui y ont assisté, sont Messieurs De Bochat Lieutenant Ballival, Seigneux Bourguemaître, Polier Professeur, De Cheseaux Conseiller, Baron De Laussade, Du Lignon, Apepeur, Seigneux, D'Apples Professeur, De St Germain Conseiller, De Cheseaux-fils.

Comte de Montpierre

Messieurs Vous recherchiez Samedi dernier quel étoit le fondement de l'obligation des Conventions. M^r Schmauss dans la dissertation qu'il a fait sur ce sujet, et que vous lutes, rapporta tout, à son ordinaire, à l'utilité, et il établit que la Nature aiant donné à chaque Homme le Droit le plus parfait de rechercher son avantage, de là il suit, selon lui, que l'Homme a le Droit de donner son consentement à une chose toutes les fois qu'il espère s'y trouver son avantage, et de refuser aussi ce consentement lorsqu'il en appréhende des suites fâcheuses.

Chaque Homme peut encore, selon lui, révoquer le Consentement qu'il a donné, lorsqu'il vient à changer d'idée, et qu'il juge, qu'une chose qu'il avoit crue bonne et avantageuse pour lui ne le sera plus, de sorte que l'avantage ou la perte qui peut revenir d'une Convention est la seule règle que nous devons avoir en vue, et la seule chose qui nous oblige à persévérer dans le consentement que nous avons une fois donné, ou à le révoquer.

Il établit encore que dans les Conventions où il y a des engagements réciproques, si une des Parties a déjà exécuté et accompli sa chose ou donné en tout, ou en partie, ce à quoi elle s'étoit engagée, on ne peut, alors rompre la Convention, à moins qu'on ne restitue ce qu'on a reçu, ou qu'on ne dédommage la Partie de ce qu'elle a déjà fait: Parce que la règle du Droit qui veut que je poursuive mes avantages constamment, ne me met pas en droit de faire aucun tort à personne; par conséquent ce qu'une personne a fait pour moi en vertu d'une Convention ne m'appartient qu'autant que j'exécute cette Convention: ainsi si je ne l'exécute pas, je dois dédommager la personne avec qui j'ai fait la Convention.

Vous

Vous m'avez dit, Monsieur, que, à considérer les Hommes hors de toute Société civile, ils ne sont obligés à tenir les Conventions qu'ils font, qu'en cas que quelqu'un souffre, de ce qu'ils y renouvellent.

Vous avez ajouté, Monsieur, que dans les Conventions, il faut faire attention au bien de la Société, et aux règles du juste et de l'injuste, que l'attention que nous donnerons à ces deux choses nous apprendra plus sûrement que la règle de l'utilité, quand nous devrons soutenir & observer les Conventions que nous aurons fait.

L'intérêt de la Société demande, m'avez vous dit Monsieur, qu'on soutienne la foi des Traités, et qu'on doit observer exactement les Conventions qu'on a fait, si les Personnes qui ont contracté étoient libres, et si elles ont donné leur consentement volontairement et sans gêne.

Vous m'avez montré, Monsieur, que le fondement de l'obligation qu'il y a dans les Conventions doit se tirer de l'usage de la parole, et du Droit que donne la manifestation de la Volonté pour obliger. La parole nous a été donnée pour manifester les sentimens que nous avons dans l'âme, afin que les autres hommes puissent y compter. L'homme ne pouvant se passer du secours des autres hommes, il est nécessaire que ceux-ci sachent ce qu'ils ont à attendre d'un autre, et ils ne peuvent en être instruits que par la parole; si donc la parole n'est pas un signe certain sur lequel on puisse se reposer, il n'y aura point de Société entre les hommes.

D'ailleurs la manifestation de la Volonté de quelqu'un lui donnant un Droit d'exclure un autre de la possession d'un bien dont le premier s'est emparé, cette même manifestation de la volonté qui oblige un autre à s'abstenir d'un bien que je possède, doit aussi avoir la force de m'obliger à abandonner un bien que je possède.

Vous m'avez fait remarquer, Monsieur, que si l'intérêt d'un particulier peut l'obliger à observer une Convention, comme le Seigneur dit M^r Schmauss, l'intérêt public doit encore mieux y engager, puisque l'intérêt général de la Société ne peut être séparé de l'intérêt particulier. Que s'il y a des Conventions que les Loix civiles obligent à tenir plutôt que d'autres, il n'en est pas de même devant Dieu, devant qui elles sont toutes obligatoires.

Monsieur le Comte et Messieurs. L'Être Suprême en formant les Hommes, les a destinés à vivre en Société; pour les unir ensemble, il leur distribua inégalement tous les divers Talens dont l'assemblée pouvoit contribuer à la douceur de leur

Essai sur la vérité
de Politique par M^r
Apepeur Seigneux.

leur vie, afin que le besoin qu'ils ont les uns des autres les mit dans l'obligation de lier entr'eux un commerce de bienfaits et de bienveillance réciproque.

Par cette sage disposition de la Providence chaque Individu de la Société fait une partie essentielle du tout; chacun travaillant suivant ses forces et sa capacité au bien commun a droit à la bienveillance de ses semblables. Le Marchand, l'Artisan, le Laboureur, le Berger, le Bucheron n'y sont pas moins nécessaires que le Général d'Armée, le Magistrat et l'Homme de Lettres: et à cet égard on peut comparer la Société à une Machine artistiquement composée, qui n'a de justesse qu'à l'aide de l'union et de l'harmonie qui résulte entre tous les différens rouages et reports qui en font partie. Les petites pièces quoique sans apparence, y ont une place marquée tout comme les plus grandes; et lorsqu'elles sont toutes réunies et arrangées dans leur ordre naturel, elles forment un accord d'où résulte un mouvement réglé et conforme à sa destination.

Il en est de même de la Société des hommes: ils doivent tous concourir au but du Créateur, et ce n'est qu'en s'unissant par les liens de la Paix qu'ils peuvent travailler de concert à remplir leur destination. Pour nourrir cette bienveillance réciproque il n'est point de moyen plus efficace que les bienfaits; mais comme l'occasion de se rendre de bons offices ne se présente pas toujours, et que souvent le pouvoir ne seconde pas le desir de se rendre utile à ses semblables, on peut en user avec eux d'une manière qui nous les attache presque aussi efficacement que les bienfaits, c'est ce qu'on appelle le savoir vivre et la Politesse.

La Politesse, dit la Bruyère, consiste dans une certaine attention à faire que par nos paroles et nos manières les autres soient contents de nous et d'eux mêmes.

Cette définition renferme en quatre mots tous les principaux caractères de la vraie Politesse, elle exclut l'idée de cette fausse Politesse dont tant de gens se parent, et qu'on peut appeler à juste titre l'art de tromper les hommes. L'une a sa source dans le cœur, elle nous fait paraître tels que nous sommes; l'autre sous des dehors gracieux et séduisans cache un fond de dissimulation, et surprend la confiance des sâbles, par les apparences d'une bienveillance simulée; Il est donc très important de bien distinguer ces deux genres de politesse, et de se faire une idée

juste

juste de la vraie, et des dispositions qu'elle suppose.

Tout homme qui n'a pas dans le cœur un fonds de vertu, de droiture et de modestie, une humeur douce et liante, un esprit aisé et naturel, ne sauroit se flatter d'acquiescer cette aimable qualité; il faut que le cœur soit naturellement rempli d'une bienveillance universelle, pour tous les Hommes qui se manifeste sans art et sans affectation dans les diverses circonstances de la vie. Ces sentimens excluent nécessairement l'orgueil et la présomption; on ne sauroit aimer sincèrement personne, quand on n'est occupé que de soi même; et l'on ne peut être poli quand on se croit supérieur à tout le monde. La Modestie au contraire nous donne des idées saines de la compte du Prochain, elle grossit de vos yeux des bûches qualifiées et diminue l'opinion trop avantageuse que vous pourrions avoir de vous mêmes.

La douceur et l'égalité d'humeur est encore essentielle pour rendre toute commerce agréable à ceux avec qui nous avons à vivre. Quel pourroit-on attendre d'une humeur sombre, d'un esprit chargé, mécontent, sujet à mille bizarreries et qui s'agrite de tout?

Enfin sans un tour d'esprit aisé et naturel, la Politesse a toujours quelque chose qui sent la gêne. Heureux ceux qui naissent avec ces qualités aimables! C'est un présent de la nature. L'Education et l'Étude ne l'imitent qu'imparfaitement. Cependant l'esprit s'adoucit, l'humeur se corrige insensiblement par le commerce, et l'exemple des personnes de goût, et par l'attention qu'on a sur soi même.

On voit, il est vrai, certains naturels qui conservent toujours dans l'esprit et dans l'humeur quelque chose de dur et de grossier; malgré tous les soins qu'on a pris de réparer ces défauts par une bonne Education; pendant que d'autres sans secours et sans art acquiescent en très peu de tems cette charmante politesse. Un peu d'usage du monde perfectionne chez eux les heureux talens dont la Nature les a enrichis. Ils ont dans l'air, dans les manières, dans leurs actions un air de douceur et de grace qui plaît, et qui fait les délices de la Société.

Il faut donc convenir que la mesure des Talens décide des progrès plus ou moins lents qu'on fait dans la Politesse. Cependant le défaut des Talens ne dispense personne de l'étude du savoir vivre.

Nemo adeo ferus est, ut non mitescere possit;
Si modo cultura patientem præbeat aurem.

Horat. Epist. l. 6. l. 1.
Ep. 1.

De l'attention sur soi même, de la patience, et de l'application surmontent les plus grands obstacles: avec le tems on polir l'aier et le

te

le diamant, c'est tout dire; Au reste on est bien dédommagé de ses peines par le fruit qu'on en retire. La vie n'est douce qu'autant que nous jouissons de l'estime et de la bienveillance de nos semblables. Rompez ce lien il n'y a plus ni union ni confiance parmi les hommes. Si vous voulez qu'on loue en vous le savoir vivre, n'en demeurez pas au simple devoir, ou faites vous un devoir de tout. C'est le conseil que donne un bel esprit. Conseil judicieux qui impose la nécessité d'observer avec tout le monde, les ménagemens et les égards qu'exige la politesse la plus délicate.

Si nous n'avions à vivre qu'avec des hommes vertueux, compaisans et généreux, avec des esprits doux et faciles le commerce de la vie seroit infiniment agréable: ce seroit un commerce de complaisance, de bien faits, de bienveillance réciproque, dans lequel chacun fourniroit son contingent. Mais malheureusement on trouve dans le monde des hommes vicieux, turbulens, hautains, présomptueux. D'autres sans être vicieux ont de grands défauts, et tous sans exception sont sujets à mille faiblesses. Voilà ce qui rend le commerce de la vie pénible et dangereux, et qui multiplie presque à l'infini les devoirs de la politesse et du savoir vivre. Sera-t-on surpris si tant d'inconvéniens à prévenir et d'obstacles à surmonter éloignent de la société ceux qui ont quelque penchant à la misanthropie? Quand on réfléchit sur la malice des hommes, sur leurs bizarreries, sur leurs caprices, la crainte d'en être toujours les victimes vous jette dans le dégoût et l'éloignement pour la société: on se défie de tout, et l'on ne voit de sûreté que dans la solitude. Mais l'homme poli ne se rebute point pour le travers et les ridicules qu'il rencontre chez les autres

Eheu

Quam temere in nosmet legem sanimus iniquam!

Nam vitij nemo sine nascitur. Optimus ille est,

Lui minimis urgetur. Amicus dulcis, et æquum est,

Cum mea compenset vitij bona

Il use avec eux de ce support, de cette complaisance dont il sent qu'il a besoin lui même. Trouve-t-il des gens colères et emportés, il les ramène par ses bonnes manières. En un mot semblable à l'abeille qui tire du miel de toutes les fleurs, il tire parti du commerce de tous les hommes; il s'attache à ce qu'ils ont de bon et d'estimable, et ne s'accroche point trop scrupuleusement à tous leurs défauts. Sans cette indulgence réciproque la vie seroit amère. Tout homme sentira qu'il ne peut s'en passer lui même, et que par

une juste compensation il doit supporter chez les autres des imperfections et des faiblesses dont il n'est pas exempt.

Lui, ne tubercibus propriis offendantur amicum,

Postulat; ignoscat verrucis illius, quando est

11. d. p. 72.

Le grand art du savoir vivre, et de la politesse consiste à plier sans caractère, à accommoder son humeur sur le goût de ceux avec qui nous avons à vivre. Il n'y a aucunement excès avec des personnes sérieuses et tristes; un air morne et rêveur au milieu des plaisirs, font un contraste ridicule dans le commerce de la vie. On ne peut s'imaginer et à tort et à travers, à quel point il est d'ingratitude pour ceux qui sont dans l'affliction, il n'y a aucune complaisance à laquelle nous serions plus sensibles qu'à la part qu'on nous prend à nos peines et à nos satisfactions; notre amour propre est agréablement flaté par cette conformité d'humeur, de goût, et de caractère.

J'ai remarqué en passant que la vraie politesse suppose un grand fond de sincérité et de droiture. On ne doit ménager en aucun égard qu'on de témoigner de l'estime et de la bienveillance à ceux pour qui on a de la haine et du mépris, ou même de leur différer. Ce seroit cependant outre de caractères de franchise que de manifester, à d'autres dans nécessité, les vices de sa vanité que l'on peut avoir sur leur compte, ou de publier les défauts que nous leur connoissons, une finerie si déplacée nous rendroit odieux. Le vrai caractère de la probité consiste à ne rien dire qu'on ne pense; et l'imprudence veut qu'on taise tout ce qui peut désobliger.

Les Hommes sont convenus de certains usages, et de certaines règles générales relatives au rang que chaque individu occupe dans la société, on manque à ces règles, prescrites, c'est ignorer les principaux élémens du savoir vivre: mais comme ces règles varient suivant les différens Pays, l'homme sensé s'informer avec soin des différens usages de chaque lieu, pour ne point négliger les bienséances qu'ils exigent. Les égards et les ménagemens sont de tout Pais; mais on doit toujours proportionner les marques de distinction à la Qualité, au Rang, et au degré d'estime qu'on a pour les Personnes. Cependant il ne faut pas s'imaginer que les attentions obligantes, les manières gracieuses et prévenantes nous dégradent lorsqu'elles sont pour objet nos égaux, ou même nos inférieurs, au contraire elles nous rendent infiniment estimables et nous concilient l'affection de tous ceux avec qui nous avons à vivre. Les devoirs que

que nous prescrivit la Politesse regardent indifféremment tous les Individus de la Société sans Distinction de Personnes, de rang, d'âge, ou de qualité; ils sont de tous les tems et de tous les lieux.

Cependant il faut convenir que les Grands n'ont que trop de penchant à se dispenser de ces attentions obligantes, ou des égards qu'exige la Politesse. Leur élévation au dessus des autres Hommes semble les affranchir de toute obligation et de toute gêne; ils sont nés pour recevoir les respects de tout ce qui les environne; on leur doit tout; et ils ne doivent rien; qu'ils soient fiers, hautains, sévères, impérieux; on ne leur rendra pas moins les honneurs qui leur sont dus; cela est vrai; mais je ne puis comprendre qu'un Grand, qu'un Souverain puisse mettre en parallèle des hommages forcés, ou le cœur n'a point de part, avec la satisfaction d'être aimé et adoré de ses Sujets, ou de ceux qui s'attachent à sa personne. En vain sera-t-il recommandable par sa valeur, par sa générosité, s'il n'est gracieux; peut-il se vider jamais aimé. Le jeug, a par lui même, quel que chose de dur et d'insupportable. Que peut faire de mieux un Souverain que d'en alléger le poids, par des manières affables et gracieuses. Il lui en coûte, d'ailleurs si peu, on lui tient tant de compte de ses plus légères attentions, qu'un coup d'œil, un souris gracieux, une parole, suffit pour combler de joie, et pour lui attacher à jamais, ceux qui l'honore par ces petites distinctions.

Au reste, quoique les Princes et les Grands soient dans une espèce d'indépendance qui souvent leur fait négliger ces attentions à l'égard des autres hommes, leur bonheur est néanmoins attaché à l'idée qu'on a de leur mérite; un air de dureté, une bienveillance négligée, une marque de mépris peut avoir pour eux des suites fâcheuses et même les précipiter du trône.

Entre mille exemples mémorables que l'Histoire fournit pour preuve de ce que j'avance, je n'en rapporterai qu'un; César avoit usurpé le pouvoir suprême; le Sénat qui voyoit son faible pour les honneurs s'empressoit tous les jours à lui décerner de nouvelles Dignités; dans l'espérance de gagner son affection et de fixer par quel que endroit son ambition démesurée. Un jour que le Sénat s'étoit assemblé à cette occasion, César roya dans le Temple de Venus pour ne pas gêner les suffrages par sa présence. Après la délibération la Compagnie se leva pour en aller porter en Corps la nouvelle à l'Empereur. César recut le Sénat sans se lever de sa Chaise, et écouta assis ce qu'on avoit à lui dire. Cette impolitesse outrée tellement et le Sénat et les Romains, que dès lors on forma le dessein de se

203

de faire de lui. En vain voulut-il s'excuser dans la suite sur quelque inconvénient qui devoit empêcher de se lever de sa Chaise: ce fut une tâche ineffaçable qui bruyot contre sa réputation, si ce n'est Dieu Cas sius et Suetone.

En fait, il est vrai que les Grands ont comme les autres sont nés, s'exprimant, s'exprimant, à de certaines bienséances, quoiqu'ils ne puissent, de puissance de se soustraire à l'affection de leurs Sujets, y est attachée, et pour être assurés, il faut qu'ils tempèrent ce que la pleine puissance de l'édicteux, par des manières douces, est affables, par des témoignages de satisfaction et de bienveillance pour les services qu'on leur rend, par des marques de estime et de distinction à ceux qui les méritent. Au reste, les Grands sont très-bien à plaindre, s'ils ne pouvoient jamais faire abstraction de l'éclat qui les environne; ils font qu'ils desireroient d'être quelque fois et qu'ils s'humanisent: sans cela les Grands n'ont point de charges, puis qu'ils ne peuvent en faire que de la peine. Les douceurs qu'on peut trouver dans un commerce aisé, n'ont de gêne insupportable, qui tient les pieds dans un esclavage de la vie, jamais d'affranchissement. Ce n'est pas les Grands de la vie qui se font illusion sur le sujet. On ne voit dans le monde que trop de personnes qui se font des idées très-relâchées sur les devoirs de la Politesse. Ils regardent cette aimable qualité comme une espèce de charlatanerie qui ne sert qu'à flatter la vanité de ceux qui en font parade, et sur laquelle on ne peut faire aucun fond. Selon eux, de l'art de se contraindre, de déguiser ses sentimens et des défauts, sous un extérieur prévenant, et par des discours flatteurs. D'autres envisagent la Politesse comme une science agréable, mais qui demande une trop longue étude, et qu'en fond ne vaut pas toute la peine qu'on se donne pour l'acquies. Ils ajoutent que la Vertu est plus respectable sans tous ces colifichets de Politesse, que la vraie, méritent de se passer aisément de tous ces riens, ornemens de l'esprit et des manières, qui consomment un tems précieux, qu'on pourroit consacrer plus utilement au bien de la Société. J'ai déjà fait sentir la différence qu'on doit mettre, entre la fausse et la vraie Politesse; l'une est un vice, l'autre est une vertu. Je sais que la Politesse seule ne fait pas le mérite; mais elle en est une branche, essentielle, est-elle qui le met dans son ordre.

Le mérite sans Politesse est un diamant brut auquel personne ne peut assigner de prix, une écaille dure et grossière lui sert d'enveloppe et en cache tout le brillant; mais pece-t-il entre les mains d'un habile joaillier, il le taille; il lui donne une forme gracieuse, il le polit, le brillante et le met en état de jeter un feu et un éclat éblouissant. Il en est

est de même du mérite. S'il n'est ni en oeuvre et adouci par la Politesse, il lui reste toujours une certaine rudesse qui en diminue le prix; et cet ouvrage est imparfait; il reste enor quelque tache qui en obscurcit l'éclat. Il faut qu'il soit apaisonné d'une certaine grâce; d'une certaine douceur que la Politesse lui prête; qui le met dans tout son jour. Elle en approfondit les caractères de la véritable Politesse, et plus on se persuade combien il est important d'acquiescer intérieurement à sa qualité. La simplicité et la discrétion l'accompagnent toujours. Vous ne voyez point chez un homme poli ces manières étourdies, et ces airs suffisants que tout le monde détecte; il ne s'empare point de la conversation; on dans un cercle, il n'interrompt pas deux personnes qui s'entretiennent; il ne cherchera point par une curiosité déplacée à deviner le sujet de leur entretien; il questionnera peu et répondra modestement à ceux qui lui adressent la parole; en un mot il est toujours tellement attentif à ses gestes, à ses manières, et à ses discours qu'il ne lui échappe jamais rien qui puisse déplaire.

La Politesse a enor cet avantage qu'elle sait tirer des utilités des passions, elle nous auantume à nous en rendre maîtres, elle en reprend le fouage; elle les tient en bride, en un mot, elle fait à leur égard ce qu'un habile Ecuyer fait d'un cheval fougueux, qui après l'avoir dompté en tire de grands usages. Elle adoucit le caractère, elle corrige la lenteur et de l'indolence, elle répare les défauts de l'âge, elle rend propre aux liaisons d'une solide amitié. Elle observe toujours des ménagements qu'on ne voit jamais à la délicatesse. Elle entretient enor chez nous et chez les autres la bonne humeur: nous prenons plaisir à voir les autres contents de nous, et la satisfaction que nous en reprenons repand le calme et la sérénité dans nos âmes. Il ne faut point être surpris si tant de aimables qualités réunies plaisent universellement. Comparez deux Génies, l'un brillant orné des plus belles connoissances, mais dépourvu de Politesse; l'autre médiocre et borné du côté des Sciences, mais il supplée à ce défaut par des mœurs douces et aisées, par une humeur facile et complaisante; par la connoissance des usages du monde. Dans le commerce de la vie, l'un sera une médaille d'or, si vous voulez, mais qui n'aura de prix que dans le cabinet d'un curieux; l'autre sera une monnaie de moindre prix, mais elle aura toujours son cours; on la reçoit par tout avec plaisir sur l'équité de son empreinte.

C'est mettre la Vertu et le Mérite dans un point de vue bien différent de ce que de sa connoissance sous l'ambulance d'une rose toujours en verdure des pins. Cependant c'est le fort du mérite chez un grand nombre de Savans et de gens d'affaires. Rarement ont ils des qualités qui les

rendent propres au commerce de la vie; ils viennent dans le monde l'esprit rempli de leurs études et de leurs affaires, chargés de la possession de leur cabinet, ce n'est pas pour se récréer par une conversation instructive et amusante, et pour vous entretenir d'un ouvrage qu'ils méditent, d'un principe de Théologie, d'une question de Droit, d'un Problème dont ils ont trouvé la solution, c'est pour mettre sur le tapis une thèse qu'ils ont prise en grâce, et pour défendre leurs opinions avec toute l'opiniâtreté d'un jeune Héronne qui dispute pour la Licence dans un Auditor; c'est pour vous assaillir d'une multitude d'arguments et de citations qui n'interrompent personne et qui font bâiller toute l'assistance.

Heureux ceux qui savent assaisonner leur savoir et leur mérite des charmes de la Politesse, plus vaupés des autres que deux mêmes ils ne disent rien qui n'intéresse, ils produisent leurs connoissances et les qualités estimables qu'ils possèdent avec une aimable modestie qui en relève infiniment le prix. Ils ne font point un orgueilleux étalage de leurs vertus; on ne voit pas chez eux cet acharnement opiniâtre à soutenir leurs sentimens; ils ne vous entendent pas sans cesse de ce qu'ils aiment et de ce qu'ils savent; ils consultent votre goût et le suivent; ils vous instruisent, on vous amusent; la vérité prend des grâces en passant par leur bouche; ils donnent à votre esprit une ouverture, une aisance; une netteté qui augmente la bonne opinion que vous avez de vous mêmes. L'envie; la jalousie; la rancune; la médisance n'entrent jamais dans leurs discours; la raillerie qu'ils se permettent n'a rien d'aigre, ni d'offensant; ils ne bloquent point votre délicatesse par des louanges outrées et sans vraisemblance; ils ne cherchent point à surprendre votre estime, et votre confiance par des compliments et des protestations d'attachement. On le coeur n'a point de part; s'ils vous parlent de vos défauts c'est avec tant de précautions et de ménagement que votre amour propre n'en est point offensé; on ne voit point chez eux ces airs impérieux, ce ton dédaigneux, ces manières froides et dédoublées qui sont une suite de l'orgueil; leurs attentions ne se bornent pas à leurs Supérieurs, elles s'étendent sur leurs égaux, sur leurs inférieurs; On voit chez eux cette aimable sérénité que répand la vertu; sans affectation, sans gêne; ils se produisent tels qu'ils sont, et tels qu'ils doivent être; en un mot ils font les délices et l'ornement de la Société.

On m'a usera peut être d'avoir fait ici un portrait flaté de l'homme poli, mais ceux qui vous connoissent; Méprisés, n'en jugeront pas ainsi aguerment; ils verront sans peine que les modèles sur lesquels j'ai travaillé sont moins rares qu'on ne pense. Tout au plus ils se plaindront de la faiblesse de mon pinceau.

Jusqu'ici

Auquien je n'ai représenté la vraie. Politesse que sous l'idée d'une qualité aimable, s'oppose à l'honnête homme indépendamment de la Religion, je vai pour donner plus de poids à mes réflexions la considérer comme une vertu chrétienne, dont l'exercice accompagne toujours ces sentimens de charité et d'amour fraternel que l'Evangile nous prescrit. Sous ce point de vue la Politesse ne sera pas un commerce de dissimulation, mais un commerce de sincérité réciproque. Ce sera l'art de manifester d'une manière gracieuse les sentimens de son cœur, une attention à éviter tout ce qui peut offenser ou déplaire, un empressement à obéir et à faire du bien; enfin une manière d'exercer les devoirs de la Charité qui en perfectionne les actes, et y ajoute un nouveau mérite.

Cette espèce de Politesse bannit toute aigreur, toute jalousie, elle substitue à ces défauts la douceur et la franchise. Le Chrétien poli se réjouira sincèrement de la prospérité de ses semblables, il leur donnera sans flatterie les louanges qu'ils méritent, il ne priera pas de mauvais motifs à une action bonne en elle même, il supportera les défauts et les faiblesses de son Prochain, il lui donnera des conseils dictés par la charité, et modérés par la prudence, il s'intéressera à ses malheurs, il contribuera à en adoucir l'amertume par ses consolations & ses bons offices, il espasionnera ses bienfaits de toutes les graces et de tous les ménagemens qui peuvent les faire recevoir sans scrupule et sans honte, toujours également attentif sur lui même, il ne lui échape rien qui démente son caractère; il souhaite le bonheur des hommes, il y contribue efficacement par son empressement à leur rendre la vie douce. Enfin la Religion met la dernière main à la perfection de la Politesse en épurant la source d'où elle part.

Il est aisé de sentir que si la Politesse n'a pas sa source dans les sentimens d'un cœur bien disposé, si ces empressemens, ces témoignages d'estime et de bienveillance, ces assurances de dévouement et de respect sont toujours équivoques, tout homme qui se pique de droiture et de sincérité sera nécessairement la dupe et la victime de la dissimulation des autres, puisqu'il ne peut faire aucun fond sur la réalité des sentimens avantageux dont on le flatte.

L'Evangile respire un esprit de charité, de modestie, de candeur et de Politesse bien supérieure à toutes les règles que le monde prescrit et bien propre à nourrir parmi les hommes cette aimable paix, cette douce tranquillité qui fait le bonheur et la gloire d'un Etat. Il nous fait envisager la Société des Chrétiens comme un seul corps dont nous sommes tous les Membres, et à la prospérité duquel nous devons tous travailler de concert, en reportant à cette excellente fin tous les dons et

les Talens que nous tenons de la Providence. C'est ce que saint Paul exposoit d'une manière bien persuasive et bien forte dans son Epître aux Philippiens, et dans plusieurs endroits de ses autres Epîtres qui sont remplis d'excellens préceptes. "S'il y a quelque communion de spirit, s'il y a quelques affections cordiales et quelque compassion, rendez ma joie accomplie, étant en bonne intelligence, ayant une même charité, étant bien unis ensemble, et diant un même but. Ne faites rien par un esprit de contestation, ni par une vaine gloire, mais que l'humilité vous fasse regarder les autres comme étant au dessus de vous. N'aiez pas seulement en vue votre propre avantage, mais soyez aussi attentifs à celui des autres." Et aux Romains. "Que votre charité soit sincère. Ayez en horreur le mal, et attachez vous fermement au bien. Aimez vous réciproquement d'une affection fraternelle. Prevenez vous les uns les autres par honnêteté. Ne soyez point paresseux à vous rendre service," Et ailleurs, "Bénissez ceux qui vous persécutent. Réjouissez vous avec ceux qui sont dans la joie; et pleurez avec ceux qui pleurent. N'aiez tous ensemble qu'un même esprit. N'aspirez pas à des choses trop relevées. Conduisez vous par des pensées modestes, et ne présumez pas de vous mêmes. ... Qu'il paroisse à tous les hommes que vous vous appliquez à faire ce qui est honnête. Vivez en paix avec tout le monde, s'il est possible, et autant qu'il dépend de vous."

Philippiens II. 4. 1-4.

Romains XII. 9. 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18.

Il y a une différence bien sensible entre la Politesse Chrétienne et la Politesse mondaine; celle-ci est l'ouvrage de la Politique et de l'amour propre, nous en usons bien avec les autres pour les engager à nous marquer à leur tour les égards que nous croions mériter. L'autre est dictée par l'amour sincère du Prochain; nous sommes tous frères, nous avons tous la même origine; nous portons tous l'image du créateur empreinte qui rend l'humanité respectable; qui rapproche la distance que la naissance ou les dignités mettent entre les différens individus de la Société, et qui rétablit entr'eux une espèce d'égalité, nous sommes sujets aux mêmes défauts, aux mêmes besoins, aux mêmes faiblesses; nous avons une même espérance, nos intérêts sont communs, c'est l'avancement de la gloire de Dieu, l'accomplissement de sa Volonté, et la félicité ou nous aspirons.

J'ai toujours admiré le portrait que S. Paul fait de la Charité, portrait qui embrasse tous les principaux caractères de la Politesse, La Charité est patiente, elle est pleine de bonté, elle n'est point envious, elle n'est point vaine et insolente, elle ne s'enfle point d'orgueil, elle ne fait rien de malhonnête, elle ne cherche point son intérêt particulier, elle.

Corinthiens XIII. 4. 5. 6. 7.

elle ne s'irrite point, elle ne soupçonne point le mal, elle va se ré-
jouir point de l'injustice, mais elle se plait à la droiture, elle excuse
tout, elle voit tout, elle efface tout, elle supporte tout.

Voltaire, V. 2.

Combien insinist-il pas sur le support, cette complaisance, cette
indulgence pour les défauts et les foibles du Prochain? Si quelqu'un vient
à tomber dans quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez-le avec
un esprit de douceur, et prenez garde à vous mêmes, de peur qu'un vous
ne s'élève au-dessus de vous. Parlez le plus souvent aux autres, et vous de-
couvrirez ainsi le Roi de Jésus-Christ. Il se trouve dans un autre sens
droit la manière d'un usage avec ceux qui font dans le doute sur les

Maitre XIV. 1.

XV. 1. 2.

matières les plus importantes. L'égard à ceux dont l'infirmité est en-
voilà, recevoir les devoirs de la bonté, sans contester de leur bonté. Non
devois vous qui se souvenez forts supporter les infirmités des foibles, et
non pas chercher votre propre satisfaction. Que chacun de nous ait
pour le Prochain une complaisance, qui contribuera à son bien, et à
son edification.

Il ne faut pas souhaiter que cet esprit de tolérance se conformerai
Christians, mais, et à la vraie Politesse, fut l'appanage des Savants et
d'hommes de bien. On ne verrait point entre eux ces disputes
acharnées, dans lesquelles on se cherche à contester leurs idées sur des
articles de peu d'importance qui les divisent, on élève chaque jour de
nouvelles difficultés, pour faire briller son erudition ou sa singularité.

Ce défaut n'est pas moins odieux dans le commerce de la vie, si
dans la conversation chacun se pique de soutenir ses opinions avec un
air de présomption qui impose silence à tous ceux qui ont quelque
teinture de modestie. Quel fruit produira cet esprit d'opiniâtreté? Des
controverses aigres qui ne répandront aucun jour sur ce qui en fait
l'objet.

Quel charme au contraire ne trouve-t-on point dans le commerce
d'un homme qui applique son savoir des agréments de la Politesse.
Il n'affecte point de vous instruire de ce qu'il fait; il semble qu'il cher-
che à s'éclairer avec vous; il propose ses idées comme des doutes ou
des conjectures qu'il abandonne à votre discernement. S'il veut vous
convaincre, c'est moins par un ton dogmatique, que par l'évidence
de ses raisons; il cherche la vérité, il l'adopte, il la saisit de quelle
bonne qu'elle sorte. Enfin chez lui l'esprit, le geste, la parole, l'ac-
tion conservent toujours un caractère de grace et de douceur qui
ne se dément jamais.

Je finirai par une réflexion qui fait bien l'éloge de la Politesse.
C'est peut-être le seul avantage, la seule qualité qui n'exerce pas la
jalousie

jalousie ou la critique; elle est au contraire l'objet de l'estime et
des louanges de tous les hommes. C'est la clef de leur coeur, aussi
l'homme poli est toujours l'objet des empressements; on le suit, on le re-
cherche, on le reçoit avec plaisir, il porte partout avec lui la joie et la
satisfaction, plus il est élevé au-dessus des autres par sa naissance et
ses dignités, et plus on lui tient compte de ses égards, et de ses complai-
sances.

Peut-être aurais-je mieux fait sentir les agréments et les uti-
lités de la Politesse, en faisant l'application des règles qu'elle prescrit
aux différentes circonstances de la vie, mais ce détail m'auroit mené trop
loin. Vous suppléerez, Messieurs, à ce défaut par vos réflexions judi-
cieuses. Il suffit d'avoir fait sentir que la vraie Politesse convient à
tous les âges, et à tous les lieux, à toutes les conditions, et qu'il n'est pas une circonstance dans la vie, où l'on n'en
puisse faire un agréable usage. et pour soi-même et pour les autres
elle ouvre les noeuds de l'amitié, elle attire la confiance, elle entretient
une estime mutuelle, entre les hommes. En un mot sans la Politesse
le commerce de la vie sera toujours désagréable et dangereux.

Monsieur le Conseiller Dechesaux trouve que Monsieur de La Fontaine
sepeur a bien établi les principes de la Politesse, et qu'il a bien dans
taille les diverses branches de cette Vertu, et qu'il a soutenu son dis-
cours par des Passages qui prouvoient chaque Partie de la Politesse.
Il a été charmé que Monsieur Seignaux a fait voir que les Maximes
dans même sont obligés, pour vivre agréablement dans le monde,
de suivre la Maximes que nos Saint-Livres nous proposent.

Le préambule de Monsieur Seignaux est trop modeste, a dit
Monsieur le Baron de Caustade. La définition de la Politesse que
l'auteur a donné après Monsieur La Bruyère m'a paru bonne. Quel-
ques personnes disent que la Politesse consiste à faire que chacun
soit bien chez nous: cette définition présente de belles idées. Il est de
la Politesse de ne pas railler tout le monde et sans mesure: il convi-
ent aussi de ne pas presser à manger quand on est à table, ni de
jouer. Ces articles méritent quelque attention, d'autant plus que plu-
sieurs personnes y manquent à-peu souvent par une fautive idée, qu'ils
ont de Politesse. Ceux qui ont de la Politesse sont heureux, car on est
rebuté de ceux qui n'en ont pas: Les gens d'étude sur tout doivent fai-
re leurs efforts pour l'acquies. La Politesse est d'un grand usage dans
le commerce des gens qui savent vivre.

Les actes de la vie civile ne sont pas regardés par la plupart
des hommes, comme des devoirs, mais comme des moyens de se procurer
le bien-être.
L'interne Brulion
plus

plus d'avantages. Dès qu'ils sont trop onéreux, on s'en dispense sur tout puisque les retours qu'on en attend ne regardent pas des choses essentielles. Il est important néanmoins de sentir que ce ne sont pas là des choses qu'on peut négliger; parce que si quelques personnes les négligent cela aura de l'influence sur la Société. Or ce qui a de l'influence sur la Société est au devoir proprement ainsi nommé; telle est la Politesse.

Pour avoir des idées nettes sur ce sujet, il faut distinguer ce de-
 voin des autres, qui l'avoisinent, mais il est difficile d'entrer dans
 de détail. Lorsqu'on est en relations de la Société demandent qu'on té-
 moigne de la bienveillance, il faut la témoigner. Mais s'il y a
 des devoirs qu'on est obligé de remplir, et qu'on peut exiger de
 nous; et en outre d'autres qu'on ne peut point exiger. La Politesse
 est un mélange de ces derniers, elle ne renferme pas d'obligation pro-
 prement ainsi nommée. Il faut donc montrer ou elle le mérite.

Ce qu'on nomme dans l'usage ordinaire, Politesse, confirme soit
 dans les défauts les personnes à qui on la fait; il faut donc
 s'en abstenir jusqu'à ce qu'on en ait des idées plus justes. P. e. on
 fait consister la Politesse dans certains discours remplis de louanges
 vagues, quelquefois même de flatterie. Mais si on tient des discours
 généraux devant deux personnes d'un mérite inégal, on confond deux
 mérites inégaux, et on empêche par là celui qui en a le moins de tra-
 vailler à en acquiescer davantage.

Il faut encore bien distinguer entre la Politesse générale qu'on
 peut appeler Politesse des Nations: p. e. entre la Politesse Française
 et la Politesse Anglaise; la première est peu vraie, elle n'a rien de
 solide, elle n'a que des discours et des grimaces; l'Angloise au contraire
 est une démonstration cordiale du mérite qu'elle aperçoit. Il seroit
 à propos de traiter de la première est plus utile que nuisible à la So-
 ciété. Cette Politesse raffinée a causé plus de vices, que de vertus.
 L'autre au contraire sert d'encouragement au mérite et aux belles
 actions. L'histoire Romaine, et l'histoire de Suisse en fournissent beau-
 coup d'exemples.

Monsieur l'Assesseur a fait sentir les avantages de la Politesse
 considérée comme un devoir. Mais cela est encore plus sensible à l'é-
 gard des Grands, parce qu'elle a plus d'influence sur le bonheur
 de la Société, chez eux, que chez de simples Particuliers. Louis XIV
 étoit bon juge du mérite, et il le marquoit ce mérite par ses gestes
 et par ses regards. Les Grands ne sauroient être trop attentifs à
 pratiquer cette sorte de vertus; ils doivent marquer des égards à ceux qui

ont du mérite, et de l'indifférence à ceux qui en manquent. Cette con-
 duite du Prince fera que chacun travaillera à acquiescer des lumières; à
 se rendre capable de remplir quelques emplois, et à régler sa conduite. On
 méprisera pour ceux qui manquent de connoissance et de probité les écartera
 de l'auprès de lui, les déterminera à vivre dans l'obscurité & à n'être pas
 vus. Ses attentions pour ceux qui cultivent leurs talens les animera
 à faire des efforts dont à peine ils se servent. Les honnêtes
 gens s'approcheront de sa personne & ne lui inspireront que des idées
 justes, des desseins avantageux: les arts et les sciences fleuriront, la
 Société prospérera. Le motif de l'intérêt sera plus fort pour retenir
 chacun dans le devoir que celui des peines.

Sur ce que Monsieur l'Assesseur a dit que Dieu a distribué
 différemment ses dons aux hommes, Monsieur le Bourgeois maître
 a dit qu'il croioit que les Ames de tous les hommes étoient en pa-
 rables des mêmes choses, qu'ils avoient tous les mêmes talens: Que s'il
 y avoit entre eux de la diversité cela ne venoit que de la diffé-
 rence de l'éducation, et de ce que les uns avoient négligé de se cul-
 tiver autant que les autres.

Monsieur l'Assesseur a confondu sur la fin de son Discours la
 politesse Chrétienne avec la Charité. Cette dernière n'est pas la Po-
 litesse. Il y a bien des gens qui n'aime pas qu'on leur montre
 leurs défauts, ils veulent qu'on les loue toujours, ils seroient même
 fâchés qu'on restât dans le silence. Ces personnes là trouveroient
 fort impoli qu'on leur parlât avec franchise et avec sincérité. La
 Politesse est le moyen par lequel on cherche à plaire aux person-
 nes avec qui nous vivons: La pratique de la Politesse n'est donc
 qu'une flatterie continuelle.

La Politesse Française n'est pas tout à fait aussi méprisable
 qu'on la insinue, a dit Monsieur de S^t Germain, j'avoue qu'il s'en
 faut bien qu'elle ne soit parfaite; mais elle a ses mauvais côtés comme
 elle en a de bons. La définition que Monsieur l'Assesseur nous a don-
 née de la Politesse d'après M. La Bruyère n'est pas bonne, elle désigne
 plutôt les effets de la Politesse que la Politesse même. La Politesse
 c'est l'art de faire paroître sa modestie et sa bienveillance pour
 les autres par le savoir vivre: ou, c'est l'art de témoigner son hu-
 milité & ses vertus par le savoir vivre. Si les François & les Ita-
 liens ont des termes très forts pour exprimer leurs sentimens, on sait
 ce qu'ils valent, ils n'en imposent à personne, et ils ne faut pas taxer
 d'adulation et de flatterie ceux qui s'en servent.

Il faut tâcher de donner des principes là dessus à un jeune
 homme

Sentiment de M. le
 Bourgeois maître
 Bourgeois maître
 Seigneur.

Sentiment de M. le Con-
 seiller de S^t Germain.

homme. Quoique la Politesse d'un Grand, d'un Officier, d'un homme de lettres soient différentes, on peut cependant trouver des règles, et des principes communs. La Politesse Chrétienne dont parle Saint Paul est la véritable Politesse, et la conduite de cet Apôtre est la Politesse même. J'ai toujours admiré divers traits de la vie de St. Paul, et je les ai envisagés comme des traits de la Politesse la plus accomplie. Son discours aux Athéniens, sa défense devant le Gouverneur Félix sont de beaux modèles en ce genre. La bienveillance, l'humilité doivent être accompagnées du savoir vivre, sans quoi on fera bien des fautes, qui terniroient le prix des actions que la bienveillance dicteroit.

J'approuve, c'est Monsieur De Cheseaux le fils, qui parle, très fort ce que Monsieur De St. Germain a dit sur la Politesse de Saint Paul, de même que ce qu'a établi Monsieur l'Appesneur lorsqu'il a confandu la Politesse et la Charité.

Pour avoir une idée nette de la Politesse il faut connoître son étendue & ses bornes, son origine; et ses usages. La Politesse est une habitude à témoigner aux autres des égards & la disposition on nous sommes de les leur marquer. Voilà l'essentiel; il y a aussi quelque chose d'accidentel qui dépend des temps et des lieux. Les devoirs de la Politesse ne sont pas fondés comme les autres sur les besoins réciproques, et c'est ce qui fait qu'ils ne sont pas autant obligatoires. Les actes de la Politesse ne doivent pas être en opposition avec d'autres devoirs, comme ceux de la justice, &c. de la vérité et d'autres &c. Les usages de la Politesse, c'est de rendre la vie agréable, de conserver l'union et la paix dans la société, et de dispenser les hommes à se rendre de mutuels services. L'origine de la Politesse c'est la Politique, ou le désir de venir à son but, ou un esprit de bienveillance universelle.

Suivant Monsieur Polier la Politesse peut être envisagée sous deux faces. Il y a une Politesse d'usage et une Politesse de devoir. La première consiste dans la pratique des usages reçus; la seconde consiste à ne manquer à aucun de ses devoirs. Il y a aussi une fausse Politesse, c'est celle qui s'attache plutôt à remplir les devoirs extérieurs que les autres. La Politesse varie à l'infini suivant les relations, il est par conséquent très difficile de marquer ce qu'il faut faire dans chaque relation. Par rapport aux complimens dont on a parlé, il y a une précaution à observer c'est de ne s'en servir qu'avec ceux qui en connoissent la valeur. Il faut observer la même précaution dans ses écrits que dans ses paroles, puisque les ouvrages sont comme des discours qu'on

imment de M^r De
seaux le fils.

imment de M^r le
seigneur Polier.

qu'on adresse au Public. Il seroit à souhaiter qu'on donnât des règles sur l'éducation qu'on doit donner aux jeunes gens pour pratiquer la Politesse lorsqu'ils entreroient dans le monde. On trouve un bel exemple de la Politesse dans ses écrits dans la Lettre qu'un St. Paul écrit à Phibemon.

La Politesse, à dit Monsieur le Professeur D'Apples, est l'aisance et l'union de M^r le ce dans les manières qui tend à nous rendre agréable aux autres Professeur D'Apples hommes; elle est également éloignée de la flatterie et de la rusticité. On flatte quand on marque dans ses actions & dans ses paroles des sentimens bien supérieurs à ceux que l'on respent. La rusticité au contraire est un manque d'usage du monde.

La Politesse est fondée sur ces deux principes: L'un, c'est l'estime que celui qui est poli doit faire des qualités d'autrui, et le désir de mériter l'estime des autres hommes. L'autre principe, c'est les sentimens modestes qu'on doit avoir de soi même.

Le but et l'usage de la Politesse, c'est d'entretenir la paix et l'union dans la société, c'est de maintenir une certaine bienséance dans les disputes, d'y conserver l'ordre et la tranquillité.

Il ne me reste pas beaucoup de choses à ajouter aux réflexions, sentimens de M^r qui viennent d'être faites. Je ferai seulement cette remarque, c'est D'ulignon. qu'il ne faut employer le langage des Courtisans qu'avec des Courtisans, ils en connoissent le prix; mais on ne peut qu'être indigne quand on le voit employé à l'égard des personnes qui ne méritent point qu'on ait pour elles les sentimens qu'on leur témoigne. De Courtisan à Courtisan qu'ils s'en servent; à la bonne heure, mais il ne faut pas qu'ils aient de témoin. J'avouerai ingénument que malgré l'estime & la considération que j'avois pour Monsieur le Comte Du Luc Ambassadeur en Suisse je fus choqué de ce qu'il écrivoit à un nommé Merveilleux; il lui donnoit des éloges qui ne convenoient qu'à un parfaitement honnête homme, quoiqu'il fut que ce Merveilleux étoit un grand débauché et un meurtrier. C'est ce qu'a dit Monsieur D'ulignon.

XLVI Assemblée Du

28^e Mars 1744.

Présens Messieurs De Bochat Lieutenant Ballival, Polier Professeur, Seigneur Boustier, Baron De Caupade, D'ulignon, Seigneur Appesneur, D'Apples Professeur, De St. Germain Conseiller, De Cheseaux le fils.

Messieurs

Discours de Monsieur le Comte.

Messieurs. Vous dirai-je que votre Conférence de Samedi dernier m'a mis dans un embarras extrême? Vous auriez peine à le comprendre. Cependant rien n'est plus vrai: et voici ce qui l'a causé. Ne faire aucune recapitulation de ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire, cela répondrait mal à ce que je vous ai promis et au desir que j'ai de profiter de vos lumières. Rép. Souhaiterois-je plutôt de rapporter tout ce qui a été dit; mais je n'en suis pas capable et cela vous occuperait trop long-temps. Il ne me reste qu'à vous redire une partie des choses que vous m'avez mis devant les yeux: mais c'est ce choix qui fait ma peine; puisque je trouve tout si important que je ne sais ce que je dois omettre. Daignez donc Messieurs, m'excuser et redresser mon choix.

D'abord il m'a paru que vous supposiez que la Politesse doit avoir pour principes la bienveillance universelle; ou la Charité et l'amour pour tous les hommes. Cet amour doit nous disposer à rendre à chaque individu du Genre humain tous les secours dont il a besoin, et que nous sommes en état de lui prouver.

Un homme qui sera rempli de cette bienveillance universelle sera-t-il poli? Non pas toujours. Il est se donc que la Politesse: C'est la manière de rendre à ses Concitoyens et aux Hommes en général les Devoirs auxquels nous sommes obligés, d'une façon qui leur fasse comprendre que nous le faisons avec plaisir, et si nous ne sommes pas appelés à leur en rendre pour le coup, qui leur persuade que nous sommes disposés à le faire et qu'ils peuvent compter sur notre bienveillance.

Il y a donc deux manières d'exercer la Politesse. L'une - quand on rend des services à quelqu'un, et elle consiste à le faire avec empressement; à prévenir ceux qui ont besoin de notre secours; ou si nous ne pouvons pas les prévenir, à leur accorder notre assistance au delà de ce qu'ils auroient lieu d'attendre de nous, à ne point relever nos bienfaits, à employer les manières les plus propres à les leur faire recevoir; et à les accompagner de discours qui ménagent leur délicatesse, et qui diminuent chez eux le sentiment désagréable qu'ils font naître, la **IVIX** de leur besoins.

L'autre manière d'exercer la Politesse regarde ceux à qui nous ne sommes pas appelés à rendre des services sur le champ. Elle consiste alors à vivre avec eux d'une façon qui leur persuade que nous les aimons, que nous les estimons, et que nous sommes bien disposés en leur faveur. Nous faisons paroître cette disposition de

de notre coeur, en profitant de toutes les occasions qu'on se présente tout de bon, et par des manières qui sont en usage pour la manifester. Ce sont ces manières qui varient selon les temps et les lieux, et auxquelles chacun doit se conformer.

La Politesse convient aux Personnes de tout ordre, de tout âge de tout Sexe, et on doit l'exercer envers tous les individus de la Société sans exception. Mais elle convient particulièrement aux Personnes que leur naissance et leur dignité élèvent au dessus du commun des Hommes: par ce que leur rang les distinguant et les séparant du reste des Hommes, ils n'ont aucun moyen de se gagner les coeurs et de s'attirer l'affection des autres Hommes que celui de la Politesse.

D'ailleurs ils sont d'autant moins excusables de négliger ce moyen de se concilier l'affection générale, qu'ils leur en coûte peu, par la disposition ou les Hommes sont de prouver, en bonne part les plus légères marques d'attention et de bienveillance, que les Grands voudront leur donner.

Monsieur De Chezeaux le fils a lu à la Société son Traité des Comètes sur les Comètes, ou il parle principalement de celle qui se parut par M. De Chezeaux cette année. Comme on n'y a point fait de remarques, et que l'auteur leur l'auteur va le donner au Public, je ne l'ay point lu.

XLVII Assemblée

Le 4^e Avril 1744, à laquelle se sont trouvés Messieurs De Bochat Lieutenant-Ballival, Baron De Caustade, Dandignon, Seigneurs Boursier, De Chezeaux Conseiller, Seigneurs d'Espèy, Polier, Professeur Des Germain Conseiller, De Chezeaux le fils.

Ce que j'ai dit, Monsieur le Comte et Messieurs, sur les Comètes, dans divers endroits de mon second Essai sur les Météores, me fait - sur l'instinct. Je n'ai point parlé de la nécessité de nous en occuper, sur un article de l'instinct. Je n'ai point parlé de la nécessité de nous en occuper, sur un article de l'instinct. Je n'ai point parlé de la nécessité de nous en occuper, sur un article de l'instinct.

L'instinct est selon moi un sentiment régulier et continué qui naît avec nous et auquel nous ne pouvons résister: car si l'on veut, un sentiment attaché invariablement à la nature et à la constitution d'un certain Esprit, et qui se réveille aussi souvent que le sentiment sera réveillé par les objets qui le rapportent, il sera constamment le même.

Debon

D'abord on sentira que cet Instinct doit varier selon la diverse nature des Êtres, et comme on peut les distribuer en classes fort différentes, l'Instinct de chacune de ces classes, devra être proportionné à sa nature, à son intelligence, et probablement au but de sa création.

Dans ce point de vue, l'Instinct de l'Homme ne sera ni aussi borné que celui de la brute, ni aussi élevé que celui de l'Ange, si tant est que toutes les créatures qui sont finies aient nécessairement quelque portion de cet Instinct qui les pousse et qui les dirige.

La Brute a divers Instincts marqués, dont on voit aisément le but & les bornes, tantôt pour la conservation de sa génération, tantôt pour la sienne propre. Avec plus ou moins d'adresse chaque Animal a le sien plus ou moins marqué, toujours rapportant à l'un ou à l'autre de ces buts. Les uns l'appellent Intelligence selon l'art et la prévoyance qu'ils y découvrent. D'autres en voient qu'une par mécanisme, fondés même à ce qu'ils prétendent sur la justice et la perfection des divers mouvemens qui y consistent, justice qui surpasse à divers égards celle dont l'Homme est capable.

Malgré cela on trouvera en y faisant bien attention plus de variété et de variété, mais sans fond de liberté [qui forme un caractère supérieur] dans l'usage que l'Homme fait du même Instinct. Ainsi la Brute portera autant et plus loin peut-être le soin de sa progéniture que l'Homme; mais aussi la tendresse finit dès qu'elle n'est plus nécessaire, tandis que l'Homme la conserve jusqu'au tombeau. Nombre d'animaux auront plus de ruses pour échapper au chasseur que l'Homme pour résister à son ennemi; mais aussi l'Homme a plus de ressources dans sa Raison et dans sa Prudence pour prévoir l'attaque, pour en détourner son ennemi, pour se le rendre utile, pour assurer son repos par des cessions & des Traités, pour réfléchir sur le péril de sa situation, se faire des amis qui le soutiennent, trouver des remèdes à ses disgrâces.

Mais voici, Messieurs, un Instinct plus noble, et dont aucune Brute n'est capable, parce qu'il s'éloigne entièrement de sa constitution & de sa nature. Un Instinct élevé qui parait n'être fait que pour l'homme seul, ou du moins pour la créature intelligente. Tel est par exemple,

L'amour de la vérité. Dès que l'Homme est en état de la percevoir, il ne peut s'empêcher d'y adhérer. Tant qu'il respire et que sa conception est libre, il lui donne inévitablement et invariablement la préférence sur tout ce qui s'en écarte.

Le goût

Le goût pour l'évidence ne semble rien y ajouter. Cependant il porte plus sur le détail. Car non seulement l'Homme est fait pour le vrai en général; mais encore pour toute vérité, et pour l'évidence de chaque vérité en particulier, dès qu'il la une fois saisie et reconnue pour telle. Dès lors il n'est pas plus en son pouvoir d'en disconvenir intérieurement, que de changer ses traits, sa nature et sa constitution. Quelque envie ou quelque intérêt qu'il eût de penser le contraire, cela lui serait totalement impossible. Au moment qu'une vérité claire, simple et palpable se présente à lui, sa Raison l'embrasse à l'instant malgré lui; et pour jamais; c. à d. pour tout le temps qu'elle s'offre à son Esprit avec de tels caractères.

Le sentiment du bien et du mal moral en résulte. Il est aussi puissant sur lui que le sentiment du bien et du mal Physique. Dès qu'il a une fois l'idée fixe d'une règle morale, il admet pour bon tout ce qui y est conforme et reconnoît pour mauvais ce qui s'en écarte. La corruption de son cœur n'y change rien, tant qu'elle n'altère pas le jugement qu'il avoit d'abord porté; et tout comme on voit souvent le menteur respecter dans le fond sa vérité, on voit aussi si les Hommes les plus corrompus ne font aucune difficulté de reconnoître la bonté et la justice de la règle qu'ils ont violée, condamner librement leur conduite, et rendre à cette règle un parfait hommage.

L'amour propre avec toutes ses branches, telles que sont l'amour de la vie; celui de l'honneur, et de la réputation, ce goût vif et insurmontable pour la liberté. Cet amour propre, dit-on, est encore un Instinct si puissant qu'il fait taire tous les autres. Les actes les plus généreux et les plus déintéressés ne sont que des sacrifices de l'amour propre grossier, à un amour propre plus éclairé et plus délicat.

Le désir véhément de l'immortalité qui ajoute au désir primitif du bonheur, celui de le voir durer toujours. Desir qui entre dans tout ce que l'homme fait, qui étend et annoblit toutes ses vues, qui lui rend presque toujours l'avenir plus précieux que le présent, puisqu'il lui fait si souvent sacrifier à la gloire ou au bonheur de cet avenir tout le repos et toutes les douceurs du présent.

Ces exemples peuvent suffire pour nous faire connoître deux puissans ressorts qui nous meuvent, et auxquels tous les autres peuvent se réduire, l'amour du vrai, et l'amour de nous-mêmes, ou pour l'exprimer en d'autres termes le désir de connoître, et le désir d'être heureux.

Dieu n'a sans doute formé aucune de ses créatures pour le rendre

rendre malheureuse. Il paroit au contraire indubitablement qu'il a créé l'homme pour le rendre heureux par la connoissance de la vérité et par la pratique de la vertu. Mais ce qui est le plus digne de la bonté de ce grand Être, c'est qu'il a mis l'homme sur la voie de l'un et de l'autre, en gravant dans son cœur un Instinct également vif et irrésistible pour la connoissance et pour le bonheur. Non content de lui donner les Facultés intelligentes pour le rendre capable de découvrir la vérité, il lui a donné une ardeente curiosité pour la pénétrer, et un goût naturel pour la suivre. Non content ensoit de rendre son âme capable de sentir le bonheur il la remplit d'un desir véhément de l'acquiescer, aussi bien que de l'idée et de l'espoir qu'il pourra durer toujours.

Ce n'est pas tout ensoit, pour l'aider à ne point se méprendre dans les objets de ce desir, ou dans le choix des moyens de réaliser ses espérances son Créateur lui a donné le goût pour la vérité, et le sentiment du bien moral, seul capable de le faire arriver au terme de ses desirs, et après l'avoir muni d'une Raison pure et d'une Conscience droite dans son principe, il laisse à sa liberté le soin d'appliquer ces secours, & ces secours, afin de lui prouver la douce satisfaction d'avoir fait quelque chose pour soi-même, et qu'il n'ait pas la honte et le regret d'être heureux sans avoir rien fait pour le devenir.

Voilà ce que j'admire dans la constitution de l'âme humaine - desirée non seulement à la Perfection et au Bonheur, mais guidée si puissamment par un double Instinct pour arriver à l'une et à l'autre.

Pour déterminer plus précisément le caractère de cet Instinct je dirai que c'est une Règle préliminairement établie pour fixer le rapport qu'il devoit y avoir entre l'objet et le sentiment. Ainsi le rapport qu'il y a entre l'Âme et le bonheur se trouve fixé invariablement par le desir ardent et universel que Dieu a imprimé dans cette âme pour le bonheur. Le rapport qu'il y a entre l'Intelligence de l'âme et la Vérité se trouve fixé et par l'impulsion que l'âme a naturellement pour la connoître et par la précision invariable qu'elle lui donne aussitôt qu'elle la conçoit et par le rapport qu'il y a entre le bonheur de l'âme et la connoissance pratique de la Vérité, qui n'est autre chose que le bien moral est fixé irrévocablement par l'approbation que l'âme donne nécessairement à toute règle ou vérité morale clairement et distinctement connue. Enfin le rapport qu'il y a entre la nature de l'âme et l'Immortalité me paroit évidemment fixé par l'idée, le desir et l'espérance

l'espérance universellement répandue de l'immortalité des Esprits.

Je sai que nombre de Philosophes me contesteront la certitude de l'objet, et par là même la certitude du rapport fondé uniquement sur le desir. Mais sans m'y arrêter beaucoup plus, je ne laisserai pas de croire, 1^o Qu'un desir universel & attaché à l'Âme de tous les Hommes ne peut venir que de Dieu. 2^o Qu'un desir de cette espèce doit avoir nécessairement un objet aussi vrai et aussi réel que le desir même qui s'y rapporte. En ce sens le desir ne marque pas mieux ce qui nous manque, que ce dont nous sommes appelés à jouir un jour. S'il ne nous faisoit sentir que nos besoins, il n'auroit d'autre utilité que de nous donner des regrets. Si le desir nous montre la vérité, il doit nous montrer des connoissances réelles et faites pour nous. S'il nous indique le bonheur, il doit nous montrer aussi tout au moins la possibilité d'y arriver. S'il nous présente l'idée de l'immortalité, il nous certifie par là même la durée permanente de ce bonheur. Enfin si le sentiment primitif approuve sans hésiter le bien moral, il nous montre la route certaine pour y parvenir.

Dès que j'ai prouvé que l'Instinct dont je parle fixe invariablement, non seulement le rapport qu'il y a entre l'objet et le sentiment, mais ensoit le sentiment de ce rapport dans le cœur de l'homme, j'ai tout lieu de le regarder comme le plus ancien institut du Créateur pour diriger la créature raisonnable, et comme une règle primitive antérieure à tous les actes. Dès lors j'ai droit (je pense) de dire avec M. DITTON, quoique dans une vue différente de la sienne, que Dieu a dû en nous créant raisonnables établir certains ordres ou certaine Loi qui serve de règles aux actes de l'Esprit, de telle manière que cet Esprit soit obligé de s'y conformer à proportion des divers motifs qui lui en sont offerts.

Je vois du moins clairement que Dieu l'a fait. Il a donné la Raison à l'Homme, et pour le guider dans l'usage de cette Raison il lui donne le desir et le goût de la vérité. 2^o Il le crée pour être heureux, et pour le guider au bonheur il lui donne avec un amour propre très-vif un sentiment droit du bien et du mal mérités, et par là une impression qui se rapporte exactement à la fin de son existence. 3^o L'homme négligerait ces secours s'il n'avoit de puissans motifs. Dieu lui donne pour aiguillon avec l'idée et le desir véhément de la félicité, l'idée et l'espoir d'un bonheur inaltérable.

L'Instinct conféré de cette manière nous rend plus responsables

Relig. Chrét. Démonstr. Part. II. Chap. II. Sect. VIII.

Sentiment de M. le
Comte de Polign.

pensables à Dieu et plus reconnoissans pour lui. Il nous montre
une Loi gravée dans la Raison pour fixer l'usage que l'Homme
en doit faire.

Dans le langage ordinaire, c'est Monsieur le Professeur Polign
qui parle, on n'entend par le mot d'Instinct que ce mouvement
machinal qui nous porte vers certains objets, mouvement qui con-
vient plutôt au corps qu'à l'Âme. On peut cependant comme l'a
fait Monsieur le Bourcier l'appliquer aux Esprits et l'entendre de
cette impression qui les porte vers certains objets, impression cepen-
dant qui leur laisse la liberté de suivre ce à quoi elle les porte ou
de s'en écarter. En suivant l'Instinct simplement cela conduira
les Esprits, ou bien.

L'Instinct renferme deux Actes, le Desir de connaître et le Desir
d'être heureux, ou plutôt, parce que le desir de connaître est
affoibli dans certains hommes, soit par l'éducation, soit parce que
la machine l'emporte sur l'Âme, ils trouvent leur bonheur à de-
meurer dans l'état de connaissance ou ils sont si petit qu'ils sont
il en est de même du desir d'être heureux, puisqu'il y en a plusieurs
qui se contentent du degré de bonheur qu'ils ont ici bas, quelques
personnes veulent en conclure que le desir de connaître et le desir
d'être heureux ne sont pas naturels aux hommes.

Sur cela je remarque qu'on ne doit pas juger des créatures hu-
maines par une partie d'entrées, et encore par la moins considérable
partie, par celle qui a le moins de talens & de vertus; mais par ceux
qui sont le plus perfectionnés.

Cet Instinct est très utile à l'Homme, parce qu'il les conduit tou-
jours au bien. Cet Instinct ne se montre pas dans tout les Indivi-
dus, par exemple dans un grand nombre d'enfants, il ne se deve-
lope entièrement que lorsque l'homme peut en faire usage, et
lorsque le principe qui doit diriger l'homme savoir la Raison,
est lui même développé: quoique l'Instinct conduise toujours au
bien, cependant en le suivant aveuglément on pourroit négliger
des devoirs importants, ou suivre trop loin son Instinct, et
par là on tomberoit dans de grandes fautes; Il faut donc que la
Raison détermine quand on doit le suivre et jusqu'à quel point
on doit s'y abandonner.

Le mot d'Instinct est dérivé de Latin; il signifie dans son
origine une manière d'inspiration avec laquelle nous pouvons
nous conduire dans la pratique du bien: cette inspiration nous
laisse la liberté ^{entière} de la suivre, ou de la négliger; on est donc
louable

louable ou blâmable suivant qu'on le suit ou qu'on le néglige à
propos ou mal à propos.

L'instinct peut servir de principe à la Morale Chrétienne, la
Morale ne la point changé: il peut être très utile à ceux qui n'ont
pour guide que les lumières de la Raison, mais il l'est aussi à ceux
la même qui ont la Révélation.

De la manière dont on a défini l'Instinct, a dit Monsieur Des
Lignes, on suppose toujours qu'il se rapporte à la machine à Dieu. Le
donné aux Hommes pour diriger ceux qui ne font pas beaucoup
usage de leur Raison: c'est toujours un guide qu'ils ont.

Je crois dit Monsieur le Professeur Seignoux, que l'Instinct ne sentent de M.
se rapporte qu'au corps et non à l'âme: c'est au moins l'idée que je
m'en suis toujours formé. D'ailleurs la définition qu'on en a don-
née n'exhibe la liberté. De plus si l'Instinct s'étendoit aussi loin,
qu'on l'a établi, qu'il fut une Faculté de l'Âme, il s'ensuivroit, par
exemple, que chacun devroit suivre la vérité, comme on se livre
aux choses qui flatent les sens. Mais je conviens de cela qu'on ne
dit pas appeler les goûts de la Vérité un Instinct, puisque peu
de personnes la cherchent; j'en dis de même du desir d'être heu-
reux. Je pense donc que l'Instinct ne sert que pour diriger les
mouvements du corps, et seulement quand l'Âme n'est pas en
état d'exercer ses Facultés, qui sont nos seuls guides.

Monsieur Des Lignes pense que l'usage doit déterminer l'usage de M. le
la signification des mots: or l'usage ne donne pas au terme d'Instinct
la signification qu'on lui a donnée, il désigne seulement ce
qu'il y a de commun avec les animaux. C'est un mobile
qui nous porte à agir. Il ne peut pas s'appliquer aux Êtres pu-
rement intellectuels, aux Anges par exemple.

Le desir de connaître n'est qu'une branche du desir d'être heu-
reux, on ne doit pas les distinguer; c'est pour cela aussi que le pre-
mier n'est pas si général que le second.

Pour définir une chose, c'est Monsieur De Bochat qui parle, Sentiment de M. le
il faut en connaître la nature, ou au moins ses effets, de fa-
çon qu'on ne puisse pas confondre cette chose avec d'autres. Je ne
connois pas parfaitement la nature et les effets de l'Instinct, j'en
peux donc parler que par l'idée du vulgaire.

Je vois pourtant d'abord que l'Instinct est une Faculté, ce-
la me met en état de chercher s'il réside dans l'Âme, ou s'il est
dans le corps une aptitude à de certains mouvements. Si je dis
que cette Faculté est dans l'Âme, d'abord il se présente une
grande

Sentiment de M. le
Comte de Polign.

Sentiment de M. le
Comte de Polign.

Sentiment de M. le
Comte de Polign.

Sentiment de M. le
Comte de Polign.

grande Question, Pourquoi cette Faculté se trouve aussi dans des Êtres qu'on ne croit pas qui aient une Âme? Si on cherche cette Faculté dans le corps, je ne comprends pas non plus comment on pourra l'expliquer, à moins qu'on ny joigne quelques opérations de l'Âme.

Il faudra reconnoître pour Instinct ces mouvemens, ces sentimens, quelque chose en un mot qui se trouve dans tous les hommes, en tout tems et en toute occasion sans que l'Âme ait le tems de réfléchir. Telle est, p. e., la peur du danger qui est la même dans tous les hommes et chez les animaux.

Le but de cette Faculté est sa propre conservation, ou le desir de conserver son état, qu'on regarde comme le meilleur. Le desir de l'immortalité n'est pas général; et n'est pas par conséquent de l'Instinct. Les Peuple parmi nous, & les Nations barbares n'ont pas ce desir. On en peut dire autant du desir de connoître: il y a cependant de la curiosité chez tous les hommes, il y en a même chez les bêtes, et ce desir paraît tenir à l'Âme; ce desir de connoître les rapports de deux objets ne peut être senti que par l'Âme; C'est qui fait de la peine, et de l'embarras, puisque les bêtes l'ont.

En général cette matière est très obscure. C'est là le secret de la machine, secret qui n'est connu que de Dieu, qu'il ne faut pas même tenter de connoître. Comme on ne connoît pas l'union de l'Âme et du Corps, on ne peut pas en plus connoître l'Instinct. Cependant l'Instinct est toujours dans l'homme, il prévient la Raison, et l'âge ne l'éteint point, un enfant dans l'âge le plus tendre a peur du danger, et l'évite selon sa force, et un vieillard sait se défendre.

Ignorance des hommes, selon Monsieur De Chepeaux, a inventé le terme d'Instinct pour exprimer ce qu'ils ne tendent pas, et qu'ils connoissent qui porte les hommes à agir sans nécessaire à définir. Ce que c'est que l'Instinct, je ne m'attacherais à en conférer qu'aux aînés, qui font le desir de se conserver et de se voir être heureux. Si Monsieur Seigneux a prouvé que Dieu a donné des penchans qui tendent à ces deux buts, il aura prouvé que Dieu a pourvu au bien de l'Homme. Je remercie en passant sur ce que Monsieur De Bochat a dit de la curiosité, c'est que la curiosité ne nous porte pas à la recherche de la vérité, mais ce qui est nouveau.

Monsieur Delchepeaux le fils a dit que l'Instinct est un terme

terme qui désigne ce qui porte les hommes et les animaux à faire de certaines choses sans le secours du raisonnement. L'Instinct est quelque chose de composé, il y a du machinal & de l'intelligent. Dans les hommes il se trouve quelque chose d'approchant de l'Instinct qui en est pourtant différent & qu'il ne faut pas confondre, c'est, par exemple, le goût pour les arts en général, ou pour quelque art, ou quelque science en particulier. L'Instinct nous a été donné pour nous porter à de bonnes choses, telle est la compassion: c'est déjà ce qui est fait voir l'utilité, mais de plus l'homme ne se détermineroit que rarement à agir par le secours de la Raison seule; il s'étoit en vain soutenu et entraîné pour ainsi dire par l'Instinct. Il est donc très utile à l'Homme, et de fait le suivre.

Monsieur le Baron De Caspade n'a rien voulu ajouter.

XLVIII. Assemblée,

Qui s'est tenue le 11. Avril 1744, et à laquelle se sont rendus Messieurs De Bochat Lieutenant Bailival, Polier Professeur, Baron De Caspade, Seigneur Boursier, Du Lignon, Seigneur Hoffeur, D^o Germain Conseiller, De Chepeaux le fils.

Messieurs Voici l'idée que je me suis fait de l'Instinct Discours de Monsieur les réflexions que vous faites à ce sujet dans votre dernière séance de la Conférence.

L'Instinct est un penchant machinal qui porte à faire de certaines choses sans le secours du raisonnement.

L'Instinct se trouve dans les Hommes et dans les animaux, sans exception d'aucun individu. Les choses auxquelles l'Instinct porte, ont pour but la conservation de chaque individu: c'est l'éloignement du mal et la possession de quelque bien.

Quelques uns d'entre vous, Messieurs, ont donné plus d'étendue à l'Instinct des hommes qu'à celui des animaux, et ils ont regardé comme un effet de l'Instinct la curiosité ou le desir de connoître, et le desir de l'immortalité.

De là vous avez tiré ces deux conséquences, c'est que l'Instinct se trouvant dans tous les Hommes sans exception, c'est une preuve qu'il vient de Dieu, qui a par là pourvu très efficacement à notre conservation, ce qui est une preuve de sa Bonté pour nous.

La 2^e c'est que tout ce à quoi l'Instinct nous porte est bon, cependant

cependant comme l'Instinct est un mouvement machinal, c'est à la Raison à le diriger, c'est à dire, à marquer jusqu'où il faut le suivre, où il faut s'arrêter, et quels moyens il faut employer pour satisfaire l'Instinct, c'est à dire, pour éviter ce que l'Instinct nous porte à fuir, ou pour nous procurer ce qu'il nous porte à rechercher.

Après le Discours Monsieur le Conseiller De Cheseaux nous a lu une Dissertation sur l'Art de vivre content, matière qu'il s'estoit chargé de traiter, comme il n'a pas pu se rencontrer à l'Assemblée Monsieur De Cheseaux son fils, en a fait la lecture.

Monsieur le Comte et Messieurs. L'Homme n'est suivoit à chercher un parfait contentement que par l'un ou l'autre de ces deux moyens; qui servent ou d'obtenir tout ce qu'il desire, ou de ne desirer rien au delà de ce qu'il possède. Ce 1^{er} n'est point en sa puissance, mais il peut faire en partie usage du 2^e.

Par le contentement de la **III^e Leçon**, je n'entends pas une simple exemption de desirs, tel que l'état d'un homme indolent, ou d'un animal, qui ne réfléchissent point. Car dans ce sens on pourroit dire de ce dernier qu'il est plus capable de contentement que l'Homme, puisqu'il est pour l'ordinaire plus exempt de desirs. Mais j'entends une exemption de desirs accompagnée de réflexion sur ce que nous possédons, et sur les dispositions de notre ame; ce qui forme deux sources de contentement.

Sous le terme de desirs je comprends toutes les passions et les affections de l'âme. Car il n'en est aucune qui n'en soit accompagnée. L'amour desire la possession de son objet. La haine, la colère, la destruction. La crainte, la douleur, les chagrins, l'envie, les remords desiront l'éloignement de ce qui les cause. L'inquiétude, le despit, et l'ennui ne sont que des desirs vagues d'un autre état, qui n'ont point d'objet déterminé.

Si l'Homme pouvoit se procurer dans cette vie un état dans lequel il ne desirât absolument rien, il seroit sans doute parfaitement content. Mais comme cela est impossible, il doit travailler à régler ses desirs. En quoi il peut avoir deux vues. L'une de ne les tourner jamais vers les objets qu'il ne peut obtenir sans peine ou dont la possession le rendroit plus malheureux que leur privation. La 2^e de les modérer de façon qu'ils ne soient jamais assez vifs, pour troubler son repos.

Pour remplir la 1^{ere} de ces vues, si j'avois des ariy à donner à un jeune homme, qui n'auroit encoir que peu ou point de connois-

sance du monde, je devrois lui faire une énumération de tous les objets dont il doit détourner ses desirs, pour ne pas s'exposer à de troubles et des inquiétudes, tels que sont les Honneurs, les Richesses et les Plaisirs d'une certaine espèce. Mais comme les objets de nos desirs sont infinis, et que ces matières sont déjà connues, et ont été traitées avec licence et réduirai ce petit discours à remplir ma 2^e vue, qui est de modérer ses desirs.

Ce seroit assurément un grand secret & sans prix, que celui de rendre son Âme insensible à tous les chagrins, et exempte de tous desirs inutiles et dangereux. Mais si cette Faculté et cet état n'est pas le partage des Hommes dans le monde, je croi du moins qu'il n'est pas absolument impossible d'y parvenir en partie, au loaperi-ence que nous avons de l'influence de notre attention et de notre volonté sur nos affections, pour en augmenter ou diminuer la vivacité.

Personne ne disconvientra, qu'avant que de tourner tous nos desirs vers un objet, nous devons le prouver d'examiner s'il les mérite.

Que nous pouvons envisager les événements de la vie sous différentes faces, et fixer notre attention sur celle qui nous paroit la plus agréable.

Que nous avons même le pouvoir de diminuer les douleurs du corps, et les chagrins de l'âme par la diversion & la réflexion.

Si ce que je viens de dire est vrai, je puis en conclure que le fond de notre contentement réside plus dans nous mêmes, et dépend plus des Facultés de notre Âme que des objets extérieurs.

La difficulté est de faire usage de ces Facultés jusques à un certain point, et c'est dans les moyens qui peuvent y servir que je fais consister l'Art d'être content. Je vais les proposer sous la forme de Maximes, en suivant cependant un ordre pour en oublier le moins qu'il me sera possible.

Comme notre contentement peut être trouble et par les desirs qui naissent en nous indépendamment de notre commerce avec les autres hommes, et par ceux que nos liaisons avec eux occasionnent, je rechercherai les moyens de les modérer à ces deux égards.

Au 1^{er} je parlerai d'abord des desirs qui se portent vers les objets que nous ne possédons point encoir. En 2^e lieu de ceux qui naissent à l'occasion des pertes que nous avons faites. Ce qui se rapporte à la 1^{ere} source de notre contentement, qui est la réflexion sur ce que nous possédons.

Au

Au 2^e j'examinerai quelles dispositions nous devons apporter dans la Société pour y vivre contents. Enfin quels procédés nous devons tenir avec les autres hommes dans tout ce qui se passe entre eux et nous. Et ceci servira à la 2^e source qui est l'état de notre Ame.

Dans tout ceci je ferai abstraction des devoirs moraux, et je rapporterai tout au seul contentement de l'Homme.

Sur le 1^{er} égard.

Comme la nouveauté d'un objet qui s'offre à nos desirs en augmente la violence, dès que cela nous arrive nous devons en suspendre la recherche pour quelque tems, jusqu'à ce que l'impression de sa nouveauté soit affaiblie, et que nous soyons dans une aisance assez tranquille pour juger de ce qu'il vaut.

Notre Imagination servant beaucoup à fortifier nos desirs en grossissant les avantages de leurs objets, nous devons nous en défier, et nous rappeler les occasions où elle nous a trompés, en nous tenant beaucoup moins qu'elle ne nous avoit promis.

Nous devons réfléchir souvent et particulièrement dans ces tems là sur la promptitude avec laquelle ont passé les premiers momens de contentement que nous avoit causé l'acquisition d'une chose, et sur la légèreté avec laquelle nous l'avons oublié pour en désirer une autre.

Faire attention aux exemples des personnes qui n'ayant obtenu ce qu'elles desiroient, n'en ont pas été plus heureuses, et sont au contraire bien souvent tombées dans un état plus désagréable, par un mariage, l'élevation à quelque emploi, l'acquisition de quelque bien.

Sur les peines et les soins qu'elles se sont données pour parvenir à leurs fins, les mauvais procédés auxquels la violence de leurs desirs les a engagées. Sur les suites de ces soins et de ces procédés, telles que la perte de leur santé, de leur réputation, avantages fort supérieurs à ceux auxquels elles les ont bien souvent sacrifiés.

L'indifférence pour ce que nous possédons est une cause ordinaire de nos desirs inquiets, et occupés à chercher des objets qui nous piquent et nous touchent davantage. Pour les prévenir il faut s'accoutumer à sentir le prix de ce que nous avons, nous représenter quelles seroient les suites de sa privation. Anticipant de cette manière sur les regrets que nous causeroit sa perte nous nous en rendons la possession plus chère, et nous tirons notre Ame de cette insensibilité qui la force à s'égarer ailleurs.

L'on jouit quelquefois d'un bien avec plus de plaisir, par la raison qu'on est seul à le posséder. C'est trop restreindre et borner

notre

notre contentement. Au lieu que si nous nous faisons une habitude de jouir d'un bien en commun, et de partager notre jouissance avec les autres, nous doublerions notre satisfaction par la leur.

Si l'oisiveté comme on le dit est la mère des vices, c'est sans doute parce qu'elle est de l'ennui et des desirs. Un homme sifif cherche à se tirer de l'ennui que lui cause le désœuvrement. L'impaticence fait qu'il s'attache au premier objet qui le frappe sans l'examiner, et souvent il fait un choix funeste à son repos. Il faut donc pour éviter cet écueil s'accoutumer de bonne heure à se faire des occupations auxquelles on retourne avec plaisir, et qui remplissent le vuide de notre Ame et de notre tems. C'est une maxime des plus importantes à la jeunesse. C'est l'occupation qui fait le contentement de tous les gens de métier; témoin le Savetier de La Fontaine qui abandonna volontiers l'or qu'il possédoit pour retourner au sien.

Ne pourroit-on point eneor prévenir bien des desirs inquiets, des ennuis, des passions, par un gout dominant pour quelques amusemens innocens, tels que l'Agriculture, quelques Sciences curieuses, la Musique, la Peinture. Quand les devoirs auxquels nous sommes appelés sont remplis, nous avons besoin de quelque relâchement, et il vaut mieux les trouver chez soi, que de les chercher ailleurs, ou nous courrons risque d'en prendre de funestes à notre repos, notre santé et nos intérêts.

Notre gout a bien souvent plus d'influence sur nos plaisirs et nos sentimens, que la nature et la qualité des objets. Cette vérité me paroît si importante que je vroi devoir l'appuyer par deux témoignages. Celui des Habitans de ces Climats glacés et presque oubliés de la Nature, qui meurent d'ennui et ne peuvent vivre dans des Pais plus riants et plus favorisés d'elle. Et celui des personnes qui, n'ayant eu des Nourrices touchées, trouvent je ne sais quel agrément dans les regards qui en tiennent un peu. Si l'on forme de bonne heure son gout à la simplicité, dans les habits, les meubles, les équipages, les alimens, l'on n'aura que de l'indifférence pour la somptuosité et la délicatesse des uns et des autres. Si l'on goûte la variété et le beau desordre de la Nature, on recherchera moins l'uniformité et la symétrie de l'Art. (Celle remarque peut être d'un grand usage aux personnes que la Fortune n'a pas mis en état de faire des dépenses pour ces choses, et qui sont obligées de laisser à la Nature le soin et les frais de leurs plaisirs.

Le desir des choses superflues et de pure fantaisie, est, un des plus contraires à notre repos; car comme elles sont sans nombre,

il

il est aussi sans borne, et renait tous les jours. Pour l'éviter il faut à la 1^{re} occasion, & sans renvoi faire un effort pour lui résister, & ne point marchandier avec lui. Si ce 1^{er} refus nous coûte, un 2^e. nous coûtera moins, et peu à peu nous en prendrons l'habitude.

Voilà pour ce qui regarde les desirs des objets que nous ne possédons point, venant, je vai dire deux mots sur ceux dont nous regrettons la perte.

Comme l'inquiétude que donne l'incertitude du parti que nous avons à prendre est un état des plus incommodes, il faut travailler à s'en tirer d'abord, en se déterminant sur ce qu'il nous convient de faire.

Si la perte que nous avons fait est irréparable, détournons en au plutôt notre attention; car l'attention la rend toujours présente, et par conséquent aussi sensible qu'au 1^{er} moment. Au lieu qu'en la perdant de vue, son impression s'affaiblit, sur tout si nous y substituons quelqu'autre objet.

Si elle peut se réparer, cherchons en incessamment les moyens, et les mettons en oeuvre. L'Esprit qui a pris son parti, en faisant ce que lui conseille la Raison, est content de soi, et se contente de se consoler.

Si cette perte nous a été causée par la friponnerie ou le larcin d'autrui, nous en avons un double chagrin, qui naît de notre perte et de notre repentiment. Pour calmer l'un et l'autre, envisageons ce malheur comme un effet de la nécessité qui la force à cette action. Cette réflexion nous la rendra plus excusable, et nous fera moins regretter un bien dont un malheureux profite. S'il n'est pas dans le cas, diminuons la mortification d'avoir été dupés, par cette considération que c'est notre bonne foi qui y a donné lieu, et qu'il y a beaucoup moins de honte à être dupe que fripon.

Dans les maladies et les autres évènements fâcheux de la vie cette persuasion qu'ils ne sont point de purs effets du hazard et du simple concours des causes secondes, mais que la Providence les dirige pour le bien des hommes, cette persuasion, dis-je, sera d'un grand secours pour les rendre plus supportables. Un de mes amis m'a assuré, que cette idée l'avoit bien des fois rendu plus content dans de violents accès d'Asthme, auquel il étoit sujet, qu'il ne l'étoit dans sa pleine santé.

Je mets au nombre des pertes celle de l'espérance du succès dans ce que nous avons entrepris. Pour prévenir le mécontentement qui

son résultat, il ne faut jamais se flatter trop dans les commencemens d'une entreprise: on doit toujours supposer qu'elle peut manquer, faire des réflexions qu'on nous sembleroit à cet égard peut être moins malheureux que beaucoup d'autres; enfin se servir des secours indiqués dans l'article précédent, et de la résignation à la volonté de Dieu.

Les deux Articles suivans, précédant venant d'être mis dans des pertes.

Comme nous sommes très souvent appelés à quelques genres de vie dont les fonctions peuvent être mêlées d'agréables et de désagréables, il faut prendre son parti, et ne les envisager, autant qu'il est possible que, par ces 1^{ers}. Sans cela la vie nous deviendrait odieuse, surtout si elles sont journalières.

L'on tombe quelquefois dans l'indifférence et l'ennui de toutes choses, de la lecture, ni la musique, ni la beauté de la Nature, ni le commerce de nos Amis, rien ne nous affecte et ne nous touche. Nos desirs n'ont aucun objet déterminé. Cet état peut être causé par quelque indisposition corporelle à laquelle il faut des remèdes physiques, ou par une habitude de ne s'appliquer à rien, et de parcourir simplement la superficie des choses. A cette dernière cause, il faut remédier par un effort d'attention sur le 1^{er} objet qui se présente, sur le 1^{er} Livre, p. e., qui nous tombe sous la main. Si la lecture nous fatigue dans le commencement et ne fait naître en nous que peu d'idées, ne nous rebutons pas pour cela, insensiblement nous en éprouverons un heureux succès. Je l'avance sur mon expérience et celle d'autrui. Dans les mélancholies et l'ennui de soi-même rien ne sert autant qu'une forte occupation si on en est capable.

Sur l'homme considéré en Société.

Il est nécessaire au contentement de l'homme considéré indépendamment de la Société de modérer ses desirs, il lui importe infiniment plus encore, dès qu'il entre en commerce avec les autres hommes: parce que ses affections se multiplient et deviennent plus vives, son amour propre se trouvant souvent blessé dans ce commerce. Pour le rendre agréable il est nécessaire d'y apporter certaines dispositions de coeur, et un jugement sain qui nous mette à l'abri des préjugés.

Nous devons d'abord nous garantir de celui, que les autres hommes nous doivent beaucoup; parce que dans cette idée leurs manquemens à notre égard nous offensent bien plus que si nous les regardons comme nos égaux.

L'on doit apporter dans la Société un esprit de tolérance et disposé

à exciter les hommes par leurs bons endroits. On se fait par là une Société agréable. Si elle n'est pas toujours réelle, du moins cette illusion nous rend elle plus susceptibles de contentement, plus disposés à la complaisance, à la bienveillance, à des sentiments agréables et propres à nous rendre heureux.

Un Esprit chagrin et misanthrope qui ne voit que le mauvais côté des hommes, se donne au contraire un triste spectacle. Il enlaidit à ses yeux tout le monde moral. Il ne voit, il ne voit que des gens fiers, intéressés, injustes, trompeurs, médisants. Quelle Société pour lui ! Il veut se guérir de cette fâcheuse disposition, qu'il se représente quelquefois les yeux de tout le monde tournés sur lui, et ne l'envisageant que par ses ridicules et ses défauts; il se verra sans doute l'injustice qu'on lui fait, et peut-être celles qu'il fait aux autres; il viendra à changer ses idées sur leur compte, et à les prendre telles qu'il souhaite qu'on en ait de lui.

L'esprit soupçonneux et défiant accompagne ordinairement l'esprit misanthrope. L'idée peu avantageuse qu'il a des autres lui fait juger qu'ils pensent de même de lui, et lui fait craindre de mauvais procédés de leur part. Dans cette inquiétude il est impossible qu'il vive content. Pour la dissiper, il doit changer d'opinion sur les autres hommes, et réfléchir sur le nombre d'occasions où ses soupçons ont porté à faux, et sur le ridicule qu'ils se sont donné par là.

L'esprit pointilleux est une suite de l'esprit soupçonneux, il croit toujours qu'on a voulu manquer d'égard pour lui. Toujours mortifié de la prétendue offense qu'on lui a fait. Tel qu'un Valétudinaire que la moindre intempérie d'air incommodé et dérange. Comme cette disposition est en soi l'effet d'un amour propre excessif, qui croit qu'on lui doit beaucoup, il doit le réduire à ses justes bornes. S'il fait attention sur les manières dont il se plaint, il trouvera qu'elles sont les mêmes à l'égard de tout autre.

Pour diminuer cette trop grande sensibilité, rapellons nous les procédés obligés qu'on aura eu pour nous en différentes occasions; ils serviront de contrepoison à ceux dont nous nous plaignons.

L'esprit d'envie est de tous le plus funeste à notre contentement: c'est un poison lent qui le corrompt sans cesse; il rend l'homme mécontent, non parce qu'il est privé d'un bien, mais parce qu'un autre en jouit, et qu'il l'en voudrait voir aussi privé. Un désir de cette nature ne peut jamais être satisfait, à moins qu'il ne voie tous les hommes misérables. Si le sentiment d'un état si triste et si fâcheux ne porte pas celui qui le souffre à s'en défaire, je ne sai quel conseil

concilium donner. On n'aurait pas cependant quelques uns de ces défauts envie à des Dignités et les Richesses pour objets; si on n'en a que l'envie des présens de la Fortune, sans en désirer le principe, c'est-à-dire de la justice; et des hommes; et non des richesses pour objet de l'envie, et de la justice. On ne peut sans cesse en parler, et on voudrait qu'il n'y eût rien de grand ni de petit dans la vie, et qu'on ne pût se comparer qu'à Dieu seul. Si on est sûr de la Providence qui nous a fait ce que nous sommes, et que lui-même en possède, dans plusieurs de ses attributs, si c'est la Réputation, que d'ailleurs n'est plus frivole; et les richesses, si on n'y a point de besoin, et que l'admiration de la Société ne se fait que par le public, demain et supplanté par un autre; et l'on voit que si on n'est pas établi, un rien peut aussi le détruire.

Le désir de briller nous expose aussi à bien des maux. On ne voit pas trop, nous en sommes, de nos maux, et de la part de ceux qui en sont choqués; et du moins nous n'en sommes jamais qu'à nous en plaindre. Nous nous en plaignons sans nous en rendre compte, et nous nous en plaignons sans nous en rendre compte. Nous nous en plaignons sans nous en rendre compte, et nous nous en plaignons sans nous en rendre compte. Nous nous en plaignons sans nous en rendre compte, et nous nous en plaignons sans nous en rendre compte.

« Nous prenons quelquefois, sans nous en rendre compte, de l'éloignement pour certaines personnes, qui ne nous en rendent compte aucun sujet, mais simplement parce que leur figure et leurs manières ne nous conviennent pas. C'est un sentiment très incommode dans les Sociétés, sur tout si nous sommes obligés à commercer avec elles. Je croi qu'un moyen de se défaire de ce sentiment, seroit de les voir de plus près et de faire un effort sur nous pour tenir à leur égard quelques procédés obligés. Nous être nous parviendrons d'un cœur qui flattoit notre amour propre, et nous devions en suite plus disposés à rendre justice à leurs bonnes qualités; et faire grâce à leurs défauts qui nous avoient de bord indisposé contre elles. »

Si notre éloignement ou notre haine est fondée sur des injustices ou des offenses répétées de leur part; il est presque impossible de la vaincre. Mais du moins ne devons nous pas entretenir dans notre cœur une passion si ennemie de notre contentement. Si l'on ne peut l'éteindre il faut du moins l'affaiblir, en évitant de voir ces personnes, de commercer avec elles, de nous entretenir avec qui que ce soit, de nos sujets de plainte, et ne parler d'elles que le moins qu'il nous sera possible.

L'amour, quoiqu'il plus difficile à guérir que la haine, paraît qu'il est

est toujours accompagné d'une peine agréable, peut cependant être par
 les douleurs, remède, ou quelque autre vertu de la nature de celui de la mor-
 mort, ou quelque autre désagrément, quel qu'il soit, de la corruption de l'esprit
 dans l'objet de nature qui s'oppose au même esprit, nous frapper, et braver
 de lui, sans cette inpropriété désagréable, la rappeler nous conduit à no-
 tre imagination, et faire, si bien quelle est un objet d'admiration, ou même
 d'admiration, se place dans l'objet qui s'oppose au même esprit, nous frapper, et
 de lui, sans cette inpropriété désagréable, la rappeler nous conduit à no-
 tre imagination, et faire, si bien quelle est un objet d'admiration, ou même
 d'admiration, se place dans l'objet qui s'oppose au même esprit, nous frapper, et

SUR NATURELLE DE LA LIBERTÉ

dans lequel nous exigeons de nous, est d'être jugé, et il agit
 de nous, mais avec la même intention, et nous à la leur, nous
 n'abusons pas de nous souvent de nos intentions, et de ce change n'est
 pas si difficile à faire, nous ne sommes pas de bonne foi, et quelque atten-
 tion suffisent. Nous évitons par conséquent de regretter sur nos per-
 tet, et des repentiments sur leurs procédés, et il agit
 un homme peut-il être content, en présence de ceux qui a
 blessé et qui est blessé actuellement par ses aims et ses manières, sans
 compter les fréquentes mortifications auxquelles elles les exposent, et il
 épais de descendre et d'entrer pour quelques moments dans un com-
 merce plus liant et plus affectueux, je me persuade qu'il en goûtera
 les agréments.

Un cœur bien placé est plus inquiète et troublé des offenses
 qu'il a eues le malheur de faire aux autres que de celles qu'il en
 a reçues. Quand il n'en auroit qu'un simple soupçon, il doit s'en
 éclaircir d'abord pour s'excuser ou faire l'aveu de sa faute à la
 personne offensée. Cette démarche lui mettra l'esprit en repos.
 La Bruyère dit qu'on ne rafraîchit si fort le sang, que d'a-
 voir évité de faire une sottise; je voudrois ajouter, si ce n'est
 de réparer celles qu'on a fait.

Le

La connaissance d'une offense est un mal, et de ne contenter-
 ment d'être en partie de la connaissance en pardonnant au lieu de se
 de l'offense, quelque fois des importances, des soupçons injustes,
 des réquisitoires, des railleries, des critiques et de s'en servir
 biens dans pour d'insinuations, pour l'aveu de sa conduite et fait se faire
 un aveu de sa conduite et fait se faire
 répondre à tout, et à rendre raison de tout
 et de la connaissance et ne l'ignore dans pour d'insinuations, pour l'aveu de sa conduite et fait se faire
 naturellement nous appelons, on peut l'avoir fait par oubli, nous de
 nous à l'aujourd'hui, et nous, ou peut l'avoir fait par oubli, nous de
 ce a eu l'intention, ce seroit la remplir quand de s'en plaindre
 devant un homme de la liberte, et tirer parti de la liberte qu'on
 nous a donnée de nous affranchir en paroles, et de nous faire
 mieux exprimer son opinion, qui nous a voulu mortifier, par
 son conduite opposée à la sienne, et de nous faire
 un ombre, que quelques fois des personnes, et de s'obliger
 geantes, et de s'obliger
 prennent occasion de vous ménager moins. Si bon veut éviter
 les sentiments désagréables et incommodes que nous cause, cette in-
 justice, il faut être avec elles sur la réserve, et en tenir simplement
 avec regard qu'il leur sont dus, et soutenir son droit dans l'ocasi-
 on avec fermeté, mais toujours avec politesse.
 On doit plutôt travailler à se faire vaincre qu'à se faire craindre,
 l'un est plus facile que l'autre. Cette différence est déjà un avantage.
 Mais ce qui est essentiel, c'est que l'on ne peut être aimé pour l'ordi-
 naire sans aimer à son tour; et c'est un sentiment agréable. L'un se
 fait de même rarement craindre, sans craindre aussi quelque chose
 de son côté; et c'est un sentiment qui ne peut que troubler notre repos.

Dans les Traités et les marches que les Hommes font entre eux,
 ils s'arrêtent souvent à des bagatelles, moins par un principe d'intérêt
 que d'humanité; il seroit tant qu'on ne méritent pas leur attention; il
 perdit cependant dans une opinion et d'insinuations, et de s'obliger
 de pour eux mêmes, et au lieu qu'il s'auvent un avantage à goûter le
 plaisir de lâcher quelque chose pour la paix, ou pour faire quel-
 que douceur à une personne indigente, ils en retireiroient une
 double satisfaction.
 Quelquefois et pour l'ordinaire, on regarde plutôt à la finan-
 ce qu'on retire d'un Traité, qu'à d'autres avantages infiniment
 plus propres à nous prouver du contentement. Si c'est un mariage,
 l'intérêt y sera sur une alliance avec d'honnêtes gens, et sur
 le

le caractère de la personne, qui contribueroit beaucoup plus à la douceur de cette Société qu'une dot y est considérable. On préfère ordinairement à un gros salaire que l'on retire de gens indomptés, à un satisfait on de vivre avec des personnes d'un caractère agréable; et qui prouvent mille douceurs on devoit s'occuper d'occasions de faire ce qui est satisfait, tant les queltes on se trouve souvent bien content de ce contentement que l'on avoit en vue.

Les sacrifices que nous faisons à nos goûts et de nos fantaisies nous procuroient bien plus contentement fort supérieur à celui de les avoir satisfait. L'habitude de céder à ses passions sans s'en rendre compte. On grand respect pour nous. Nous sommes obligés dans la vie à bien des devoirs de bien s'en rendre compte, qui de plus nous rendent des sujets d'inquiétude. Il faut tâcher de se les rendre moins pénibles; par la considération qu'ils servent à nous lier avec les autres hommes, à nous procurer leur affection, et nous fournissent quelque fois des occasions de leur rendre service. Nous pouvons même nous les rendre agréables par la conversation, la connaissance des différents caractères, celle des faits que nous pouvons apprendre, et tout par le plaisir que l'on sent à se donner des avantages réciproques de considération et d'égard.

Ce sont là tous les moyens qui me sont venus dans l'esprit lesquels j'ai cru propres à établir notre contentement. Je n'ai parlé que des dispositions qui par elles mêmes y contribuent, sans faire mention des penchans et des actions qui peuvent nous attirer des chagrins par leurs suites; tels que l'intempérance, les maux de conscience, les médianités, les violences, les actes de mauvaise foi et semblables; parce qu'en embrassant ces derniers, j'aurois été obligé de faire un cours entier de Morale.

J'ajouterois seulement ici deux réflexions sur l'Art que je viens de chercher.

I. Si l'étude en est utile à toute sorte de personnes; elle l'est particulièrement à la jeunesse, qui n'ayant formé que peu ou point l'habitude de satisfaire ses desirs, et de se rebeller contre tout ce qui les gêne est enclin à tout prendre celles que j'ai indiquées.

Elle est par conséquent nécessaire à ceux qui sont chargés du soin de cette jeunesse, puisqu'ils doivent connoître et pratiquer les moyens de rendre content, pour être en état de leur en donner les bons et les exemples.

Cette étude est encore utile aux Grands, et à toutes les personnes élevées en dignité; parce qu'elles sont hors de la portée des conseils, qui pourroient

pourroient les aider à modérer leurs desirs, que personne n'osant s'y opposer, rien ne les gêne, ni la crainte, ni les regards.

→ Aux personnes riches, qui aient plus de facilité à se procurer tout ce qu'elles desireroient, ne sont point retenues par les difficultés ou l'impossibilité de le satisfaire.

II. Réflexion. C'est que les contentemens d'esprit s'ont suivis d'autres avantages pour celui qui en jouit. Il n'a de borne pas même à lui seul, de se communiquer à ceux qui l'environnent, et peut avoir une grande influence sur le bonheur des autres.

Un jeune homme content en est beaucoup plus disposé à recevoir des avis, et les mettre en pratique, son esprit est beaucoup plus libre et sa conception plus prompte. Ceux qui ont soin de son éducation en sont plus en état de faire recevoir leurs conseils (s'ils sont eux-mêmes contents) par cet air de sérénité qui règne sur leur visage, au lieu que l'air sombre et chagrin d'un Père, d'un Gouverneur, d'un Aïeul indispose la jeunesse, et la rend sourde à leurs conseils.

Les Grands, ceux qui dominent sur les autres hommes, sont d'un côté plus froids, sont plus disposés à leur rendre justice, à leur accorder des grâces, et à faire passer chez eux le contentement, dant ils jouissent eux-mêmes. L'ambition, l'amour du plaisir et du luxe, châtis plus modérés chez eux, ils sont moins tentés de faire ces dépenses excessives qui ruinent leurs États par des impôts. D'un autre côté les derniers sont plus obéissans et plus soumis à leurs ordres, quand ils ont lieu de se être contents.

Les Riches, ceux qui vivent dans l'abondance, s'élargissent et se répandent combien plus volontiers. Le pauvre, le Laboureur, l'Artisan travaillent avec plus d'ardeur et de succès, au lieu que le chagrin rend les uns paresseux et l'autre plus prompt à la paix, et remplit mieux sa vocation et ses devoirs quand il est content de son sort.

Enfin l'on peut dire que le contentement d'esprit embellit à nos yeux toute la Nature, nous rend plus agréables les lieux que nous habitons, et les personnes avec qui nous vivons plus aimables.

Une petite Recapitulation de tous les moyens que je viens d'indiquer nous conduira naturellement à une conclusion et une vérité des plus importantes. C'est qu'il n'est point de solide et véritable contentement sans la Vertu.

J'ai dit que pour vivre contents nous devions modérer nos desirs. Retranchez ceux des choses superflues et qui nous engageroient dans de mauvais procédés. Se faire un plaisir de jouir en commun.

Enfin l'oisiveté. Recevoir les maladies et les événements fâcheux de laqu
 comme étant dispensés par la Providence et avec résignation. Envisager
 les Hommes, comme mis régardés par leurs bons endroits. Appartenir
 dans leur commerce, un esprit de tolérance et de bienveillance. Se dé
 fendre du désir de briller, de l'esprit chagrin, soupçonneux, pointilleux,
 et sur tout de l'Ennui. Se mettre à la place des autres pour leur bien.
 Une justice sévère de leur offense par ses manières, ses discours, ou sa
 conduite. Si on l'a fait, se passer l'offense. Si non, en avoir reçu, la
 pardonner. Interpréter favorablement leurs procédés. Ramener ceux qui
 ont été touchés de déshonneur, par de tout opposer. Relâcher de ses
 droits pour gagner de la paix, ou par un esprit de charité. Enfin s'airi
 fier aux autres nos goûts et nos fantaisies. *Voilà ce que l'on dit*
 Voilà si je ne me trompe un portrait d'un grand homme achevé de
 l'homme vertueux tiré d'après celui de l'homme content, que j'ai vu
 seul devant moi, y en a dans tout ce discours. Voilà de la sagesse et des
 prouesses de cette nature, je crois qu'un homme peut avoir la Conscience
 ce tranquille, sans laquelle le contentement ne saurait trouver pla
 ce dans le cœur. Mais si elle se faisait en quelques reproches, et
 éprouvait quelques remords, les seuls moyens de les calmer, sont de
 l'éclairer, de former une vive résolution de se conduire suivant ses
 lumières, et s'attendre à la miséricorde de Dieu. Une telle conduite
 nous assurera l'espérance d'un bonheur éternel qui mettra le com
 ble à notre satisfaction.

Je serai trop content si dans les recherches que j'ai fait sur
 l'Art de se rendre content, j'ai pu trouver celui d'être utile à Monsieur le
 Comte, que nous devons toujours avoir en vue dans tous nos dis
 cours, et à qui je souhaite de tout mon cœur tout ce qui peut pro
 curer un contentement parfait.

Je crois qu'on peut réduire à ces quatre conseils les principes qu'il
 faut suivre pour être content: c'est le sentiment de Monsieur De Che
 seaux le fils: 1^o D'avoir son goût dominant pour quelque chose
 d'innocent, par exemple, pour quelque science, la Physique, la
 Géographie, &c. l'Agriculture, la Peinture, la Musique &c. 2^o De
 vivre tout ce qui nous arrive philosophiquement, sans passion.
 De cette manière on se détache de ses intérêts, on n'est plus sensible
 à leur perte, et on regarde sans rigueur, sans chagrin, sans trouble
 ceux qui nuisent à nos intérêts; on conserve sa tranquillité quelque
 événement qui nous arrive. 3^o De ne se proposer rien que de
 faire son devoir, excepté qu'on se permette quelques relâchemens.
 4^o De se rendre ses devoirs agréables. On le peut en réfléchissant
 sur

Sentiment de M. De
 Chesaux le fils.

sur la beauté de nos devoirs, sur la justice qu'il y a à les remplir, sur
 les avantages que nous procure leur observation, sur divers inconvénien
 ces qui les accompagnent, et qui en rendent la pratique. Je suis fâché
 de ne pas à tout dire, ce que Monsieur le Comte de Dorville, le
 1^{er} Germain qui parle, un conseil général tiré de l'expérience que nous
 faisons que nous sommes heureux à proportion que les objets qui nous
 environnent sont agréables. Une maison riante, des équipages propres
 à proportion de ces objets qui sont toujours près de nous, nous satisfait
 à proportion qu'il est plus grand; voilà aussi par où on cherche à se
 rendre content. Il y a un autre objet qui nous accompagne toujours,
 lequel nous ne pouvons point nous éloigner, qu'il faudrait orner, et dont
 l'ornement nous procurerait une satisfaction des plus grandes et qui se
 voit continuelle, c'est notre ame, c'est nous mêmes, c'est là ce qu'il faut
 orner pour le contempler toujours avec plaisir.

J'aurais souhaité que Monsieur De Cheseaux eût ajouté dans son
 discours quelque chose sur l'état d'un homme qui ne desirer rien.

Voilà quel a été le sentiment de Monsieur l'Abbé de Sennecey. Le
 contentement est une situation de notre ame à la vue des objets dont
 nous sommes en possession: il est relatif à l'ame et non au corps: il
 consiste à jouir de certains objets. Il faut donc s'attacher aux objets
 qui peuvent donner à l'ame cette quiétude qui fait son bonheur.
 Les objets des violentes passions ne procurent point à l'ame cette
 tranquillité, ils lui causent au contraire des regrets et de l'ennui.
 Il n'y a donc que la Vertu à laquelle il faut s'attacher.
 Son Om. ne peut pas éteindre tous ses desirs, ils nous ont été don
 nés par l'auteur de notre être. Mais il ne faut tourner nos desirs
 que vers des objets utiles, combattre tous les autres qui ne peuvent
 nous procurer qu'une satisfaction passagère. Quand on s'est accout
 umé à résister on acquiert une force qui nous met dans la suite en
 état de résister aux passions.

L'Art de vivre content, a dit Monsieur le Professeur Paler, sentiment de M. le
 Comte de Dorville. Heureux qui peut y parvenir. Mais il embrasse
 bien des choses. Monsieur De Cheseaux le fait consister dans à n'avoir
 point de desirs, ou à n'avoir que des devoirs qui ne sont que pratiques
 et ne peuvent être que de la nature de l'homme, c'est à dire
 bonne d'avoir toujours quelque chose de souhaité. Or il n'y a rien
 qui est infini à des desirs, sub-vient, il souhaite que les hommes
 soient sages, il souhaite qu'ils soient glorieux, il souhaite que les desirs
 qui sont ces vices ne font point de mal à l'ame, c'est à dire
 fait donc suivre le second conseil de Monsieur De Cheseaux, et

Voilà aussi

avali expliqués. Le fond des conseils qu'on peut donner pour modérer ses desirs est infini et très varié, comme le sont les desirs. Il seroit à souhaiter qu'on donnât une règle applicable à tous les cas. Cette règle pourroit se prendre de la définition de l'homme, ou de l'objet de notre contentement.

Le contentement signifie, quelquefois l'état d'un homme qui ne souhaite rien au dessus de ce qu'il possède de biens de ce monde; mais ce n'est là qu'une branche du contentement, nos desirs embrassent tous les biens.

On parviendroit à être content si tous les sujets de nos contentements que nous prouvons avoir été entendus. Or tous les mécontentemens viennent de ces deux sources. 1. De ce que les choses ne vont pas à notre gré. Le remède à ce mécontentement c'est d'acquiescer à tout ce qu'il a plu à Dieu d'ordonner; quand nous nous soumettrons ainsi à la volonté de Dieu, nous serons contents, nous participerons au contentement de Dieu. Le 2. Mécontentement vient de ce que nous ne sommes pas contents de notre conduite. Le remède c'est de suivre les mouvemens de notre conscience éclairée, qui nous apprendra ce à quoi nous devons renoncer, et ce que nous devons faire; en suivant ces mouvemens nous serons contents: nous ne manquerons à aucun des devoirs auxquels nous sommes obligés; par là nous n'aurons point de reproches à nous faire; nous n'aurons aucune crainte, ni pour le présent, ni pour l'avenir; ainsi nous serons contents.

Comme le contentement est une disposition de l'âme qui coïncide avec d'autres dispositions, il auroit été à propos de les distinguer. Le contentement qui vient de l'indolence ou d'un tempérament est un contentement de bête; plutôt que d'homme raisonnable. Le paresseux est aussi content; parce qu'il aime mieux rester dans son repos que de travailler, cet état ne doit pas être appelé son état content. Mais à en juger par le contentement blâmable, c'est celui d'un homme qui est toujours content de soi; il vient d'un grand fond d'amour propre.

Diverses choses peuvent troubler notre contentement. 1. Les maux que nous voyons souffrir aux autres hommes. Mais notre soumission à la Volonté de Dieu rétablira le calme dans notre âme, quand nous confiderons que Dieu gouverne tout et qu'il a fait tout pour le bien. Une autre chose qui peut ébranler notre satisfaction, c'est 2. Le sentiment de nos péchés. Mais la repentance ramènera la tranquillité, lorsque nous nous serons corrigés, et que nous nous ferons une loi de suivre les mouvemens de notre conscience.

M.

Monsieur De Cheseaux, a dit Monsieur De Bochat, a traité la conscience en Philosophe, et Monsieur Polier en Théologien, l'un n'est pas l'autre; au contraire ils se font très bien. Mais on pourroit examiner quelle des deux méthodes seroit la plus propre pour faire impression sur l'esprit d'un jeune homme. La dernière tirée de la Religion seroit plus sûre et accompagnée de plus d'espérance de réussir. Mais comme cette méthode ne seroit pas accompagnée d'une lumière assez vive pour contrebalancer les passions, elle pourroit n'avoir pas tout le succès qu'il semble qu'on pourroit s'en promettre. Au lieu que l'expérience journalière, et les réflexions sur chaque événement, cela dispose le cœur des jeunes gens à sentir plus vivement les preuves que la Religion y ajoute et les devoirs qu'elle prescrit. Dans la dernière l'âme est purement passive: il faut donc commencer à faire sentir aux jeunes gens que telles ou telles choses troubleront leur repos, cela fera plus d'impression sur eux que de leur dire tout simplement de s'en abstenir. Si l'on joint donc ces préceptes à ces réflexions l'on parviendra au contentement autant qu'il est possible d'y parvenir.

Il est impossible de définir le contentement que d'une manière négative: parce que les âmes sont différentes, qu'elles ont des inclinations différentes, et qu'elles dépendent plus ou moins du corps. Il faut donc préparer les âmes à réfléchir qu'il y a des choses qui procurent plus ou moins de contentement.

On peut approcher de définir le contentement en examinant les différentes branches qui le composent; c'est le sentiment de Monsieur Le Bossuier que je rapporte, et on pourroit dire que c'est une tranquillité réfléchie qui vient de ce qu'en considérant les choses qui nous environnent, nous nous trouvons dans l'état que nous souhaitons ou à nous-même. La joie qui vient d'un bon succès, d'hilarité, la bonne humeur de l'autre contentement les renferme toutes.

Quoiqu'il semble que ce devoir ne se commande pas; & qu'on ne puisse pas dire: Sois content; cependant on donne quelques conseils, qui ont ledit effet, & produisent quelque effet. On peut donc donner des conseils à ce sujet, on en peut bien profiter. Il est agréable de considérer ces conseils dans la Philosophie Payenne avant que de les envisager dans la Chrétienne; mais toutes deux réunies font un beau tableau parfaite.

M. Mandeville dit qu'une source de mécontentement est la connaissance, s'il entend par là, la connaissance des objets qu'on ne peut pas se procurer; il a raison, mais s'il parle de la connaissance de soi-même, il juge très mal. Ce qu'il dit qu'un Artisan est plus

plus

pla. content qu'un Roi, est vrai, pourvu que l'Artisan connoisse ce qui le regarde. Et à cette occasion on peut établir cette maxime, qu'il ne faut pas étendre les connoissances de commun des hommes, ni les pousser au delà des objets qui portent sur leur état, et qui leur sont nécessaires.

Pour être contents il faut connoître le rapport que les objets ont avec nous, et régler nos actions sur cette connoissance, dans les alimens, par exemple, dans les exercices, les études, le commerce, les richesses; l'ignorance ou l'erreur de l'homme à cet égard est ce qui le rend mécontent, parqu'il s'il ne connoit pas le rapport ou s'il se trompe, il se vengera sa santé en prenant des alimens & des exercices qui ne lui conviennent pas, il entreprendra des études, ou un commerce pour lequel il n'a point d'aptitude et dans lesquels ses travaux ne seront pas récompensés par le succès, il mettra plus de confiance en ses richesses qu'elles ne méritent, dans laquelle il sera trompé tôt ou tard. C'est l'ignorance à cet égard qui fit Soupirer César à Gadax en voyant le portrait d'Alexandre, et qui arracha des larmes à Alexandre même de ce qu'il n'y avoit pas d'autres mondes à conquérir. S'ils avoient connu l'un et l'autre le rapport que les conquêtes, la grandeur de la Puissance, et l'éclat de la Domination ont avec nous, ils seroient pas en de regret, ni d'inquiétude sur ce qu'ils n'avoient pas encore fait, ou sur ce qu'ils n'en pourroient pas faire assez.

Pour être contents, il faut encore comparer nos malheurs avec d'autres qui sont plus grands, et nos biens avec ceux qui sont moins bons; nous aurons honte de nous plaindre de nos maux et du peu de biens que nous avons; puis que nous voyons d'autres personnes supporter tranquillement des maux plus grands que les nôtres, et être contents d'une portion de biens moindre que celle dont nous jouissons. C'est là un bon conseil pour être contents.

Le contentement est comme une lumière qui embellit et éclaire tout ce qui l'environne, il nous fait trouver plus de gaieté dans tous les objets qui sont autour de nous.

Monsieur Duditon n'a pas voulu opiner. Monsieur DeCaussade a goûté le conseil de Monsieur DeCheseaux le fils, qui est de se faire une occupation à laquelle on s'occupe avec plaisir, ce conseil convient sur tout aux jeunes gens, la meilleure occupation à laquelle on puisse s'attacher, est la lecture des bons Livres. 1°. Cela les éclaire, les remplit de connoissances, orne leur esprit. 2°. Cela les tire de la débauche, leur en

M. Duditon
Monsieur DeCaussade
Monsieur DeCheseaux

ôte le goût, en les attachant à des plaisirs plus dignes d'être raisonnables. Monsieur DeCaussade conseille beaucoup comme la fait Monsieur Duditon de combattre toujours sa passion favorite, c'est la manière d'éviter bien des regrets et des repentirs. Un bon conseil enor pour parvenir au contentement, c'est de reconnaître les graces de Dieu & d'y réfléchir, de considérer avec attention les soins paternels de la Providence envers nous, cela nous portera à devenir toujours plus gens de bien, cela nous fait remonter à Dieu & nous rend beaucoup plus contents.

XLIX Assemblée.

Du 18^e Avril 1744. Messieurs DeBochat Lieutenant Ballival, Seigneur Bourgmeistre, Polier Professeur, Seigneur Bourcier, Seigneur Apseur, D'Apples Professeur, Baron DeCaussade, Duditon, De St Germain Conseiller, DeCheseaux le fils y ont assisté.

Messieurs, Dans le Discours de Monsieur DeCheseaux Discours de Monsieur le Comte de vivre content. On ne peut être content, nous dit-il, ou qu'on obtenant tout ce qu'on desire, ou qu'on ne desirant que ce que l'on peut obtenir. Le premier contentement ne dépend pas de nous, qu'il y a bien des choses dont les hommes font l'objet de leurs desirs, et qu'ils ne peuvent point se procurer. Il est donc inutile de chercher à être content en se proposant de satisfaire tous ses desirs.

Il ne nous reste pour être contents qu'à ne désirer que des choses qui sont en notre puissance, et que nous pouvons nous procurer. Pour cela il faut régler ses desirs. Sur quoi on peut établir ces deux règles; l'une de ne jamais désirer des objets dont la possession est trop difficile à acquérir, ou nous rendroit malheureux, l'autre de modérer tellement nos desirs qu'ils ne soient jamais après vifs pour troubler notre repos. Ces deux choses sont en notre puissance, car on ne sauroit nier que nous n'ayons la liberté d'examiner les objets qui se présentent à nous, et de nous en terminer à les rechercher, si nous les trouvons dignes de nos soins, ou à les abandonner, si nous découvrons qu'ils ne méritent pas notre attachement, supprimé même qu'ils eussent gagné nos affections. Je n'entrerai point dans le détail des conseils que Monsieur DeCheseaux

v. u. 181

DeCheseaux a donné là dessus Vous l'avez vu, Messieurs, et je l'ai relu avec une grande satisfaction; je dirai seulement qu'il ne veut pas qu'on se laisse aller à désirer aucun objet, qu'à près avoir examiné en quoi il peut contribuer à notre félicité, et qu'après avoir comparé la satisfaction qu'il peut nous procurer avec les peines qu'il faut prendre pour s'en mettre en possession. Cette comparaison nous ramenera de beaucoup de desirs frivoles, aux quels le commun des hommes se livre. Et en fin qu'il faut réfléchir souvent sur ce que l'on possède, et tâcher d'en sentir le prix et l'excellence: cela servira aussi beaucoup ou à bannir grand nombre de desirs de votre âme, ou à les modérer.

XIII

A ces réflexions, Messieurs, vous avez ajouté, qu'il ne falloit se proposer que de faire son devoir, et pour cela chercher à nous en rendre la pratique agréable. Ne pas faire consister son bonheur dans la possession de quelques agrémens qui nous sont étrangers, mais dans la perfection de nos facultés, et de nos sentimens. Qu'il ne falloit s'attacher qu'à des objets qui ne peuvent point troubler notre tranquillité, et nous donner des regrets et de l'ennui, tels que sont ceux qui sont l'objet de quelque passion violente. Que dans toutes les choses qui ne dépendent pas de nous, nous devons nous soumettre à la volonté de Dieu, et acquiescer à la manière dont il gouverne toutes choses, et tâcher de n'avoir rien à nous reprocher sur notre conduite; en la réglant entièrement sur les Loix de notre Créateur.

Qu'il est utile de réfléchir souvent que telles ou telles choses vers lesquelles nous avons sentons portés, ne nous procureront aucune satisfaction, ou même qu'elles troubleront notre repos. Qu'il faut connoître le rapport que les objets ont avec nous, et régler notre conduite sur cette connoissance; qu'il faut souvent comparer nos malheurs avec ceux que d'autres souffrent, et qui sont plus grands, et nos biens avec ceux que d'autres possèdent et qui sont moindres, et sentir par cette comparaison combien la Providence nous a accordé de faveurs particulières. Enfin qu'il faut s'occuper sur tout, à la lecture et à la méditation pour arrêter nos desirs qui ne sont très souvent que l'effet de l'ignorance et de l'oisiveté.

Voilà, Messieurs, quelques uns des conseils que vous m'avez donné pour vivre content. Je souhaite de connoître par mon expérience combien ils sont bons et utiles.

Après cela Monsieur le Comte a prié Monsieur DeCheseaux le

M. DeCheseaux le fils
 M. le Conseiller De St Germain.
 M. l'Abbé de St Sulpice
 M. le Professeur Polier.
 M. le Lieutenant Bailival De Courhat.
 M. le Bourgeois Seigneurs
 M. le Baron De Camfrade.

de lire les Discours qu'il s'était chargé de faire il y a 15 jours.

Monsieur le Comte et Messieurs
 Tous le monde parloit de la Dévotion, mais on s'accorde bien mieux Discours de M. DeCheseaux le fils, de la Dévotion se plaindre de la fausseté; qui s'élève de la véritable, et la vraie de la Dévotion le plus souvent en mauvaise part, comme désignant quelque chose de le cœur de l'homme faux et d'affecté. Cependant il peut s'appliquer à une Vertu des plus me, de ses espèces, de excellentes, et seroit-il permis de faire rejettir sur elle les mépris que mes ses effets, et des vices de fausses vertus, qui en proviennent quelquefois l'apparence. Il gamoien de distinguer la vraie dans leurs effets et dans leurs causes, pour être en état de s'actes de que- rir tout ce que l'âme a d'excellent, et à quoi nous sommes condamnés à être obligés, sans risquer de donner dans les écarts des autres, et si Pour cela il faudroit peut être donner quelque idée préliminaire de la Dévotion considérée comme un Devoir et telle qu'elle devoit être. Il seroit en effet très utile de bien connoître ses fondemens et ses réglés. Mais sans négliger ces considérations, je l'envisagerai principalement sous un autre point de vue, savoir comme une disposition produite par différentes causes dans le cœur de l'homme.

Le mot de Dévotion signifie selon son Etymologie Dévouement, et désigne naturellement la disposition d'une personne qui se reconnoissant obligée de se dévouer à la Divinité en fait l'objet principal de ses affections. Mais sans se borner à cette idée générale, il faut remarquer que cette disposition est plus composée qu'elle ne paroît d'abord soit en elle même, soit par rapport à son objet. En elle même elle comprend des sentimens et des actes qui sont une suite; et par rapport à son objet les sentimens qu'elle renferme varient en autant de manières que les faces différentes sous lesquelles il peut être considéré. Cette diversité de sentimens mérite principalement d'être examinée, parce qu'elle est la source de tout le reste.

La Dévotion d'une personne frappée des Attributs physiques et plus éclatans de la Divinité, comme de sa Puissance, de son Imensité, de sa Souveraineté, sa grandeur consistera plus en sentimens d'étonnement d'une admiration mêlée de crainte ou de crainte servile. C'est un autre qui fera plus d'attention à ses Perfections morales, à sa Bonté, à son Impartialité, et s'il est permis de se servir de cette expression, à son intérêt. Cette personne sera touchée de sentimens d'admiration et d'un respect mêlé d'amour sans aucune crainte. Les sentimens seront encor plus vifs, si elle porte son attention sur les relations et la conduite de Dieu avec les Hommes, sur sa qualité de Père commun, de Protecteur impartial des Vertueux, des Malheureux, de quel Païs, Condition de quel

peuvent être, sur les bienfaits auxquels elle avalla même part, comme Meunier du grand Tout du Genre humain, étoit sans aucune distinction particulière, en faveur de son Individu. 3^e Enfin un Homme, qui considérant la Divinité par les relations particulières qu'il avoit avec elle, d'un enfant bien aimé, d'un Objet particulier de sa protection, sentira plusieurs mouvemens de reconnaissance, et de confiance particulière, qui ont sans doute quelques chose de fort flatteur, mais aussi de fort intéressé.

Quatre ces sentimens qui ont la Divinité pour objet immédiat, on comprend aussi dans la Dévotion ceux qui se rapportent à certains choses relatives à ce premier Objet, comme le Culte, les Exercices de piété, publics ou particuliers. Ces sentimens sont 4^e ou un simple plaisir, fondé sur ce que ces choses lui rappellent l'idée de la Divinité, ou d'autres idées spirituelles, seules agréables par elles mêmes. 5^e Ou ces sentimens, sont attachés à l'apparence même du Culte, suivant que les circonstances extérieures sont propres à toucher, par quelque chose de doux et d'affectueux, ou à frapper, par un certain état, ou simplement à mettre la machine en mouvement.

On sera peut-être surpris que je ne fasse point mention de quelques autres sentimens ordinaires à plusieurs Devots et qui sont même le principe de leur Dévotion; C'est le plaisir d'être regardés et admirés. Des autres, comme des éloges et de se croire, tel eux mêmes; Ce plaisir à la vérité, constitue quelquefois lui seul toute la Dévotion de certaines personnes, mais il lui est si étranger; il la rend si fautive que je ne peux me résoudre à le mettre, au rang des précédens, ni à parler ici d'une hypocrisie, qui prétend on imposer à Dieu même.

Voilà donc cinq espèces de sentimens de Dévotion assez distincts. La 1^e fondée sur l'idée des Attributs physiques et éclatans de la Divinité. La 2^e sur celle de ses Perfections morales, de ses relations, et de ses Bienfaits envers nous mêmes et nos semblables, les autres considérés comme faisant un seul tout, la 3^e sur celle de quelque prédilection ou distinction particulière de la Divinité en notre faveur. La 4^e sur le plaisir que nous donnent les Exercices de Piété, lorsqu'ils nous rappellent quelque unes des idées précédentes. La 5^e sur l'impression sensible et l'émotion que les circonstances extérieures du Culte peut causer.

On dira peut-être que ces espèces de sentimens de Dévotion ne se trouvent pas réellement séparés dans le cœur de l'homme, mais se réunissant toujours ils ne forment qu'une même disposition. J'en appelle pour la preuve du contraire à l'expérience de chacun sur ses propres sentimens, et aux remarques qu'il aura fait sur les sentimens d'autrui, autant qu'on en peut juger par les actes extérieurs. On voit des gens qui sans goût, sans sentiment pour la Vertu, ne laissent pas d'en avoir pour certains

certains objets religieux et à peu près conformes à ceux que fait naître l'idée des Attributs éclatans de la Divinité, d'une distinction particulière de sa part, et de l'extérieur du Culte. On les voit sensibles au plaisir de penser qu'ils sont sous la protection d'un être très puissant, et qu'ils ont parmi eux des marques visibles de sa présence ou de son culte. Ces sentimens sont même sincères chez les gens la; car ils leur donnent une confiance étonnante dans les dangers, les calamités, et un zèle qui va même jusques à sacrifier leur vie pour le maintien de ces avantages. Penserait-on cependant qu'une Dévotion de cette nature ait beaucoup de rapport à celle qui est fondée sur des idées et des sentimens raisonnés des Perfections morales de la Divinité, et de ce qui y a rapport. Tels étoient ces Juifs à qui Dieu faisoit ce reproche par la bouche de Jérémie, Chap. VII. Ne vous fiez point sur des paroles trompeuses, en disant, c'est ici le Temple de l'Eternel, mais amandez sérieusement vos vies et vos actions et appliquez vous à faire droit à ceux qui plaident l'un contre l'autre. Ne dérobez vous pas, ne tuez vous pas, ne commettez vous pas adultère, et toute fois vous venez et vous présentez devant moi dans cette maison ci, sur laquelle mon nom est proclamé.

On voit au contraire d'autres personnes qu'on ne prendroit nullement pour Devotes, qui ne fréquentent pas extraordinairement les exercices, qui n'éprouvent pas beaucoup d'émotion, qui ne se sentent pas ces mouvemens vifs de reconnaissance ou de confiance particulière pour la Divinité, comme s'ils en étoient singulièrement favorisés: on voit, dit-je, les personnes remplir cependant d'un respect véritable pour les Perfections morales de Dieu, attentives à lui marquer par leur soumission à ses ordres qui en portent le caractère, remplis de zèle pour le bien des Hommes quelles regardent comme les enfans de ce même Dieu, pour les progrès de la connaissance de la Vérité, de la pratique de la Vertu véritable fondent du zèle, pour ceux de la gloire de Dieu. Pourroit-on refuser à ces personnes le mérite d'une Dévotion fondée sur l'idée des Perfections morales de Dieu, et de ses relations avec nous, ou le diminuer en l'attribuant au même principe que les autres. Ces exemples prouvent donc que les espèces de Dévotion que j'ai distinguées, diffèrent réellement en elles-mêmes, et non pas simplement par abstraction, et qu'elles peuvent se trouver souvent séparées dans le cœur de l'homme. De là il suit qu'elles peuvent se combiner diversement et former par là encore d'autres espèces composées. Là dessus je remarquerai en passant que les sentimens que font naître l'idée des Perfections morales de Dieu, de ses relations avec nous, et ce qu'il y a de spirituel dans le culte vont ordinairement ensemble, et avec ceux qu'inspirent l'idée de la Puissance et de la

la Grandeur de Dieu; Les sentimens produits par l'exterieur du Culte, par l'idée d'une Protection particulière se joignent de même ensemble et à ces derniers, mais souvent aussi à ceux de l'hyperisie et de la Superstition.

J'ai vu quelquefois disputer sur cette Question, si la Dévotion doit toujours renfermer des Sentimens, et si elle ne peut pas consister dans de simples idées suivies d'actes qui leur sont conformes. C'est là, à ce qu'il me semble, une dispute de mots; car si on définit la Dévotion, l'assemblage des Sentimens d'admiration, du respect, d'amour, qui doivent suivre naturellement l'idée que nous avons de la Divinité, la Question est toute décidée. Si on la définit la disposition ou un humeur doit être à l'égard de Dieu, je conclurai que si cet humeur est capable de quelques sentimens, il seroit difficile qu'avec une pareille disposition, la Divinité fut le seul objet pour lequel il n'en eût point; sera-ce parce qu'elle ne frappe point nos sens, et que, la méditation seule la rend réelle pour nous? Je conviens qu'il seroit difficile, peut être de sentir au même degré, pour ce grand objet, ce que l'on sent pour ceux qui frappent nos sens. Mais je crois cependant que la réflexion et l'impression même de plusieurs objets sensibles, qui nous présentent comme à l'œil les Attributs de la Divinité, produira infailliblement des Sentimens chez un homme bien disposé à l'égard de Dieu, et capable d'en avoir pour d'autres objets. Mais pour les caractères froids et insensibles, qui n'ont que des goûts sérieux et pour des choses inanimées, comme pour les affaires, l'étude, ils ne connaissent que faiblement l'amitié et les autres Sentimens affectueux; je crois la chose un peu différente, et qu'on ne devrait pas les accuser d'être mal disposés à l'égard de la Divinité; parce qu'ils manqueraient de Sentimens affectueux pour elle. Il n'en est pas de nos sentimens comme de nos idées. Nous avons le pouvoir de rappeler celles-ci toutes les fois qu'il nous y plaît, dès qu'elles nous sont connues; et souvent malgré les causes qui nuisent le plus aux opérations de l'esprit, malgré une mal de tête violent, une langueur &c. Mais par rapport à nos Sentimens, il n'y en a peut être aucun qui dépende entièrement de nous, et dont certaines dispositions du corps, ne puissent nous priver absolument; D'où je tire la conclusion que je viens de rapporter. Enfin si l'on définit la Dévotion, comme je l'ai fait ci devant, La disposition d'un Homme qui fait de la Divinité le principal objet, de ses affections, ce cas, retombera à peu près dans le précédent, puisqu'il est clair que suivant qu'un Homme sera sensible au plaisir d'admirer et d'aimer, ou qu'il sera d'un naturel froid, indolent, sa Dévotion sera accompagnée ou dénuée de Sentimens.

Je ne devrais parler à présent des autres qui entrent dans la Dévotion; mais comme ils sont du nombre. De ses effets, je renvoie à les examiner conjointement avec quelques autres dont je parlerai sur la fin; il faut donc à présent faire connaître en quoi, non seulement la fausse Dévotion, mais encore toutes les espèces imparfaites, diffèrent de la véritable et parfaite, soit en elles mêmes, soit par leurs causes et leurs effets, considérées en elle même.

Je vis d'abord que la véritable Dévotion doit renfermer des sentimens conformes à toutes les idées vraies que nous pouvons nous former des Perfections & relations essentielles de la Divinité, qu'elle doit avoir cette Divinité pour objet principal et immédiat, et qu'enfin elle doit nous donner pour elle des Sentimens au dessus de tous ceux que nous avons.

Cette Proposition me paroit si évidente par elle même que je me fais presque de la peine de chercher à l'établir. Je n'en donnerai cependant quelques preuves. Il est clair par les termes mêmes que la véritable Dévotion doit être conforme à la nature des choses, c'est à dire, à la nature de son objet et de ses relations avec nous, et il me paroit sans fondement de ne donner pour caractère de la vraie Dévotion que la sincérité, la vivacité, ou la nature des sentimens qu'elle renferme, sans faire attention à la nature de leurs objets. Toutes les dispositions morales, comme l'amour, la haine &c. ne changent-elles pas entièrement, jusques à devenir de vertueuses, vicieuses, uniquement suivant qu'elles ont différens objets, et qu'elles renferment toujours des Sentimens de même espèce. Il en doit être de même de la Dévotion. Que penseroit-on d'un Homme qui aux yeux pour un Dieu qu'il croiroit malfaisant et corrompu, le même dévouement, le même attachement par cela même qu'elle seroit d'un caractère semblable au sien; que ceux dont la véritable Christianité est rempli pour le Dieu de la sainteté et de la Justice n'auraient donc qu'une Dévotion fondée sur des idées fausses et imparfaites de la Divinité est très défavorable, n'ayant pour objet qu'un être imaginaire. De même que toute Dévotion qui se rapporte principalement à l'exterieur, ou à quelque autre objet religieux, que Dieu qui même n'est aussi fautive et imparfaite. Enfin une Dévotion qui ne nous porteroit pas à préférer la Divinité à tous les autres objets de nos affections seroit si imparfaite qu'elle ne pourroit pas même être appelée Dévotion. Dieu n'est tant plus dans ce cas, l'objet principal de nos affections, puisque l'empêche la définition que j'ai donnée. Une telle disposition seroit même contraire à la nature d'un Dieu, et de ses relations avec nous, puisque l'un et l'autre méritent des Sentimens de respect, de reconnaissance, et d'attachement supérieurs à ceux que tout autre objet pourroit nous inspirer.

Pour faire mieux sentir toutes les vérités, j'entre en quelques détails de

Maître trouve de dur dans quelques uns de ses commandemens, elle nous en fait découvrir la justice et la convenance avec la nature des choses et les Perfections de Dieu; ce ne sont presque pas des Sacrifices, mais des actes de justice, auxquels nous acquiesçons par connoissance.

Enfin une Dévotion qui se tourne sur le simple aveu, ou sur ce qui n'est qu'un moyen d'arriver à l'épénitiel, comme sur l'extérieur du Culte et la pratique exacte, une telle Dévotion est encore très défectueuse, elle nuit même en nous faisant illusion, et nous empêchant de reconnaître que nous manquons au principal, auquel nous attribuons des Sentimens que nous n'avons réellement que pour l'aveu.

Une Dévotion tournée seulement du côté de ce qu'il y a de délaçant, de magnifique dans les objets de la Religion, comme la Grandeur, la Puissance de Dieu, et sur tout l'extérieur d'un Culte pompeux, une Dévotion purement contemplative, me paroit moins méritoire, que celle qui a pour objet le côté moral de la Religion, comme les Perfections morales de Dieu, la beauté, l'excellence de ses préceptes, et qui influe sur la pratique. Il n'est pas difficile en effet d'avoir une admiration et un amour passif pour des objets, pour ainsi dire, de spectacle, réellement très admirables et très aimables, qui même frappent les Sens, il n'y a qu'à se laisser aller. Notre Ame est d'ailleurs très exercée à former des Sentimens de cette nature, à l'occasion des objets sensibles; mais il n'y a guères qu'un desir sincère de faire son devoir, qui puisse nous porter à acquiescer ces Sentimens moraux, d'amour pour la beauté de la Vertu, et de celui en qui elle réside souverainement.

Je ne dirai rien ici de ces personnes qui n'ont pour la Divinité que des Sentimens inférieurs, à ceux que leur donnent les objets de leurs passions, ce n'est plus une Dévotion, mais au contraire une indévotion. Il suffit de remarquer que cette disposition est très contraire à la nature des choses, criminelle; d'une influence dangereuse pour les mœurs, et qu'elle ne peut venir que de mauvais principes. Ces articles importants demanderoient un discours à part.

Concluons donc qu'il n'y a qu'une Dévotion fondée sur une idée vraie et complète de tous les Attributs épénitels, et sur tout des Perfections morales de la Divinité, une Dévotion tournée principalement sur son objet immédiat, et remplie pour lui de Sentimens supérieurs à ceux que nous avons pour tout autre objet, qui soit propre à nous perfectionner et à nous rendre agréables à un Etre parfait et utile aux autres Hommes, et qu'il doit bien méritoire, et par conséquent qu'une telle Dévotion peut seule porter le nom de véritable et de parfaite. Voilà

Voilà en peu de mots ce que j'avois à dire sur les Différences de la Dévotion vraie ou fautive, parfaite ou imparfaite, considérée en elle même. Je vais espérer d'examiner en 2^e lieu la Diversité qui résulte de celle de leurs Causes. Il me semble qu'on peut réduire à quatre les Causes qui portent le Coeur de l'Homme à la Dévotion. 1^e Des idées distinctes et vivres de son objet. 2^e Le tempérament et la disposition du Corps. 3^e Certains evenemens et certains objets sensibles qui frappent. 4^e Certains goûts particuliers, l'exemple et l'habitude.

Que les idées de l'Entendement puissent exciter des Sentimens, c'est un fait éprouvé par la plupart des personnes exercées à la méditation, lorsqu'elles s'y appliquent assiduellement et dans un desir sincère de se perfectionner. Il est vrai qu'elles ne prouvent pas toujours ces Sentimens à la suite de leurs réflexions; plusieurs Causes étrangères et entr'autres la disposition du Corps pouvant les en empêcher: mais elles les éprouveront cependant plus constamment, plus fortement, que s'ils naissoient chez elles de toute autre Cause. Elles auront plus de facilité à les rappeler dans les occasions où ils sont réellement nécessaires, elles ne risqueront pas d'être privées aussi fréquemment, l'impression des objets sensibles, les passions et la disposition du Corps, ayant moins de prise sur de pareils Sentimens. L'influence des idées de l'Entendement sur les Sentimens du Coeur en fait de Dévotion est encore confirmée par le but même de la prière. Les Théologiens les plus sensés conviennent qu'elle nous est ordonnée principalement pour nous faire penser aux objets de la Religion; pour nous les rendre familiers. En ayant pris de cette manière des idées vivres et distinctes, elles produiront en nous des Sentimens durables, qui nous portent ensuite aux actes de Vertu qui y répondent. Cela fait voir en passant et la nécessité de la Prière, et celle de s'en acquiescer comme il convient à des Esprits intelligens et sensibles, et non en simples machines, et comme d'une formalité.

J'ai dit qu'une 2^e Cause de la Dévotion étoit le tempérament et la disposition du Corps et j'ajoute même que c'est celle qui agit le plus fréquemment et le plus vivement chez bien des Genes. Elle me paroit pour cette raison et par ses conséquences bonnes ou mauvaises mériter un examen particulier. C'est un fait d'expérience que toutes les Sensations morales, comme la joie, la tristesse, l'admiration, l'amour, l'indifférence, la crainte, l'inquiétude, le contentement &c. sont souvent excités dans notre Ame par la seule disposition de notre Corps, sans avoir été précédées d'aucune idée propre à y donner lieu; et sans que la présence d'aucun objet sensible et qui y réponde y ait contribué. Les personnes un peu mélancholiques, des femmes et certains tempéramens l'éprouvent très souvent sans y faire réflexion.

réflexion. Ces personnes sont surprises des effets particuliers que cette Cause à elles inconnue produit chez elles. Il y a même des tems ou cette disposition du Corps donne lieu à des Sentimens si vifs qu'elles sont inquiètes, jusques à ce que quelque objet propre à les fixer se présente; Elles s'imaginent alors qu'il en est la Cause. Mais en vain prétendriez vous les dépouiller de ces sentimens en les détournant de l'objet qui semble les produire, celui là éloigné, ils se fixeront bientôt sur un autre et ce sera tousjours à recommencer. On a vu des personnes et peut être plus souvent des femmes d'un tempérament porté à la tendresse passer successivement des mouvemens les plus passionnés, de cette affection, à ceux d'une Dévotion extraordinaire et très sincère, et retomber ensuite dans les précédens. On a vu chez d'autres une pareille alternative entre des Sentimens de chagrin, de colère, de dureté, et ceux d'une Dévotion austère accompagnée d'une sorte d'humilité et de mécontentement d'elles mêmes. Et de même de plusieurs autres exemples, qu'il seroit trop long de rapporter.

Mais une remarque à faire sur les personnes dont la Dévotion vient de cette seconde Cause, c'est que leurs Sentimens ne durent qu'autant que la disposition du Corps qui y contribue, qu'elles risquent de les voir très souvent renversés par des Sentimens qui ont des objets tout opposés, auxquels cette disposition les porte également, qu'elles risquent de descendre, pour ainsi dire, en Enfer immédiatement après s'être vues élevées au troisième Ciel, de s'en voir quelquefois abandonnées dans les occasions où ils leur seroient le plus nécessaires, comme dans certaines tentations.

Ces personnes se confiant d'ailleurs sur l'expérience qu'elles font de cette Dévotion machinale, croient pouvoir s'en servir à leur gré, et s'imaginent qu'elle seule leur rendra tous leurs devoirs faciles, elles négligent les autres secours et par là deviennent quelquefois les plus faibles et les plus sujettes à tomber, incapable de faire leur devoir dès que ces Sentimens leur manquent. Et combien de devoirs cependant à la pratique desquels il est impossible de les appliquer, lorsqu'ils ne viennent que de la disposition du Corps ou d'autres Causes involontaires, tels sont l'humilité à l'égard du prochain, le désintéressement, la complaisance, le pardon des injures &c. Aussi voit-on bien des Dévots qui ne le sont que machinalement fort réguliers à toute autre chose, et manquent précieusement à tous ces points.

Une troisième Cause de la Dévotion sont certains événemens, certains objets qui frappent beaucoup, tels que des malheurs, des maladies, l'extérieur du Culte public. L'effet des premiers est si connu qu'il seroit inutile de s'y arrêter; il suffira de remarquer, que pour l'ordinaire il dure peu, et que l'événement passe la Dévotion qu'il croit produire & sevanouit bientôt.

On en doit dire autant de celle, qui ne doit sa naissance qu'au son des Cloches, à la beauté d'un Temple, à la Musique, à la Poésie des Chants sacrés, au ton et à l'Eloquence vive d'un Prédicateur, à l'apparence respectable de la célébration des Sacramens. Une Dévotion qui n'est excitée que par de telles Causes doit être mise à bien des égards dans le même rang que celle qui vient du tempérament.

Enfin je crois qu'il y a des personnes dont on doit attribuer la Dévotion à un certain goût particulier, qu'il seroit difficile de définir en peu de mots. Ce goût se forme lorsqu'on lit des Livres ou qu'on pratique des exercices de Religion dans certaines circonstances agréables. Telles sont celles des lieux et des tems qui nous plaisent, de la compagnie des personnes chères dans laquelle nous avons lu ces Livres ou pratiqué ces exercices, et de plusieurs autres de différentes espèces, &c. ce qui regarde sur tout les Ecclésiastiques. De pareilles circonstances nous font joindre aux idées de la Religion, mille autres idées agréables toutes différentes, mais qui leur prêtent tout leur agrément. Nous nous imaginons alors de trouver du plaisir dans les premières par l'effet d'une Piété véritable, tandis que nous le devons uniquement à celle-ci. Si quelqu'un vient à les séparer, à dépouiller les objets de notre Dévotion de ces agrémens étrangers, nous sommes étonnés de ne les plus trouver tels qu'auparavant; nous ne sentons plus pour eux que de l'indifférence & de l'ennui. On se convaincra de la réalité de cet effet, si l'on fait attention que l'influence si vantée de l'exemple et de l'habitude consiste principalement dans l'union des idées et des Sentimens accoutumés, et que par conséquent elle doit être comprise dans ce que j'ai appelé goût. L'habitude nous fait joindre une idée vive de réalité, d'importance à ce dont nous entendons parler souvent, comme de choses nécessaires, elle nous fait joindre mille idées agréables à tous les usages de notre Patrie et un sentiment d'aide à la régularité de certaines choses, comme si elles étoient nécessaires à notre repos: Effets auxquels il me semble qu'on peut bien donner le nom de goût particulier.

Je ne sai si l'on ne doit point attribuer à une pareille Cause l'attachement sincère de tant de Peuples pour la Religion de leur Pais, tant il est vrai qu'elle peut avoir une grande influence sur notre Dévotion. Il me semble qu'on doit plus compter sur cette Cause que sur les deux précédentes, par la raison qu'agissant presque continuellement, elle produit une Dévotion plus constante, et plus égale, mais il faut la diriger.

Un grand inconvénient de la Dévotion qui naît de Causes involontaires, comme les trois dernières, c'est qu'elle remplit l'esprit de préjugés et le cœur de Sentimens très faux en matière de Religion et de morale. Elle nous fait joindre une idée de sainteté et d'obligation particulière à tout

ce qui a du rapport à ses objets en comparaison duquel les Vertus humaines les plus importantes nous paroissent indifférentes. Quelquefois même elle nous fait regarder comme légitimes des choses réellement mauvaises, parce qu'elles se trouvent liées avec les sentimens de cette Dévotion machinale. C'est ainsi qu'un Homme se croira permis de s'emporter contre celui qui viendrait le détourner, sans le sçavoir, de ses exercices de Piété: un autre se croira permis de faire de concert avec un Ecclésiastique, ce qu'il n'auroit jamais dû faire avec un Séculier, et ainsi des autres.

Le mérite de cette Dévotion dépendante de la disposition du Corps ou des circonstances extérieures me paroît fort peu de chose, à moins que dans la vue des usages qu'on en peut quelquefois retirer on n'ait volontairement travaillé à s'y rendre sensible.

De là je conclus que ceux qui le sont par quel qu'autre endroit, n'ont aucun sujet de se glorifier, et que ceux qui en manquent ne doivent pas se faire des reproches. Au contraire si après avoir travaillé inutilement à l'acquiescer dans la vue que je viens de dire, nous ne laissons pas de persévérer dans la pratique de tous les devoirs, dans laquelle cette Dévotion machinale auroit pu nous aider; s'ils surmontent les difficultés que sa privation nous fait éprouver, nous en avons d'autant plus de mérite, que nous manquons d'une telle Dévotion.

Mais si cette Dévotion machinale ou dépendante des objets extérieurs n'est d'aucun mérite, lorsqu'on n'a point travaillé à s'y rendre susceptible, elle peut en avoir beaucoup lorsqu'on la recherche, qu'on a profité avec empressement des Causes qui la produisent en vue de ses utilités, et surtout lorsqu'on la dirige par les idées de l'Entendement. Dans ce cas là elle est non seulement méritoire, mais encore fort utile, elle peut nous porter à faire des actions dont nous serions incapables sans son secours. Telles sont le renoncement à nos passions, à nos plaisirs, la résignation dans les maux et les pertes. Il n'y a que des sentimens vifs qui puissent nous soutenir dans ces occasions, et jamais des idées toutes seules ne tiendraient contre la force d'impression de ces objets ou de ces événemens. Mais ces sentimens, comme il a été dit au commencement ne dépendent pas entièrement de nous, il faut que la disposition du Corps ou l'impression des objets concourent avec nos réflexions pour nous les procurer. D'où suit l'utilité d'une Dévotion machinale lorsqu'elle est bien dirigée.

Quel sera l'usage de cet examen des Causes de la Dévotion? Ce sera de nous apprendre que les idées de l'Entendement sont absolument nécessaires pour produire une Dévotion pure, complète; constante, d'influence sur les mœurs, et pour tourner en bien l'efficace des trois autres Causes; que ~~sont~~ celles ci, Tempérament, Extérieur du Culte, Evénemens

mens, Gout particulier, Habitude lorsqu'elles agissent seules ne produisent qu'une Dévotion aveugle, irrégulière, souvent inutile, que le hazard seul rendra conforme à la nature de son objet, mais que dirigées par la 1^{re} elles peuvent avoir de grandes utilités.

Pour passer présentement au moien de distinguer les différentes espèces de Dévotion par leurs effets, je réduirai ces derniers à 3 classes, Actes religieux, Pratique des Devoirs envers Dieu et le Prochain, et Plaisir intérieur de l'Âme.

Les Actes religieux sont l'effet que l'on croit ordinairement le plus immédiat de la Dévotion, comme une de ses parties essentielles; Il est certain qu'en tant qu'ils servent à exciter chez nous des sentimens, ou à en exciter chez les autres, ils doivent nécessairement y entrer, non seulement parce que nous y sommes obligés, ou en tant que Dieu nous a ordonné de les célébrer comme les Sacramens, mais encore parce qu'une Dévotion véritable ne peut absolument manquer d'en produire des actes de cette espèce, mais pour tous ceux qui manquent de l'un ou l'autre de ces deux usages, on ne sauroit les regarder que comme des suites de la Superstition ou de l'Hypocrisie. De là je conclus 1^o Que la véritable Dévotion porte principalement à des Actes religieux exercés dans le secret, auxquels l'esprit a le plus de part, les moins chargés de cérémonies, elle porte, dis-je, à ceux là beaucoup plutôt qu'aux Actes publics. Dans ces derniers on est plus distrait, l'on craint d'en diminuer le mérite par quelque motif étranger, l'on s'y porte plutôt pour l'édification, (je parle ici des personnes qui ont d'autres moiens de s'instruire que les exercices publics) que pour toute autre raison. Il est vrai que cette raison est de conséquence, mais elle ne nous engagera jamais à rien d'autre. D'où je conclus en fin qu'une assiduité extraordinaire, une apparence de zèle le véhément dans les exercices publics est souvent l'effet de l'Hypocrisie ou de la Superstition, et l'expérience le confirme.

La pratique des Devoirs non seulement envers la Divinité qui est l'objet même de la Dévotion, mais encore envers le Prochain, me paroît devoir être un effet pour le moins aussi naturel de la vraie Dévotion que le précédent, quoique bien des gens pensent le contraire. Voici mes raisons.

Puisque la véritable Dévotion est principalement fondée sur l'idée des Perfections morales de Dieu et de ses relations générales avec tous les Hommes, puisqu'elle consiste principalement à les admirer et à les aimer à cause de leur rapport avec la beauté morale, il s'ensuit qu'elle nous portera naturellement à aimer, à estimer tout ce qui leur ressemble, à nous orner nous mêmes de toutes les vertus morales par lesquelles seules nous pouvons ressembler à la Divinité l'objet de cette Dévotion, et par l'endroit qui nous a le plus frappé; Puisque la véritable Dévotion

tion consiste à aimer Dieu principalement, parce qu'il aime lui-même la Vertu, parce qu'il en sort tout le prix et toute l'horreur du vice, elle doit produire en nous de pareils sentimens, ou plutôt, il en est, pour ainsi dire, un effet nécessaire. Après avoir aimé et admiré dans l'idée des Vertus morales des Êtres de raison nous sommes charmés de les voir réalisées dans la Divinité, et nous nous attachons à elle, comme à l'Original parfait de ce Tableau admirable des Vertus. Comment accorder de pareils sentimens avec la négligence de leur pratique, avec celle des vices contraires? Aussi est ici à ce qu'il me parait la touche de la véritable Dévotion; et comme dit l'Écriture, La crainte de l'Éternel c'est de haïr le mal.

Puisque enior la véritable Dévotion aime admirer la Divinité en qualité de Père de tous les Hommes, de Bienfaiteur, de Protecteur impartial, elle nous porte naturellement à les aimer aussi nous mêmes, à leur prouver selon notre état les biens que la Divinité se plaît à répandre sur eux par une Bonté qui fait le principal objet de notre admiration, par conséquent enior nous serons portés à remplir envers les Hommes tous les Devoirs qu'exigent leurs besoins et leurs relations avec nous.

Une seconde preuve que la véritable Dévotion doit nous porter à la pratique des Devoirs qui regardent le Prochain, est qu'il est impossible qu'un Homme insensible à l'amitié, à la compassion pour ses semblables fut capable d'amour pour Dieu. On dira peut-être que la différence des sentimens de cet Homme, ne vient point de lui, mais de leurs objets. Il voit des semblables couverts de défauts qui lui déplaisent; il en voit même chez lui qui le rendent insupportable à lui-même; mais il ne voit rien que de parfait dans la Divinité, il avoue que cela peut avoir lieu dans quelques cas, lorsqu'on se trouve avec des personnes pleines de défauts bien sensibles, de dureté, de fierté, d'impureté &c. Mais que cela se puisse toujours, et qu'entre les dispositions d'amour, de reconnaissance qui demande la véritable Dévotion, l'on puisse en concevoir d'insensibilité, d'indifférence pour des Amis, des Parents estimables, c'est ce qui parait impossible. Le Createur nous a fait de manière que les objets sensibles qui nous frappent nous frappent toujours plus que le spirituel; il a mis dans notre cœur certaines dispositions affectives, que les qualités sensibles, les manières, les liaisons, les actions des Hommes touchent beaucoup plus que les idées spirituelles. On ne saurait venir à bout de détruire ces effets de notre nature animale sans un fond de dureté, d'insensibilité qui influera réciproquement sur les sentimens les plus spirituels de la Dévotion. L'Épître St Jean me parait raisonner sur ce principe, lorsqu'il dit que celui qui n'aime par son frère qu'il voit, ne peut par aimer Dieu qu'il ne voit pas, 1. Jean IV. 20.

Enfin

Enfin puisque cette véritable Dévotion n'est point inégale, ni bornée à certain tems et à certains lieux, elle produira aussi en nous une pratique constante de tous ces Devoirs. Par rapport à ceux qui regardent la Divinité il seroit inutile de faire voir qu'une dévotion véritable entraîne nécessairement la pratique après elle. Il suffira de remarquer que ces Dévots doivent se repentir des sentimens qui nous portent à les pratiquer; ils doivent exprimer par des actes l'idée que nous avons d'un Être désintéressé qui ne prise de simples hommages, et qui ne reçoit pour tels qu'une exactitude à suivre tous les préceptes de la Vertu et de la Raison qu'il nous a lui-même donné; ils doivent exprimer l'idée que nous avons de sa Présence continuelle, et l'impression de respect qu'elle fait continuellement sur nous en tout tems, en tout lieu, sans que jamais aucune disposition au badinage, à la joie, ou à quelque autre chose nous la fasse perdre de vue.

La satisfaction intérieure est une des marges qui distingue le plus la véritable Dévotion de la fausse; celle-ci peut au plus tranquiliser dans certains tems, ou l'esprit frappé de ses fausses idées croit les avoir toutes remplies; mais bientôt il reprend ses premières inquiétudes, il ne se porte à rien que malgré lui, avec une espèce de tristesse, ou s'il a trouvé quelque plaisir il est purement machinal; il faut qu'il bannisse la réflexion parce qu'elle ne lui donne de la Religion que des idées incompatibles avec les sentimens secrets que tous les Hommes ont naturellement de ce qui est juste et raisonnable. Dans les malheurs il se livrera à une entière superstition, ou les attribuera à la négligence de quelques formalités du Culte extérieur, et n'y verra que les effets de la colère de Dieu.

Mais celui dont la Dévotion éclairée est l'effet d'un cœur porté à aimer la Vertu et à l'admirer, celui-là acquiescera à tous ses Devoirs. Il voit dans Dieu un Père parfaitement raisonnable, équitable, plein de condescendance, et dont il croit découvrir toutes les vues et les raisons dans les ordres qu'il nous a donné; il trouve dans ces sentimens un dessein continué des sacrifices qu'il fait à ce grand Être, et plus gai, plus sociable, bien loin d'avoir rien de triste ou de sauvage. Enfin les tribus auxquelles la vie humaine est exposée lui paraîtront des épreuves ou des épreuves exaspérées par un bon Père et ne lui feront jamais perdre la confiance en sa Bonté; ni imaginer des crimes et des expiations chimériques. Je pourrois pousser ce parallèle plus loin, s'il n'étoit déjà rompu par en partie, dans quelques endroits, de ce que j'ai dit ici devant à en

Je conclus donc en 3^e lieu, Que l'Homme véritablement Dévot est celui qui exerce les actes du Culte religieux d'une manière raisonnable, véritablement propre à le perfectionner lui-même, à porter les autres à en faire de même, et jamais parvenant à paraitre, celui qui pratique exactement

tements, ses Devoirs par amour pour la Vertu dont la Divinité lui parait le modèle, et par amour pour les Hommes dont elle est le Père, celui enfin chez qui les idées de la Religion produisent la tranquillité, la sérénité, la joie, bien éloigné de la mauvaise humeur de plusieurs prétendus Dévots.

Voilà, Messieurs, ce que j'ai cru pouvoir prendre la liberté de vous proposer sur les principes de la vraie et de la fausse Dévotion, il faudroit pour en achever la description voir les effets de leur combinaison, mais ils sont infinis; et je serois trop heureux si j'avois pu réussir dans l'examen que je viens de faire de chacun d'eux considéré à part. Il faudroit aussi y ajouter des recherches sur les fondemens et l'obligation de cette disposition on considérée comme une Vertu morale, et cela joint à ce que je viens de dire sur les causes qui la produisent en nous, nous conduiroit à rechercher les moyens de l'acquiescer. Mais en voilà assez ou plutôt trop pour une personne qui a l'honneur de parler devant des Supérieurs dont elle implore le secours et l'indulgence.

M. DuLignon

Monsieur DuLignon n'a pas voulu dire son avis.

Sentiment de M. le
Conseiller Desf. Gor-
main.

Il y a plusieurs Causes qui ont contribué à établir la fausse Dévotion, et à rendre ce nom méprisable, je rapporterai les réflexions de Monsieur Desf. Germain; I.° Quelques éloignées que soient la vraie et la fausse Dévotion, elles produisent des effets communs, retraite, attachement aux actes extérieurs, éloignement des plaisirs bruyans; cette ressemblance les a fait confondre par ceux qui ne les connoissent pas à fond; dès que quelqu'un aura été la dupe d'un faux Dévot, il prendra la Dévotion en aversion, parcequ'il jugera que tous ceux qui font profession de Dévotion ressemblent à celui qui l'aura trompé.

2.° Une 2.° Cause, ce sont les Livres de Dévotion. Quoique ces Livres soient faits dans une autre vue, on y trouve cependant pour l'ordinaire grand nombre d'idées outrées auxquelles on ne peut acquiescer, car ils exigent des sentimens qu'on ne peut faire naître chez soi. On conclut de là que la Dévotion n'est pas faite pour l'homme, ou qu'il y a de la Charlatanerie dans le portrait qu'on en fait. Je donnerai pour exemple de ces sortes de Livres les Ouvrages de M. De La Placette, et d'autres sur la Communion dévote. Voici un trait de ce dernier Livre qu'on présente à ma mémoire. L'Auteur dit qu'il faut tout quitter, toutes les affaires mondaines la jour avant la Communion, cette maxime est certainement outrée, et elle s'oppose directement avec la pratique de nos Devoirs.

3.° On peut mettre pour une 3.° Cause les Satyres qu'on a fait contre la fausse Dévotion.

4.° Une 4.° Cause, c'est que la Dévotion a été une affaire de mode; par

par exemple, Louis XIV étant venu dévot, il fallut l'être, pour lui faire sa Cour. Voilà les principales Causes qui ont rendu méprisable le titre de Dévot et le nom de Dévotion.

Il faut bien distinguer entre les principes et les effets de la vraie et de la fausse Dévotion. La 1.° est fondée sur la connoissance de la Divinité et de ses relations avec nous, et elle est accompagnée d'une conduite qui s'y rapporte. On pourra connoître si on a une vraie Dévotion en examinant les effets qu'elle produit chez nous.

Voici les réflexions de Monsieur L'Abbé de Seigneux. Quand on a un sentiment de M. L'Abbé de Seigneux de la prévention contre la Dévotion, c'est plutôt contre les personnes qui en font profession que contre la véritable Dévotion, contre les personnes qui affectent de faire paroître des sentimens qu'elles n'ont point. Car, quand on fait un portrait d'une Dévotion fondée sur la connoissance de Dieu et de ses relations avec nous, et des sentimens que ces idées font naître dans le cœur d'un homme; ceux qui sont le plus opposés à la Dévotion n'y trouveront rien de ridicule, ils souhaiteront même de ressembler à ce portrait et d'avoir de la Dévotion.

Il est plus aisé de sentir les sentimens de la Dévotion dans le particulier que lorsqu'on est en public, il faut pourtant se joindre aux autres pour les animer par son exemple.

Je remarquerai enier sur ce que Monsieur De Cheseaux a dit que la Dévotion est une suite de la réflexion sur les Perfections morales de Dieu, qu'il faut réfléchir sur toutes les Perfections de Dieu absolument pour avoir une Dévotion entière et parfaite, qu'il ne faut pas se contenter de réfléchir sur quelques unes seulement.

Monsieur le Bourguemaître Seigneux a dit que l'idée de la Dévotion est simple, elle comprend la connoissance de la Divinité, celle des Devoirs qu'elle exige de nous, et le desir affectueux de les remplir. Quoiqu'on confonde la vraie et la fausse Dévotion on peut pourtant les distinguer aisément. 1.° La sérénité accompagnée la vraie Dévotion. Elle produit toujours la Charité, dont un des principaux traits est cette disposition à couvrir les défauts du Prochain, disposition que n'ont pas pour l'ordinaire les faux dévots; on voit au contraire déchirer impitoyablement la réputation du Prochain, et être toujours prêt à publier ses défauts, souvent même les aggraver pour pouvoir les condamner avec plus de force. Si l'on trouve donc les deux caractères réunis la sérénité et la charité on peut se confier d'elle.

Il n'est pas extraordinaire, c'est l'avis de Monsieur De Bochat, qu'on ait confondu la vraie et la fausse Dévotion, on les a embrouillé dès le commencement du monde, et dès la publication de l'Evangile qui avoit cependant

cependant donné de justes idées sur ce sujet, on a commencé à les confondre. Rien n'est plus misérable que les Ouvrages qu'on a fait depuis le premier Siècle du Christianisme jusqu'à la Réformation. C'est depuis cette dernière Époque qu'on a repris quelques idées saines là debus, puisqu'on y aït encoir laissé bien des préjugés: la lumière n'est venue sur ce sujet que de la bonne Philosophie.

Rien n'est plus intéressant que de se faire de justes idées de la vraie et de la fautive Dévotion. Pour s'en convaincre qu'on examine seulement les influences que la Dévotion vraie et fautive a sur le bonheur de la Société. Pour en savoir quelque chose de plus affreux que les effets funestes que la fautive Dévotion a produit dans chaque Société; elle a été la cause des persécutions; c'est elle qui a armé les hommes les uns contre les autres dans tous les tems, et qui a fait trouver de la douceur à verser le sang de ceux qu'on devoit chérir avec le plus de tendresse; ce n'est pas seulement chez les Peuples idolâtres et aveuglés qu'elle a produit ces désordres, c'est sur tout parmi les Chrétiens qu'elle a déployé sa barbare fureur, et on ne peut lire sans frémir tout ce que l'histoire nous relate de cruautés qu'ils ont exercé les uns contre les autres par ce principe. Ainsi chacun doit travailler avec soin à ramener la lumière sur ce sujet.

Sentiment de M. le
Doyenier Seigneux.

Je me bornerai, a dit Monsieur le Doyenier Seigneux, à ces deux Articles 1^o. Je ferai voir l'utilité de la Dévotion, et 2^o. J'en marquerai les caractères. On voit regarder la Dévotion comme l'expression des sentimens que la Religion inspire, chacun sent de quelle utilité est une bonne Religion, et quel est le malheur de ceux qui en ont une fautive; mais si l'une bonne Religion est infiniment utile, et s'il est important de savoir si celle qu'on professe est la bonne, la Dévotion n'est pas moins utile, et il n'est pas moins important d'en avoir de justes idées, puisque si la Dévotion est vraie et bonne, c'est une preuve que la Religion qu'on suit est bonne et raisonnable. L'essentiel est que la Dévotion fasse voir ce que la Religion a de véritablement important, qu'elle en suive exactement la lumière, et qu'elle en exprime au dehors ce qu'on sentiment éclairé, vit et soutenu ne sauroit cacher.

Il est d'autant plus important d'avoir de justes idées sur ce sujet que sans cela il est très facile de donner dans la fautive Dévotion & de s'y laisser entraîner, comme on s'en convaincra par l'examen que je vais faire de ce qui s'est passé dans le Monde à cet égard. A peine les Patriarches eurent formé les yeux, que les Hommes donnèrent dans une fautive Dévotion; parce que les idées de la Religion & de la Divinité s'étoient corrompues. En Assyrie Abraham se sépara de ses Compatriotes, et

abandonna

abandonna sa Patrie par ordre de Dieu, pour ne pas se laisser entraîner à l'exemple de ses Compatriotes corrompus. On choisit à la vérité les créatures les plus parfaites pour en faire l'objet du Culte, mais on multiplia les Divinités. Les Prêtres s'arrogerent de l'autorité, ils prétendirent qu'on devoit s'en rapporter à leurs idées au sujet de la Religion; les Philosophes eux mêmes quoique plus éclairés que les Prêtres corrompirent encoir les idées, ce qui produisit des désordres honteux, et rendit nécessaire une réformation sur les idées qu'on devoit avoir de la Divinité & sur la conduite que l'homme devoit tenir à son égard. Le Fils de Dieu est venu nous donner des idées plus pures, il a dissipé nos préjugés, il a éclairé nos doutes, il a purifié nos lumières: mais cette Doctrine sainte ne se conserva pas longtems puree, elle se corrompit bientôt après. Les Solitaires de la Thebaïde ne crurent pas que la Dévotion fût complète s'ils ne s'éloignaient de tout commerce avec le reste du Genre humain; les intérêts des Ecclesiastiques multiplièrent ses fautes idées, ils joignirent à l'idée simple de la Dévotion bien des superstitions, de menues observations, qui accablent par leur nombre, et qui détournent l'attention de ce que la Dévotion a de solide et d'important. On voit par là la nécessité d'une Religion pure, et on doit voir avec une extrême reconnaissance le changement que la Réformation a apporté au monde, en dissipant la superstition et les vaines pratiques dont on avoit chargé la Religion, et en ramenant la Religion que le Fils de Dieu avoit enseigné.

II. Voions à quel coin & à quel caractère on peut marquer la véritable Dévotion. Quelques uns préféreroient le caractère d'indévotion en public à cause du ridicule qui est généralement répandu sur la Dévotion; d'autres donnent dans la bigoterie par haine pour l'indévotion. Ces deux caractères ne doivent pas être séparés, la Dévotion a son siège dans le coeur, mais elle doit se produire au dehors, non seulement dans le public, mais aussi dans le particulier, ou elle a Dieu seul pour témoin, comme elle n'a que lui pour objet. Il est utile de la témoigner en public, et chacun doit et peut le faire paroître; plus l'air est élevé on dignité et plus aussi on y est obligé, à cause de l'influence plus grande que l'exemple peut avoir. Le Prince et le Peuple doivent marquer au dehors et en toute occasion du respect pour la Religion. 2. Le Prince doit tenir la main à ce qu'on observe les Loix qui ont été faites pour soutenir la Religion il ne doit jamais autoriser les abus à cet égard, ni permettre qu'on fasse des railleries sur ce sujet. 3. Il doit en toute occasion marquer le cas qu'il fait de ceux qui ont de la Dévotion. 4. Enfin dans les Assemblées publiques il ne doit rien faire qui puisse donner de mauvais exemples.

J. H.

Sentiment de M. le Professeur D'Apples. S'il y a quelqu'un, a dit Monsieur le Professeur D'Apples, qui blâme la Religion, c'est qu'il ne la connoît pas; ceux qui la connoissent l'honorent. On dit de même de la Dévotion. Quand on s'en forme des idées justes, on est convaincu qu'elle mérite l'approbation des personnes qui croient une Divinité. La

Il y a quelques traits qui montrent la différence de la vraie et de la fautive Dévotion. 1. Les faux Dévots ont de l'ostentation. 2. Ils s'attachent à des bagatelles, à de menues observations qu'ils regardent comme essentielles et nécessaires. 3. Ils se persuadent qu'il n'y a que eux qui aient de la Dévotion. Tels étoient les Pharisiens dont notre Seigneur condamne le caractère imposteur dans l'Evangile. Le vrai Dévot au contraire n'a point de vanité, il vit avec les autres, il ne se prime personne, sévère pour lui même, il est plein d'indulgence pour les autres et disposé à excuser ou à pallier les fautes de son Prochain.

Sentiment de M. le Professeur Polier.

Les caractères que Monsieur De Cheseaux a donnés de la Dévotion, a dit Monsieur le Professeur Polier, sont très bons, mais ils sont plus propres à découvrir si l'on a soi même cette Vertu, que si les autres la possèdent. La Dévotion, a-t-il dit, vient des idées de l'esprit, des sentimens du coeur et de la conduite; les sentimens ne dépendent pas de nous, il n'y a que la conduite que nous soions les maîtres de régler. Cependant il a ajouté que pour exciter ces sentimens il faut réfléchir sur les Dées de Dieu et sur ses bienfaits.

On peut objecter que les plus Savans n'ont pas toujours des sentimens qui répondent à l'étendue de leurs lumières, que les génies bornés ont des sentimens qui l'emportent en pureté, et en beauté sur les personnes qui ont le plus de connoissances. Je réponds que cela vient de la réflexion qu'ils font sur les bienfaits de Dieu qu'ils éprouvent, ce qui produit en eux des sentimens plus vifs que ne le sont de simples idées. Dou je conclus qu'on ne doit pas juger de la Dévotion d'une personne par les lumières qu'elle a: mais quand on joint les lumières, les sentimens, la conduite, cela fait une Dévotion parfaite.

Je ferai une remarque sur ce que Monsieur de Cheseaux a dit contre ceux qui se croient être les objets particuliers de la prédilection de Dieu. C'est que Dieu est libre dans la distribution de ses grâces mais qu'il soit libre, il ne les accorde cependant pas sans raison. A l'égard du Peuple Juif, ce n'étoit pas pure prédilection sans aucune raison, si Dieu le comble de faveurs; je n'entrerais pas dans le détail de ces raisons. Il en est de même des Particuliers. Celui qui

est l'objet de ces faveurs doit les reconnoître, mais non pas s'en enorgueillir. Les Chrétiens aussi ont été privilégiés d'une façon particulière; mais ce doit être pour eux un motif de se consacrer plus particulièrement au service de Dieu.

Les hommes ont attaché une idée de mépris à la Dévotion; cela ne doit pas détourner d'en remplir les devoirs; au contraire cela devroit les y animer plus fortement. Car les indévots sont encore plus criminels que les faux dévots; puisque les actes de la Dévotion imparfaite ont encore quelque usage, soit pour celui qui les pratique, à qui ils fournissent bien des occasions de se taire et de s'aimer dans la piété; soit pour les autres sur la conduite de qui ces actes influent; mais dans les indévots il n'y a rien de bon, ni l'intérieur, ni l'extérieur.

Il y a cependant un inconvénient chez les faux Dévots, c'est qu'ils ne remplissent que ce qu'il y a de plus aisé dans la dévotion savoir les actes extérieurs. Mais à quelque point qu'on porte l'exatitude à cet égard, tout cela est plus aisé à remplir, qu'il n'est aisé de vaincre les passions. Dou je conclus qu'on doit faire plus de cas de ceux dont la conduite est toute régulière, mais qui n'ont pas l'extérieur de la Dévotion que des Dévots imparfaits. Les uns et les autres n'ont pas une Dévotion complète; mais les premiers s'attachent à l'essentiel et négligent l'accessoire, les seconds s'attachent à l'accessoire et négligent l'essentiel. De ces principes on peut tirer deux conséquences. La 1^{re} est que nous avons la même règle pour juger si nous avons une véritable Dévotion. Quand on a quelque devoir intérieur à remplir, on peut et on doit le préférer aux devoirs extérieurs, mais quand on n'en a point il vaut mieux préférer les devoirs extérieurs que de s'écarter dans l'inaction; puis qu'ils peuvent nous avancer dans les sentimens intérieurs. La 2^e conséquence. On ne doit pas juger de la bonne Dévotion, par l'exatitude qu'on a à remplir les actes extérieurs, mais aussi par sa conduite. Celui dont la conduite est réglée, qui assiste à l'extérieur de la Religion; qui est exact à accomplir tous les actes, je jugerai que sa Dévotion est bonne; mais je jugerai que celui qui n'a que l'extérieur sans la bonne conduite n'a qu'une Dévotion fautive et imparfaite. Celui qui n'a ni l'extérieur ni la bonne conduite manquera à tout.

La véritable Dévotion, je dit Monsieur De Caussade qui parle, Sentiment de M. le Baron De Caussade. consiste dans une disposition constante dans une disposition constante de faire la volonté de Dieu autant qu'elle nous est connue par sa parole et par ses réflexions. La Dévotion intérieure est préférable.